



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Orientation d'Aménagement et de
Programmation Paysage & Biodiversité



CARNET DE PAYSAGE

Vallée de la Romanche

Montchaboud / Notre-Dame-de-Mésage / Saint-Barthélémy-de-
Séchilienne / Saint-Pierre-de-Mésage / Vizille



PLUI

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Document approuvé le 20 décembre 2019

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 6

1_OBJECTIFS DE L'OAP-PB..... 6

2_RECOMMANDATIONS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'OAP-PB 7

3_APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ DE L'OAP-PB 8

4_SYNOPSIS DES JEUX D'INTERRELATIONS..... 12

1. CHARPENTE PAYSAGÈRE.....14

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE LA CHARPENTE.....16

OBJECTIFS GÉNÉRAUX.....18

Valoriser la diversité de la trame éco-paysagère et son motif central : La Romanche

Mettre en scène les routes et valoriser les vues

Poursuivre la mise en valeur des sites patrimoniaux bâtis et naturels

Conserver la structure des bourgs, villages et hameaux

Atténuer le contraste entre vallée anthropisée peu favorable à la biodiversité et versants naturels

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.....22

Orientation 1_Composer le projet avec les éléments existants du site et du paysage

Orientation 2_Mettre en valeur la présence de l'eau

Orientation 3_Conforter la lisibilité des espaces bâtis

Orientation 4_Marquer les transitions par une graduation du cœur bâti au milieu agricole et naturel

Orientation 5_Orienter et composer le projet pour dessiner la lisière du tissu bâti

Orientation 6_Préserver les continuités visuelles des routes de balcon

Orientation 7_Qualifier les entrées de ville

Orientation 8_Marquer les entrées de bourgs, villages et hameaux

Orientation 9_Animer les traversées de bourgs, villages et hameaux

Orientation 10_Mettre en valeur les cols

2. AMBIANCES PAYSAGÈRES.....36

2.1 AMBIANCE BOURG, VILLAGE ET HAMEAU RURAUX 40

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE.....42

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS.....44

Maintenir la rue par un front bâti continu ou semi-continu tout en préservant l'aération du tissu

Affirmer le caractère rural et jardiné

Développer les continuités éco-paysagères jusque dans le cœur des centres-bourgs

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.....46

Orientation 1_Conforter les proportions et imbrications entre bâti et espace ouvert1 sur rue du tissu bâti traditionnel existant ou proche

Orientation 2_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité

Orientation 3_Assurer les continuités végétales du cœur bâti aux espaces agricoles et naturels

Orientation 4_Développer le caractère jardiné et l'imbrication du végétal avec le bâti

Orientation 5_Valoriser les murs anciens

Orientation 6_Assurer des transparences visuelles sur les jardins

Orientation 7_Créer des stationnements, cours et accès au caractère naturel et végétalisé

Orientation 8_Valoriser le bâti ancien

Orientation 9_S'intégrer dans l'ambiance rurale

Orientation 10_Développer la biodiversité à travers la construction

2.2 AMBIANCE MONTAGNE PASTORALE.....90

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE.....92

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS.....94

S'adapter à la pente et à la structure du hameau

S'intégrer dans une ambiance montagnarde naturaliste

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.....96

Orientation1_Rapprocher le bâti de la rue et/ou des constructions existantes

Orientation 2_S'insérer dans la pente et ménager des transparences

Orientation 3_Préserver et partager les vues sur le grand paysage

Orientation 4_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité

Orientation 5_Développer des jardins au caractère naturel et montagnard

Orientation 6_Assurer la transparence sur les jardins et la perméabilité des clôtures

Orientation 7_Intégrer les garages et stationnements dans la pente

Orientation 8_Privilégier les accès et stationnements en revêtements naturels

Orientation 9_Valoriser et réinterpréter l'architecture traditionnelle

Orientation 10_Adapter l'architecture à la pente

Orientation 11_S'adapter au milieu montagnard

Orientation 12_Développer la biodiversité à travers la construction

2.3 AMBIANCE PENTE AGRICOLE..... 130

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE..... 132

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS..... 134

Maintenir les ouvertures visuelles et coupures vertes entre groupements bâtis
S'appuyer sur les éléments de paysage existants
S'intégrer dans l'ambiance agricole et minimiser les impacts paysagers des bâtiments d'activités

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT..... 136

Orientation 1_S'appuyer sur les structures paysagères1 existantes ou à créer ainsi que sur les formes bâties traditionnelles, pour intégrer les bâtiments dans le paysage agricole
Orientation 2_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité
Orientation 3_Accompagner le bâti de structures arborées
Orientation 4_privilégier le caractère naturel des Jardins et des plantations, les lier à l'espace agricole
Orientation 5_Végétaliser les pieds de murs et façades "domestiques"
Orientation 6_Conserver la transparence et la perméabilité des clôtures
Orientation 7_Créer des stationnements, cours et accès au caractère naturel et végétalisé
Orientation 8_Valoriser le bâti ancien
Orientation 9_Privilégier un bâti simple et inspiré de l'architecture des fermes traditionnelles
Orientation 10_Développer la biodiversité à travers la construction

2.4 AMBIANCE FOND DE VALLÉE..... 166

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE..... 168

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS..... 170

S'adapter au caractère alluvial et inondable
Valoriser les grands cours d'eau

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT..... 172

Orientation 1_S'appuyer sur la trame éco-paysagère existante pour intégrer les aménagements au paysage naturel et minimiser leur impact visuel
Orientation 2_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité
Orientation 3_Favoriser un aspect naturel des plantations
Orientation 4_Conforter le rapport à l'eau
Orientation 5_Assurer la transparence et la perméabilité des clôtures
Orientation 6_Intégrer stationnements, cours et accès à la trame éco-paysagère
Orientation 7_Adapter les constructions au caractère naturel et inondable et favoriser la biodiversité à travers la construction

2.5 AMBIANCE VERSANT BOISÉ.....192

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE.....194

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS.....196

- Préserver et affirmer le caractère Boisé et naturel du milieu
- Insérer les bâtiments et aménagements dans la pente
- Valoriser les éléments emblématiques et identitaires des versants boisés

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.....198

- Orientation 1_Minimiser l'empreinte écologique et paysagère des aménagements et constructions
- Orientation 2_Construire dans la pente
- Orientation 3_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité
- Orientation 4_S'intégrer dans un couvert forestier
- Orientation 5_Intégrer les coupes forestières
- Orientation 6_Conserver la transparence et la perméabilité des clôtures
- Orientation 7_Privilégier les accès et stationnements en revêtements naturels
- Orientation 8_Privilégier un bâti simple et adapté au cadre naturel
- Orientation 9_Adapter l'architecture à la pente
- Orientation 10_Valoriser le bâti ancien en s'inspirant du caractère naturel, minimaliste, des lieux
- Orientation 11_Développer la biodiversité à travers la construction

PRÉAMBULE

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Paysage & Biodiversité (OAP-PB) a pour vocation la prise en compte des spécificités de chaque lieu dans tout projet d'aménagement et de construction. Pour ce faire, l'OAP Paysage & Biodiversité met à disposition des pétitionnaires, des maîtres d'œuvre et des instructeurs, mais aussi des élus et médiateurs professionnels (architectes conseils, urbanistes...) :

- Une lecture du paysage décodée sur laquelle s'appuyer pour construire tout projet ;
- Une approche de la biodiversité et de la sensibilité écologique du secteur (ou du territoire) de son projet
- Un cadrage, en complémentarité du règlement du PLU, pour construire son projet dans le respect de son contexte géographique, paysager, culturel et écologique.

1 OBJECTIFS DE L'OAP-PB

A_PERMETTRE UNE CONTEXTUALISATION DES PROJETS

Lorsque le règlement offre différentes possibilités, l'OAP Paysage & Biodiversité accompagne le porteur de projet pour faire un choix adapté et contextualisé au regard de son site d'implantation.

B_ASSURER UN TRAITEMENT QUALITATIF DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU PROJET

L'OAP Paysage & Biodiversité définit les modalités qualitatives d'implantation et de traitement des abords de bâtiment, espaces végétalisés, clôtures, espaces de stationnement...

C_TIRER PARTI DES MOTIFS PAYSAGERS EXISTANTS SUR CHAQUE TERRITOIRE

L'OAP Paysage & Biodiversité décline les différents motifs paysagers (structure ou élément de paysage) de chaque ambiance et unité paysagère qui participent à la caractérisation des spécificités locales et peuvent être source d'inspiration pour les futurs projets.

D. PRÉSERVER ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ SPÉCIFIQUE DE CHAQUE TERRITOIRE

L'OAP intègre à travers les paysages les composantes naturelles spécifiques des différents territoires dans l'objectif d'en faciliter la prise en compte et de valoriser la biodiversité dans chaque projet.

2_RECOMMANDATIONS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'OAP-PB

- 1 **JE LOCALISE MON PROJET SUR LE PLAN DE ZONAGE** (règlement graphique) pour identifier le zonage et les prescriptions graphiques du PLUi qui concernent mon projet ainsi que l'ensemble des prescriptions du PLUi qui sont applicables.
 > mon projet doit être conforme au règlement du PLUi : il doit respecter les règles qui y sont définies.
- 2 **JE PRENDS CONNAISSANCE DU CARNET DE PAYSAGE QUI CONCERNE LE PROJET**
- 3 **JE PEUX ME RAPPROCHER DE LA COLLECTIVITÉ POUR FAIRE PART DE MES INTENTIONS DE PROJET ET ÉCHANGER AVEC ELLE**
- 4 **JE CONÇOIS MON PROJET DANS LE CADRE DE L'OAP THÉMATIQUE PAYSAGE & BIODIVERSITÉ (OAP-PB)**
 > mon projet doit être compatible avec l'OAP-PB : il ne doit pas être contraire aux orientations d'aménagement qui y sont définies et doit être en cohérence avec les objectifs et principes d'aménagements.

<p>Porteur de projet Les questions à se poser</p>		<p>J'ouvre le CARNET DE PAYSAGE qui concerne mon projet.</p>
<p>a. Quelles sont les spécificités paysagères de mon territoire de la 'Vallée de la Romanche' ?</p>		<p>> Je prends connaissance des clés de lecture du paysage de la CHARPENTE PAYSAGÈRE.</p> <p>> Je prends connaissance du paysage dans lequel s'insère mon projet (périmètre d'environ 500 m autour) et conçois mon projet en lien avec les éléments de paysage en présence.</p> <p>> Je conçois mon projet dans le cadre de l'OAP Paysage et Biodiversité en tenant compte des <u>orientations paysagères spécifiques de la charpente paysagère</u> et des principes d'aménagement associés.</p>
<p>b. Dans quelle ambiance paysagère se situe mon secteur de projet ? Quelles sont les spécificités paysagères de mon ambiance ?</p>		<p>> Je prends connaissance des clés de lecture de l'AMBIANCE PAYSAGÈRE qui concerne mon projet.</p> <p>> Je conçois mon projet dans le cadre de l'OAP Paysage et Biodiversité en tenant compte des <u>orientations paysagères ciblées de mon ambiance</u> et principes d'aménagement associés.</p>



3 APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ DE L'OAP-PB

Tout projet de construction ou d'aménagement doit participer à la mise en œuvre des objectifs et orientations définis par l'OAP thématique Paysage et Biodiversité sans les contredire ni les remettre en question afin d'être compatible avec ces objectifs et orientations.

Chaque carnet de paysage est construit à partir d'un morceau du territoire métropolitain défini autour d'une figure géographique forte (ici, Vallée de la Romanche) et qui contient un premier volet dit 'Charpente' et une série d'Ambiances' (de 2 à 9 ambiances selon les carnets). Une douzaine d'orientations sont déclinées dans chacun des volets 'Charpente' et 'Ambiance' autour de 5 items respectifs ; Ces items font échos aux articles du règlement (cf. schémas ci-après).

Les orientations sont construites selon deux niveaux de lecture relatifs à la charpente et à l'ambiance :

- les orientations dites 'spécifiques' pour la Charpente
- les orientations dites 'ciblées' de l'Ambiance.

1^{er} niveau : LES ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES DE LA CHARPENTE

À l'échelle de la charpente, l'OAP-PB donne des orientations pour rendre en compte et conforter la structure et la qualité des paysages.

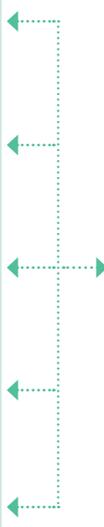
Ces orientations "spécifiques" se déclinent sur l'ensemble du territoire mais tous les projets ne sont pas systématiquement concernés par toutes les orientations énoncées. C'est en fonction de la situation de chaque projet que les orientations s'appliqueront (entrée de ville, lisière, cours d'eau...) :

	CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS
	OBJECTIFS PAYSAGERS
	ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT
	1 STRUCTURE NATURELLE OU AGRICOLE Orientations pour les projets situés sur ou à proximité d'une structure naturelle (ex. un cours d'eau) ou agricole.
	2 STRUCTURE BÂTIE Orientations pour les projets situés en confortement ou extension d'une structure bâtie existante (ex. hameau).
	3 LIMITES & TRANSITIONS Orientations pour les projets situés en frange agricole ou naturelle.
4 AXES DE DÉCOUVERTE ET ENTRÉES DE VILLE Orientations pour qualifier les axes ou entrées de ville repérés.	
5 SITES PARTICULIERS Orientations pour mettre en valeur les sites particuliers repérés.	

Règlement

Il définit les règles de construction.

Zonage & prescriptions graphiques
Articles réglementaires
article 4 - Volumétrie et implantation des constructions
article 6 - Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions



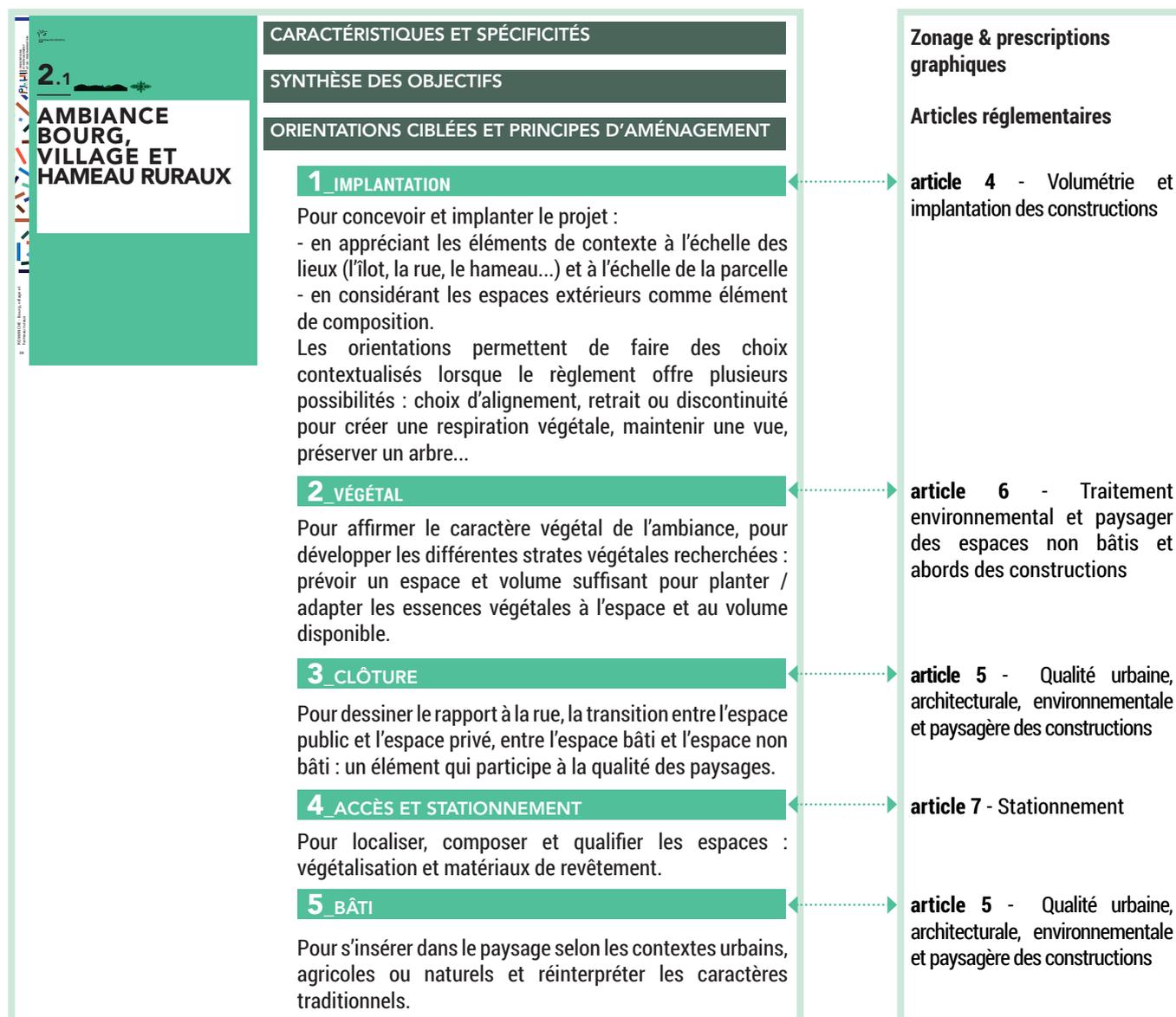
2^{ème} niveau : LES ORIENTATIONS CIBLÉES DE L'AMBIANCE

A l'échelle de chaque ambiance, l'OAP-PB donne des orientations pour intégrer le projet dans son contexte immédiat (à l'échelle de l'îlot, de la rue, de la parcelle).

Les ambiances sont dites «englobantes» car elles sont définies sur des critères généraux de motifs paysagers (géographie, composition urbaine, présence et caractère du végétal, perceptions visuelles...). Le périmètre de l'ambiance ne correspond pas nécessairement au caractère de la zone (ex. une zone pavillonnaire mutable UD2 peut être intégrée dans l'ambiance "Faubourg" mais aussi 'Plaine urbaine' ou encore 'Bourg village hameau') ni à sa vocation (ex. une zone d'activités peut être intégrée dans une ambiance plus large de tissu mixte type 'Piémont' ou 'Plaine urbaine'). Ainsi une ambiance peut couvrir plusieurs zones du règlement. Les orientations 'ciblées' s'appliquent en tout point du périmètre de l'ambiance et à tout projet de construction ou d'aménagement. Seules certaines orientations seront considérées comme "sans objet" dès lors que le secteur environnant du projet n'est pas concerné (mur ancien, bâti ancien, structure végétale existante...).

Règlement

Il définit les règles de construction.



Le rapport de compatibilité s'apprécie au regard des intitulés des orientations qui apparaissent en vert et qui sont numérotées. Les orientations sont opposables aux demandes d'autorisations d'urbanisme, tout projet devant montrer sa compatibilité avec les orientations définies dans les chapitres 'Charpente' et 'Ambiance'.

Les principes d'aménagement (déclinés par des flèches noires ou vertes) précisent les expressions possibles des orientations opposables et illustrent des modalités de prise en compte afin que les porteurs de projet puissent comprendre au mieux les objectifs poursuivis. Ces principes d'aménagement n'ont cependant pas un caractère opposable mais permettent d'apprécier la bonne insertion du projet dans son environnement.

Les orientations de l'OAP Paysage et Biodiversité s'appliquent sauf si dispositions contraires de l'OAP Risques et Résilience et de l'OAP Air.

Structuration type de la **CHARPENTE** :

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS

→ Chapitre posant un diagnostic sur les éléments structurants identitaires de ce morceau de territoire et ses enjeux

OBJECTIFS PAYSAGERS

→ Chapitre énonçant les attendus généraux

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

→ Chapitre déclinant les orientations et principes d'aménagement

1_STRUCTURE NATURELLE OU AGRICOLE

→ Thématique abordée

ORIENTATION 1_COMPOSER LE PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS EXISTANTS DU SITE ET DU PAYSAGE

ORIENTATION À INTÉGRER

Le projet doit être **compatible** avec cette orientation.

→ Le pétitionnaire cherchera à préserver, conforter et composer avec tout élément de paysage support de qualité éco-paysagère¹ sur le site ou à proximité, et toute vue intéressante, pour :

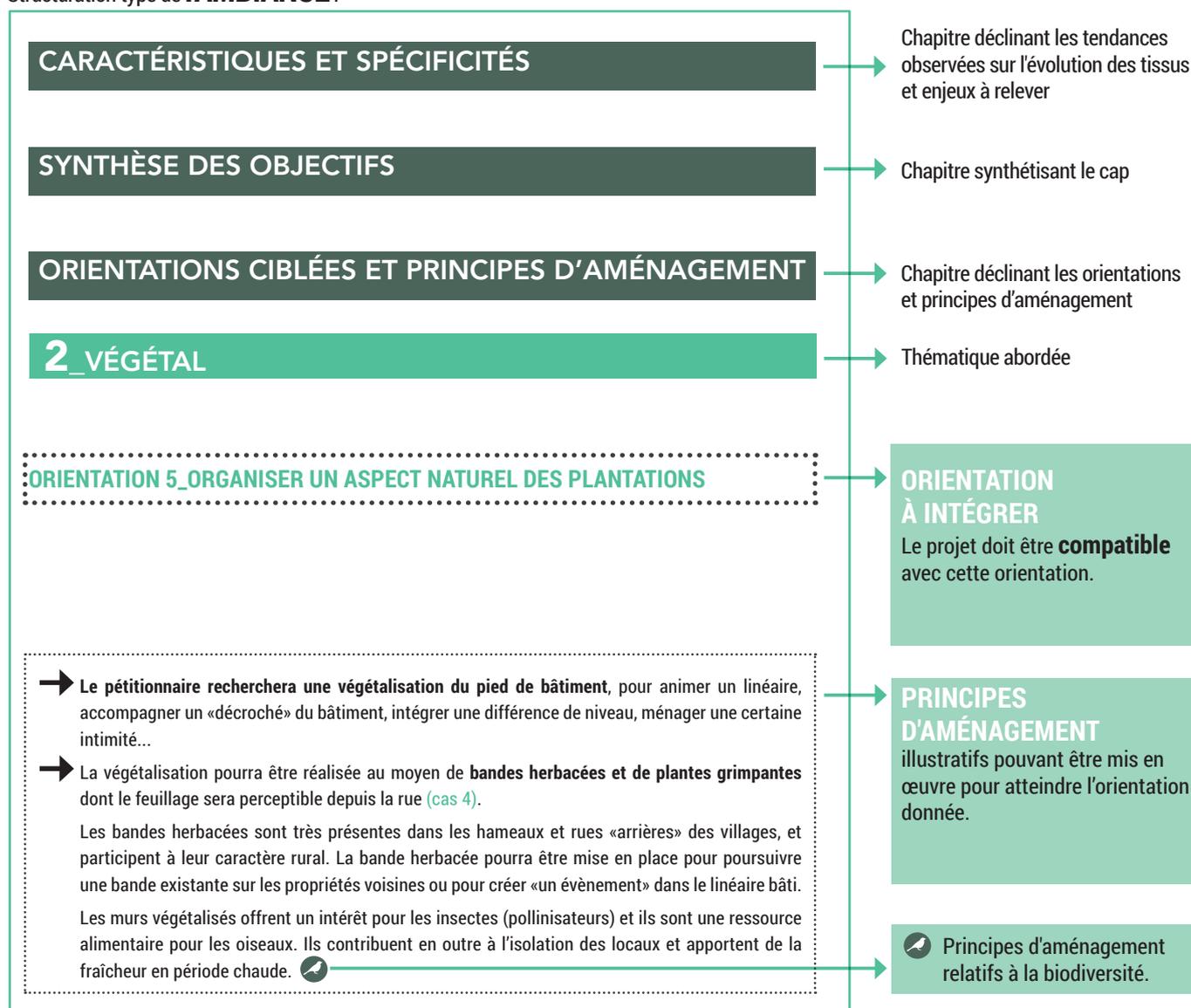
- adapter la construction au site et structurer le projet : mettre les éléments de paysage au cœur de la composition et de la structuration du projet (espace libre en appui sur les structures végétales existantes, stationnement tirant parti des végétaux en place, coulée verte en continuité de l'existant au-delà de la parcelle, constructions étagées dans la pente...)
- conforter le caractère aéré d'un tissu urbain, créer des «évènements» (interruptions, failles, séquences, coulées vertes) dans un linéaire bâti ou entre deux groupements bâtis
- définir des limites à l'urbanisation
- dessiner la lisière du village ou du hameau, et assurer les transitions entre espace bâti et espace agricole ou naturel.
- adosser un bâtiment.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

illustratifs pouvant être mis en œuvre pour atteindre l'orientation donnée.

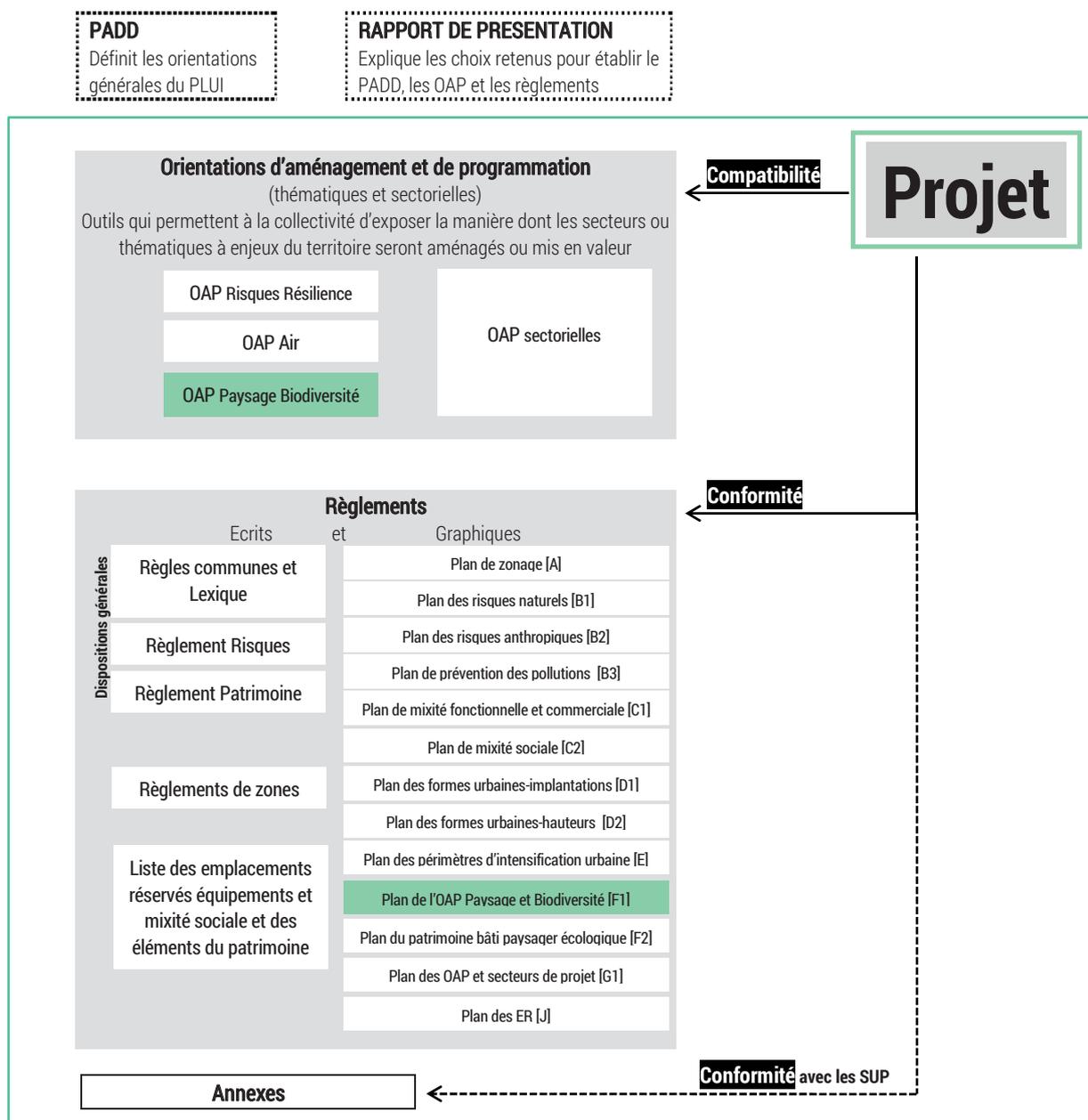
→ Le pétitionnaire cherchera à développer un maillage et des liens structurants (végétal, continuité douce, espace commun prolongé par des espaces publics), en appui et en confortement de la trame éco-paysagère, entre le centre du village et la périphérie, entre les différents «quartiers».

Structuration type de l'**AMBIANCE** :



4 SYNOPSIS DES JEUX D'INTERRELATIONS

L'OAP Paysage et Biodiversité avec l'ensemble des pièces du PLU

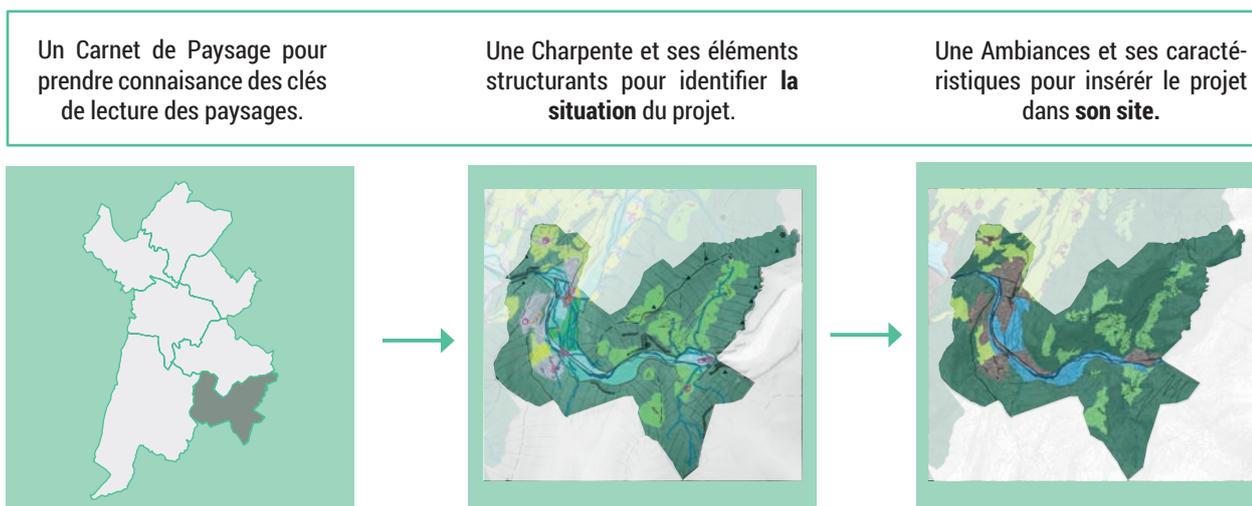


Aux termes de l'article L. 152-1 du code de l'urbanisme, les projets doivent être conformes au règlement et à ses documents graphiques et compatibles avec les OAP.

Rapport de conformité : implique un rapport de stricte identité avec la règle. L'obligation de conformité interdit toute différence entre la norme et la mesure d'exécution.

Rapport de compatibilité : implique une non contrariété avec les orientations définies.

L'emboîtement des échelles 'Grand paysage' et 'Paysage de proximité' pour situer son projet

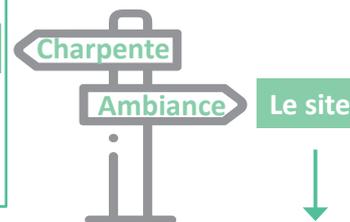


Le regard croisé des orientations 'Charpente' et 'Ambiance'

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES DE LA CHARPENTE 'VALLÉE DE LA ROMANCHE'

- Orientation 1_Composer le projet avec les éléments existants du site et du paysage
- Orientation 2_Mettre en valeur la présence de l'eau
- Orientation 3_Conforter la lisibilité des espaces bâtis
- Orientation 4_Marquer les transitions par une graduation du cœur bâti au milieu agricole et naturel
- Orientation 5_Orienter et composer le projet pour dessiner la lisière du tissu bâti
- Orientation 6_Préserver les continuités visuelles des routes de balcon
- Orientation 7_Qualifier les entrées de ville
- Orientation 8_Marquer les entrées de bourgs, villages et hameaux
- Orientation 9_Animer les traversées de bourgs, villages et hameaux
- Orientation 10_Mettre en valeur les cols

La situation



ORIENTATIONS CIBLÉES DE L'AMBIANCE VERSANT BOISÉ'

- Orientation 1_Minimiser l'empreinte écologique et paysagère des aménagements et constructions
- Orientation 2_Construire dans la pente
- Orientation 3_Composer la végétalisation des espaces en confortant l'existant et en développant la biodiversité
- Orientation 4_S'intégrer dans un couvert forestier
- Orientation 5_Intégrer les coupes forestières
- Orientation 6_Conserver la transparence et la perméabilité des clôtures
- Orientation 7_Privilégier les accès et stationnements en revêtements naturels
- Orientation 8_Privilégier un bâti simple et adapté au cadre naturel
- Orientation 9_Adapter l'architecture à la pente
- Orientation 10_Valoriser le bâti ancien en s'inspirant du caractère naturel, minimaliste, des lieux
- Orientation 11_Développer la biodiversité à travers la construction



1



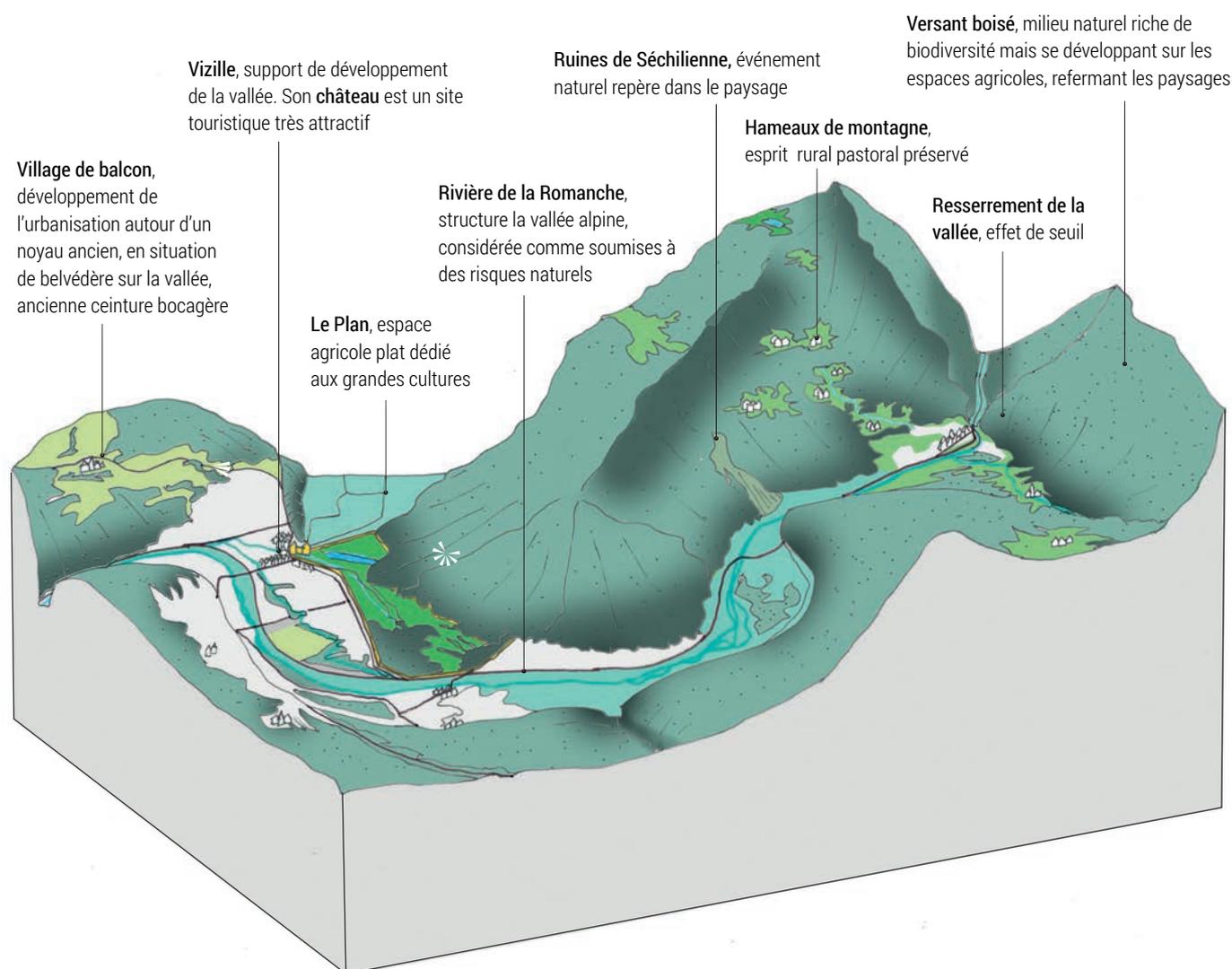
CHARPENTE PAYSAGÈRE



CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE LA CHARPENTE

L'unité paysagère se situe dans une vallée de montagne encaissée, bordée de reliefs abrupts et densément boisés. Cette vallée s'ouvre au niveau du bassin vizillois et de la plaine de Séchilienne. Dans la vallée étroite et profonde, les ruines de Séchilienne sont des éboulements marquant le paysage. Ce paysage engendre de fortes covisibilités du fait de la proximité des versants et de la variété de vues, qui sont panoramiques depuis les points hauts et très cadrées en fond de vallée. Cependant, les fortes pentes ne permettent pas de vues vers les sommets prestigieux situés à proximité. Cette vallée accueille sur les secteurs les plus plats quelques espaces agricoles (pâturages) et urbanisés. Le fond de vallée accueille la Romanche et la route départementale 1091 (route d'accès à Briançon et aux stations de ski de l'Oisans). Le bassin vizillois, carrefour de vallées et donc d'infrastructures de déplacement (notamment la route Napoléon), est plus largement ouvert et s'organise autour de la ville de Vizille, d'espaces agricoles de grandes cultures (secteur du Plan) et de balcons urbanisés comportant quelques pâturages. A l'instar de nombreuses vallées alpines, la vallée de la Romanche s'est fortement développée industriellement au XIXème siècle autour de la production d'énergie hydraulique. Les infrastructures industrielles ont ainsi façonné le paysage de cette vallée, entraînant le passage d'une société de petite agriculture à une société industrielle. L'activité industrielle perdure pour partie et a laissé des traces dans les tissus urbains, du drainage de la plaine et la canalisation de l'eau aux quartiers ouvriers. En termes de patrimoine, celui-ci est donc industriel, rural et montagnard, et marqué par la présence du château de Vizille et de son parc public entouré de murs qui occupe une grande partie de la plaine.

Le développement urbain dans la vallée a brouillé les structures urbaines originelles, aujourd'hui illisibles dans le paysage, mis à part à Séchilienne et Saint Barthélemy de Séchilienne dont les structures composées du chef-lieu en vallée et des hameaux sur les versants sont encore lisibles. L'agriculture perdure sous sa forme pastorale sur les reliefs de la partie amont de la vallée et sous sa forme de pentes et de plateaux agricoles dans la partie aval mais l'urbanisation grignote les espaces plats agricoles. Outre cet étalement urbain, la forêt tend elle aussi à progresser au détriment des espaces agricoles.





OBJECTIFS GÉNÉRAUX

VALORISER LA DIVERSITÉ DE LA TRAME ÉCO-PAYSAGÈRE ET SON MOTIF CENTRAL : LA ROMANCHE

Valoriser les cours d'eau, les canaux et leur végétation rivulaire et ripisylve

- en maintenant leur continuité et en retrouvant le parcours de l'eau, notamment des canaux de Vizille, dans les espaces bâtis
- en poursuivant les aménagements permettant l'accès visuel et/ou physique à l'eau
- en affirmant le parcours naturel de la Romanche comme support de cheminements modes doux

Préserver les espaces agricoles ouverts, de plaine et de montagne

- en renforçant le caractère groupé du bâti
- en affirmant la vocation agricole de ces espaces
- en y limitant toute urbanisation

Valoriser les versants boisés

- en poursuivant les aménagements permettant leur découverte

METTRE EN SCÈNE LES ROUTES ET VALORISER LES VUES

- en considérant les routes comme des axes emblématiques de découverte du territoire (route de balcon, voie rapide) et les points de basculement (cols) comme des portes
- en maîtrisant les implantations résidentielles ou de bâtiments agricoles dans les cônes de vue emblématiques
- en requalifiant les entrées et traversées de ville et villages
- en conservant le caractère ouvert des paysages et les vues lorsqu'elles existent
- en marquant les accès aux massifs

POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES SITES PATRIMONIAUX BÂTIS ET NATURELS

- en renforçant la lisibilité des sites patrimoniaux
- en développant les parcours de découverte
- en s'appuyant sur la trame éco-paysagère

CONSERVER LA STRUCTURE DES BOURGS, VILLAGES ET HAMEAUX

- en maintenant des continuités paysagères et écologiques (coupures ou coulées vertes, naturelles ou agricoles) entre les groupements bâtis
- en maintenant ou renforçant le caractère groupé du bâti à travers l'évolution du bâti existant (mutation, densification, épaississement)

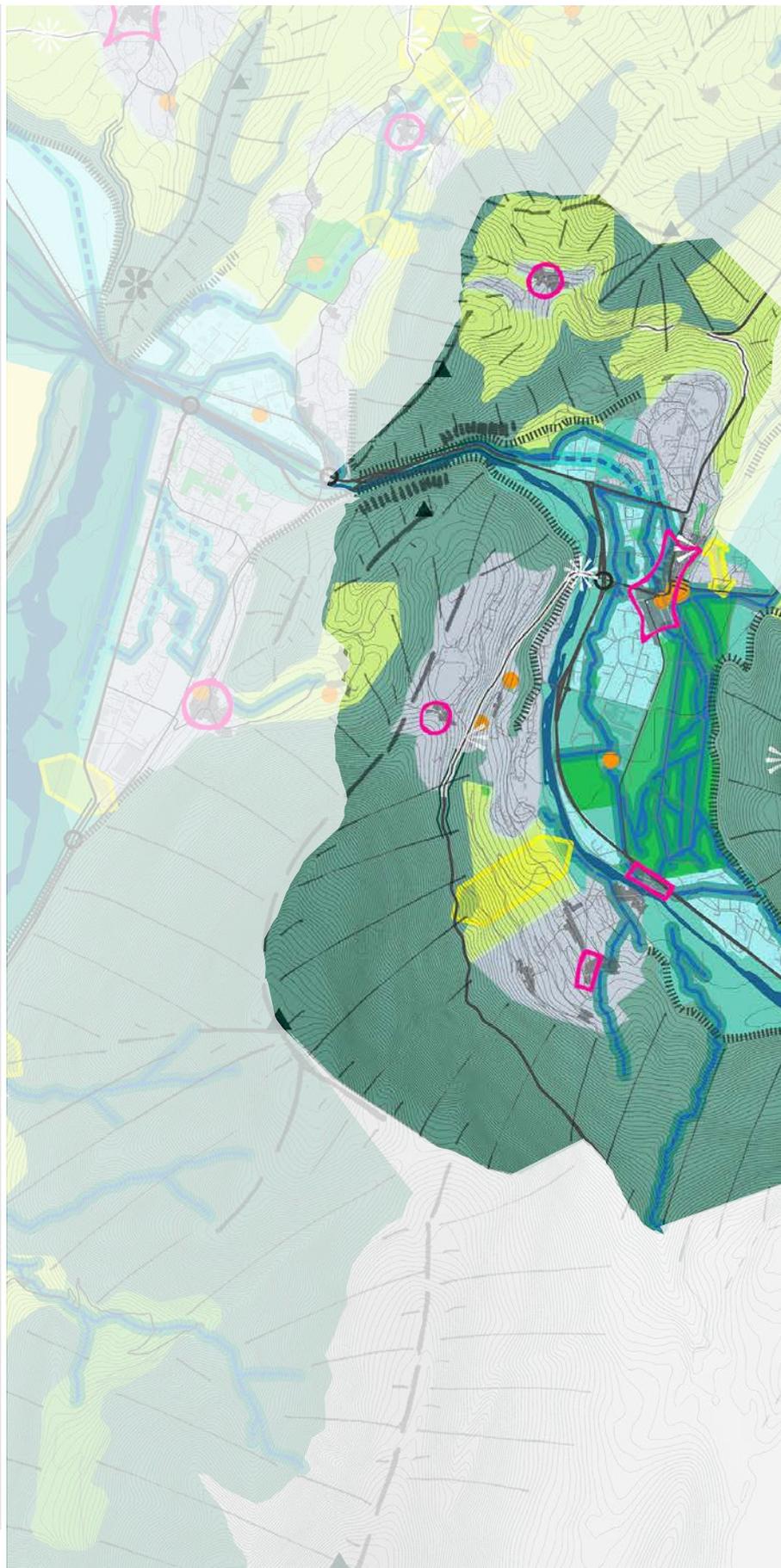
ATTÉNUER LE CONTRASTE ENTRE VALLÉE ANTHROPISÉE PEU FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ ET VERSANTS NATURELS

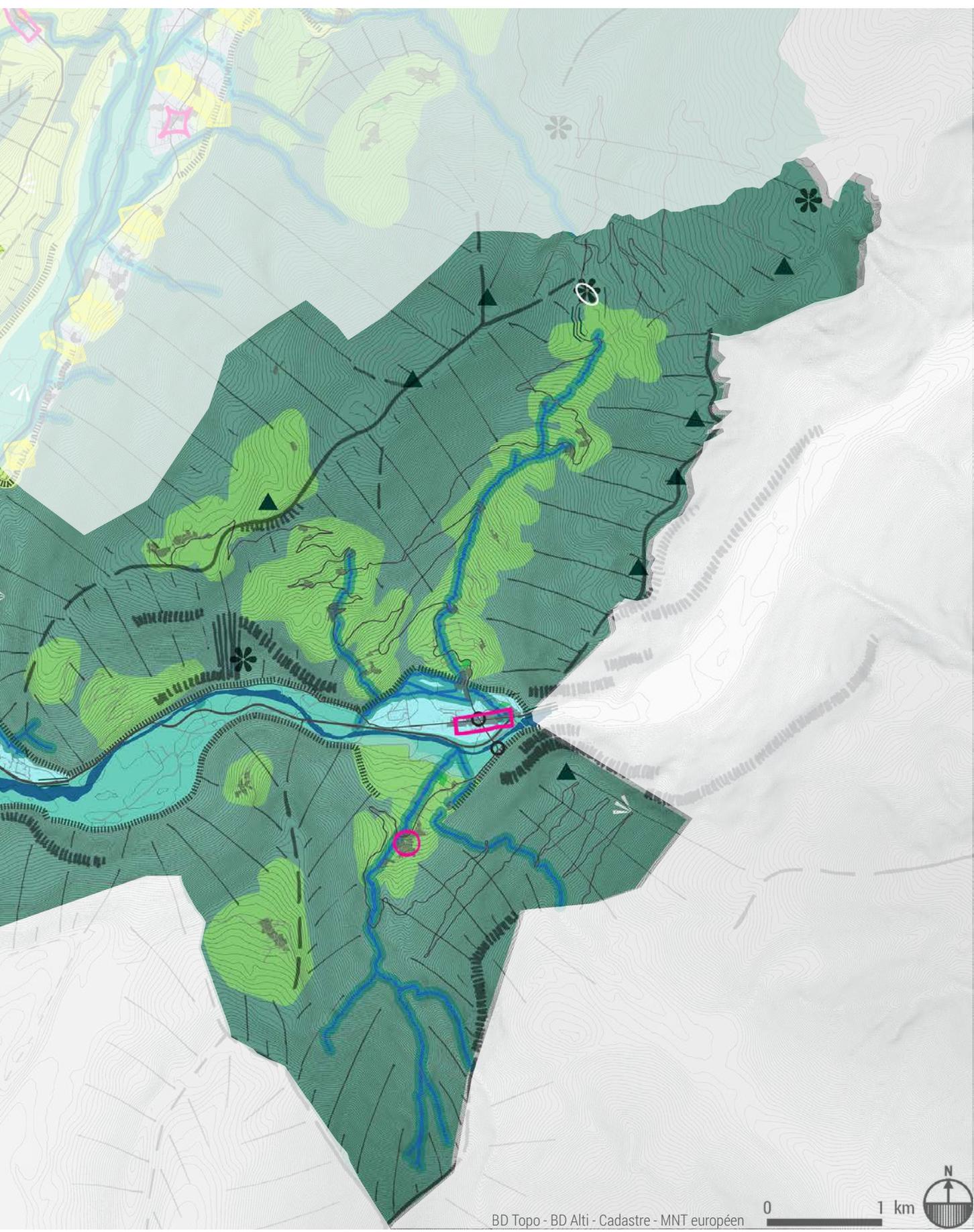
- en restaurant le corridor aquatique de la Romanche
- en valorisant les canaux qui sillonnent le fond de vallée
- en stoppant la progression de la forêt sur les espaces agricoles



Structure paysagère

- Espace d'altitude
 - Versant boisé
 - Montagne pastorale
 - Pente, plateau et vallée agricoles
 - Plaine agricole
 - Espace urbanisé
 - Fond de vallée urbanisé
 - Fond de vallée
- Topographie**
- Courbe de niveau (pas de 10m)
 - Ligne de crête
 - Affleurement rocheux - Falaise
 - Versant
 - Rupture de pente - Pied de versant
 - Sommet
 - Col
- Vues à préserver**
- Vue à 360°
 - Ouverture visuelle remarquable
 - Linéaire de vue depuis les routes
- Eau et trame végétale à mettre en valeur**
- Rivière et cours d'eau
 - Cours d'eau disparu
 - Coulée verte (liée à l'eau)
 - Coulée verte (des anciens ruisseaux)
 - Cœur de nature et parc arboré
 - Structure verte portée par les infrastructures
 - Coupure verte
- Repères patrimoniaux à révéler**
- Groupements bâtis anciens
 - Bourg linéaire
 - Bourg en étoile
 - Bourg ramassé
 - Bourg de piémont
 - Site emblématique bâti et repère visuel
 - Site emblématique naturel
- Infrastructures à considérer comme axes de découverte des paysages**
- Voie ferrée
 - Axe urbain structurant et route principale
 - Porte d'accès aux massifs
 - Porte de la rocade Sud
 - Effet de seuil





BD Topo - BD Alti - Cadastre - MNT européen

0 1 km



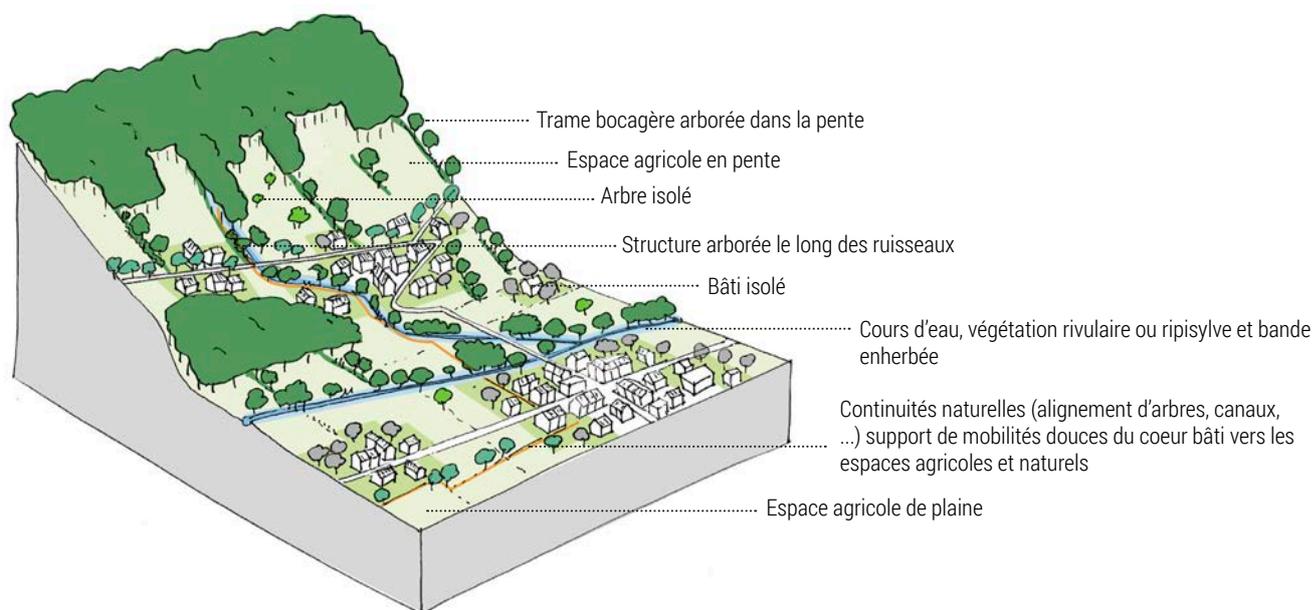
ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1_STRUCTURE NATURELLE

ORIENTATION 1_COMPOSER LE PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS EXISTANTS DU SITE ET DU PAYSAGE

- ➔ Le pétitionnaire cherchera à préserver, conforter et composer avec tout élément de paysage support de qualité éco-paysagère¹ sur le site ou à proximité, et toute vue intéressante, pour :
 - adapter la construction au site et structurer le projet : mettre les éléments de paysage au cœur de la composition et de la structuration du projet (espace libre en appui sur les structures végétales existantes, stationnement tirant parti des végétaux en place, coulée verte en continuité de l'existant au-delà de la parcelle, constructions étagées dans la pente...)
 - conforter le caractère aéré d'un tissu urbain, créer des «évènements» (interruptions, failles, séquences, coulées vertes) dans un linéaire bâti ou entre deux groupements bâtis
 - définir des limites à l'urbanisation
 - dessiner la lisière du village ou du hameau, et assurer les transitions entre espace bâti et espace agricole ou naturel.
 - adosser un bâtiment.
- ➔ Le pétitionnaire cherchera à développer un maillage et des liens structurants (végétal, continuité douce, espace commun prolongé par des espaces publics), en appui et en confortement de la trame éco-paysagère, entre le centre du village et la périphérie, entre les différents «quartiers».

Trame éco-paysagère, naturelle et végétale, à préserver et conforter lors des aménagements



1

Élément de paysage support de qualité éco-paysagère*: topographie particulière, structure arborée (arbre isolé, en bouquet, en alignement, bosquet, continuité végétale de haies ou ripisylves, verger, vieux arbres à fort potentiel biologique...), jardin participant à la qualité paysagère et/ou à la trame verte de la rue ou de l'arrière (espace de respiration, continuité de jardins), présence d'eau (cours d'eau, ruisseau, source, zone humide, fossé...), parcelle agricole, trame parcellaire, murs anciens ou patrimoine bâti, chemins...

Alignements d'arbres



Vizille



Notre-Dame-de-Mésage



Canaux



Vizille



Vizille

Vizille

Parc arborés et murs anciens



Parc du château - Vizille



Terrasses du parc du chateau - Vizille



Mur de pierres sèches - Notre-Dame-de-Mésage

Espaces agricoles



Grandes cultures de la plaine du Plan - Vizille



Jardins potagers - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



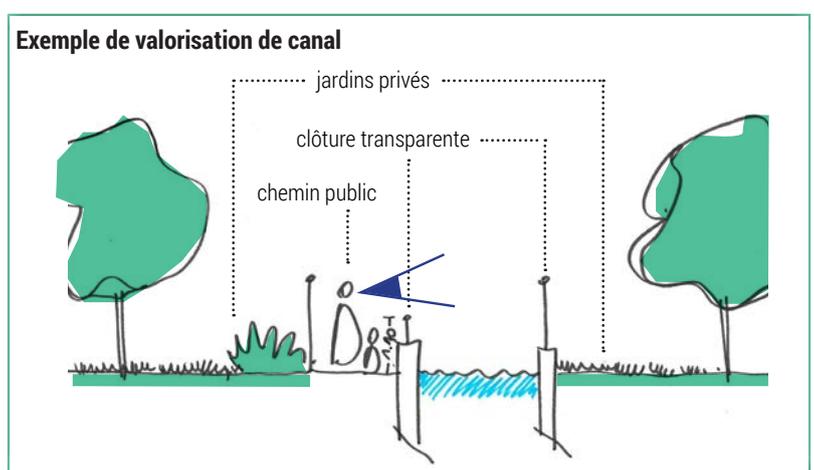
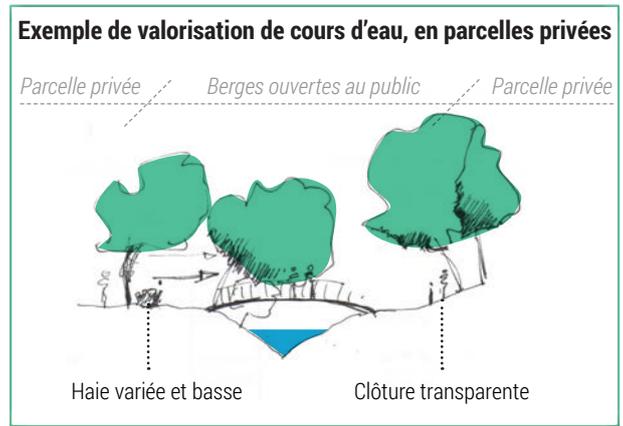
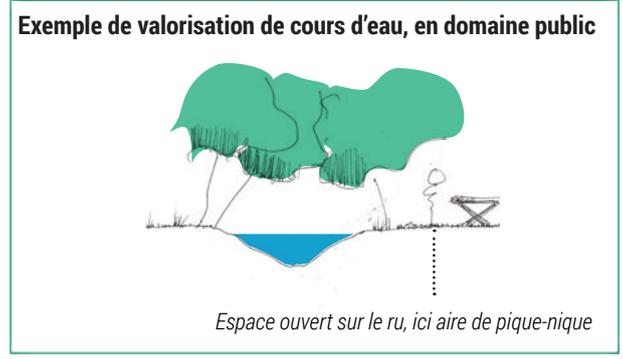
Pâturages - Saint-Pierre-de-Mésage





ORIENTATION 2_METTRE EN VALEUR LA PRÉSENCE DE L'EAU

- Le pétitionnaire veillera à respecter l'ensemble de la structure du réseau hydrographique (rivières, ruisseaux, torrents, fossés, canaux) ainsi que la fonctionnalité des milieux aquatiques et semi-aquatiques, des zones humides pour leurs rôles d'espace tampon, d'évacuation/circulation/gestion des ruissellements, et de circulation pour la faune... Plus l'espace naturel non bâti le long du cours d'eau, est large (du bâti jusqu'à la ripisylve¹ ou jusqu'au du point haut des berges), plus le potentiel écologique est important.
- Dans le cas général, l'implantation du bâti sera préférentiellement la plus éloignée possible de l'eau. L'implantation d'une façade bâtie sur l'eau pourra être envisagée si elle participe à la mise en valeur de l'eau.
- Les espaces ouverts végétalisés de jardins ou d'espaces communs, seront implantés de façon privilégiée au contact de l'eau. Le pétitionnaire cherchera à mettre l'eau au cœur de sa composition, comme un élément structurant, et de la mettre en valeur par l'aménagement :
 - de vues vers l'eau, depuis l'espace public
 - d'accès physiques (cheminement doux) à l'eau, et éventuellement d'une traversée (dans le cas d'un ruisseau)
 - de cheminements doux le long des ruisseaux, qui assurent une continuité vers l'amont et vers l'aval, le cas échéant
 - d'espaces communs ou publics développant divers usages : promenade, sport, détente, contemplation, rencontre, échange...
- Dans le cas de parcelles privées au contact d'un ruisseau, le pétitionnaire recherchera un dialogue entre le jardin et le ruisseau par un prolongement/confortement de la ripisylve dans le jardin (préservation de la végétation existante, plantations complémentaires de mêmes essences, graduation des strates végétales, clôture grillagée transparente fondue dans la végétation) ou par une limite permettant des transparences et relations visuelles avec le ruisseau. Dans tous les cas, s'il existe une clôture, elle sera perméable à la petite faune.
- Dans le cas de ruisseaux «busés», l'opportunité d'une réouverture du ruisseau sera évaluée. Le projet cherchera a minima à signaler la présence du ruisseau à travers l'aménagement de l'espace.
- Dans le cas des canaux à l'air libre, l'opportunité d'un aménagement valorisant la présence de l'eau sera évaluée : cheminement piéton, aire de repos, prairie de jeux, Le projet cherchera a maintenir une continuité visuelle le long du canal, notamment par l'implantation de clôture ou structure de protection transparente. En cas de plantations, le projet veillera alors à utiliser des essences locales non invasives.



¹ La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et silva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve. Source : wikipedia

Ripsisylve



Ripsisylve de la Romanche

Bandes enherbées et chemins au bord de l'eau



Ripsisylve et chemin au bord de l'eau - Notre-Dame-de-Mésage



Cheminement le long d'un canal - Vizille



Cheminement le long de la Romanche - Notre-Dame-de-Mésage

Mise en scène de l'eau - Espaces communs



Aménagement du plan d'eau du chateau - Vizille



Passerelle - Notre-Dame-de-Mésage



Aire de repos au bord de la Romanche - Notre-Dame-de-Mésage

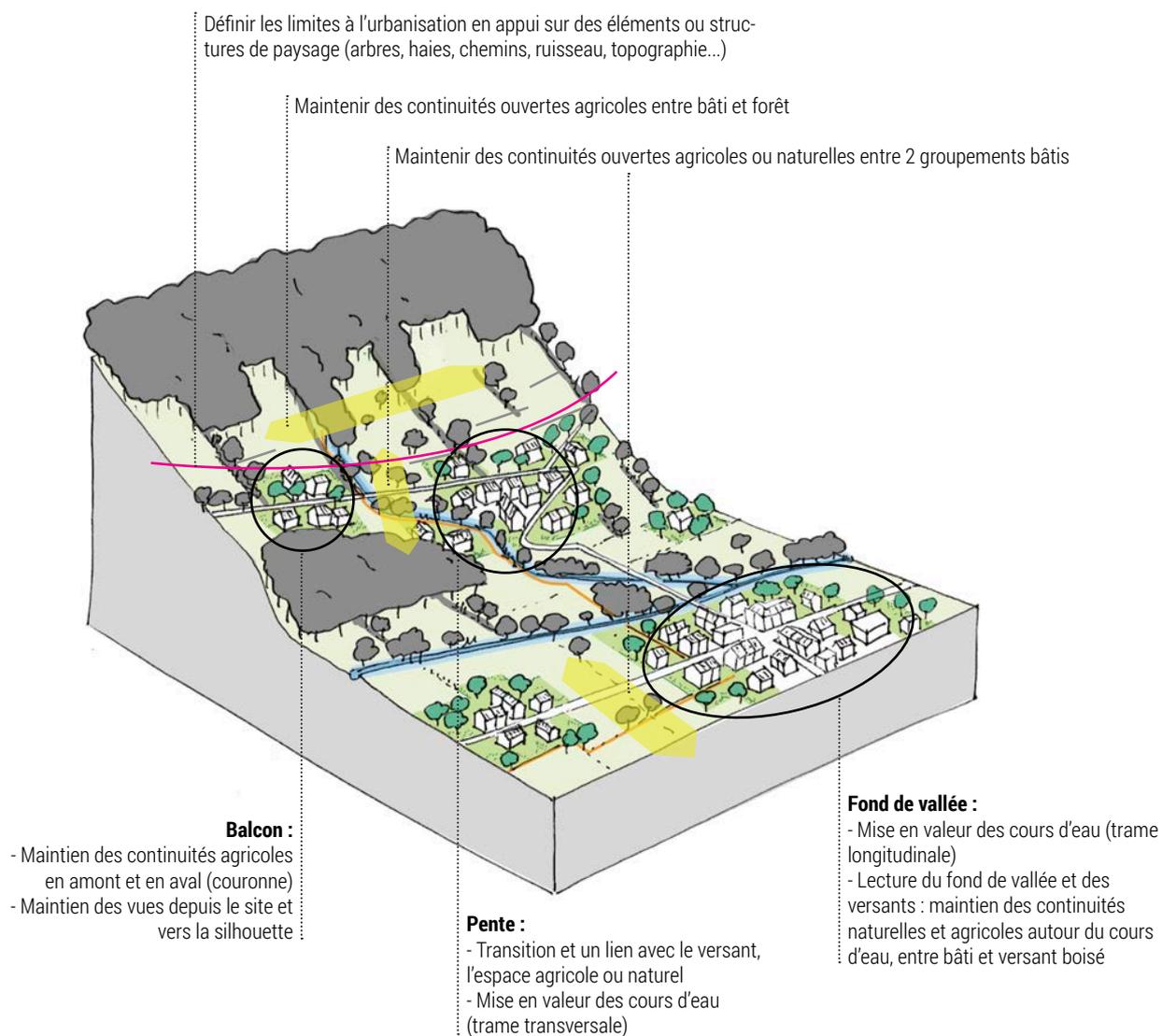


2 STRUCTURE BÂTIE

ORIENTATION 3_CONFORTER LA LISIBILITÉ DES ESPACES BÂTIS

- En fond de vallée : le pétitionnaire cherchera à maintenir des respirations au sein du continuum urbain en regroupant le bâti et en dégagant un maximum d'espace libre pour marquer des coupures vertes.
- En pente et en balcon : le pétitionnaire respectera les logiques géographiques et historiques du village ou du hameau à travers son projet. Il cherchera à renforcer :
 - le caractère groupé en se rapprochant du bâti existant.
 - la lisibilité du groupement bâti dans le paysage par le maintien de continuités ouvertes agricoles ou naturelles entre deux groupements bâtis, et devant la forêt.

Typologie des implantations du bâti dans le paysage et coupures vertes



Espaces bâtis de fond de vallée



Trame hydraulique et continuités végétales, depuis l'espace bâti jusqu'aux espaces naturels et agricoles - A gauche : Vizille, à droite : Séchilienne

Espaces bâtis de pente



Rapport entre espace bâti de pente, versant boisé et espaces agricoles - En rive droite de la Romanche : Séchilienne (les Rivoirands), en rive gauche : Saint-Pierre-de-Mésage



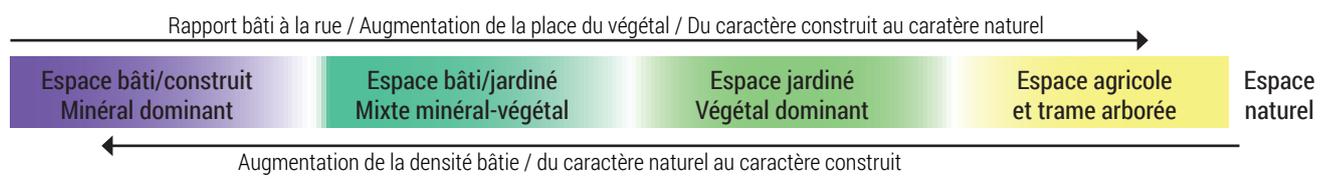
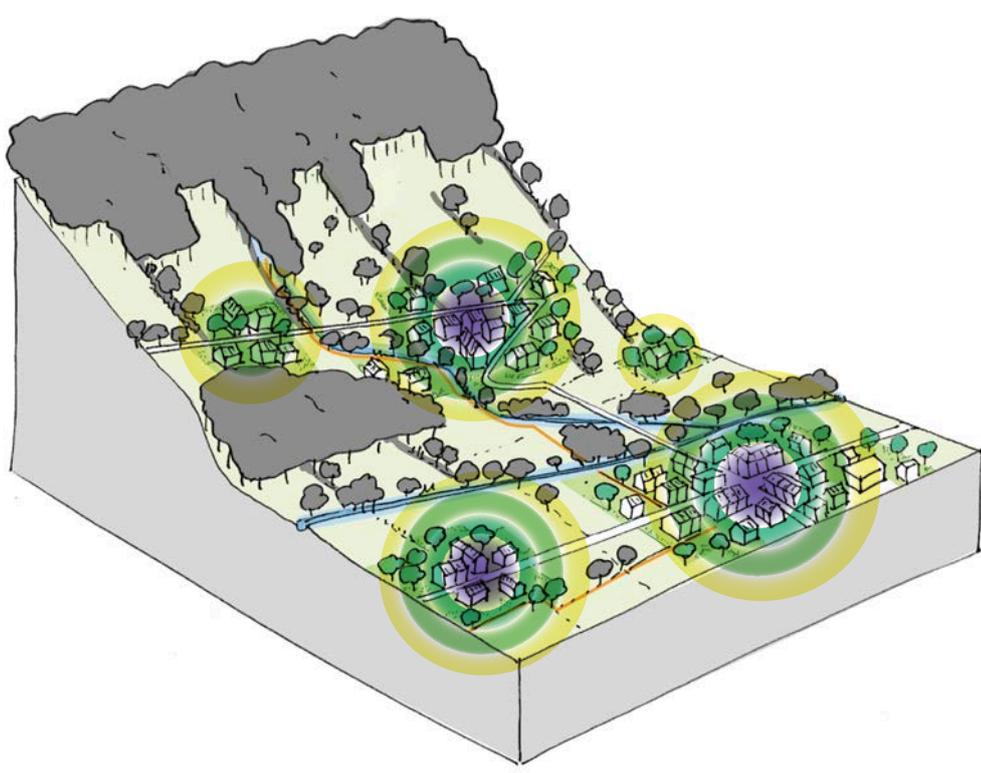


3 LIMITES & TRANSITIONS ENTRE ESPACES BÂTIS ET ESPACES AGRICOLES OU NATURELS

ORIENTATION 4_MARQUER LES TRANSITIONS PAR UNE GRADUATION DU CŒUR BÂTI AU MILIEU AGRICOLE ET NATUREL

- Le pétitionnaire cherchera à adapter la proportion de bâti sur rue et d'espaces aérés végétalisés en fonction de la situation au sein de l'enveloppe bâtie du village ou du hameau. Il maintiendra des espaces de plus en plus aérés vers la périphérie pour créer une transition avec les espaces ouverts agricoles ou pâturés (jardins, potagers, vergers, cultures...).
- Le pétitionnaire développera un rapport d'échelle cohérent avec les structures bâties existantes et/ou avec les espaces ouverts (non bâtis) de proximité.

Graduation du coeur bâti au milieu agricole et naturel



Espace bâti : minéral dominant dans les centres-bourgs



Absence quasi total de végétal en centre-bourg - Vizille



Ponctuations végétales en accompagnement du bâti - Montchaboud

Espace jardiné : végétal dominant dans les hameaux



Forte présence du végétal - Hameau de Séchilienne



Végétalisation des abords des constructions et des façades - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

Espace agricole en pourtour de l'espace bâti : végétal quasi exclusif



Espace agricole formant une couronne autour de l'espace bâti - Vizille



Potager en limite de l'espace bâti - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



ORIENTATION 5_ORIENTER ET COMPOSER LE PROJET POUR DESSINER LA LISIÈRE¹ DU TISSU BÂTI

→ Le pétitionnaire dont le projet est implanté en limite avec l'espace agricole ou naturel, cherchera à dialoguer avec cet espace, à créer une interface, une transition, tout en affirmant la limite du bourg, village ou hameau dans le paysage.

■ Implantation

→ La composition du projet permettra de préserver des vues depuis l'espace bâti vers les espaces agricoles et naturels, et de les mettre en scène via l'implantation et l'orientation du bâti et des circulations (accès, chemin).

→ Le pétitionnaire composera son projet de façon à ménager un espace ouvert végétalisé, si possible un espace commun, au contact de l'espace agricole ou naturel, qui assurera la transition entre bâti et non bâti. Le projet s'efforcera de préserver l'imbrication entre espaces agricoles et espaces bâtis et non pas de marquer une limite franche.

→ Les vues depuis l'espace agricole ou naturel vers le site d'extension seront prises en compte afin que le projet participe à la silhouette bâtie. La répartition des formes urbaines et l'architecture des bâtiments chercheront à composer une transition progressive du non bâti vers le bâti, au sol comme en élévation.

■ Composition et usages de la lisière

→ Le dessin de la lisière privilégiera une épaisseur variable et des formes végétales naturelles et diversifiées, utilisant les motifs champêtres ou naturels existants ou à proximité. La progression des strates végétales multipliera les effets de lisière propice à la biodiversité.

→ Le projet mettra en oeuvre, de façon préférentielle, une interface active (non privatisée) entre bâti et non bâti, qui permettra une certaine multifonctionnalité de la lisière et développera des espaces collectifs, communs ou publics en lisière : jardins partagés, espace de détente/contemplation du paysage agricole ou naturel, espace d'agrément, de promenade... La possibilité et l'intérêt (en termes de raccordement, d'usages) d'un aménagement de chemin en lisière seront évalués.

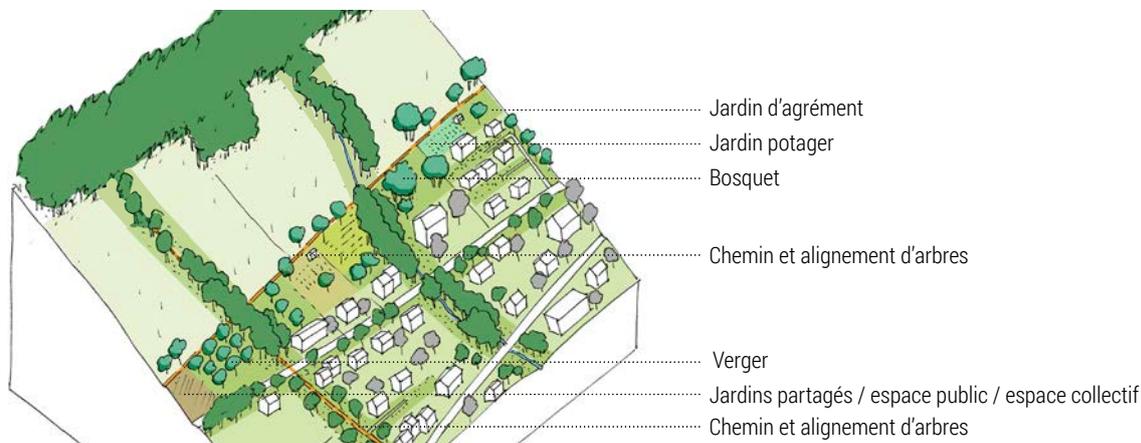
→ Le projet de lisière pourra être complété par un projet agricole (circuits courts, vente directe, cueillette à la ferme) qui affirmera d'autant plus l'imbrication entre agriculture et urbain.

■ Maillage et «couture» avec l'existant

→ Le projet participera au maillage et à la continuité des chemins ruraux et tiendra compte de l'organisation du parcellaire pour garantir le bon fonctionnement des activités agricoles ou forestières. Il développera des cheminements doux d'accès et de découverte des espaces agricoles ou naturels.

→ Dans le cas de limite privée directement au contact d'espace agricole ou naturel, la clôture sera pensée de façon privilégiée comme une interface entre le jardin et l'espace extérieur, et non comme une mise à distance ou une rupture. La végétation ne cherchera pas à clore visuellement la parcelle mais à en suggérer ses limites sous la forme de filtre. Le pétitionnaire préférera des limites de parcelles, sous formes de bosquets ponctuels, de haies bocagères poreuses, de vergers... qui présentent de l'épaisseur et de la transparence vers les paysages naturels. Les clôtures en lisière, le cas échéant, seront perméables à la petite faune.

Exemples d'usages/vocations qui participent au dessin de la lisière agricole



¹ Lisière ou frange urbaine : espace de transition, net ou gradué, où la ville laisse place à autre chose : la campagne, la forêt, la « nature », le terrain vague ou la friche en attente de projets. Source : « Paysages des franges urbaines : décrire, habiter, gouverner », Appel à contribution, Calenda, Publié le vendredi 28 février 2014, <http://calenda.org/278300>

La limite assure un rôle de transition et de valorisation réciproque entre espace urbain et espace agricole ou naturel. Plus qu'une ligne de contact, la limite prend la forme d'un espace, d'une épaisseur, de dimensions variables en fonction des contextes.

Limites avec l'espace agricole



Potager et clôture transparente en limite avec l'espace agricole - Montchaboud



Clôture rustique et transparente en limite avec l'espace agricole - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

Limites avec l'espace naturel



Absence de clôture avec l'espace naturel (le ruisseau) - Notre-Dame-de-Mésage



Absence de clôture avec l'espace naturel (la forêt et le ruisseau) - Séchilienne



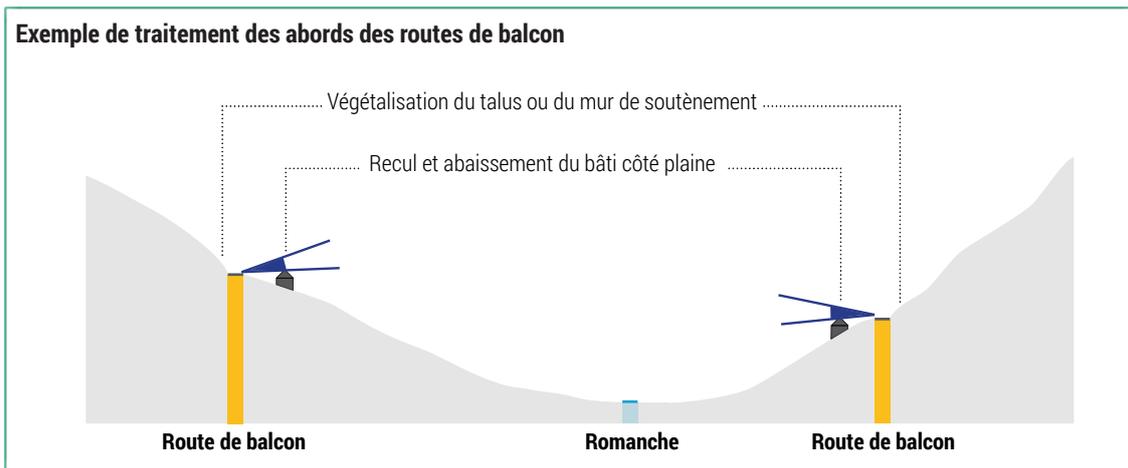
Clôture transparente sur le canal - Saint-Pierre-de-Mésage



4 AXES DE DÉCOUVERTE

ORIENTATION 6_PRESERVER LES CONTINUITÉS VISUELLES DES ROUTES DE BALCON

- Le porteur de projet cherchera à **préserver les vues ponctuelles et les séquences ouvertes sur la plaine et le grand paysage** :
 - en préservant les espaces agricoles ouverts de part et d'autre de la route.
 - en limitant l'impact visuel du bâti depuis la route : implantation en recul, en contre-bas de la route.
 - en privilégiant la perméabilité visuelles des limites (clôtures, haies...) si elles sont nécessaires.
- Le porteur de projet cherchera à **minimiser l'impact des talus et murs de soutènement** :
 - par un tracé limitant au maximum les déblais/remblais.
 - par une végétalisation des talus.
 - par l'utilisation de matériaux locaux (ou à minima de la couleur de la pierre locale) pour l'aménagement des murs de soutènement s'ils s'avèrent nécessaires, et par leur végétalisation (plantes grimpantes).



ORIENTATION 7_QUALIFIER LES ENTRÉES DE VILLE

- Le pétitionnaire veillera à **maintenir et renforcer les continuités piétonnes et cyclables entre l'espace urbain, les zones d'activités et l'espace naturel de proximité**. Il favorisera les dispositifs permettant de sortir les voies douces de l'emprise de voirie, sur des chemins éloignés et arborés ou à minima séparés par une bande plantée multistrata.
- Le pétitionnaire cherchera à **créer une ambiance urbaine** :
 - en aménageant des abords qualitatifs et confortables (végétation multistrata, mobilier, etc.).
 - en réduisant la largeur de voirie (au profit des modes doux et d'aménagements plus urbains).
 - par un traitement du sol différencié en termes de matériaux (tout en restant dans un ton neutre : beige, ocre, gris) et de texture (pavés, béton désactivé, résines, ...).

Vues depuis les routes de balcon



Vue depuis la route de Montchaboud, dégagée par l'espace agricole ouvert en aval de la route



Vue depuis la montée de Séchilienne, dégagée par l'espace agricole ouvert en aval de la route

Gestion des soutènements



Talus enherbé - Notre-Dame-de-Mésage



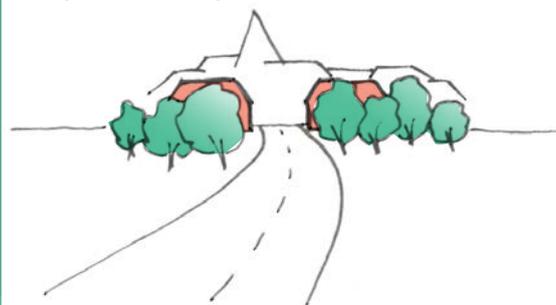
Mur de soutènement végétalisé - Montchaboud



ORIENTATION 8_MARQUER LES ENTRÉES DE BOURGS, VILLAGES ET HAMEAUX

- En cas de construction en limite de bourg, village ou hameau et en limite de voirie, le pétitionnaire cherchera à créer un effet de "porte" :
 - en s'appuyant sur les structures arborées existantes ou en développant une trame végétale structurante perpendiculaire à la voie par la plantation d'arbres accompagnés des strates arbustives et herbacées.
 - en implantant le bâti principal ou une annexe à l'alignement ou au plus proche de la voie, en intégrant les contraintes sécuritaires (visibilité) et techniques (dénéagement, le cas échéant) .

Exemple d'effet de « porte »



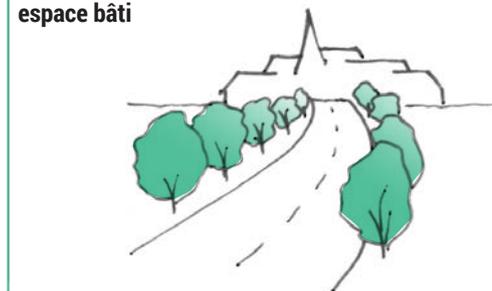
- En cas d'aménagement de voirie en entrée de bourg, village ou hameau, le porteur de projet cherchera à atténuer l'aspect routier et marquer une transition entre espace agricole et/ou naturel et espace bâti :

- en limitant la largeur de la voirie au nécessaire pour favoriser les usages pour les piétons, cycles et développer des aménagements progressifs des abords de la voirie : plantation de structures arborées qui annoncent le bâti (arbres d'alignement, ponctuation d'arbres, vergers...), circulations douces et espaces publics perméables ou dans tous les cas distincts de l'enrobé de la voie)...

- en traitant les accotements avec "naturel" sans utiliser de vocabulaire ou matériaux trop routiers (trottoirs, stationnements, enrobé...)

- en marquant éventuellement le seuil d'entrée par un évènement : signalétique d'entrée, végétalisation renforcée, traitement différencié du sol (matériaux, texture)...

Exemple d'effet de transition entre espace non bâti et espace bâti



ORIENTATION 9_ANIMER LES TRAVERSÉES DE BOURGS, VILLAGES ET HAMEAUX

- Le porteur de projet cherchera à rythmer le parcours au sein des bourgs, villages et hameaux par la mise en place de séquences qui pourront être différenciées par la végétation, la présence ou non de mobilier, le revêtement du sol de la voirie et de ses abords...
- Le porteur de projet cherchera à ponctuer le parcours au sein des bourgs, villages et hameaux par la mise en valeur d'évènements le long du parcours : une place, un point de vue, un bâtiment singulier, un arbre remarquable, un ruisseau, une fontaine, un départ de chemin...

ORIENTATION 10_METTRE EN VALEUR LES COLS

- Le pétitionnaire cherchera à conserver au maximum la lisibilité des cols qui marquent une transition et constituent des seuils géographiques :
 - en conservant leur caractère ouvert, le cas échéant
 - en implantant le bâti en recul de la voie au profit des vues
 - en conservant la trame arborée existante lorsque celle-ci ne perturbe pas la lecture du site
- Lieux privilégiés de lecture du paysage, le pétitionnaire cherchera à valoriser les cols :
 - en donnant de la qualité aux espaces de stationnement (voir le chapitre 4- des ambiances concernées)
 - en organisant le mobilier nécessaire à la découverte du site (signalétique, panneau d'interprétation, bancs....) selon un plan d'ensemble, et en fonction de son intégration dans un milieu naturel : simplicité des formes, matériaux naturels, mise en oeuvre simple...

Entrées de bourgs



Aspect routier avant l'entrée du bourg - Séchilienne



Marquage d'entrée de bourg - Séchilienne



Partage de la voirie entre voiture et piétons dans le bourg - Séchilienne

Traversées de bourgs



Fontaine permettant de ponctuer la traversée du bourg - Montchaboud



Espace vide à qualifier pour ponctuer la traversée - Le Péage de Vizille

Valorisation des cols



Simplicité des aménagements - Col du Luitel, Séchilienne





2



AMBIANCES PAYSAGÈRES



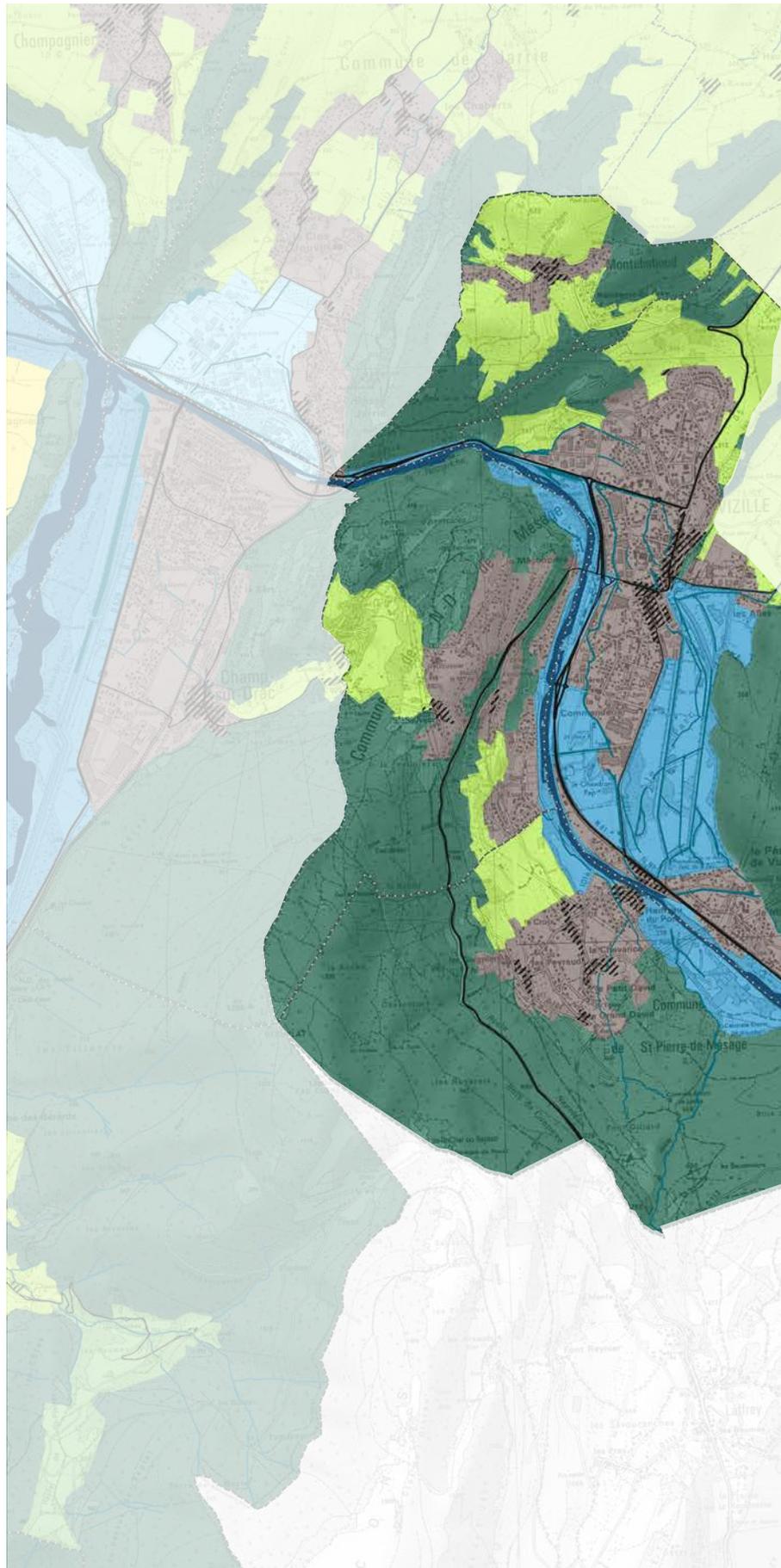


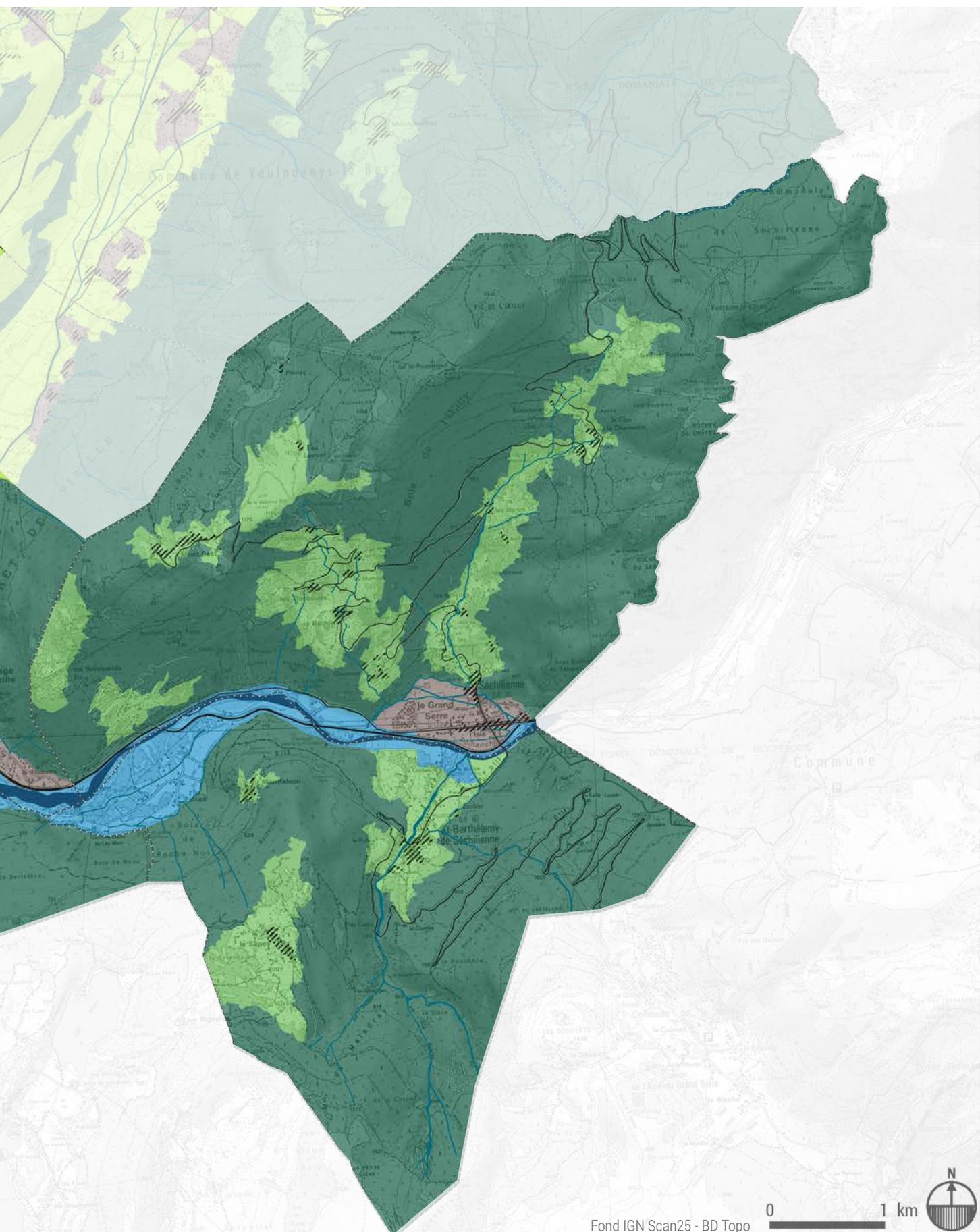
Ambiances paysagères

-  Limite communale
-  Rivière et cours d'eau
-  Route
-  Voie ferrée
-  Groupement bâti ancien

Ambiances paysagères

-  Centre ancien de Grenoble
-  Faubourg
-  Piémont urbain
-  Bourg, village et hameau ruraux
-  Ville parc
-  Villégiature thermique
-  Plaine urbaine
-  Coteau résidentiel
-  Fond de vallée d'activité
-  Fond de vallée naturel
-  Plaine agricole
-  Vallée, plateau et pente agricoles
-  Montagne pastorale
-  Versant boisé

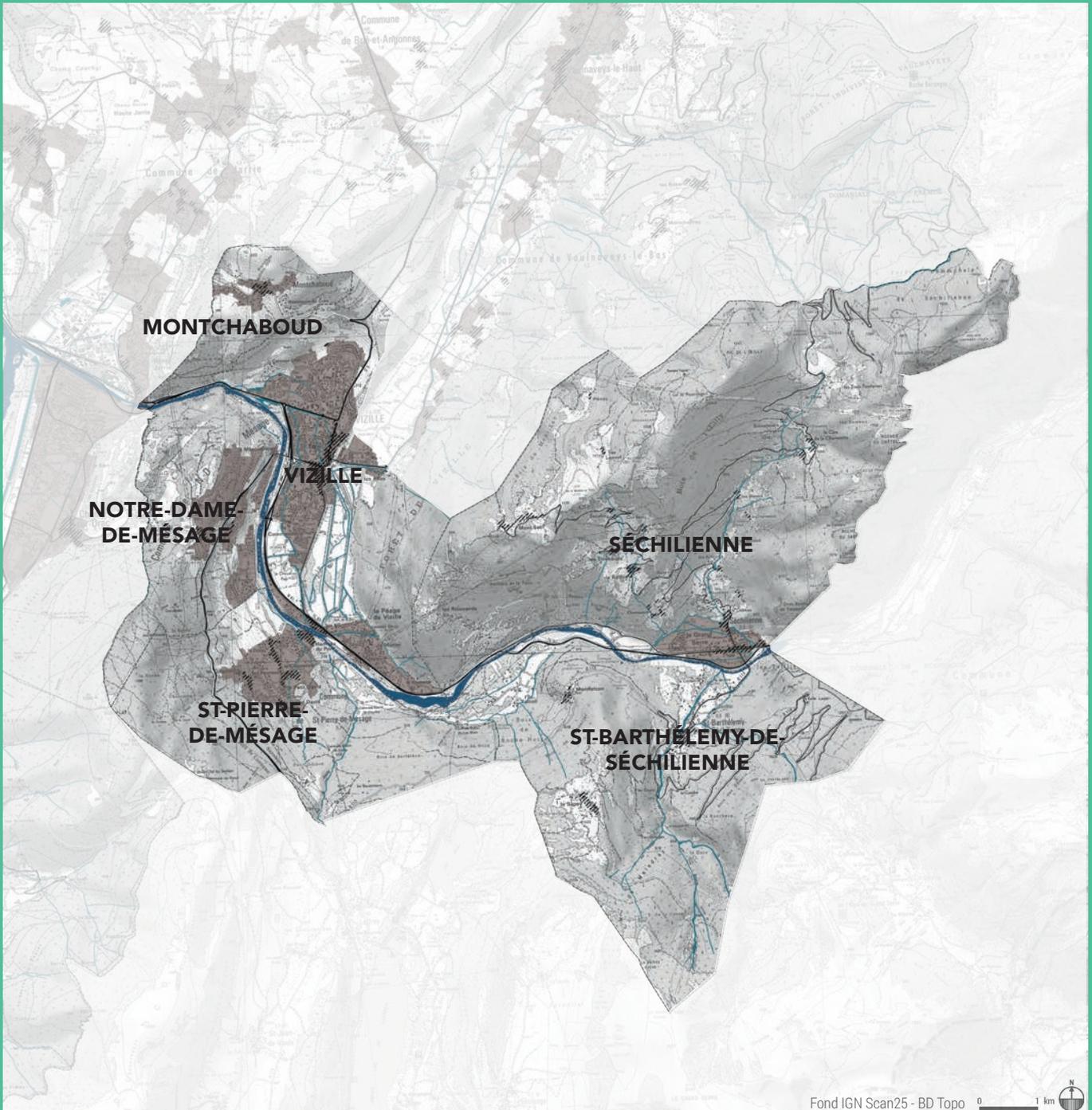




2.1



AMBIANCE BOURG, VILLAGÉ ET HAMEAU RURAUX



Localisation de l'ambiance sur l'unité de la vallée de la Romanche

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE

L'ambiance des bourgs, villages et hameaux se caractérise par des paysages bâtis de noyaux anciens élargis sur lesquels se sont greffés des dans un tissu pavillonnaire, de logements collectifs ou d'activité, avec plus ou moins d'amabilité. Selon leur site d'implantation et leur évolution, ils présentent des structures groupées linéaires, en étoile ou ramassées. Mais quelle que soit la structure, ils montrent une forte imbrication entre bâti et champs qui leur confèrent leur caractère rural.

→ **Maintenir des espaces de respiration (non bâtis) et un caractère rural jusqu'au cœur des bourgs et hameaux**

■ Le passé industriel de la vallée de la Romanche est visible dans les différents tissus des bourgs, village et hameaux de fond de vallée, avec de grandes emprises foncières, anciens lieu de production, accompagné d'un réseaux de canaux mis en oeuvre afin d'alimenter cette industrie. Ces canaux sont encore visibles et offrent une ambiance caractéristique notamment à Vizille lieu de concentration de l'activité.

→ **Mettre en valeur la présence des canaux en fond de vallée**

■ L'organisation du bâti et des espaces non bâtis dessine une progression concentrique du cœur « construit » plus ou moins dense, vers les espaces agricoles : tandis que la densité bâtie diminue, les espaces jardinés deviennent plus importants et assurent les transitions avec l'espace cultivé. Dans les cœurs de villages, les jardins créent des espaces de respiration et confortent le caractère rural, tandis qu'en limite, ils dessinent une couronne plus ou moins continue et structurée. Entre les deux, les continuités végétales se développent en appui de structures naturelles ou urbaines, et font le lien du centre à la périphérie, participant à la qualité du paysage villageois comme à la présence de biodiversité.

→ **Préserver une certaine aération du tissu**

→ **Préserver des continuités paysagères d'espaces végétalisés et favorables aux déplacements de la faune (petits mammifères, reptiles, insectes) des centres villageois vers les périphéries**

■ La trame végétale est essentiellement composée de jardins issus de la culture rurale et d'auto-subsistance, associant potagers, arbres fruitiers et espaces d'agrément. Ces jardins sont partout présents : à côté d'un bâti à l'alignement sur la rue, en présentation d'un bâti en retrait ou encore à l'arrière d'un front bâti continu. Lorsque le jardin n'est pas directement perceptible, la végétation reste très présente et se développe en façade, s'insinue dans un micro retrait ou accompagne les murs de propriété.

→ **Conforter le caractère rural et jardiné**

→ **Développer la présence du végétal, sous diverses formes, perceptible depuis la rue**

■ Le bâti, par son implantation à l'alignement sur rue, et les murs qui composent la limite de propriété, dessinent et structurent la rue. Dans les tissus bâtis plus récents, les implantations de pavillons en milieu de parcelle et en discontinuité, ont effacé le rapport à la rue fortement présent dans les cœurs de villages et hameaux.

→ **Maintenir la rue structurée par le bâti ou un élément construit à l'alignement**

→ **Retrouver un rapport à la rue dans les tissus pavillonnaires**

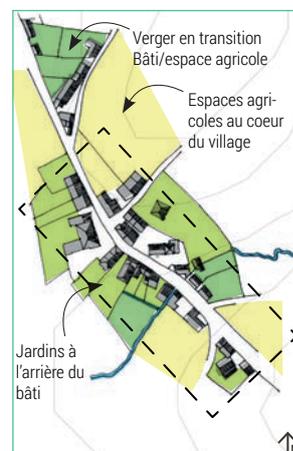
■ Les limites de propriété sont souvent marquées par des murs anciens en pierre accompagnés de végétation « débordante » ou en pied de mur. L'accompagnement végétal et la transparence sur les jardins est une constante : lors des ouvertures (portails et portillons) dans les murs anciens, par la grille des murs bahut, par les clôtures « rustiques » (de type grillage) dans d'autres cas. Les clôtures permettent des vues ponctuelles, partielles ou entières sur les jardins et confèrent ainsi à la rue son caractère jardiné. Dans les constructions récentes, les clôtures sont le plus souvent opaques et uniformes, composées de murs (non accompagnés de végétal) ou de haies taillées formant des « murs végétaux ». Ces limites banalisent et ferment visuellement les paysages.

→ **Permettre les perceptions des jardins qui agrémentent les rues**

→ **Développer la végétation en accompagnement des murs**



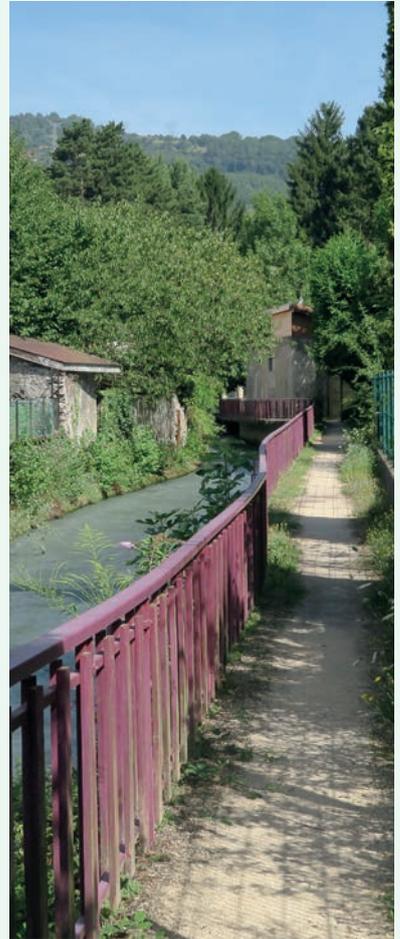
Structure urbaine en étoile



Structure urbaine linéaire



Structure urbaine ramassée



SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

PRÉSERVER LE RÉSEAU DE CANAUX, SPÉCIFIQUE DU FOND DE VALLÉE DE LA ROMANCHE

- Articuler les projets avec la trame existante de canaux
- Favoriser l'animation urbaine par la mise en valeur des canaux
- Préserver les canaux existants

DÉVELOPPER LES CONTINUITÉS ÉCO-PAYSAGÈRES JUSQUE DANS LE CŒUR DES CENTRES-BOURGS

- Renforcer et maintenir le rapport à l'eau , en plaine par la valorisation des canaux, sur les versants par la valorisation des rivières.
- S'appuyer sur et conforter la trame naturelle et agricole dans le cadre des projets au sein des espaces bâtis (densification d'un espace ouvert) comme en extension
- Développer les continuités de jardins et espaces plantés en cœur d'îlot comme en lisière
- Maintenir et développer la biodiversité et le rapport à l'agriculture, à la nature et à l'eau

MAINTENIR LA RUE PAR UN FRONT BÂTI CONTINU OU SEMI-CONTINU TOUT EN PRÉSERVANT L'AÉRATION DU TISSU

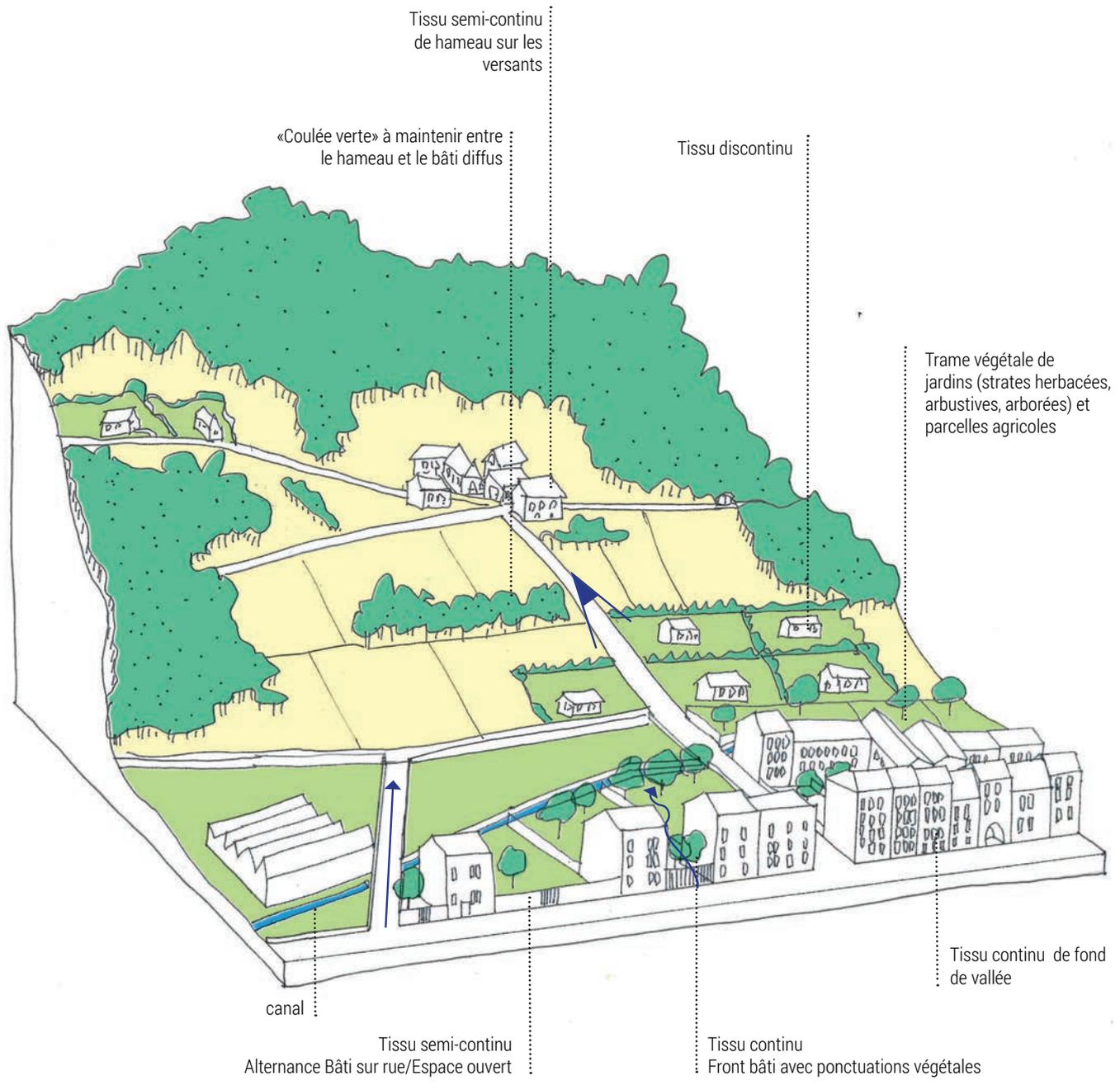
- Articuler les projets avec les structures et tissus urbains originels
- Développer des formes «aléatoires» et des implantations du bâti non systématiques pour éviter l'effet de masse
- Favoriser le regroupement du bâti
- Tenir la rue¹ en s'adaptant aux proportions bâtis/espaces libres du lieu

AFFIRMER LE CARACTÈRE RURAL ET JARDINÉ

- Favoriser une végétation perceptible depuis la rue : jardins, pieds de murs, façades...
- Maintenir les vues sur les jardins et espaces plantés
- Privilégier le caractère naturel, perméable et végétalisé des accès, cours et stationnements
- Préserver la simplicité et les volumes de l'architecture traditionnelle

1

Tenir la rue par un élément construit : une façade, un mur de clôture, un mur bahut.



Légende :

 Végétation arborée	 Vue cadrée	 Continuité végétale
 Jardin	 Échappée visuelle	 Chemin
 Espace agricole	 Cône de vue	 Canaux



ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1 IMPLANTATION

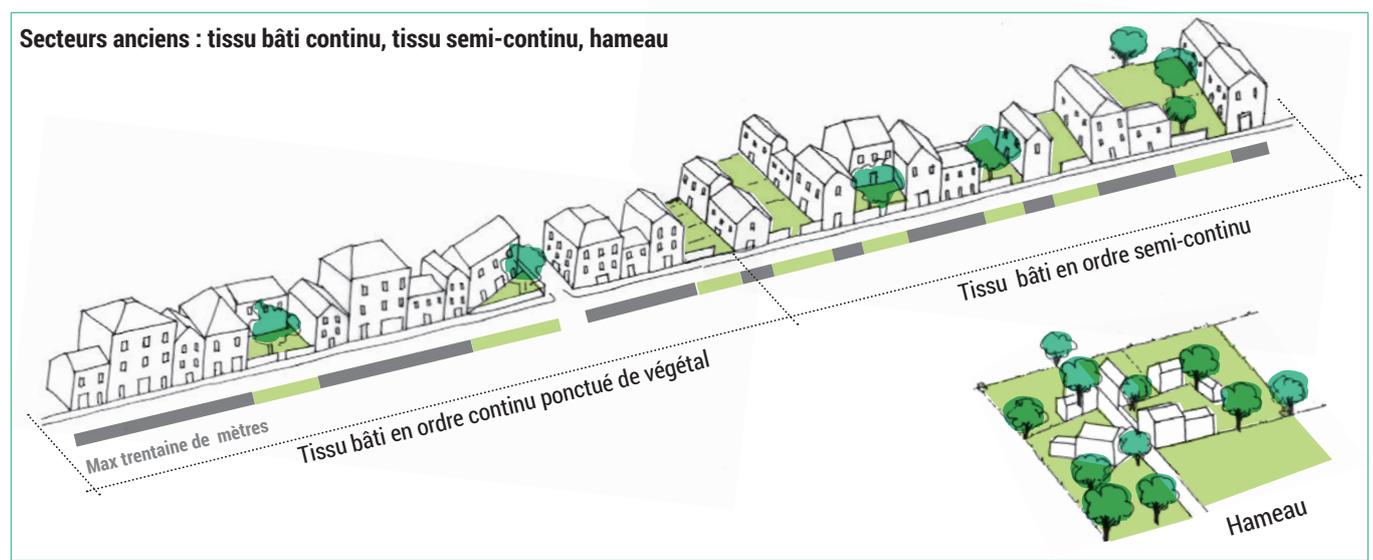
ORIENTATION 1_CONFORTER LES PROPORTIONS ET IMBRICATIONS ENTRE BÂTI ET ESPACE OUVERT¹ SUR RUE DU TISSU BÂTI TRADITIONNEL EXISTANT OU PROCHE

a_Principes généraux

- ➔ Le pétitionnaire **regardera l'ensemble du linéaire sur la rue afin de préserver et conforter le rythme des interruptions non bâties au sein de la séquence dans laquelle la nouvelle construction va s'insérer**. Ces respirations au sein du linéaire bâti pourront être minérales ou végétales, étroites ou généreuses, publiques ou privées (venelle piétonne, accès ou jardin latéral).
- ➔ **Le projet composera avec les éléments de paysage support de qualité éco-paysagère² existants** en les préservant par une mise à distance des bâtiments. La présence d'un arbre ou d'une vue par exemple pourra orienter l'implantation du bâtiment au sein de la parcelle.
- ➔ **Le pétitionnaire cherchera à implanter et orienter sa construction de façon à dégager un maximum d'espace d'un seul tenant** (en se rapprochant des limites séparatives), réellement utilisable et jardiné. Elles préserveront au mieux l'intimité et l'ensoleillement des espaces privatifs de l'opération et de son voisinage.
- ➔ L'espace libre sur la rue, le cas échéant, offrira les conditions optimales pour la plantation et le développement d'une strate arborée de petit développement³ a minima.

b_En secteur ancien (tissu bâti continu, tissu semi-continu, hameau)

- ➔ **Le pétitionnaire identifiera la séquence bâti/espace ouvert dans laquelle il s'insère afin de composer son projet en prolongeant les caractéristiques du tissu bâti traditionnel.**



1 Espace ouvert : espace non bâti de jardin, cour, stationnement.

2 Éléments de paysage support de qualité éco-paysagère : structure arborée (arbre isolé, en bouquet, en alignement, bosquet, continuité végétale de haies ou ripisylves, ...), jardin participant à la qualité paysagère et/ou à la trame verte de la rue ou de l'arrière (espace de respiration, continuité de jardins), présence d'eau (cours d'eau, ruisseau, source, zone humide, ...), murs anciens ou patrimoine bâti, chemins, ...

Arbres	Hauteur à maturité
Grand développement	> 15 m
Petit développement	< 15 m

Linéaire continu qui affirme la rue



Vizille



Séchilienne

Tissu bâti en ordre continu ponctué de végétal



Ponctuation végétale dans le linéaire bâti - Notre Dame-de-Mésage



Ponctuation végétale dans le linéaire bâti - Séchilienne

Linéaire discontinu où la rue est tenue par les alignements et clôtures



Vizille



Vizille

Hameau, composition imbriquée



Montchaboud



Montchaboud



Montchaboud



Hameau : groupe d'habitations en milieu rural, généralement trop petit pour être considéré comme un village. L'élément fondateur est très souvent une ferme. On distingue la définition d'un écart de celle d'un hameau par sa possibilité de n'être constitué que d'une seule habitation. C'est une « habitation écartée » par rapport au bourg de la commune, alors que le hameau est une micro-agglomération d'habitations.

Mur pignon : mur extérieur qui comporte le pignon en opposition au « mur gouttereau » qui supporte le chéneau ou la gouttière.

■ Cas d'un tissu bâti en ordre majoritairement continu ponctué de végétal

→ Le pétitionnaire cherchera à maintenir le rythme bâti/espace ouvert sur la rue. Il pourra ainsi, selon sa situation :

- poursuivre un front bâti sur rue en s'inscrivant à l'alignement sur la rue (en limitant le linéaire construit à une trentaine de mètres)
- créer ou maintenir une ponctuation végétale, une respiration, une ouverture visuelle, une porosité, ou une interruption dans le front bâti sur rue. Ces ponctuations seront permises par une mise à distance des bâtis voisins ou par un recul du bâti, et seront végétalisées ou accompagnées de végétal.

■ Cas d'un tissu bâti en ordre semi-continu

→ Le pétitionnaire cherchera à conserver le caractère aéré du tissu urbain (alternance du bâti/espaces ouverts, ou caractère aléatoire). La construction nouvelle s'implantera de façon à favoriser des espaces jardinés sur la rue. Le pétitionnaire pourra s'inspirer des cas fréquents de bâtis tout en longueur dont le mur pignon¹ est aligné sur la rue et prolongé avec des murs. L'espace libre en parallèle du bâtiment accueillera le jardin, l'accès et/ou la cour.

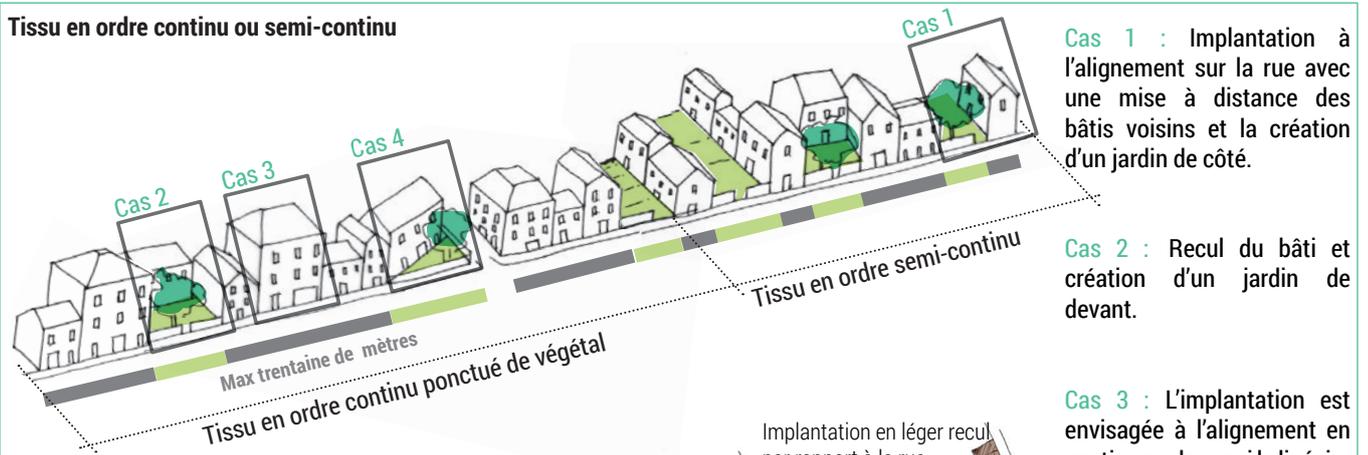
■ Cas d'un hameau²

→ Le pétitionnaire veillera à respecter la structure et la composition du hameau tout en proposant une diversité d'implantation s'adaptant au contexte et permettant l'imbrication des différents motifs (naturels, agricoles, bâtis et jardinés). Le pétitionnaire veillera à s'intégrer dans un ensemble d'implantations diversifiées, il recherchera un caractère non « rigide » et non répétitif en s'appuyant sur les caractéristiques des lieux et les éléments en présence.

→ Le pétitionnaire veillera à tenir la rue par un élément construit sur tout ou partie du linéaire de la parcelle :

- une façade à l'alignement sur rue (cas 3)
- un mur pignon à l'alignement prolongé d'un jardin, d'une cour ou d'un accès latéral (cas 1). Sur rue principale notamment, une clôture (mur ou muret + grille) pourra prolonger le bâti et conforter la tenue de rue.
- un muret ou une clôture devant le jardin dans le cas d'un bâtiment en retrait (cas 2)
- un angle de bâtiment à l'alignement, localement pour s'adapter à la configuration du terrain, révéler un élément de paysage et créer un « évènement » dans un front bâti. (cas 4).

Tissu en ordre continu ou semi-continu



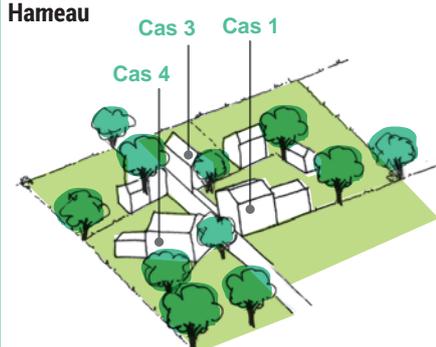
Cas 1 : Implantation à l'alignement sur la rue avec une mise à distance des bâtis voisins et la création d'un jardin de côté.

Cas 2 : Recul du bâti et création d'un jardin de devant.

Cas 3 : L'implantation est envisagée à l'alignement en continu sur la rue si le linéaire formé ne dépasse pas une trentaine de mètres. Le jardin trouve place à l'arrière.

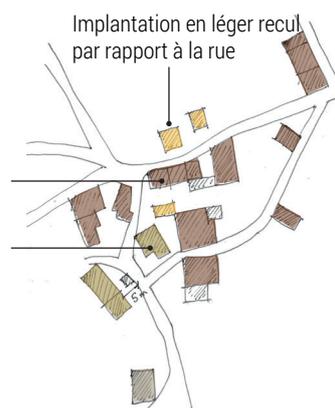
Cas 4 : Implantation du bâti avec un angle à l'alignement, localement pour s'adapter à la configuration du terrain et/ou créer une ponctuation végétale

Hameau



Implantation avec une façade à l'alignement

Implantation avec un angle à l'alignement



Implantation en léger recul par rapport à la rue

Implantation à l'alignement sur la rue - Maisons accolées



Séchilienne



Vizille



Saint-Pierre-de-Mésage

Implantation à l'alignement sur la rue avec espaces ouverts en latéral



Saint-Pierre-de-Mésage



Saint-Pierre-de-Mésage



Saint-Pierre-de-Mésage

Implantation en retrait de la rue



Montchaboud



Montchaboud

Implantation d'un angle sur la rue



Notre-Dame-de-Mésage



Vizille

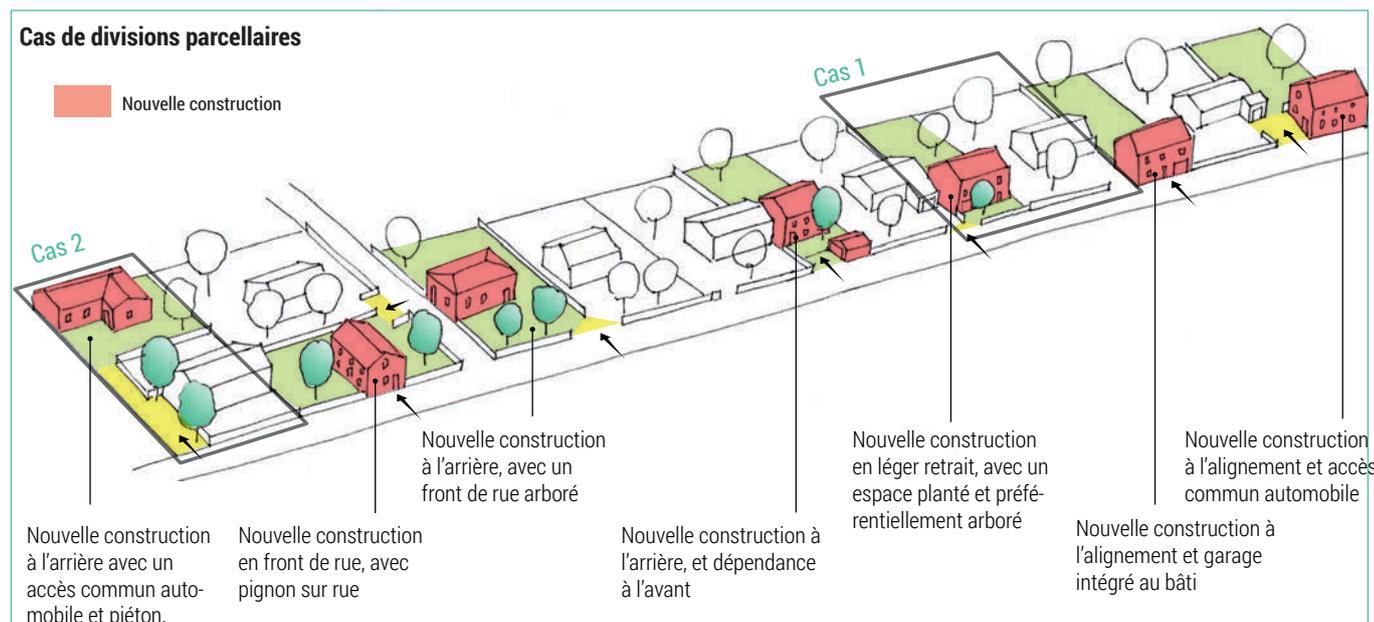
c_En secteur mixte (tissu bâti discontinu)

- ➔ Le pétitionnaire cherchera à retrouver un rapport à la rue en se rapprochant des proportions et imbrications entre bâti et espace jardiné sur rue de la structure ancienne la plus proche. L'implantation d'un élément construit ou végétal structurant pourra être :
 - la **construction nouvelle** (à l'alignement sur la rue)
 - un **garage ou une annexe** (à l'alignement sur la rue), sous réserve d'une bonne intégration de la porte de garage, le cas échéant.
 - un **espace planté** : cet espace, conçu comme une transition entre l'espace public et le bâti, peut accueillir divers usages privés ou communs à l'opération (stationnement ou emplacement vélo ponctuellement s'ils sont ouverts sur la rue pour ne pas perdre la «tenue» de rue ; parvis, terrasse, cour, jardin de devant...) et participe à la qualité de la rue (il est perceptible visuellement depuis la rue). Une **clôture composée d'un mur ou d'un mur bahut¹ accompagné d'une haie variée** (en termes d'essences comme de strates) pourra participer au maintien de la rue.
- ➔ Le pétitionnaire veillera à développer des façades perceptibles depuis la rue et pensées comme des éléments participant pleinement à l'animation de celle-ci.

■ Cas des divisions parcellaires et des opérations d'ensemble

En sus des principes précités :

- ➔ Le pétitionnaire privilégiera un **découpage parcellaire ménageant un linéaire sur rue de la nouvelle propriété (cas 1)**. A défaut, en cas de parcelle en drapeau² (cas 2), le pétitionnaire cherchera à créer une relation, un point de contact avec la rue afin de mettre en valeur les perceptions visuelles depuis celle-ci, par exemple :
 - la façade vue dans sa totalité ou partiellement
 - une plantation remarquable
 - une cour commune
 - la préservation ou mise en scène d'une vue lointaine
 - ...
- ➔ Le pétitionnaire cherchera à **regrouper le bâti afin de constituer des espaces extérieurs structurants, mitoyens, communs, partagés voire multifonctionnels**, confortant les trames et continuités végétales avec les espaces agricoles et naturels, accompagnant le cas échéant le maillage piéton.
- ➔ Le pétitionnaire cherchera à **mutualiser les accès, le stationnement, les équipements techniques** (coffret électrique, point de collecte des déchets...) afin de limiter leur emprise et leur impact visuel en les intégrant aux éléments construits.



¹ Mur bahut : mur bas supportant une grille de clôture, un dispositif à claire-voie ou un grillage.

² Terrain en drapeau : terrain qui ne possède pas de limite sur la rue, qui possède uniquement un accès.

Rapport à la rue par l'implantation de la construction nouvelle, un garage ou une annexe, à l'alignement sur la rue



Vizille



Vizille



Notre-Dame-de-Mésage

Rapport à la rue par un espace planté



Notre-Dame-de-Mésage



Notre-Dame-de-Mésage



Saint-Pierre-de-Mésage



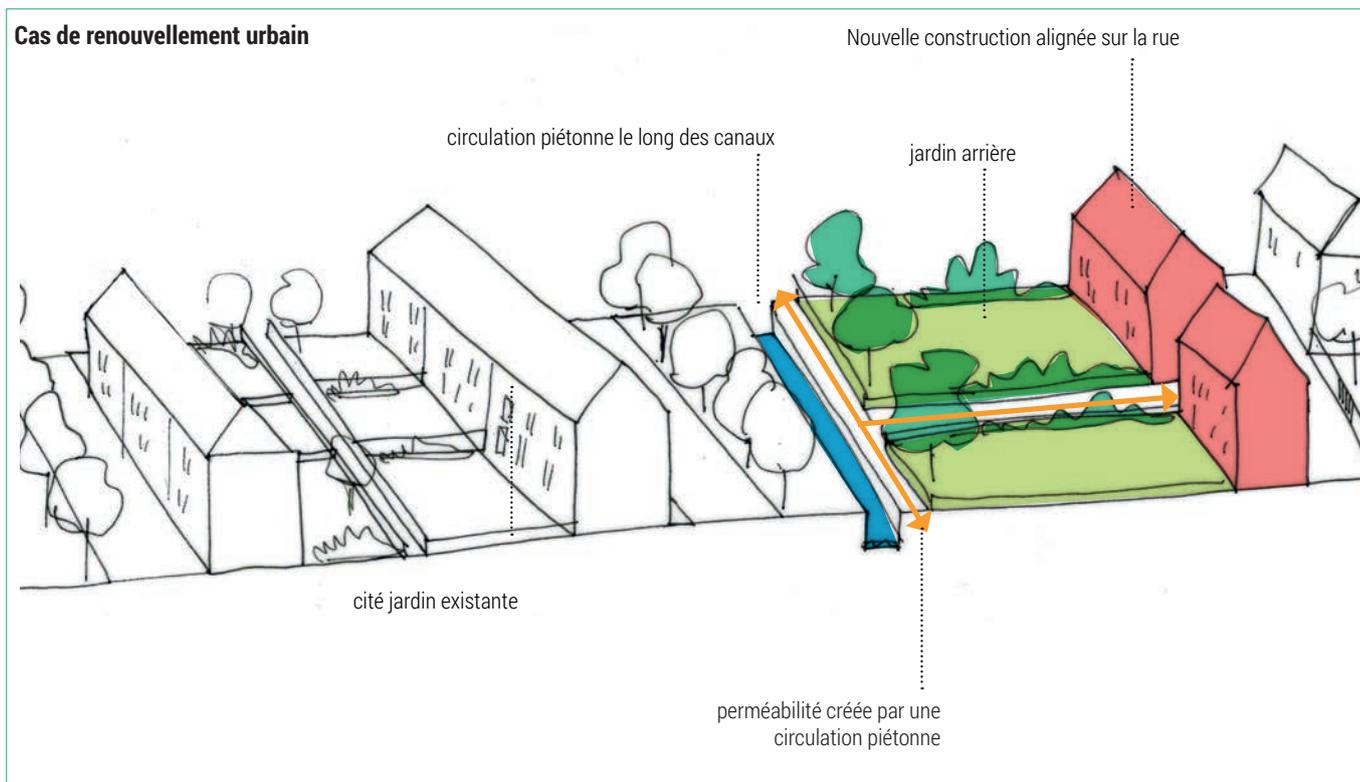
Notre-Dame-de-Mésage



■ Cas d'opération de renouvellement urbain d'ancien secteur industriel

En sus des principes généraux :

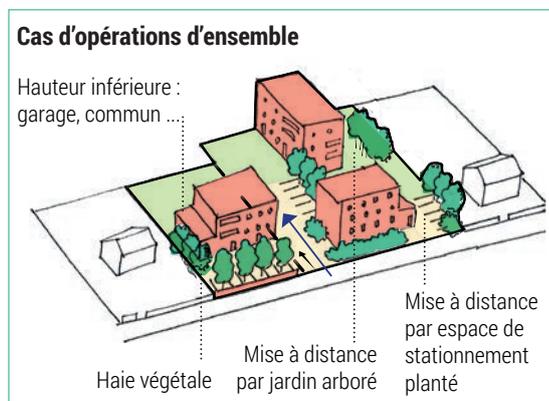
- ➔ Le pétitionnaire cherchera à développer un **ensemble avec des proportions entre bâti et espaces jardinés cohérentes avec le tissu environnant**. Notamment à proximité des cités jardins.
- ➔ Le pétitionnaire veillera à composer avec la présence des canaux en implantant le jardin à proximité et favorisera la circulation piétonne le long de ces derniers.
- ➔ Le pétitionnaire veillera à révéler et mettre en scène le patrimoine industriel, par la conservation ou le réemploi du bâti existant et éléments patrimoniaux.



■ Cas d'opérations d'ensemble

En sus des principes précités :

- ➔ **La mutualisation de l'accès sera recherchée, et les stationnements seront répartis en petits poches** afin de limiter leur impact visuel.
- ➔ **A défaut d'adossement, un espace planté sera recherché** pour créer un filtre, une mise à distance avec les parcelles voisines.



Modèle de la cité jardin Alliance à Vizille: un coeur d'îlot végétalisé



Circulation piétonne le long des canaux



Traces du passé industriel



Opération d'ensemble



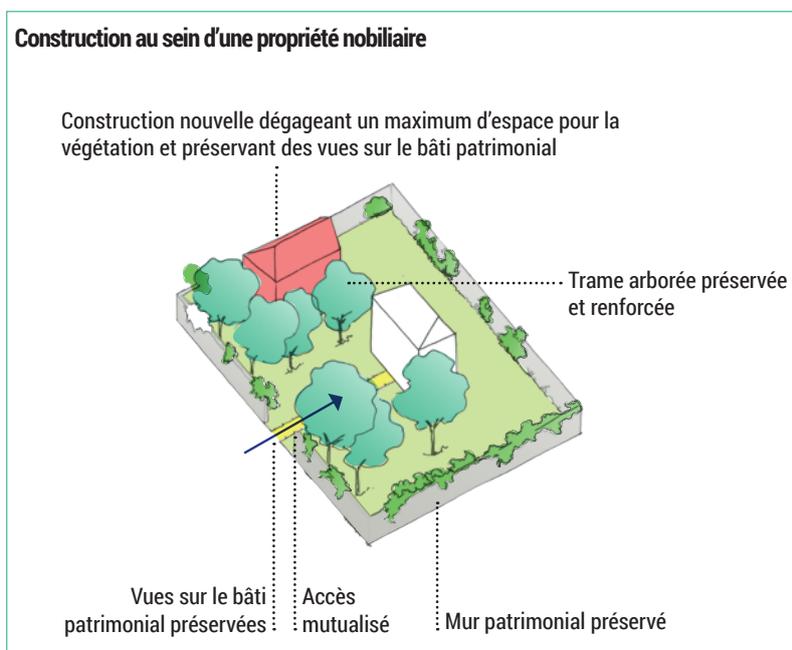
Cheminement piéton au coeur de l'opération - Vizille



■ Cas des constructions au sein de propriétés nobiliaires

En sus des principes précités :

- Le pétitionnaire proposera une composition d'ensemble basée sur la structure historique du lieu et la mise en valeur de ses caractéristiques (ordonnancement, perspectives, axes de symétrie...). L'impact visuel depuis l'espace public des futures constructions sera étudié et minimisé afin de ne pas amoindrir les principes de composition originels.
- Le pétitionnaire recherchera la préservation des vues sur le bâti qui constitue un patrimoine remarquable du tissu bâti.
- L'insertion dans le parc arboré existant permettra de préserver au maximum les structures arborées (bosquets, arbres tige¹ ou en cépée², arbres remarquables³ de grandes dimensions...).
- Le pétitionnaire veillera à respecter le caractère de parc à travers ses aménagements, notamment par la composition et le traitement des accès, chemins et stationnements, qui seront traités dans un vocabulaire non routier, en évitant le systématisme des trottoirs et du stationnement latéral à la voirie, voir chapitre 4-Desserte et stationnement.
- Le pétitionnaire recherchera la préservation et le renforcement des éléments liés à l'eau (le cas échéant) : cours d'eau, plan d'eau... Les systèmes de récupération des eaux pluviales s'intégreront intelligemment à ces systèmes (alimentation des plans d'eau...).
- Le mur d'enceinte sera préservé autant que possible et les accès existants mutualisés. Des ouvertures ponctuelles pourront être envisagées sous réserve de ne pas modifier l'effet de continuité du mur, voir chapitre 3-Clôture, pour les accès piétons et véhicules, ou pour asseoir un nouveau rapport à la rue. Des adossements au mur existant, ou des interruptions de mur pour l'implantation de nouvelles façades à l'alignement, pourront développer un rapport à la rue plus habité.



¹ Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.

² Arbre en cépée : arbre avec plusieurs ramifications ou troncs depuis la base.

³ Un arbre peut être remarquable par son âge, ses dimensions, sa forme, son essence, son passé, sa situation ou encore la légende qui y est associée.

Construction au sein d'une propriété nobiliaire

Construction de logements au sein de la propriété d'une ancienne magnanerie - Référence extérieure au territoire «Romanche» (La Terrasse)



Conservation du mur d'enceinte



Conservation d'arbres existants



Transparence visuelle entre le bâti ancien et les nouvelles constructions



Vue d'ensemble

Construction au sein d'une grande propriété - Référence extérieure au territoire métropolitain (Albertville)



Préservation de l'espace de mise en scène et de perception du bâtiment patrimonial, confortement du parc arboré (maintien d'arbres remarquables), préservation et réinterprétation du mur bahut d'enceinte avec transparence, utilisation de matériaux perméables pour les circulations

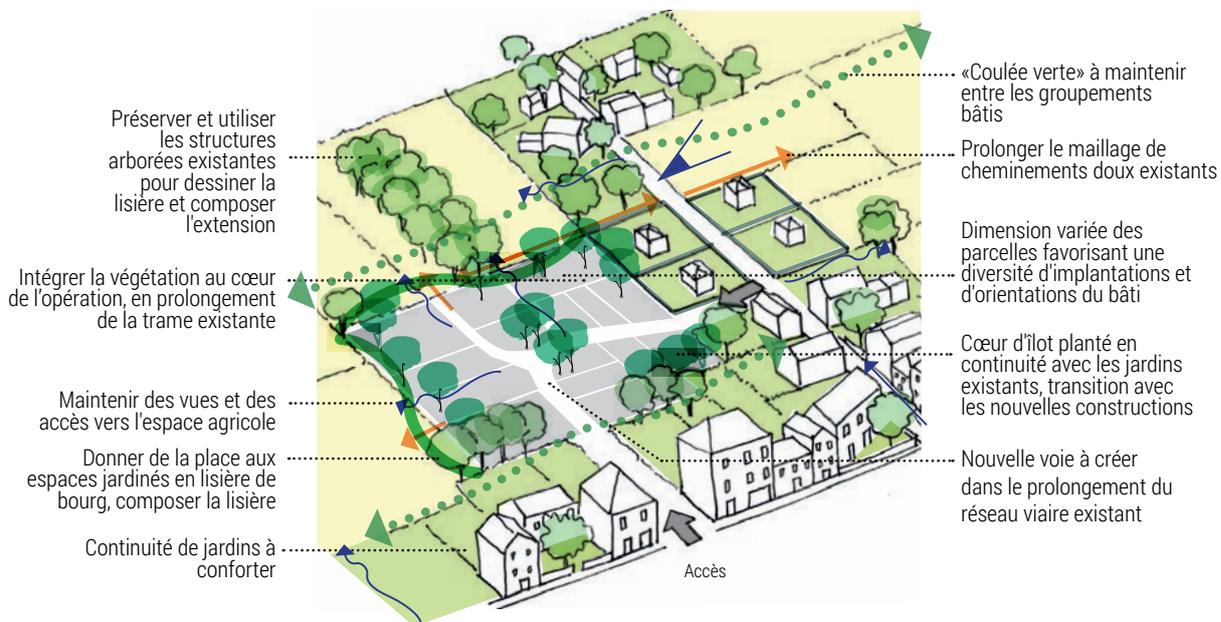


d_En secteur d'extension

En sus des principes précités :

- En cas d'extension dans les trames viaires du quartiers, le pétitionnaire cherchera à développer un **ensemble cohérent avec les proportions et imbrications entre bâti et espace jardiné sur rue de la structure ancienne la plus proche.**
- En cas d'opération en "cœur d'îlot", en "espace ouvert"¹ au sein d'un tissu bâti, dont la rue et dont le rapport à la rue ne sont pas constitués, le pétitionnaire cherchera à développer un **ensemble cohérent respectant le caractère jardiné et moins "strict" des "arrières"** (chemin carrossable, courée², implantation bâtie sur rue plus souple que dans les tissus en ordre continu et en appui sur la trame végétale existante, structure arborée ou continuité ouverte...).
- Le pétitionnaire veillera à **composer des extensions au caractère imbriqué, aux formes urbaines non répétitives**, à l'image des tissus traditionnels.
- Le pétitionnaire veillera à inscrire son projet dans la graduation du cœur « construit » plus ou moins dense, vers les espaces agricoles. En fonction de la situation du projet, les espaces jardinés prendront une place de plus en plus importante à l'approche de l'espace non bâti, voir **1e partie-Charpente.**
- En lisière avec l'espace agricole ou naturel, le pétitionnaire s'attachera à composer la transition avec l'espace non bâti et à composer la limite, voir **1e partie-Charpente.**

Éléments pour composer les secteurs d'extension



1
Espace ouvert : espace non bâti de jardin, cour, stationnement.

2
Courée : petite cour commune à plusieurs habitations.

Composition d'extensions au caractère imbriqué



Notre-Dame-de-Mésage



Notre-Dame-de-Mésage



Hameau regroupant habitation, bâtiment d'activités et équipement - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Miribel Lanchâtre)



Référence extérieure au territoire «Romanche» (Brié-et-Angonnes)

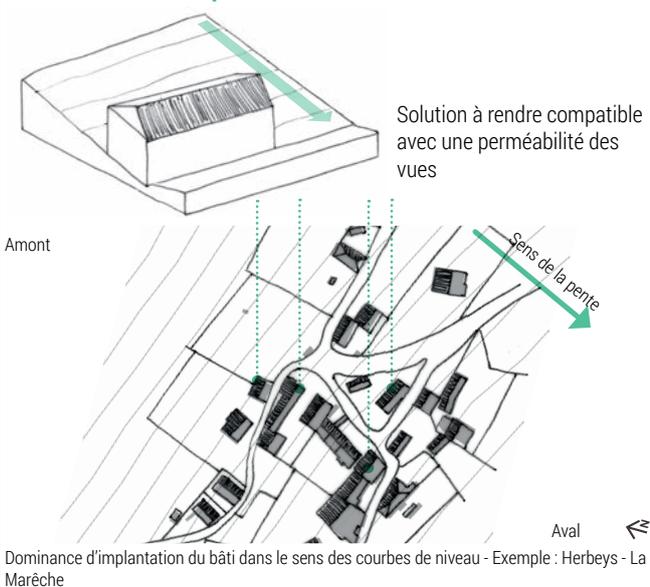


e_En pente

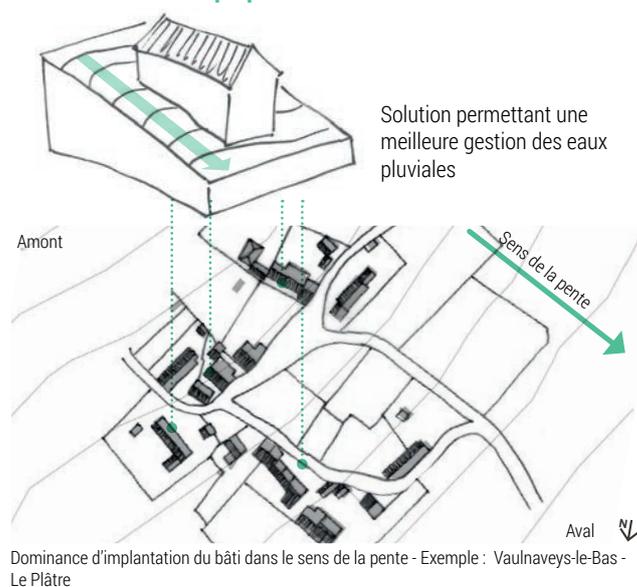
■ L'implantation et l'orientation du bâtiment

- ➔ Le pétitionnaire veillera à adapter son projet à la pente du terrain naturel (et non l'inverse).
- ➔ Le sens du bâtiment pourra être parallèle (cas 1) ou perpendiculaire (cas 2) aux courbes de niveau suivant l'implantation des constructions voisines, de la voie, l'accessibilité du terrain, son orientation et les vues depuis le site et depuis les alentours.

Cas 1 : construction parallèle aux courbes de niveau



Cas 2 : construction perpendiculaire aux courbes de niveau

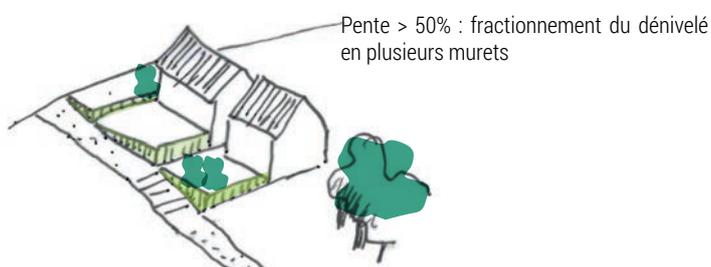
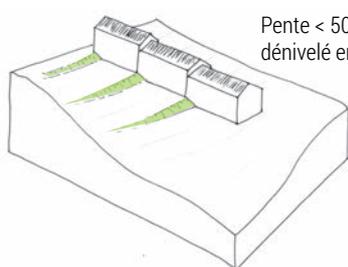


- ➔ L'implantation et l'orientation préserveront autant que possible les vues existantes depuis les espaces publics au moyen d'un recul vis à vis des limites séparatives, d'un recul par rapport à la rue, voire d'un abaissement de la hauteur du bâti.
- ➔ Le pétitionnaire veillera également à préserver la perméabilité du village ou hameau, qui permet :
 - de faire rentrer les continuités végétales à l'intérieur du village ou hameau
 - de maintenir des fenêtres visuelles sur le paysage.

■ Les murs de soutènement et talus

- ➔ **Les murs de soutènement seront fractionnés** en autant d'entités qu'il est nécessaire pour que chaque mur qui les compose ne soit pas trop imposant au regard de l'échelle du piéton. Les murs **texturés et accompagnés de végétation** (en pied, en tête, dans les joints et/ou grimpante) s'inséreront dans le paysage. L'association d'un mur surmonté d'une clôture opaque accentue les impacts visuels et sera évitée.
- ➔ **Les murs parallèles aux courbes de niveaux de plus d'une dizaine de mètres de longueur seront évités** en raison de leur fort impact visuel.
- ➔ **Les enrochements de hauteur importante et utilisant de gros blocs de pierre seront évités** en raison de leur fort impact visuel. Le pétitionnaire préférera des associations de pierres aux tailles et aux teintes proches de celles utilisées dans les murs anciens, sur de faibles hauteurs. Si le dénivelé est trop important, la construction d'un mur ou muret sera préférée.
- ➔ **Les talus seront les plus longs possibles pour retrouver la pente du terrain naturel de façon progressive** (sauf pour l'accès aux garages enterrés). L'enherbement des talus, et la plantation de plusieurs strates végétales parfois, permettront d'atténuer leurs impacts dans le paysage.

Fractionnement du dénivelé en talus et/ou murets



Implantation parallèle aux courbes de niveau dans un tissu dense



Vizille , utilisation du substrat rocheux comme un élément de construction

Implantation perpendiculaire aux courbes de niveau



Saint-Pierre-de-Mésage

Notre-Dame-de-Mésage

Implantation parallèle aux courbes de niveau



Montchaboud

Gestion de la pente



Notre-Dame-de-Mésage



1 Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.
 - la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.
 - la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

2 Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

2_VÉGÉTAL

ORIENTATION 2_COMPOSER LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES EN CONFORTANT L'EXISTANT ET EN DÉVELOPPANT LA BIODIVERSITÉ

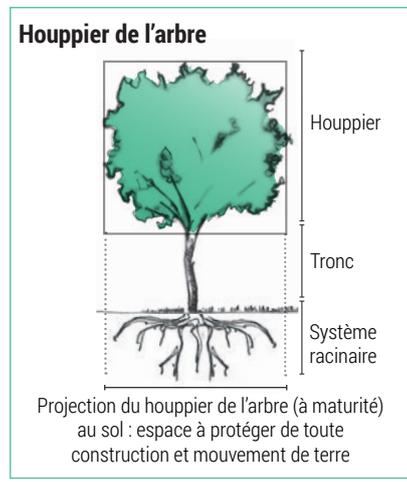
→ La végétalisation des espaces extérieurs répondra à un plan de composition d'ensemble et à un parti d'aménagement spécifique, elle ne constituera pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Elle ne sera pas non plus utilisée comme écran cachant des éléments ou édifices mal positionnés ou mal dimensionnés. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments suivants :

→ Le pétitionnaire cherchera à s'inscrire **en continuité, en confortement ou en développement de la trame éco-paysagère¹ existante. Les continuités végétales créées développeront différents espaces et différents usages** : transitions, espaces de mise en valeur, liens visuels ou physiques (déplacements doux, faune), espaces communs...

→ Les **structures arborées² existantes** et déjà bien développées **pourront être préservées, confortées voire prolongées**, autant que possible, pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage de la rue ou du quartier, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...). Les fruitiers, des villages et hameaux ainsi que les arbres âgés à cavités et écorces décollées, qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics, etc.), pourront également être préservés en raison de leur fort intérêt écologique. 🌿

Pour protéger l'arbre et son système racinaire, le sol et le volume de terre sous son houppier à taille adulte, pourront être conservés par une mise à distance des constructions nouvelles (distance supérieure à la dimension du houppier) et un sol perméable, non tassé et sans intervention de déblai ou de remblai.

Les arbres abattus (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) pourront être remplacés par une essence similaire (hauteur, volume) et de force³ avancée. Les souches pourront être préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois). 🌿



→ La **composition multistratée (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible** avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune. Les arbres et arbustes fournissent des ressources nourricières (bourgeons, fleurs, graines et baies) à de nombreuses oiseaux commensaux de l'homme surtout des passereaux (moineau, mésange charbonnière, mésange bleue, rouge gorge, fauvette à tête noire, verdier...), mais aussi le merle ou la tourterelle turque, et grande variété d'insectes qui nourrissent martinet et hirondelle des fenêtres.

Composition multistratée
 Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.

Strate arborée de petit développement : 7 à 15 m
 Strate arborée de grand développement : > 15 m

Strate arbustive haute : 2 à 7 m
 Strate arbustive basse : 0,3 à 2 m

Strate herbacée : plantes jusqu'à 1,5 m de hauteur : vivaces (pérennes), annuelles et bisannuelles (durée de vie respectives de 1 et 2 ans, graminées, plantes potagères et aromatiques, couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)...

→ Le pétitionnaire choisira des essences végétales adaptées selon son contexte (secteur rural ou naturel ; milieu sec ou humide...; situation ensoleillée, ventée, ombragée...) et selon son projet (plantation libre, bord de construction ou de clôture...), **voir palette végétale**. Les essences seront de préférence locales⁴ afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides) et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux). 🌿

→ Les sols seront au maximum végétalisés (prairies, couvre-sols, arbustes...) de manière à ne jamais laisser un sol à nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives⁵. 🌿

3 Force d'un arbre : circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol. La force (18-20) peut être considérée comme une force avancée.

4 Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

5 Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Arbres repère dans le paysage



Montchaboud



Montchaboud



Vizille

Continuité de la structure végétale



Montchaboud



Alignement le long du parc du château de Vizille



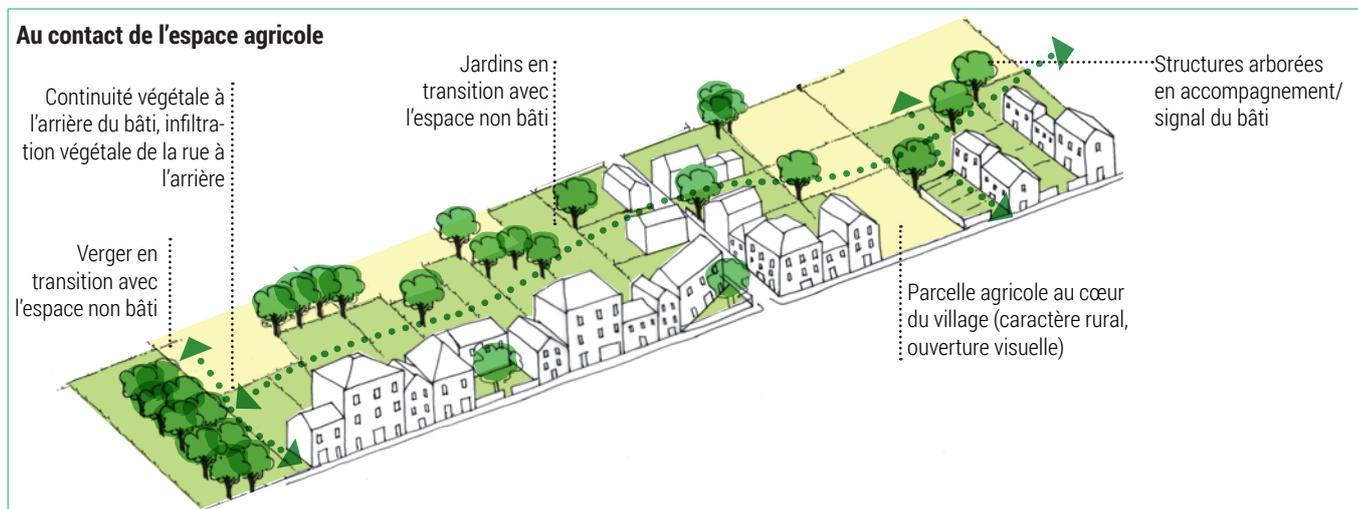
ORIENTATION 3_ASSURER LES CONTINUITÉS VÉGÉTALES DU CŒUR BÂTI AUX ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

→ Le pétitionnaire s'inspirera des **types de jardins et structures végétales représentatifs des motifs ruraux pour agrémenter son espace libre**, et notamment l'espace commun des projets d'ensemble, le cas échéant : motifs du verger, du potager, du jardin d'agrément « simple » (herbe, usage de matériaux naturels tels que le bois et la pierre locale), de la prairie... Il recherchera le caractère naturel de la végétation, non taillée.

Si l'espace libre est de grande dimension, en particulier dans le cas des projets d'ensemble, des **parcs arborés**, avec des arbres de grand développement¹, notamment les essences atteignant 20-25m et plus, pourront également être créés, à l'image des parcs patrimoniaux associés aux grandes demeures, manoirs ou châteaux.

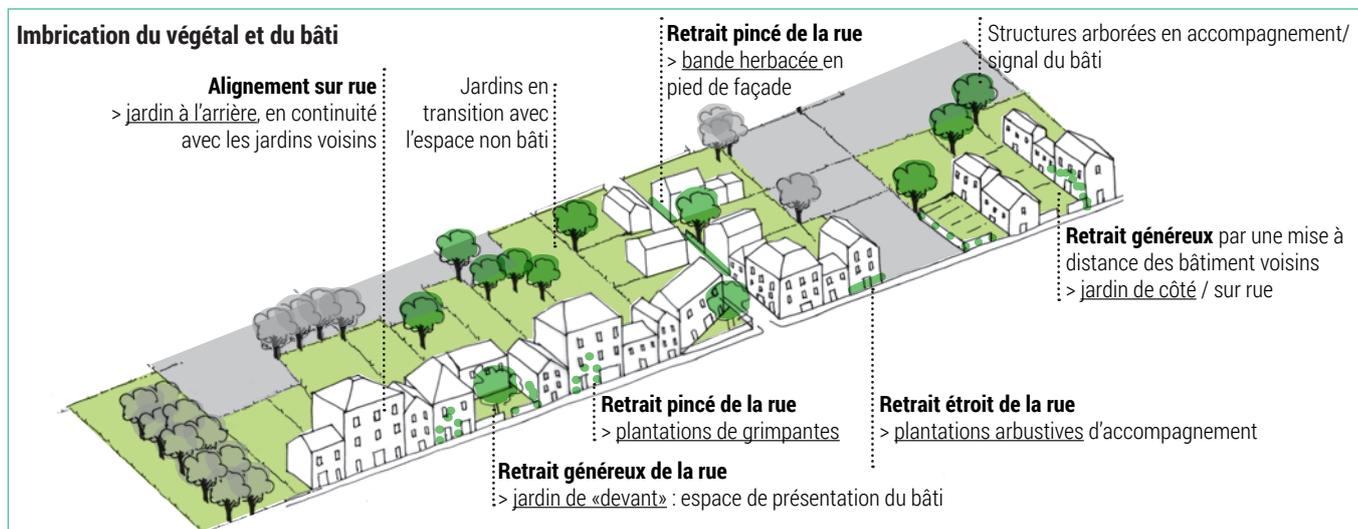
■ Au contact de l'espace agricole

- Le jardin s'inscrit comme un prolongement de l'espace agricole qui le jouxte.
- Pour assurer la transition avec l'espace agricole, le pétitionnaire constituera, au contact de celui-ci, de préférence des jardins potagers, des vergers, des bosquets ponctuels, des haies bocagères poreuses ou des fossés végétalisés qui présentent de l'épaisseur.
- Le pétitionnaire veillera à maintenir des transparences ou percées visuelles vers les paysages agricoles.



ORIENTATION 4_DÉVELOPPER LE CARACTÈRE JARDINÉ ET L'IMBRICATION DU VÉGÉTAL AVEC LE BÂTI

→ Le pétitionnaire cherchera à valoriser son espace non bâti par une présence végétale adaptée : un jardin de devant ou de côté, un accompagnement végétal d'un micro-retrait ou de la façade associé à un jardin arrière.



Arbres	Hauteur à maturité
Grand développement	> 15 m
Petit développement	< 15 m

Sources d'inspiration

Jardins arrières



Continuité de jardins "arrière"



Plantation en limite d'espace public



■ Cas des cours intérieures

- Le projet cherchera dès que possible à implanter au moins un arbre de troisième grandeur, (de 7 à 15m de haut à maturité).
- À défaut, les arbustes et vivaces pourront se substituer si la cour s'avère trop étroite au regard du projet. Les essences d'arbustes seront le plus variées possibles et les essences à graines et à baies de manière à favoriser la présence et la diversité d'insectes (papillons, abeilles, lucarne cerf volant...), importante pour la biodiversité (pollinisateur, prédateur, ressource pour d'autres espèces) et ressource pour les oiseaux.
- L'espace pourra être accompagné de plantes grimpantes, quelle que soit la dimension de la cour. Elles seront favorisées dans le cas d'impossibilité technique pour aménager des fosses d'arbres ou d'arbustes.

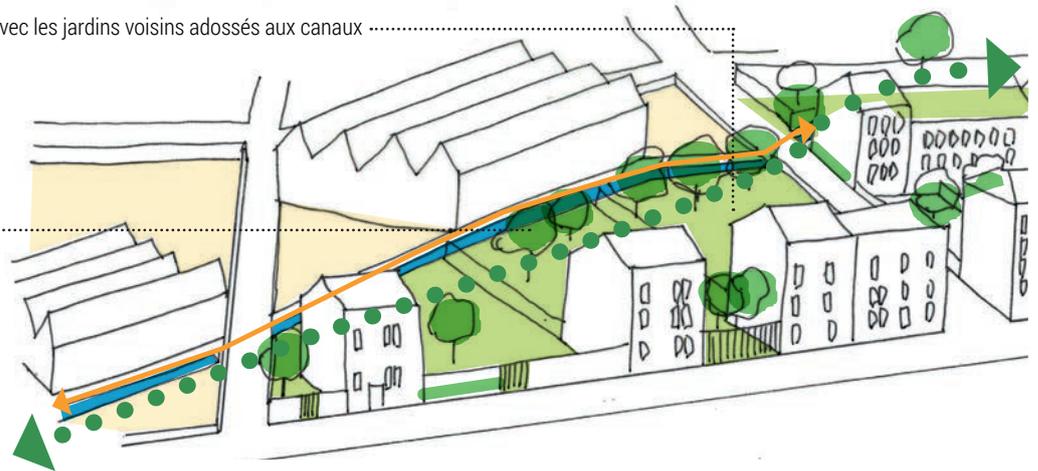
■ Cas des canaux

- Le projet cherchera à assurer une continuité du traitement végétal des canaux

Continuité végétale le long des canaux

Jardin à l'arrière, en continuité avec les jardins voisins adossés aux canaux

Souligner la présence de l'eau par un accompagnement végétal



- Le projet cherchera à assurer une continuité visuelle vers les canaux

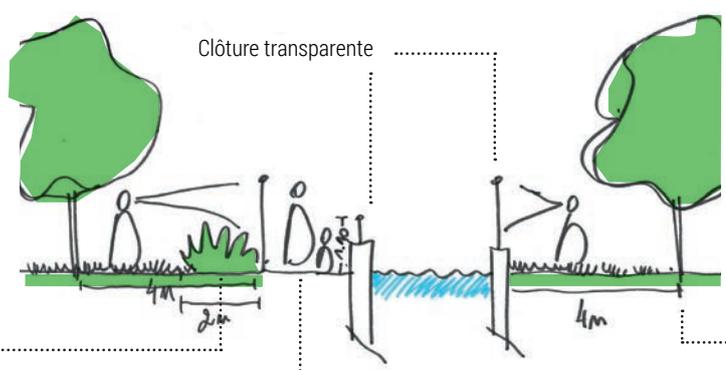
Continuité visuelle le long des canaux

Végétation basse n'obstruant pas la vue sur le canal

Clôture transparente

Chemin public

Arbre à grand développement mis à distance pour préserver l'ouverture



Cours intérieures



Vizille

Les canaux de Vizille, trace de l'histoire, fils conducteurs d'une trame éco-paysagère



Canal en fond de parcelle



Cheminement le long d'un canal



Passage d'un canal sous des constructions



Canal et continuité végétale



Canal et ripisylve naturelle



Canal et continuité végétale





a_En cas d'espace libre «généreux»¹ sur la rue (espace latéral au bâti ou espace de retrait de bâti sur la rue)

- L'espace libre en front de rue accueillera un **jardin** dont la végétation sera, au moins partiellement, **perceptible depuis la rue** : par une transparence des clôtures ou du portail (**cas 1**) et/ou par une frondaison² sur rue ou des grimpantes "retombantes" sur rue (**cas 2**).
- **Le pétitionnaire recherchera la plantation d'arbres, préférentiellement au plus proche de la rue**, d'autant plus si la clôture ne permet pas de vue sur le jardin, afin qu'ils participent au paysage perçu depuis la rue. Les strates arbustives et herbacées viendront en complément, pour enrichir les perceptions et habitats favorables à la faune.

Cas 1 - Jardin multistrates perceptible via une clôture transparente
Jardin perceptible depuis la rue à travers et par dessus la clôture.

Cas 2 - Jardin ou espace arboré
Arbre en front de rue perceptible depuis la rue, par dessus la clôture.
Arbustes et plantes grimpantes en complément.

b_En cas de retrait «étroit»¹ entre la rue et le bâti

- A défaut de la possibilité d'implanter une strate arborée, la **strate arbustive et les plantes grimpantes pourront la suppléer si l'espace libre sur rue s'avère trop étroit** au regard du projet, sous réserve de participer à la végétalisation de la rue (**cas 3**).

Cas 3 - Végétation arbustive et grimpante en accompagnement des clôtures et/ou du bâti
en cas d'impossibilité de plantation d'arbre.

¹ Espace libre ou retrait «généreux» : qui est grand, de taille importante, étendu, ample... permettant la plantation d'un arbre.

² Frondaison : ensemble des branches et feuilles d'un arbre.

Jardins ouverts sur la rue



Saint-Pierre-de-Mésage



Montchaboud



Séchilienne

Recul étroit végétalisé



Montchaboud



Notre-Dame-de-Mésage



Vizille

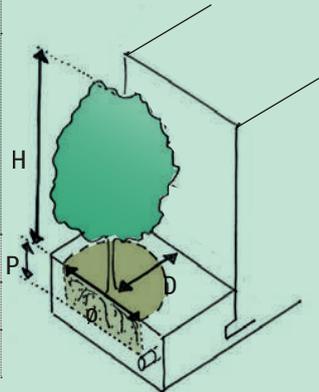


MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBRES

- Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée.
- L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence. Les fruitiers seront intéressants car particulièrement attractifs pour la faune.
- L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvre-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.
- Dans le cas des espaces carrossables (stationnement, accès), l'arbre sera planté dans une fosse en mélange terre-pierre pour préserver les racines de l'écrasement et assurer la stabilité des revêtements. Il sera aussi préférable de choisir des essences au système racinaire plongeant plutôt que traçant.

ARBRES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	∅	D bâti	D limite sur rue	D limite séparative	P	Volume fosse terre (m³)
<i>Hauteur de l'arbre à maturité (mètre)</i>	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et le bâti (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et la limite sur rue (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et la limite séparative (mètre)</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>	
Arbre < 15 m	4-6	3	2	3	1	12
15 m < Arbre < 25 m	6-8	5	2	5	1	14
Arbre > 25 m	8-10	7	3	7	1	16



Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ont été mises en avant dans cette liste pour conforter le caractère rural et champêtre de l'ambiance, de la lisière jusqu'aux cœurs des centres-bourgs. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

Arbres			
■ Arbres de petit développement (< 15 m)			
Utilisation en arbre isolé, bosquets et en alignements sur de petits espaces (stationnements, devant de bâtiments, cours, espaces publics restreint / en accompagnement d'une haie, d'une noue d'une limite de propriété) - arbre tige ¹ et arbre en cépée ² (forme plus naturelle - branche depuis la base du tronc)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ³	Adapté milieu humide ⁴	Autres spécificités
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	x		très mellifère / graine en hiver / adapté montagne
Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>)	x		très mellifère / baie en été / adapté montagne
Arbre de Judée ^H (<i>Cercis siliquastrum</i>)	x		racine pivotante / situation ensoleillée
Aulne blanc (<i>Alnus incana</i>)		x	racine traçante
Cerisier à grappes (<i>Prunus padus</i>)		x	racine pivotante / résistant à la pollution / baie en été
Cormier (<i>Sorbus domestica</i>)			à ré-introduire / baie en hiver
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x	x	racine pivotante / très mellifère / adapté montagne ⁵
Erable de Montpellier (<i>Acer monspessulanum</i>)	x		racine pivotante / très mellifère / graine en hiver
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			mellifère / graine en hiver / adapté montagne
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)		x	racines traçantes et superficielles denses
Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)			racine pivotante / très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)			racines traçantes et superficielles très dense
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>), cognassier...			à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifère / adaptés montagne
■ Arbres de grand développement (> 15 m)			
Utilisation en bosquets isolés, en arbres d'alignements sur des voiries larges, en espaces publics de taille importante - en arbre tige			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)	x		racine pivotante / très mellifère / graine en hiver
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)		x	racines mixtes
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	x		adapté montagne / graine en hiver
Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)			racine pivotante
Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanum</i>)			adapté montagne
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	racines mixtes / adapté montagne / graine en hiver
Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)		x	adapté montagne / graine en hiver
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	racine pivotante / mellifère / baie en été / adapté montagne
Noyer (<i>Juglans regia</i>)		x	graine en hiver
Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)		x	racines traçantes et superficielles / adapté montagne
Peuplier blanc (<i>Populus alba</i>)		x	racines traçantes / dispersion importante
Peuplier tremble (<i>Populus tremula</i>)		x	racines traçantes et demi-pivotante
Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)			racines mixtes / très mellifère / adapté montagne
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) - Érable negundo (<i>Acer negundo</i>) - Mimosa (<i>Acacia dealbata</i> , <i>Acacia saligna</i>) - Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudo acacia</i>)			

¹ Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.
²

Arbre en cépée : arbre avec plusieurs ramifications ou troncs depuis la base.

* : espèce au feuillage persistant

H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

³ Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

⁴ Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

⁵ Adapté montagne : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé au dessus de 900 m environ.

1 Retrait «étroit» : qui est peu étendu, petit, qui a peu de largeur... ne permettant pas la plantation d'un arbre mais d'un arbuste.

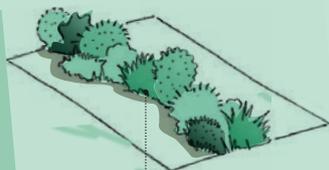
1 Dans le texte, le terme "arbuste" comprend les arbustes et arbrisseaux :
 Arbuste : plante ligneuse d'une taille inférieure à 8 mètres et à tronc marqué
 Arbrisseau : plante ligneuse de moins de 4 m de hauteur, se ramifiant dès la base et n'ayant pas de tronc. Sa forme est dite « buissonnante ».

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBUSTES¹

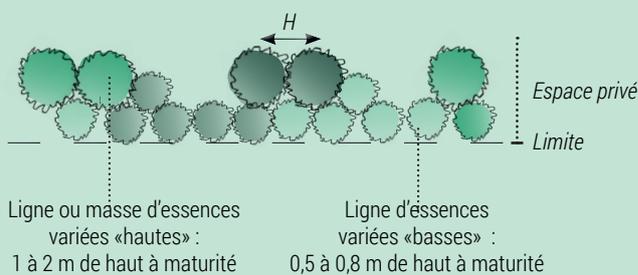
- ➔ Les arbustes seront **plantés dans un sol en pleine terre**, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, **et à une distance égale à la moitié de leur hauteur à maturité**, pour éviter la taille, préserver le caractère naturel des essences végétales, et de ce fait développer la biodiversité. 🌿
- ➔ Les essences d'arbustes disposés en haie ou en masse seront à dominante locales² et variées. Les haies assureront ainsi une diversité visuelle, floristique et faunistique (papillons, abeilles, oiseaux, chauves souris...). Le pétitionnaire préférera des arbustes à graines et baies favorables aux oiseaux et à la petite faune. 🌿
- ➔ Il pourra être intéressant de créer une haie épaisse sur plusieurs rangs, afin d'assurer une transition progressive entre l'espace public et l'espace privé, et de renforcer la qualité des habitats naturels. Dans ce cas, la distribution des arbustes sera réalisée sur plusieurs lignes de plantations et alternée avec : petits arbustes et vivaces en limite d'espace public, plantations plus hautes côté espace privé. Ce dispositif permettra de multiplier les caches, et renforcer la diversité végétale et l'attractivité pour la faune. 🌿

Haie d'arbustes variés



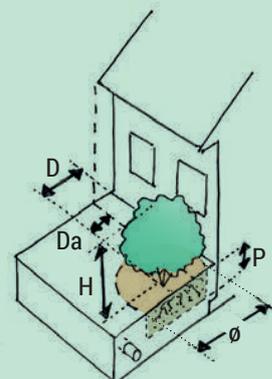
Plantation mélangée de :
 - au moins 3/4 des plants en essences locales²
 - au moins 3/4 des plants en essences caduques³
 - au moins 5 essences différentes

Haie épaisse sur deux lignes de plantation



ARBUSTES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	Ø	D	Da	P	Volume fosse terre (m ³)
<i>Hauteur de l'arbuste à maturité (mètre)</i>	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et l'avancée de toiture ou de balcon (mètre)</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>	
Arbuste > 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	1
Arbuste < 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	0,5



2 Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.
 L'espèce locale est donc particulièrement adaptée aux conditions du milieu (climat, sol, faune et flore qui l'entourent...), et n'a donc quasiment pas besoin de soin spécifique (arrosage, engrais ou pesticides). L'espèce locale permet de maintenir l'équilibre écologique de la région, en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

3 Espèce ou essence caduque : plante perdant ses feuilles annuellement (durant la période hivernale dans nos régions).

Végétation arbustive en limite



Haie variée, Vizille



Haie variée, Notre-Dame-de-Mésage



Haie variée, Saint-Pierre-de-Mésage

Palette végétale (non exhaustive)

Arbustes			
■ Haies libres, bosquets libres et Haies brise-vent			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Amélanche (<i>Amélanche ovalis</i>)	x		très mellifère / baie en été / adapté montagne
Argousier (<i>Hippophae rhamnoides</i>)	x		épineux / mellifère et baie en hiver / adapté montagne
Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)			épineux / baie en hiver / adapté montagne
Buis* (<i>Buxus sempervirens</i>)	x		très mellifère / adapté montagne
Camerisier à balais (<i>Lonicera xylosteum</i>)	x		baie en été / adapté montagne
Cerisier de St-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	x		très mellifère / baie en été
Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>)		x	attire les oiseaux
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	x		très mellifère / baie en été
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)		x	mellifère / baie en hiver
Églantier (<i>Rosa canina</i>)			épineux
Epine Vinette (<i>Berberis vulgaris</i>)	x		très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x		très mellifère / adapté montagne
Fusain d'Europe (<i>Evonymus Europaeus</i>)	x		très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Groseille rouge (<i>Ribes rubrum</i>)			
Houx* (<i>Ilex aquifolium</i>)			épineux / très mellifère / adapté montagne
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	x		épineux / mellifère / adapté montagne
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			mellifère / adapté montagne
Pommier commun (<i>Malus domestica</i>)		x	très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Poirier sauvage (<i>Pyrus communis</i>)	x		très mellifère / baie en été / adapté montagne
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	x		épineux / baie en hiver / adapté montagne
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	très mellifère / baie en été / adapté montagne
Troène champêtre (<i>Ligustrum vulgare</i>)			tous sol / mellifère
Viorne boule neige (<i>Viburnum opulus</i>)		x	espèce indigène mais il existe des variétés horticoles / mellifère
Viorne Lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	x		baie été / adapté montagne
■ Abords des cours d'eau, des fossés et noues, de zones humides...			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)		x	très mellifère
Saule (<i>Salix alba, Salix purpurea, Salix triandra</i>)		x	
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Arbre aux papillons (<i>Buddleia davidii</i>) - Bambou (<i>Phyllostachys mitis, nigra et viridi glaucescens</i>) - Buisson ardent (<i>Pyracantha coccinea</i>) - Cyprés (<i>Cupressocyparis Leylandii, Chamaecyparis Lawsoniana</i>) - Impatience de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) - Laurier palme (<i>Prunus laurocerassus</i>) - Thuya (<i>Thuja occidentalis Brabant, Thuja plicata</i>) - Topinambour (<i>Helianthus tuberosus et laetiflorus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

H
Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.1
Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.2
Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.3
Adapté montagne : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé au dessus de 900 m environ.

c_En cas de retrait «pincé»¹ entre la rue et le bâti

- Le pétitionnaire recherchera une végétalisation du pied de bâtiment, pour animer un linéaire, accompagner un «décroché» du bâtiment, intégrer une différence de niveau, ménager une certaine intimité...
- La végétalisation pourra être réalisée au moyen de **bandes herbacées et de plantes grimpantes** dont le feuillage sera perceptible depuis la rue (cas 4).

Les bandes herbacées sont très présentes dans les hameaux et rues «arrières» des villages, et participent à leur caractère rural. La bande herbacée pourra être mise en place pour poursuivre une bande existante sur les propriétés voisines ou pour créer «un événement» dans le linéaire bâti.

Les murs végétalisés offrent un intérêt pour les insectes (pollinisateurs) et ils sont une ressource alimentaire pour les oiseaux. Ils contribuent en outre à l'isolation des locaux et apportent de la fraîcheur en période chaude. 🌿

Cas 4 - Végétalisation des façades et/ou pied de bâti

Plantes grimpantes,
bande herbacée

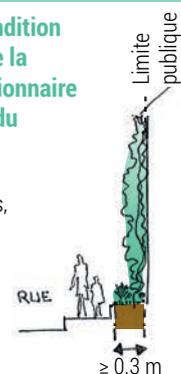


d_En cas d'alignement du bâti sur rue

- Sous condition d'autorisation de la collectivité gestionnaire de l'occupation du domaine public, le pétitionnaire recherchera un **accompagnement végétal** avec des plantes grimpantes ou une bande herbacée, sur la longueur du **linéaire bâti ou ponctuellement** (cas 5).

Cas 5 - Sous condition d'autorisation de la collectivité gestionnaire de l'occupation du domaine public

Plantes grimpantes,
bande herbacée



1

Retrait «pincé» : qui est mince, exigü, étriqüé, restreint, resserré, fin... ne permettant pas la plantation d'un arbre ou d'un arbustes, mais de plantes grimpantes ou de la strate herbacée.

Végétalisation des façades et/ou pieds de bâtiment



Notre-Dame-de-Mésage



Vizille



Saint-Pierre-de-Mésage



Montchaboud



Saint-Pierre-de-Mésage



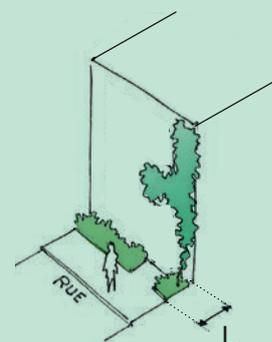
MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES PLANTES GRIMPANTES¹ ET BANDES HERBACÉES²

- ➔ Les plantes grimpantes seront plantées en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, en pied de bâtiment, de mur ou de tout type de support adapté. Les fondations des bâtiments pourront être protégées du système racinaire et de l'humidité par un dispositif adapté.
- ➔ Les essences de plantes grimpantes seront choisies en fonction de la nature du support (grille, mur, façade...) et du mode de croissance de la plante (à volubiles, à crampons...).

Les essences évoluant avec des vrilles³, volubiles⁴, ou lianes⁴ seront privilégiées et préférentiellement installées sur un support avec de larges mailles, un treillage ou des fils de fer, posés à 10 cm du mur.

Les essences avec des crampons⁵ (lierre, vigne vierge...) ne seront pas installées sur des murs anciens (murs en pierres, murs enduits à la chaux) sans support pour ne pas les dégrader. Elles pourront accompagner les murs présentant une certaine rugosité, sans support complémentaire.

PLANTES GRIMPANTES et BANDES HERBACÉES : Distances minimales d'espace libre au sol				
Type de plantation	Ø	D	L	P
	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre la plante et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	<i>Largeur de l'espace en terre</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>
Plantes grimpantes	0,3	0,15	0,3	0,5
Bandes herbacées			0,3	0,5



¹ Une plante grimpante est une plante capable de s'élever verticalement en s'appuyant, en s'accrochant ou en s'enroulant sur ou autour d'un support vertical, le plus souvent un autre végétal.

² La bande herbacée accueille une strate herbacée qui comprend les plantes vivaces (pérennes), plantes annuelles (durée de vie d'un an) et plantes bisannuelles (durée de vie de deux ans) : graminées, plantes potagères et aromatiques, plantes couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur). La strate herbacée peut, selon les essences, atteindre 1m à 1.5m de hauteur à maturité.

³ Vrille : organe filiforme qui s'enroule autour d'un support.
⁴ Volubile, liane : tige qui s'enroule autour du support.
⁵ Crampon : organe de fixation qui s'accroche sur un support rugueux.

Palette végétale (non exhaustive)

VÉGÉTATION BASSE : PETITS ARBUSTES, VIVACES, HERBACÉES, BULBES ET GRIMPANTES			
■ Bords des constructions et des clôtures : Pieds d'arbres, plates-bandes en pied de mur et couvre-sol (ex. d'espèces essentiellement horticoles)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Acanthe ^H (<i>Acanthus mollis</i>)			floraison été / mi-ombre
Anémone sp. ^H		x	sol frais / floraison printemps/été
Corbeille d'argent ^H (<i>Cerastium tomentosum</i>)			vivace / floraison printemps
Euphorbe ^{H*} (<i>Euphorbia myrsinites</i>)	x		succulente / floraison fin hiver
Géranium sanguin ^H (<i>Géranium sanguineum</i>)			tapissant / floraison été
Lin ^H (<i>Linum narbonense</i>)			graminée / floraison printemps
Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>)			floraison printemps/été
Potentille (<i>Potentilla alba</i>)		x	tapissant / floraison printemps
Rose trémière ^H (<i>Alcea rosa</i>)	x		vivace / floraison été
Sauge des prés (<i>Salvia pratensis</i>)			floraison printemps / en plate-bande
Valériane rouge ^H (<i>Centranthus ruber</i>)	x		floraison printemps/été
mélange de plantes herbacées de type prairie naturelle fleurie : (espèces locales à privilégier dans un mélange : Achillée millefeuille, Bleuet des champs, Mauve musquée...)	x		floraison printemps/été
mélange de plantes herbacées de type prairie naturelle pour pelouse : (espèces locales à privilégier dans un mélange : Paturin des prés, Fétuque rouge, Fétuque élevée, Trèfle sp.)	x		
bulbes naturalisables de milieu humide ^H : Eranthe (<i>Eranthis</i>)		x	
bulbes naturalisables ^H : Gloire des neiges (<i>Chionodoxa lucilliae</i>), Crocus sp., Muscari sp., Perce-Neige (<i>Galanthus Nivalis</i>)			floraison en sortie de l'hiver
bulbes naturalisables ^H : Étoile de printemps (<i>Ipheion uniflorum</i>), Érythron (<i>Erythronium</i>), Fritillaire (<i>Fritillaria</i>), Scille (<i>Scilla</i>), Tulipe (<i>Tulipa</i>), Narcisse (<i>Narcissus</i>), Iris des jardins (<i>Iris sp.</i>)			floraison au printemps
bulbes naturalisables ^H : Ail d'ornement (<i>Allium</i>), Calla (<i>Zantedeschia aethiopica</i>)			floraison estivale
■ Bords des constructions et des clôtures : Grimpante (espèces essentiellement horticoles)			
Bignone ^H (<i>Campis radicans</i>)			lianes
Chèvrefeuilles (<i>Lonicera</i>)			volubiles
Clématites ^H (<i>Clematis alba, amacropetala...</i>)			lianes
Glycine ^H (<i>Wisteria sinensis</i>)			vrilles
Hortensias grimpant ^H (<i>Hydrangea petiolaris</i>)			racines aériennes
Houblon doré (<i>Humulus lupulus</i>)		x	volubiles
Jasmin étoilé ^H (<i>Trachelospermum jasminoides</i>)			volubiles
Lierre (<i>Hedera helix</i>)			crampon ⁵
Pois ^H (<i>Lathyrus grandiflorus</i>)			vrilles foliaires
Rosier grimpant ^H			à palisser
Vigne ^H (<i>vitis vinifera</i>)			vrilles
Vigne vierge ^H (<i>ampelopsis, parthenocissus</i>)			crampon ⁵
■ Bords des cours d'eau, fossés, noues, zones humides...			
Anémone (<i>Anemone nemorosa</i>)		x	autres espèces horticoles pouvant se substituer
Iris des marais (<i>Iris pseudacorus</i>)		x	
Jonc sp.		x	
Laïche espacée (<i>Carex remota</i>)		x	
Massette (<i>Typha latifolia et angustifolia</i>)		x	tendance envahissante
Roseau (<i>Phragmites australis</i>)		x	tendance envahissante
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations. Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) - Vergerette (<i>Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis</i>) - Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) - Setaire gracile (<i>Setaria paviflora</i>) - Sporobole tenace (<i>Sporobolus indicus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

^H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

1

Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

2

Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

3

Adapté montagne : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé au dessus de 900 m environ.



3_CLÔTURE

ORIENTATION 5_VALORISER LES MURS ANCIENS

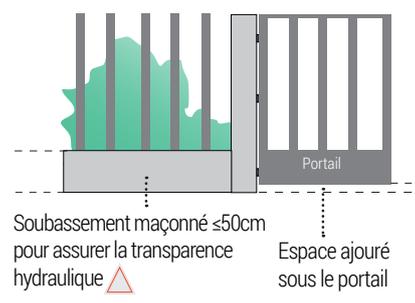
- **Les murs et murets de pierres ou de galets existants constituent un patrimoine important** des villages, hameaux et anciens domaines. **Ils seront maintenus et valorisés autant que possible dans leur dimension et dans leur aspect.** Dans certains cas, des adossements ou interruptions de murs existants pourront être envisagées, sous réserve de conserver l'effet de continuité sur la rue et la lecture de l'enceinte initiale (le cas échéant) :
 - Adossements au mur existant : les constructions s'organisent autour d'une composition intérieure de parc arboré par exemple,
 - Interruptions de mur pour l'implantation de nouvelles façades à l'alignement : les constructions s'alignent sur la rue, ponctuent le mur et développent un rapport à la rue plus habité.
- Si le mur est plein sur toute sa longueur, des **ouvertures ponctuelles pourront être recherchées** pour le passage d'un véhicule ou d'un cheminement piéton. Ces ouvertures seront déterminées de façon à ne pas affaiblir l'effet d'alignement initial. Les reprises latérales seront réalisées dans les règles de l'art.
- Lors de restaurations éventuelles, leur caractère patrimonial sera préservé (respect de leurs matériaux et de leur technique constructive). Les murs de pierres sèches ou ayant des anfractuosités, des niches ou des trous abritent aussi de nombreux insectes, des reptiles dont le lézard des murailles. 🦎
- **Si un mur de clôture est édifié en prolongement ou à proximité d'un mur à caractère patrimonial (en pierres ou galets), le pétitionnaire veillera à la continuité et l'harmonie d'ensemble :**
 - par un rappel de matériaux en utilisant totalement ou ponctuellement la pierre ou le galet (mise en œuvre similaire à un mur ancien)
 - par l'utilisation de couleurs rappelant la pierre locale (gris, ocre clair ou beige ocre) et en limitant les contrastes avec les couleurs des murs alentours.

ORIENTATION 6_ASSURER DES TRANSPARENCES VISUELLES SUR LES JARDINS ET ESPACES PLANTÉS

- Le pétitionnaire recherchera une **transparence visuelle sur le jardin ou l'espace planté via la clôture** : continue, discontinue ou ponctuelle, a minima par la grille et/ou le portail dégageant une certaine profondeur du champ de vision. Les «murs végétaux» (haies monospécifiques) et clôtures opaques, homogènes et continues seront évités quel que soit le matériau utilisé.
- La clôture pourra revêtir diverses formes et participer à l'animation des lieux en jouant sur les **alternances de transparence et d'opacité**, de minéral (élément construit) et de végétal. Elle pourra être un support pour adosser la végétation (associant plusieurs formes et strates végétales) afin de préserver une part d'intimité côté privé.
- La trame végétale des espaces agricoles et naturels jusqu'au cœur des bourgs, villages et hameaux est support de déplacement pour la petite faune terrestre, les clôtures ne constitueront pas des obstacles infranchissables pour cette petite faune, et assureront une certaine perméabilité physique, en limite sur rue comme en limite séparative (passage d'un jardin à l'autre). 🦎
- Les grillages rigides (type treillis soudé) employés seuls sans accompagnement végétal, et les éléments en PVC seront à éviter. Les couleurs «neutres», plutôt sombres (gris, brun), seront préférées.

a_Dans les tissus ordonnancés, notamment dans les rues principales

- **La clôture participera au maintien et à la structure de la rue**
 - L'élément de clôture côté rue, ainsi que le portail, le cas échéant, s'inscriront dans le **vocabulaire de la rue et de son projet**, et participeront à la qualité de la rue.
 - La clôture sera un **élément construit, maçonné et compatible avec le bon écoulement des eaux pluviales et les principes de résilience et de transparence hydraulique.** La grille, le portail ou la clôture ajourée offriront des transparences ou percées visuelles sur le jardin, sur le végétal. Pour favoriser le passage de la faune (hérisson...), un espace sera maintenu sous le portail.
 - Les grilles et portails privilégieront les **formes simples et sobres**, barreaudage vertical en acier peint, ou en bois.



Sources d'inspiration

Murs anciens



Vizille



Vizille



Notre-Dame-de-Mésage

Murs anciens et débord de végétation



Vizille

Mur bahut et grillage



Vizille



Notre-Dame-de-Mésage

Vues sur les canaux depuis les jardins et espaces publics



Vizille



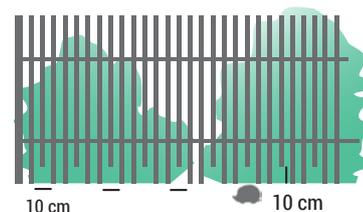
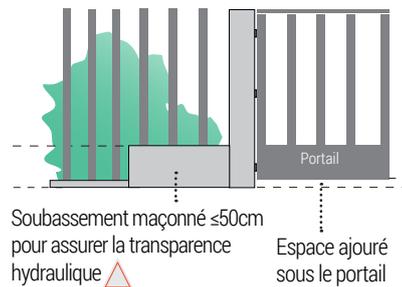
Vizille



b_ Dans les tissus plus diffus, les «arrières» et petites rues, les hameaux

→ La clôture s'estompera sur l'espace planté, participera à la diversité visuelle et à la qualité de la rue

- La **clôture** offrira une grande transparence visuelle sur le jardin, sur le végétal. Elle participera au caractère rural, jardiné voire naturel, par l'utilisation de grillage souple en acier galvanisé (type grillage à poule ou à mouton), clôture en bois ajourée (bois européen de préférence brut ou lasuré incolore en châtaignier, chêne, mélèze, douglas, robinier), ou ganivelles.
- Le **portail ou portillon**, s'il est nécessaire, sera accordé avec la clôture. Il sera lui aussi **totalemment ou partiellement transparent, simple et rustique**.
- Dans le cas de clôtures végétales côté rue, les **haies champêtres, d'essences variées et mélangées, plantées de façon aléatoire** seront privilégiées. Elles seront de préférence **discontinues ou avec des variations de hauteur/densité**, pour offrir des transparences, rythmer le linéaire et ne pas constituer un front végétal continu et homogène. Ces haies diversifiées pourront devenir des supports importants de biodiversité, voir chapitre 2-Végétal.



Des ouvertures sous les grillages permettront le passage de la petite faune.

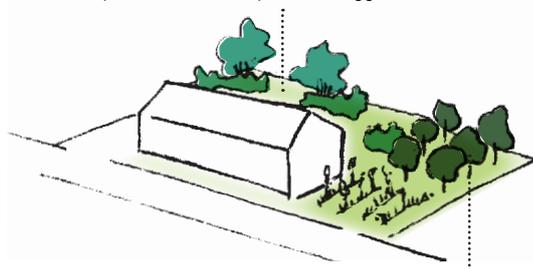
c_ En limite ou à proximité de l'espace naturel ou agricole

→ La clôture sera la plus transparente possible, «fondue» dans l'espace qu'elle jouxte

- Le pétitionnaire cherchera une **transition progressive et une transparence** avec l'espace agricole ou naturel. La végétation ne devra pas clore visuellement la parcelle, mais en suggérer ses limites sous la forme de filtre.
- Les **éléments naturels ou agricoles** en présence ou à proximité (fossé, ruisseau, structure arborée ou arbustive, clôture agricole...) seront **préservés et confortés, pour composer la limite**.
- La clôture et le portail, s'ils sont nécessaires, **auront un aspect «rustique»¹** (ex : grillage à mouton sur piquets bois) et participeront au caractère rural.

Prolongement de l'espace agricole et suggestion des limites sous forme de filtre

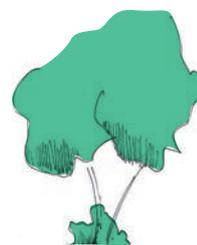
Les plantations sous forme de bosquets et de massifs ponctuels, disposés sur différentes profondeurs de la parcelle, suggèrent la limite sans clore la parcelle.



Le verger ou le potager permettent de créer une limite épaisse avec l'espace agricole tout en créant un jeu de percées visuelles (entre les alignements d'arbres ou de plants)

Clôture végétale transparente

Haie bocagère en limite avec l'espace agricole = **clôture transparente**



Parcelle urbanisée / Parcelle agricole

1

Rustique :

- Qui est champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne
- Qui est inculte, près de la nature, qui a la simplicité des choses de la campagne
- Qui est brut, d'essence ou d'aspect

Structuration de la rue par des éléments construits



Vizille



Vizille



Vizille

Soubassement et clôture transparente



Notre-Dame-de-Mésage



Notre-Dame-de-Mésage

Clôtures transparentes



Clôture en bois ajourée - Séchillienne



Grillage simple - Saint-Pierre-de-Mésage



Grillage simple - Saint-Pierre-de-Mésage



4_DESSERTE ET STATIONNEMENT

ORIENTATION 7_CRÉER DES STATIONNEMENTS, COURS ET ACCÈS AU CARACTÈRE NATUREL ET VÉGÉTALISÉ

a_Principes généraux

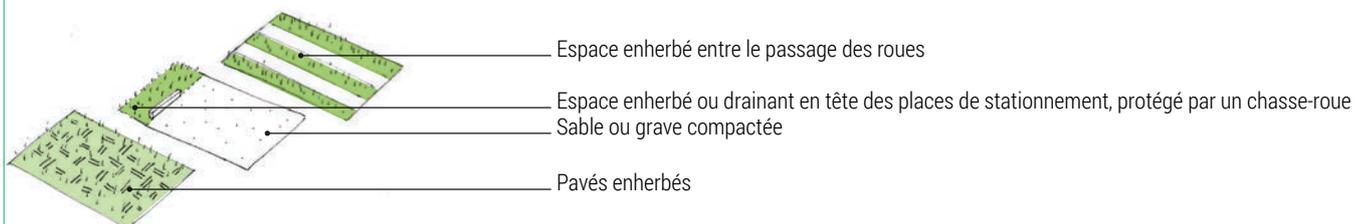
■ Desserte

- L'accès au bâti sera le plus réduit possible et limité au strict nécessaire (en largeur comme en longueur).
- Le pétitionnaire cherchera à ne pas systématiser l'accès des voitures aux bâtiments en développant les modes doux (notamment en cas de pente), en implantant le stationnement à proximité de la voie publique.

■ Matériaux

- Les revêtements du stationnement, de la cour et des accès privilégieront les matériaux perméables et majoritairement naturels en adaptant le type à l'usage et la fréquentation attendue tels que :
 - de type enherbé : mélange terre pierre, pavés ou dalles avec joints enherbés associés à des bandes roulantes minéralisées (perméables)... Les surfaces en revêtement naturel et non compactées seront des lieux de vie pour la microfaune (lombrics) qui entretient des sols aérés à bonne perméabilité et participe à la biodiversité. 🌿
 - de type sable stabilisé, grave compactée, graviers retenus dans un système alvéolaire résistant à la circulation. Ces matériaux présentent moins d'intérêt au regard de la biodiversité. Les accès en revêtement «minéral» rechercheront un accompagnement végétal herbacé et arbustif.
 - pavage réalisé sur lit de sable.

Revêtements de sol au caractère naturel



- Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie pourront être continues ou discontinues mais en aucun cas résiduelles ou isolées, et devront démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique. Ces espaces pourront être le support à l'implantation d'une strate herbacée et arbustive selon les essences mentionnées au [chapitre 2-Végétal](#). 🌿

b_En cas de stationnement individuel ou poche de stationnement

- Dans le cas de garages fermés, ils seront au maximum intégrés à la construction principale. A défaut, le pétitionnaire pourra garer ses véhicules soit sous une structure légère ouverte et végétalisée (plantes grimpantes, sources de nourriture et lieux de vie pour certains insectes et oiseaux) soit dans un garage fermé indépendant participant utilement à la tenue de la rue par une implantation à l'alignement (une qualité architecturale et une sobriété seront particulièrement attendues dans ce cas).
- Afin de participer à la qualité de la rue, le nombre d'entrée de garage situé aux abords de la voirie sera limité à une seule porte et les entrées latérales seront privilégiées aux entrées sur rue, pour une meilleure insertion paysagère (particulièrement lorsque le mur pignon sur rue est texturé ou accompagné de végétal). Le pétitionnaire veillera à la bonne intégration des portes de garage, notamment par l'usage de tons peu contrastants.

Accès et espaces de stationnement perméables et naturels



Accès en gravas, enherbement central et sur accotements - Séchilienne



Accès enherbés, bandes de roulement en gravas - Notre-Dame-de-Mésage



Accès enherbé sur mélange terre-pierre - Notre-Dame-de-Mésage

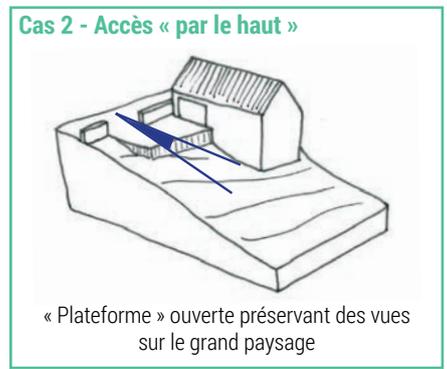
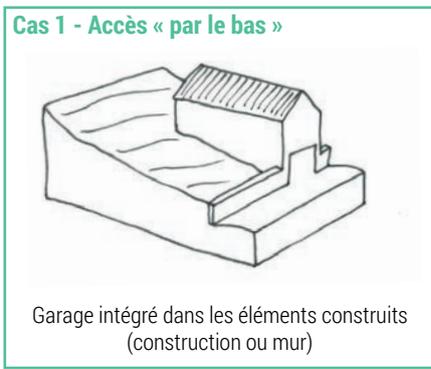
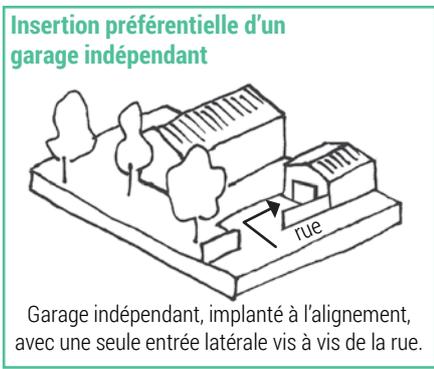
Garages intégrés au bâti



Garage intégré au bâti, au plus près de la rue - Référence extérieure à l'ambiance (Saint-Barthélemy-de-Séchilienne)

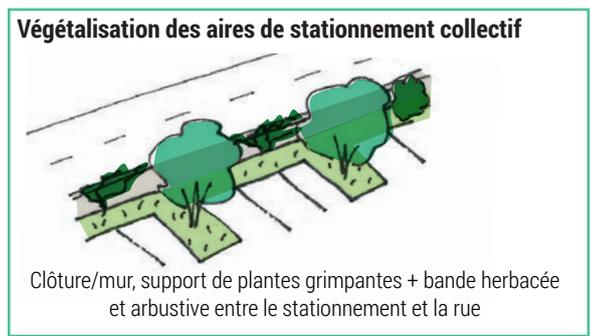
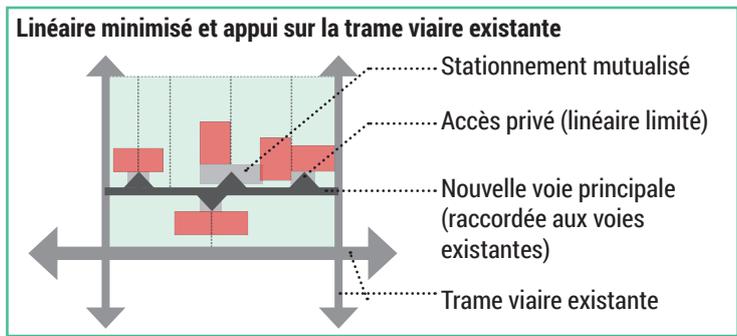


- En cas de pente notamment, l'implantation du stationnement privilégiera l'emplacement le plus proche de la rue, de manière à **limiter le linéaire de voirie** et à les **intégrer à la topographie** en limitant au maximum les terrassements :
 - accès par le bas : garage intégré dans les éléments construits existants ou projetés (façade, mur de clôture). (cas 1)
 - accès par le haut : «plateforme» ouverte afin de préserver les vues. (cas 2)



c. En cas de stationnements collectifs sur des opérations d'ensemble, des secteurs d'activités ou des équipements

- Les accès et stationnements des opérations groupées de logements, des lotissements ou des secteurs d'activités et d'équipements seront composés de manière à :
 - **s'appuyer sur la trame viaire existante**
 - **éviter les voies en zigzag et les voies en impasse avec dispositifs de retournement** hormis dans le cas de traitement spécifique de type courée, placette, mail... Un **maillage hiérarchisé des voies** pourra permettre d'avoir des rues étroites et partagées, facilitant leur appropriation par les habitants.
 - **mutualiser au maximum** le stationnement. La répartition des stationnements en «**poches**» **végétalisées** pourra limiter les linéaires de stationnement le long des voies.
- Les entrées et accès aux aires de stationnement seront composés de façon à générer le moins d'espaces résiduels possible. Les **rampes d'accès sous-terrain des logements collectifs** devront être considérées comme un élément de composition du projet, construit et/ou végétalisé. Elles seront de préférence **intégrées au volume bâti ou à un édicule d'entrée. À défaut, elles seront traitées comme un élément paysager et non comme un ouvrage technique.** Elles pourront par exemple s'intégrer dans un espace commun (stationnement, verger, potager, jeux...) ou être accompagnée d'une structure végétalisée. Le pétitionnaire cherchera le tracé le plus direct.
- Les tracés de voirie et stationnements **s'accorderont avec le site et la topographie**, ils limiteront au maximum les terrassements et développeront une certaine simplicité et souplesse (sinuosité des tracés).
- **Les aires de stationnement tireront partie des structures végétales existantes ou projetées sur le site.** Elles développeront différentes strates arborées, arbustives et herbacées, qui participeront au caractère végétal de la rue ou du secteur, et favoriseront la biodiversité. L'implantation des arbres apportera un ombrage sur les emplacements.



Stationnement dans la pente en cas d'accès par le haut



Accès par le haut, un stationnement couvert et un stationnement fermé - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Poisat)



Accès latéral - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Le-Sappey-en-Chartreuse)



Accès par le haut, un stationnement couvert et un stationnement fermé - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Le-Sappey-en-Chartreuse)

Accès par le bas (bâti en pente)



Accès par le bas et garages intégrés dans le mur de soutènement - Référence extérieure au territoire «Romanche» (La Tronche)

Stationnement mutualisé et ouvert



Stationnement en front de rue - Référence extérieure à l'ambiance (Saint-Barthélemy-de-Séchillienne)

Stationnements mutualisés perméables et végétalisés



Stationnement en matériaux naturels et perméables
Référence extérieure au territoire «Romanche» (Jarrie)



Stationnement en matériaux naturels et perméables
Référence extérieure au territoire «Romanche» (Jarrie)



Stationnement avec bandes enherbées
Référence extérieure au territoire «Romanche»

5_BÂTI

ORIENTATION 8_VALORISER LE BÂTI ANCIEN¹

- Le **bâti ancien sera préservé autant que possible et mis en valeur**. L'expression d'une architecture contemporaine en volume secondaire ou en réinterprétation de certains motifs architecturaux pourra participer à la mise en valeur du bâti ancien.
- Les **rénovations ou extensions du bâti ancien respecteront ses caractéristiques esthétiques, architecturales ou historiques**, et éviteront les dénaturations, en termes de volumétrie, modénature, matériaux (enduit à la chaux, pierre, bois), composition, ouvertures, encadrements peints, menuiseries et volets bois... Les extensions du bâti ancien participeront à sa mise en valeur et assureront une cohérence d'ensemble (unité des gabarits, volumes et matériaux).
- Le pétitionnaire cherchera à **s'adapter au bâti ancien** (et non l'inverse). Les nouveaux matériaux employés seront compatibles avec les matériaux d'origine (ex : enduits respirant sur maçonnerie en pierres et non isolation par l'extérieur).
- Lors de la restauration de bâtiments agricoles ou d'habitation, le pétitionnaire cherchera à préserver les habitats (ouvertures sous toiture) favorables à la présence de gîtes à chauves-souris ou oiseaux. 🦇

ORIENTATION 9_S'INTÉGRER DANS L'AMBIANCE RURALE

- Le pétitionnaire recherchera une **cohérence avec les constructions traditionnelles**, en développant des volumes et gabarits proches de ces bâtiments
 - volumes simples et massifs issus du logis ou de la grange, éventuellement juxtaposés ;
 - plan rectangulaire dominant ;
 - toiture 2 pans majoritaire.

L'architecture contemporaine pourra trouver sa place aux côtés de constructions «d'inspiration ou à caractère traditionnel» et participer à la mise en valeur des lieux, en tirant parti des caractères du site et respectant les différentes orientations énoncées en termes d'implantation, d'accompagnement végétal, de clôture...
- Pour les opérations d'ensemble, la répétition de formes identiques sera évitée. Le pétitionnaire **cherchera une déclinaison de volumes et formes variées** (imbrication des constructions les unes aux autres à l'image des groupements anciens) tout en assurant la cohérence d'ensemble.
- Les enduits se rapprocheront des tons pierre ou sable. Les teintes dominantes des matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage et les constructions voisines. Les toitures de ton brique seront privilégiées.
- **Le projet veillera à mutualiser et limiter l'impact visuel des édifices** (coffret électrique, point de collecte des déchets, boîtes aux lettres...) par une localisation, une couleur et/ou une végétalisation adaptée. Si une structure est édifée à cet effet, elle sera support de végétation (plantes grimpantes).

■ Dans les tissus bâtis continus

- La **façade côté rue participera à la qualité de la rue**, elle fera l'objet d'une attention particulière (ordonnancement, décoration, modénature...) et traduira les usages, modes d'occupation et appropriations de ses habitants.
- Le pétitionnaire favorisera la **verticalité dans la proportion de la façade**. Le linéaire pourra **être animé avec une variation de l'ordonnancement des ouvertures et/ou une variation des hauteurs et des profondeurs** (fractionnements, failles, saillis, redans, retraits). L'animation de la façade pourra être accompagnée, en complément, de variations de la couleur et de la texture, mais ces variations ne sont pas suffisantes seules et devront être, le cas échéant, complémentaires des variations d'ordonnancement et/ou hauteurs et profondeurs.
- La mise en place de **dispositifs permettant une appropriation par les habitants participera à l'animation sur rue** : système de plantation individuel (pergolas pour plantes grimpantes...)...

¹
Bâti ancien : bâti dont la construction est antérieure à 1948.

Rythme des façades des fronts urbains - Maisons de ville



Séchilienne



Le Péage de Vizille, Vizille



Saint-Pierre-de-Mésage



Vizille

Maisons bourgeoises



Saint-Pierre-de-Mésage



Vizille

Habitat rural



Montchaboud



Montchaboud



Vizille

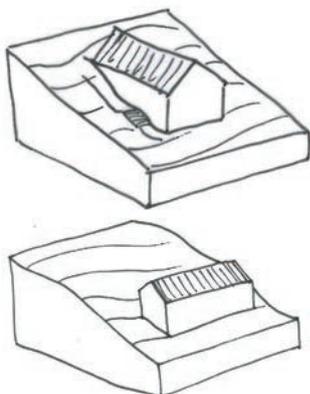


■ En pente

➔ Le pétitionnaire veillera à adapter l'architecture de son projet au terrain naturel et étudiera l'implantation en fonction de la pente du terrain. Selon les caractéristiques du terrain et son inscription dans l'environnement, le choix pourra se porter sur l'une des trois solutions techniques suivantes ou sur la combinaison de plusieurs d'entre elles :

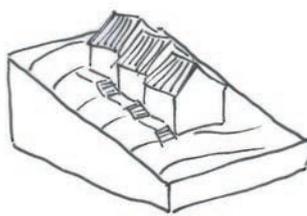
- **Encastrement** de la construction dans la pente, avec remblais ou déblais, dans la mesure où ceux-ci n'excèdent pas 2 mètres de hauteur (Cas 1).
- Inscription de la construction dans la pente, obtenue par la **succession de niveaux** ou de demi-niveaux suivant le degré d'inclinaison du terrain (Cas 2).
- **Surélévation** de la construction par rapport au sol, en porte-à-faux ou perchée sur des pilotis (Cas 3).

Cas 1 : Encastrement



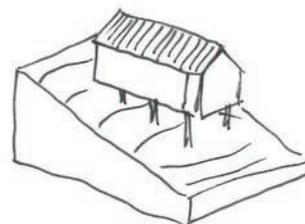
L'impact visuel est faible, le bâti offre une bonne isolation thermique **mais le volume des déblais-remblais peut être important**. La gestion des remblais doit être bien prise en compte.

Cas 2 : Succession de niveaux



Le terrain naturel est respecté, les déblais-remblais sont réduits, les différents volumes permettent une multiplicité d'accès de plain-pied au terrain et de vues. L'habitat traditionnel utilise majoritairement cette attitude. **C'est la solution à privilégier.**

Cas 3 : Sur-élévation



Cette attitude respecte le terrain naturel et limite les déblais-remblais, les vues sont multiples et magnifiées. C'est une attitude à adopter dans les terrains très pentus ou complexes **mais l'impact de cette solution dans le paysage peut être très fort et la gestion de la sous-face lorsqu'elle est inférieure à 2m reste souvent problématique.**

Habitat individuel inséré dans la pente



Montchaboud



Construction encastrée dans la pente - Notre-Dame-de-Mésage



Construction récente implantée dans la pente par sur-élévation - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Sarceñas)



Construction récente implantée dans la pente par sur-élévation - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Le-Sappey-en-Chartreuse)

Habitat collectif inséré dans la pente



Pavillons mitoyens avec jardins dissociés épousant la pente - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Miribel Lanchâtre)



Habitat intermédiaire en succession de niveaux accompagnant la pente - Référence extérieure au territoire métropolitain (Revel)



ORIENTATION 10 DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LA CONSTRUCTION

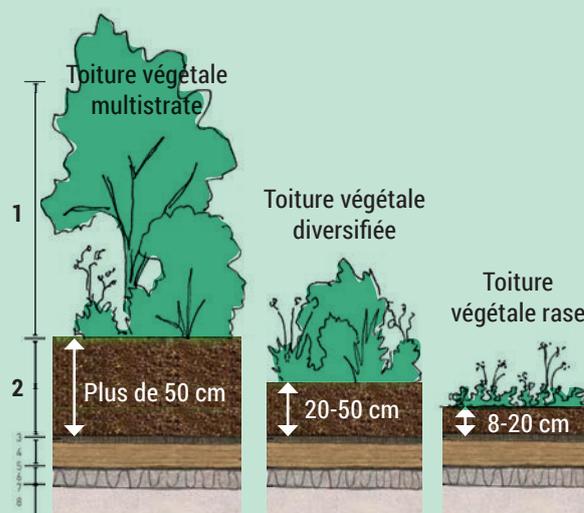
- Les toitures végétalisées renforcent la biodiversité et stockent l'eau. Le pétitionnaire favorisera la végétation la plus intensive possible en augmentant l'épaisseur du substrat. L'ajout de matières variées comme du sable, du gravier, des morceaux de souches et de pierres contribuera à diversifier les milieux d'habitat de la faune (insectes).
- Pour éviter les risques de collisions des oiseaux sur les vitrages, les grandes baies vitrées seront minimisées et/ou matérialisées avec un marquage ou un traitement particulier afin de réduire la transparence et le réfléchissement.
- Dans le cadre de rénovation et de fermeture de greniers ouverts, le pétitionnaire cherchera à maintenir les habitats naturels pour la faune ou à en recréer (ex. nichoirs, notamment pour les hirondelles et martinets qui habitent sous les toitures, et pour les chauves souris présentes proches des lisières boisées).

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATIONS DES TOITURES VÉGÉTALISÉES

- Les toitures végétales rases, avec 8 à 20 cm d'épaisseur de substrat et plantées de végétation rase, grasse, de mousses, bulbes et herbacées, sont les plus simples à mettre en œuvre mais ont un faible intérêt biologique (manque de diversité). Elles servent a minima de ressource nourricière. Pour plus de biodiversité, le pétitionnaire pourra ajouter des nichoirs ou des ruches.
 - Sur les toitures avec des substrats de 20 à 50 cm, la végétation peut être plus diversifiée avec des arbrisseaux.
 - Les toitures avec plus de 50 cm de substrat accueillent une végétation multistrata (arbres de troisième grandeur, arbustes et vivaces) plus favorable à la biodiversité.
- Toutes les toitures végétalisées présenteront des systèmes de rétention d'eau installés sur fond drainant.
- Les substrats en sphaignes et en tourbe sont des matériaux vivants rares. Ils seront donc évités.

1. Couvert végétal
2. Substrat
3. Couche filtrante
4. Couche drainante
5. Membrane d'étanchéité
6. Couche d'isolation
7. Pare vapeur (bitume)
8. Élément support



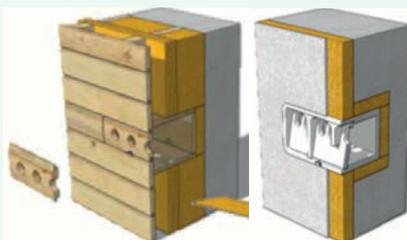
Nichoirs pour la faune



Gîte pour oiseaux, lézards et insectes inclus dans un muret



Gîte à chauves-souris sur un mur de façade



Gîte installé dans un bardage et intégré dans un mur

Source : Guide technique Biodiversité & bâti, CAUE Isère et LPO Isère

Toitures végétalisées



Toiture végétale diversifiée - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Seyssins)



Toiture végétale rase - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Venon)

VIVACES & COUVRE-SOLS POUR TOITURE-TERRASSE	
Substrat de 8 à 20 cm d'épaisseur	
Essences à planter	Autres spécificités
Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)	Nectarifère
Ail à tête ronde (<i>Allium sphaerocephalon</i>)	Bulbe odorant
Phalangère (<i>Anthericum liliago</i>)	Nectarifère
Brome des toits (<i>Bromus tectorum</i>)	Graminée
Laîche précoce (<i>Carex caryophylla</i>)	Graminée
Carline (<i>Carlina vulgaris</i>)	Nectarifère
Cymbalaire (<i>Cymbalaria muralis</i>)	Nectarifère
Canche cespiteuse (<i>Deschampsia cespitosa</i>)	Nectarifère
Oeillet des chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>)	Nectarifère
Euphorbe petit-cyprés (<i>Euphorbia cyparissias</i>)	Nectarifère
Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>)	Vivace
Luzule printanière (<i>Luzula pilosa</i>)	Graminée
Orpin blanc (<i>Sedum album</i>)	Nectarifère
Seslerie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>)	Nectarifère
Hippocrévide chevelue (<i>Hippocrepis comosa</i>)	Mellifère
Thym tapissant (<i>Thymus Doerflery</i> ou <i>praecox</i>)	Aromatique
Petite rhinante (<i>Rhinanthus minor</i>)	Mellifère
Substrat supérieur à 20 cm d'épaisseur : voir chapitre 2-végétal	

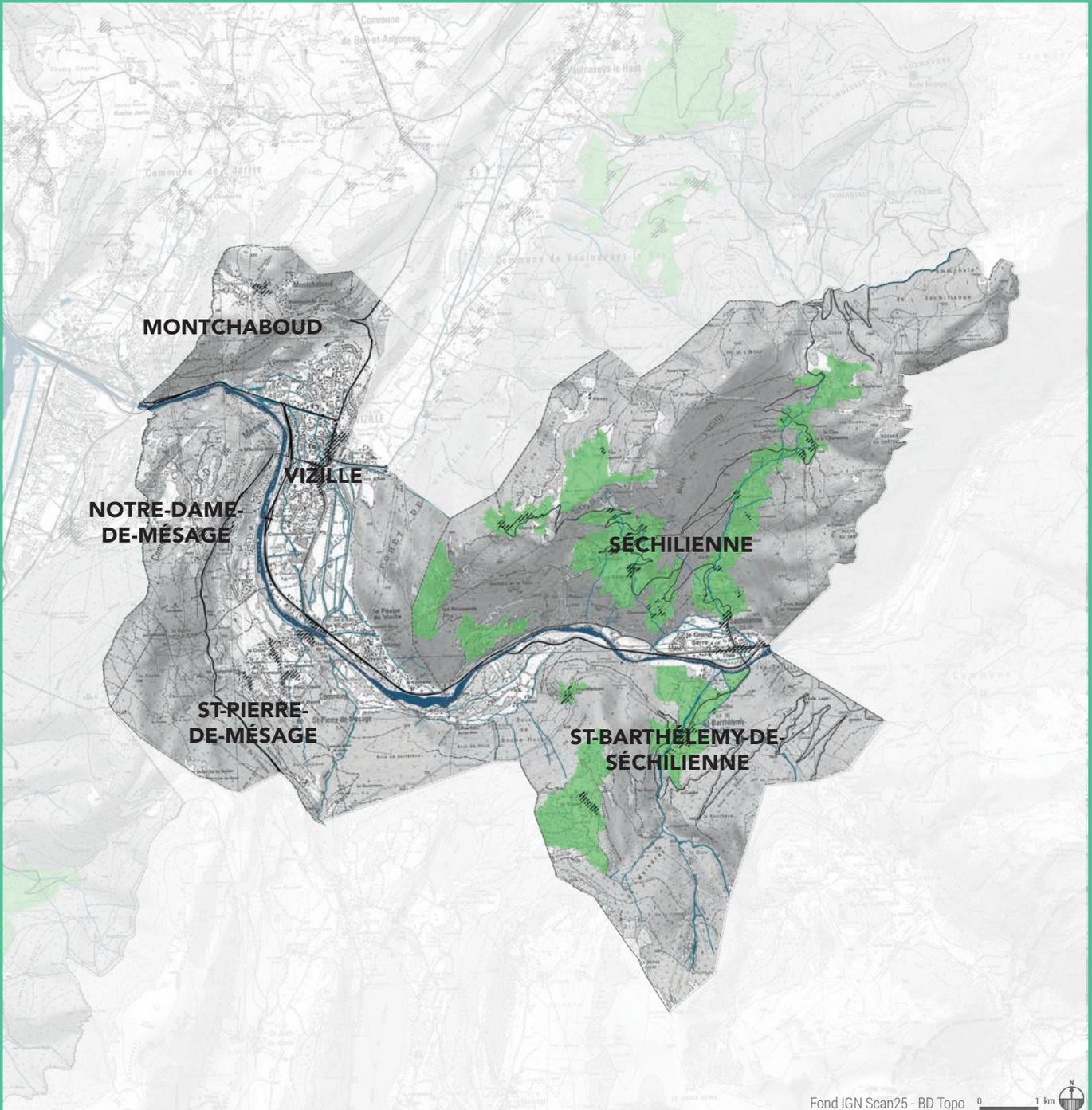




2.2



AMBIANCE MONTAGNE PASTORALE



Localisation de l'ambiance sur l'unité de la vallée de la Romanche

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE

L'ambiance « montagne pastorale » de la vallée de la Romanche se caractérise par :

- **L'omniprésence des vues lointaines** depuis les espaces bâtis et non bâtis, des covisibilités d'un versant à un autre, d'un hameau à l'autre.

→ Construire de manière à conserver les vues.

- **Une forte imbrication de l'ensemble des motifs (naturels, agricoles, bâtis et jardinés) :**

- Des tissus bâtis qui s'inscrivent dans un milieu agricole bocager composé de ruisseaux, haies, vergers... et qui entretiennent des relations étroites avec les espaces agricoles et naturels (accès via les chemins et vues omniprésentes). Une urbanisation plus récente s'est plus ou moins intégrée harmonieusement dans ce tissu.

- Des espaces jardinés (potagers, vergers...) qui, selon le principe d'organisation agro-pastorale, forment une couronne autour des hameaux.

- Une omniprésence du végétal en zone naturelle et agricole comme en zone urbanisée, constitué par des espaces ouverts de prairies ou des motifs boisés : haies, bois, ripisylves plus ou moins épaisses, vergers.

→ Maintenir la trame éco-paysagère¹ et les espaces ouverts qui constituent le cadre paysager de la montagne pastorale et les espaces de vie et de déplacement de la faune sauvage.

→ Conserver et valoriser les relations (accès et vues) entre l'espace bâti et les espaces jardinés, agricoles et naturels :

- en s'appuyant sur la trame éco-paysagère comme élément de liaison (chemins piétons)

- en maintenant les espaces agricoles ouverts pour préserver les vues

- en maintenant les vues depuis les routes de balcon

→ Maintenir et développer ces espaces jardinés qui participent à une transition douce entre espace bâti et espace agricole ou naturel.

- **Des hameaux peu denses en forme de « grappe », au caractère montagnard et rustique et adaptés à la pente.** L'implantation du bâti y est variée : avec une façade à l'alignement sur la rue, avec un angle du bâti à l'alignement ou en léger recul par rapport à la rue. Le paysage bâti est fortement lié à la pente : plus la pente est forte, plus le bâti est proche de la rue. Le bâti traditionnel, et notamment les granges aux volumes allongés, s'implantent majoritairement perpendiculairement aux courbes de niveau, en épousant la pente. Cette implantation favorise l'écoulement des eaux et libère ainsi, entre les bâtiments et depuis les routes, des perspectives sur les paysages lointains.

→ Regrouper les constructions pour maintenir les structures bâties en hameaux.

→ Stopper le mitage et l'urbanisation linéaire le long des routes qui tendent à atténuer la structure en hameaux et à fermer les vues.

→ Souligner les lisières des hameaux en s'appuyant sur leurs différentes vocations et usages.

→ Implanter les nouvelles constructions de façon à maintenir le rapport à la rue.

→ Intégrer les projets à la pente et composer des constructions, murets, murs de soutènement (lorsque ceux-ci sont nécessaires), terrasses et terrassements les plus doux possibles afin de souligner le relief et non en rupture avec celui-ci.

→ Maintenir des respirations entre le bâti permettant des fenêtres visuelles sur le grand paysage.

1

Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.

- la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.

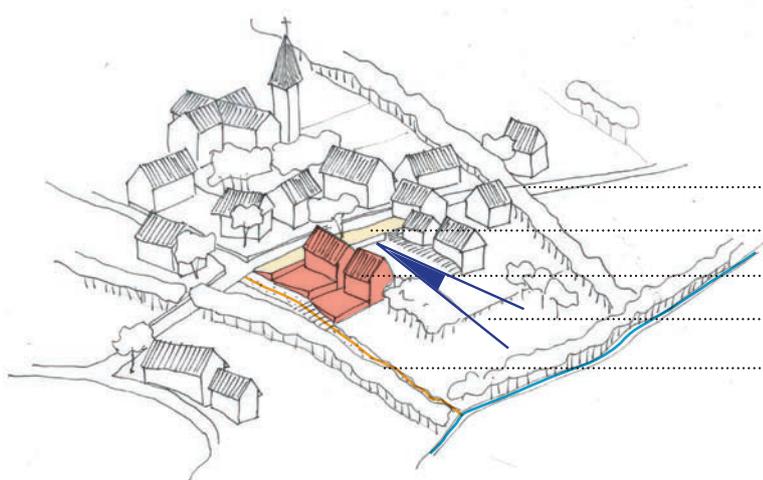
- la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.



SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

S'ADAPTER À LA PENTE ET À LA STRUCTURE DU HAMEAU

- Favoriser le regroupement du bâti et éviter les implantations isolées ou en rebord de plateau à fort impact visuel depuis le lointain
- S'insérer dans la pente, pour minimiser l'impact des constructions et des accès et stationnements
- S'implanter de façon à maintenir un rapport construit ou jardiné à la rue
- Partager les vues lointaines en préservant des fenêtres visuelles au sein de l'espace bâti



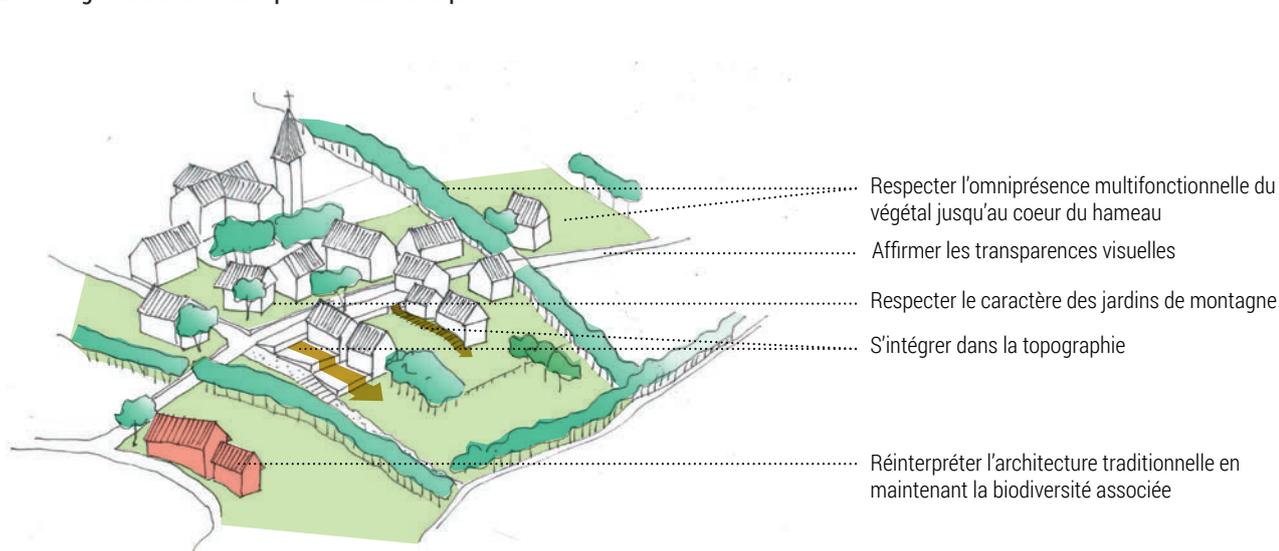
- Maintenir un rapport à la rue
- Minimiser l'impact des accès et stationnements
- Minimiser l'impact des constructions
- S'implanter de manière à ne pas bloquer les vues
- Créer des espaces publics et des circulations valorisant le grand paysage

Légende :

- Nouvelle construction
- Stationnement
- Chemin
- Réseau hydrographique
- Cône de vue

S'INTÉGRER DANS UNE AMBIANCE MONTAGNARDE NATURALISTE

- S'intégrer à la trame éco-paysagère en la prolongeant jusqu'au cœur des hameaux (continuités des haies bocagères, perméabilité ou absence des clôtures...)
- Conserver l'omniprésence du végétal dans et autour des hameaux via la trame paysagère et la présence des jardins
- Préserver le caractère naturel en minimisant les impacts des aménagements (mouvements de terrain, imperméabilisation des sols, éclairage...)
- S'adapter au cadre rigoureux de la montagne
- S'intégrer dans un cadre patrimonial rustique



Légende :

-  Végétation
-  Espace planté
-  Nouvelle construction

Hameau : groupe d'habitations en milieu rural, généralement trop petit pour être considéré comme un village. L'élément fondateur est très souvent une ferme. On distingue la définition d'un écart de celle d'un hameau par sa possibilité de n'être constitué que d'une seule habitation. C'est une « habitation écartée » par rapport au bourg de la commune, alors que le hameau est une micro-agglomération d'habitations. Source : wikipedia

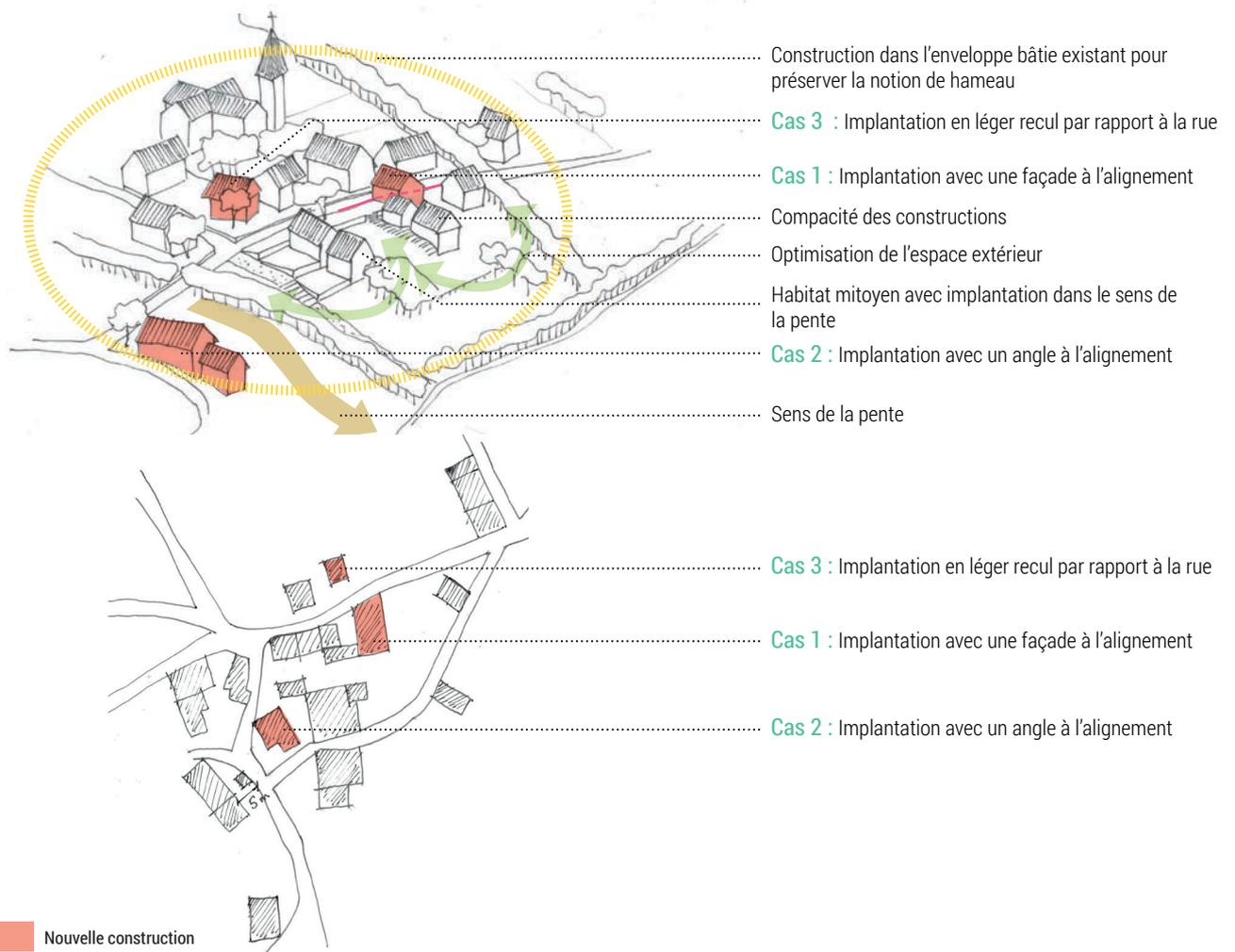
ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1 IMPLANTATION

ORIENTATION 1_RAPPROCHER LE BÂTI DE LA RUE ET/OU DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

- Le pétitionnaire veillera à concentrer le bâti pour **respecter la structure et la composition du hameau**¹ tout en proposant une souplesse d'implantation s'adaptant au contexte et permettant l'imbrication des différents motifs (naturels, agricoles, bâtis et jardinés). Le pétitionnaire veillera à s'intégrer dans un ensemble d'implantations diversifiées, il recherchera un caractère non « rigide » et non répétitif en s'appuyant sur les caractéristiques des lieux et les éléments en présence.
- Le pétitionnaire cherchera ainsi à composer selon les 3 implantations suivantes, en fonction du contexte :
 - implantation du bâti avec une façade à l'alignement sur la rue (cas 1)
 - implantation du bâti avec un angle à l'alignement sur la rue (cas 2)
 - implantation du bâti en léger recul, au profit d'un jardin en front de rue, en fonction des contraintes d'accès ou de pente... (cas 3)
 Ce principe sera recherché quelle que soit la fonction du bâtiment excepté les bâtiments d'élevage en milieu isolé (voir point particulier page suivante).
- Le pétitionnaire cherchera une implantation permettant de valoriser les vues depuis la construction mais aussi depuis l'espace public, de s'intégrer au mieux dans la pente, de créer **un maximum d'espace réellement utilisable (jardins, terrasses...)**, de **préserver au mieux l'intimité et l'ensoleillement** des espaces privatifs de l'opération et de son voisinage.

Adaptation du bâti à la structure et la composition du hameau



Implantation avec une façade à l'alignement sur la rue



Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Séchilienne

Implantation avec un angle du bâti sur la rue



Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

Implantation avec un léger recul sur la rue



Jardin de devant - Séchilienne



Jardin de devant - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Recul dédié au stationnement - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

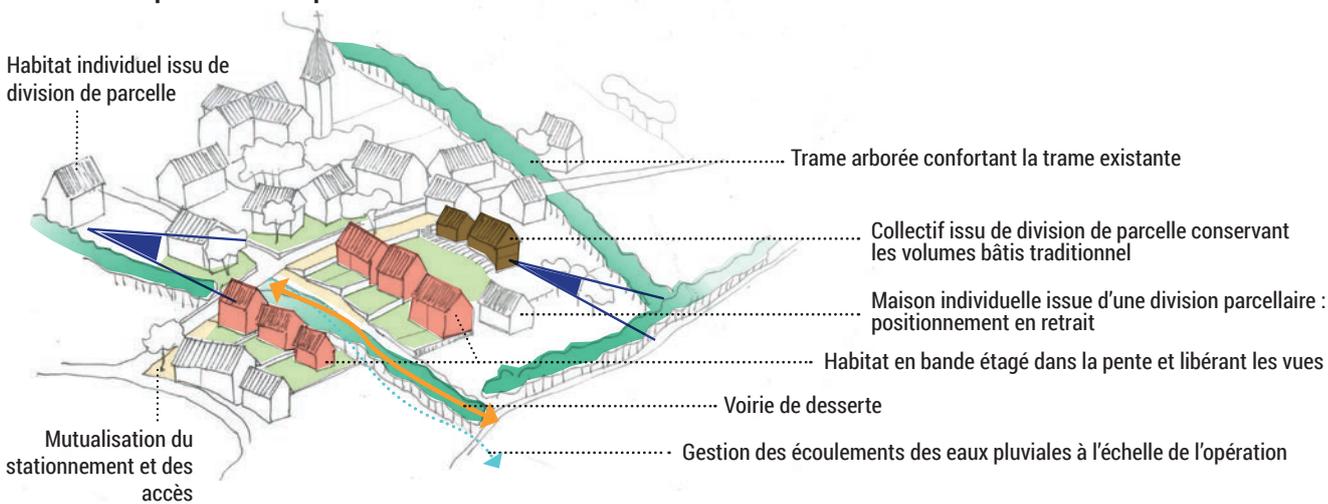


■ Cas des divisions parcellaires et des opérations d'ensemble

En sus des principes précités :

- Le pétitionnaire privilégiera un **découpage parcellaire ménageant un linéaire sur rue de la nouvelle propriété**. A défaut, en cas de parcelle en drapeau¹, le pétitionnaire cherchera à créer une relation, un point de contact avec la rue afin de mettre en valeur les perceptions visuelles depuis celle-ci (la façade vue dans sa totalité ou partiellement, plantation remarquable, cour commune, préservation ou mise en scène d'une vue lointaine...).
- Le pétitionnaire cherchera à **regrouper le bâti afin de constituer des espaces extérieurs structurants**, mitoyens, communs, partagés voire multifonctionnels, confortant les vues et les trames végétales et hydrauliques accompagnant le cas échéant le maillage piéton. Le pétitionnaire cherchera à s'inspirer du schéma traditionnel des fermes et annexes regroupées.
- Le projet cherchera à **mutualiser les accès, le stationnement, les équipements techniques** (coffret électrique, point de collecte des déchets...) afin de limiter leur emprise et leur impact visuel en les intégrant aux éléments construits.

Cas de divisions parcellaires et opérations d'ensemble

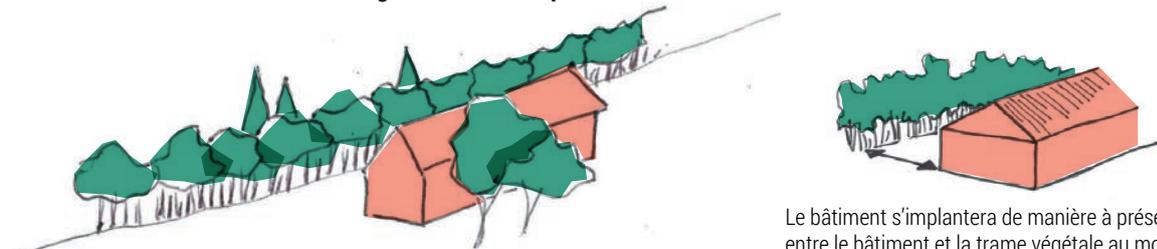


■ Cas des bâtiments isolés au sein de l'espace agricole

→ Le pétitionnaire veillera à limiter l'impact des bâtiments dans le paysage et l'environnement :

- Il cherchera à éviter les implantations en crête et en rebord de plateaux.
- Il cherchera à **implanter son bâtiment en «appui» sur une trame végétale existante**. Une mise à distance du bâtiment au réseau hydraulique et naturel existant permettra de le préserver. Dans le cas où la trame végétale est inexistante sur la parcelle, le pétitionnaire cherchera à en constituer une en prolongement de la trame végétale environnante pour adosser son bâtiment.
- Dans le cas d'une implantation en bordure ou à proximité d'une route, le pétitionnaire cherchera une implantation permettant de **conserver les vues et de minimiser l'impact d'un gros volume** (petit volume en premier plan, volumes partiellement ouverts...).
- Il cherchera à s'inspirer du schéma traditionnel des fermes et annexes regroupées.

Adossement du bâtiment à une trame végétale tout en respectant une mise à distance du bâtiment



¹ Terrain en drapeau : terrain qui ne possède pas de limite sur la rue, qui possède uniquement un accès.

Divisions parcellaires et opérations d'ensemble



Schéma traditionnel de regroupement du bâti - Saint-Barthélemy-de-Séchillienne



Opération récente selon le schéma traditionnel de regroupement du bâti, à la faveur des espaces extérieurs - Saint-Barthélemy-de-Séchillienne

Bâti isolé



Bâti isolé, fondu dans la trame arborée - Saint-Barthélemy-de-Séchillienne



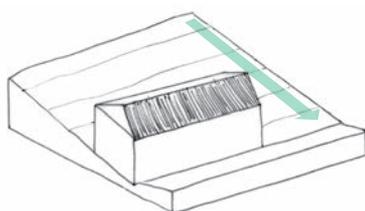
Bâti isolé, fondu dans la trame arborée - Séchillienne



ORIENTATION 2_S'INSÉRER DANS LA PENTE ET MÉNAGER DES TRANSPARENCES

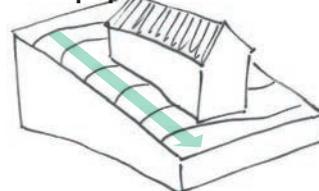
- Le pétitionnaire veillera à adapter son projet au terrain naturel (et non l'inverse) et étudiera l'implantation en fonction de la pente du terrain. Il cherchera à minimiser les mouvements de terrain et la création de déblais/remblais.
- Le sens du bâtiment pourra être parallèle (cas 1) ou perpendiculaire (cas 2) aux courbes de niveau suivant l'implantation des constructions voisines, de la voie, l'accessibilité du terrain, son orientation et les vues depuis le site et depuis les alentours.
 - De manière générale, le pétitionnaire privilégiera une construction perpendiculaire aux courbes de niveau.
 - En cas de forte pente, le pétitionnaire privilégiera une implantation à l'alignement.

Cas 1 : construction parallèle aux courbes de niveau



Solution à rendre compatible avec une perméabilité des vues

Cas 2 : construction perpendiculaire aux courbes de niveau



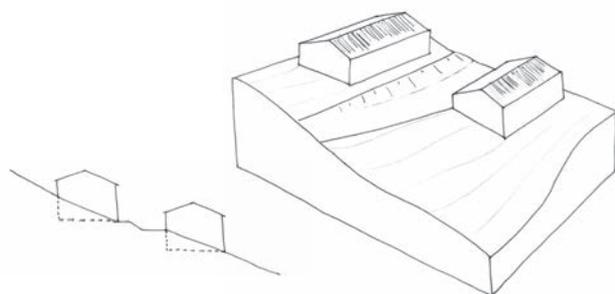
Solution permettant une meilleure gestion des eaux pluviales

■ Cas des bâtiments isolés au sein de l'espace agricole

- Le pétitionnaire cherchera à tirer parti de tout élément de la micro-topographie : butte, rupture de pente, léger vallonement... qui sont autant de lignes de force permettant d'adosser le bâtiment au paysage.

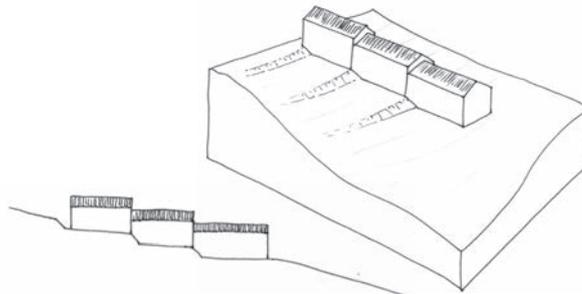
Construction parallèle aux courbes de niveau

Un niveau semi enterré ou un soubassement permet de limiter les mouvements de terres et les terrassements dommageables pour le paysage (talus et plates-formes) et préserve ainsi le profil du terrain naturel.



Construction perpendiculaire aux courbes de niveau

Lorsque le bâtiment peut être fractionné en demi-niveaux, une implantation en terrasse dans la pente génère une silhouette étagée qui accompagne la topographie.



Orientation du bâti par rapport à la pente



A gauche : orientation parallèle aux courbes de niveau
A droite : Orientation perpendiculaire aux courbes de niveau
Séchillienne



Orientation perpendiculaire aux courbes de niveau - Séchillienne

Insertion du bâti agricole dans la pente



Insertion parallèle aux courbes de niveau avec talus végétalisé - Référence
extérieure au territoire «Romanche»(Venon)



Orientation perpendiculaire aux courbes de niveau avec bâti agricole
fractionné - Saint-Barthélemy-de-Séchillienne

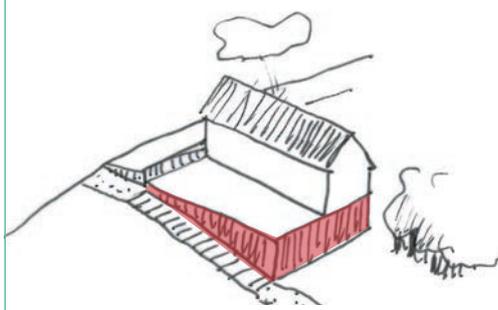


■ Gestion des remblais et terrassements

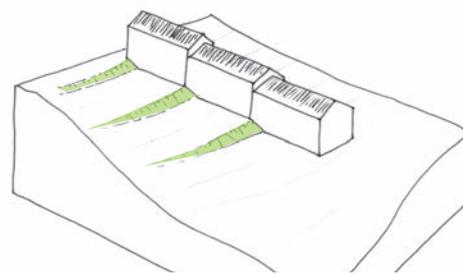
- Le pétitionnaire privilégiera des solutions faisant appel au végétal, permettant une intégration plus douce dans le paysage. Les murs de soutènement de piscine bénéficieront du même soin.
- Sur des pentes inférieures à 50 % (talus à "2 pour 1"), le pétitionnaire pourra opter pour des remblais sous formes de talus végétalisés ou de murets. Les talus seront le plus long possible pour retrouver la pente du terrain naturel de façon progressive (sauf pour l'accès aux garages enterrés). L'enherbement des talus et la plantation de plusieurs strates végétales permettront d'atténuer leurs impacts dans le paysage.
- Au-delà de 50%, le pétitionnaire privilégiera des murets de remblais, en éventuelle association avec des talus végétalisés. Ils seront fractionnés en autant d'entités qu'il est nécessaire pour que chaque mur qui les compose ne soit pas trop imposant au regard de l'échelle du piéton.

Remblais et terrassements

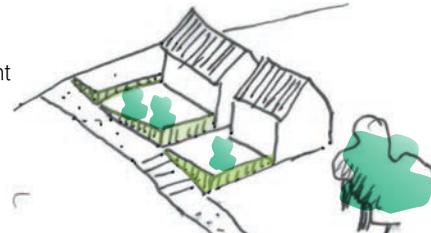
Mur de remblais d'un seul tenant à fort impact visuel (mauvaise intégration dans le paysage)



Pente < 50% :
fractionnement du dénivelé
en talus et/ou murets

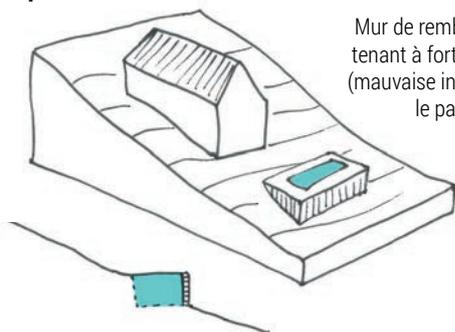


Pente > 50% : fractionnement
du dénivelé en murets

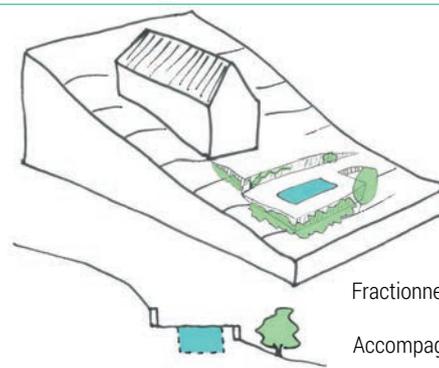


- Les soutènements seront traités de manière à se rapprocher le plus possible de l'aspect des affleurements rocheux par le soulignement de strates horizontales. **Les enrochements de hauteur importante et utilisant de gros blocs de pierre seront évités** en raison de leur fort impact visuel. **Le pétitionnaire préférera des associations de pierres aux tailles et aux teintes proches de celles utilisées dans les murs anciens, sur de faibles hauteurs. Si le dénivelé est trop important, la construction d'un mur ou muret sera préférée.**
- De manière à privilégier leur végétalisation, les murs et structures de soutènement seront bordés d'une bande de pleine terre de plusieurs dizaines de centimètres. Les joints, dans la mesure du possible, seront creux et prévoieront des poches de terre. Le pétitionnaire conservera et préférera des murs de pierres sèches, favorables à la faune (lézards, insectes...).
- **Les murs parallèles aux courbes de niveaux de plus d'une dizaine de mètres de longueur seront évités** en raison de leur fort impact visuel.

Cas des piscines



Mur de remblais d'un seul
tenant à fort impact visuel
(mauvaise intégration dans
le paysage)



Fractionnement en murets
+
Accompagnement végétal

Fractionnement de la pente en talus et/ou murets végétalisés



Succession de soutènement en pierre et bois avec végétation - Séchilienne



Muret végétalisé - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Succession de murets végétalisés - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Muret de soutènement en pierre, accompagné de végétal - Séchilienne



Talus et muret maçonné - Séchilienne

Intégration paysagère des piscines



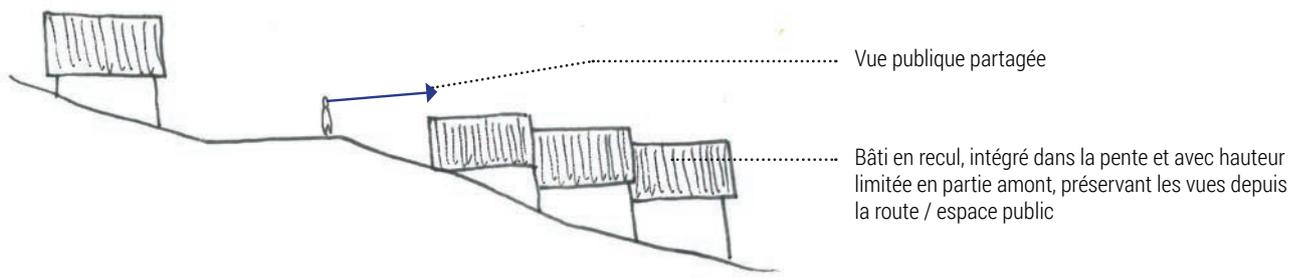
Talus et murets végétalisés - Référence extérieur au territoire «Romanche» (Venon)



ORIENTATION 3_ PRÉSERVER ET PARTAGER LES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE

- **L'implantation et l'orientation du projet préserveront autant que possible les perspectives et transparences visuelles existantes depuis les routes et les espaces publics :**
 - au moyen d'un recul vis à vis des limites séparatives ou un recul par rapport à la rue
 - au moyen d'un abaissement de la hauteur du bâti

Recul et abaissement du bâti



- **Le pétitionnaire veillera également à préserver la perméabilité du hameau, qui permet :**
 - de faire rentrer les continuités végétales à l'intérieur du hameau
 - de maintenir des fenêtres visuelles sur le paysage

Perméabilité du hameau



Implantation permettant de partager les vues depuis l'espace public



Recul du bâti permettant de partager les vues sur le grand paysage - Séchilienne



Recul du bâti et intégration dans la pente permettant de partager les vues sur le grand paysage - Référence extérieure au territoire «Romanche»(Venon)

Perméabilité des hameaux maintenant des échappées visuelles entre le bâti



Perméabilité du tissu bâti - Séchilienne



Perméabilité du hameau des Rivoirans - Séchilienne



Perméabilité du tissu bâti - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.

- la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.

- la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

2

Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

2_VÉGÉTAL

ORIENTATION 4_COMPOSER LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES EN CONFORTANT L'EXISTANT ET EN DÉVELOPPANT LA BIODIVERSITÉ

→ La végétalisation des espaces extérieurs répondra à un plan de composition d'ensemble et à un parti d'aménagement spécifique, elle ne constituera pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Elle ne sera pas non plus utilisée comme écran cachant des éléments ou édifices mal positionnés ou mal dimensionnés. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments suivants :

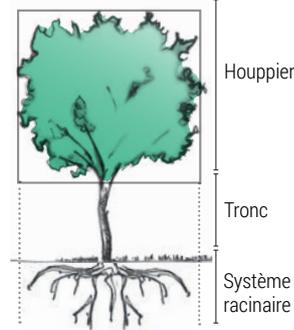
→ Le pétitionnaire cherchera à s'inscrire **en continuité, en confortement ou en développement de la trame éco-paysagère¹ existante. Les continuités végétales créées développeront différents espaces et différents usages** : transitions, espaces de mise en valeur, liens visuels ou physiques (déplacements doux, faune), vergers et jardins potagers, espaces communs...

→ Les **structures arborées² existantes** et déjà bien développées **seront préservées, confortées voire prolongées**, autant que possible, pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage de la rue ou du quartier, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...). Les fruitiers des villages et hameaux ainsi que les arbres âgés à cavités et écorces décollées, qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics...), seront également préservés en raison de leur fort intérêt écologique.

Pour protéger l'arbre et son système racinaire, le sol et le volume de terre sous son houppier à taille adulte, pourront être conservés par une mise à distance des constructions nouvelles (distance supérieure à la dimension du houppier) et un sol perméable, non tassé et sans intervention de déblai ou de remblai.

Les arbres abattus (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) pourront être remplacés par une essence similaire (hauteur, volume) et de force³ avancée. Les souches pourront être préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois).

Houppier de l'arbre

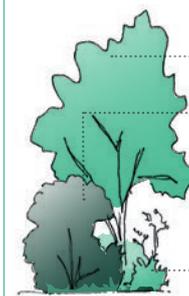


Projection du houppier de l'arbre (à maturité) au sol : espace à protéger de toute construction et mouvement de terre

→ La **composition multistrate (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible** avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune. Les arbres et arbustes fournissent des ressources nourricières (bourgeons, fleurs, graines et baies) à de nombreuses oiseaux commensaux de l'homme surtout des passereaux (moineau, mésange charbonnière, mésange bleue, rouge gorge, fauvette à tête noire, verdier...), mais aussi le merle ou la tourterelle turque, et grande variété d'insectes qui nourrissent martinet et hirondelle des fenêtres.

Composition multistrate

Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.



Strate arborée de petit développement : 7 à 15 m
Strate arborée de grand développement : > 15 m

Strate arbustive haute : 2 à 7 m
Strate arbustive basse : 0,3 à 2 m

Strate herbacée : plantes jusqu'à 1,5 m de hauteur : vivaces (pérennes), annuelles et bisannuelles (durée de vie respectives de 1 et 2 ans, graminées, plantes potagères et aromatiques, couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)...

→ Le pétitionnaire choisira des essences végétales adaptées selon son contexte (secteur rural ou naturel ; altitude ; milieu sec ou humide... ; situation ensoleillée, ventée, ombragée...) et selon son projet (plantation libre, bord de construction ou de clôture...), **voir palette végétale**. Les essences seront de préférence locales⁴ afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides) et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifère, oiseaux).

→ Les sols seront au maximum végétalisés (prairies, couvre-sols, arbustes...) de manière à ne jamais laisser un sol à nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives⁵.

3

Force d'un arbre : circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol. La force (18-20) peut être considérée comme une force avancée.

4

Les espèces ou essences locales comprennent :
- Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
- Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

5

Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Imbrication de la trame éco-paysagère jusqu'au coeur du bâti



Séchilienne



Arbre isolé à proximité du bâti - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

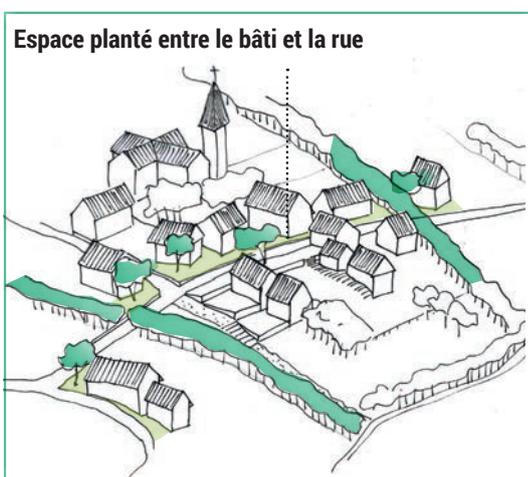


Relicat de verger au sein de l'espace bâti - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

ORIENTATION 5_DÉVELOPPER DES JARDINS AU CARACTÈRE NATUREL ET MONTAGNARD

a_Principes généraux

- Le végétal est une composante majoritaire et dominante des hameaux, **le pétitionnaire privilégiera systématiquement le végétal au minéral (haies, revêtement de sol...)**.
- Le pétitionnaire **s'inspirera des types de jardins et structures végétales représentatifs des motifs de la montagne pastorale pour agrémenter son espace libre : motifs du vergers, du potager, de la haie bocagère**. Il recherchera le caractère simple et pratique hérité des jardins vivriers : **usage de matériaux rustiques et naturels** (bois, pierre), composition en fonction de l'écoulement de l'eau...
- Le pétitionnaire veillera à **donner un caractère naturel aux plantations**. En termes de gestion, la taille est possible pour son caractère sanitaire mais les haies ne seront pas taillées au cordeau. En conséquence, **arbres, arbustes et haies auront un port libre**.
- Dans le cas de nouvelles constructions édifiées en recul de la voirie, le pétitionnaire s'attachera à **présenter un espace végétalisé entre le bâti et la rue, perceptible depuis la rue** en priorité, par l'absence de clôture, ou éventuellement par une transparence des clôtures ou du portail.
- **L'apport de lumière artificielle nocturne dans les espaces végétalisés sera minimisé afin de ne pas gêner la faune**. Le pétitionnaire cherchera à limiter les éclairages permanents pour signaler les cheminements. Il pourra opter pour des sources lumineuses de faible intensité, de préférence par un marquage phosphorescent au sol associé à des détecteurs de mouvement. 🌙



Le végétal comme composante majoritaire des projets



Végétalisation des façades et des espaces extérieurs - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Végétalisation des façades et des espaces extérieurs - Séchilienne

Les matériaux à caractère «rustique» et montagnard



Escalier en bois - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Pierres en agrément des jardins - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

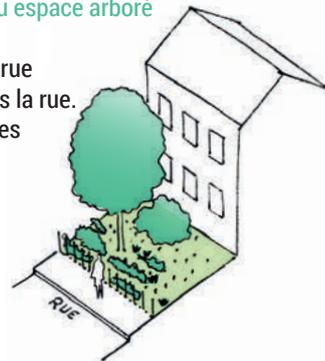


b_En cas d'espace libre «généreux»³ sur la rue

- Le pétitionnaire recherchera la plantation d'arbres, si possible tilleul ou platane comme on les trouve traditionnellement, **préférentiellement au plus proche de la rue** afin qu'ils participent au paysage perçu depuis la rue (cas 1). Les strates arbustives et herbacées viendront en complément, pour enrichir les perceptions et habitats favorables à la faune.

Cas 1 - Jardin ou espace arboré

Arbre en front de rue perceptible depuis la rue. Arbustes et plantes grimpantes en complément.

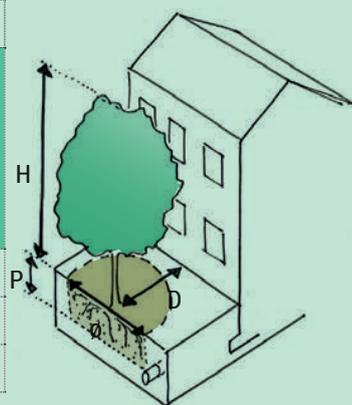


Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBRES¹

- Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée.
- L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence. Les fruitiers seront intéressants car particulièrement attractifs pour la faune. ↻
- L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvre-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.
- Dans le cas des espaces carrossables (stationnement, accès), l'arbre sera planté dans une fosse en mélange terre-pierre pour préserver les racines de l'écrasement et assurer la stabilité des revêtements. Il sera aussi préférable de choisir des essences au système racinaire plongeant plutôt que traçant.

ARBRES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol						
H	∅	D bâti	D limite sur rue	D limite séparative	P	Volume fosse terre (m ³)
Hauteur de l'arbre à maturité (mètre)	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre le tronc et le bâti (mètre)	Distance entre le tronc et la limite sur rue (mètre)	Distance entre le tronc et la limite séparative (mètre)	Profondeur de la fosse de terre (mètre)	
Arbre < 15 m	4-6	3	2	3	1	12
15 m < Arbre < 25 m	6-8	5	2	5	1	14
Arbre > 25 m	8-10	7	3	7	1	16



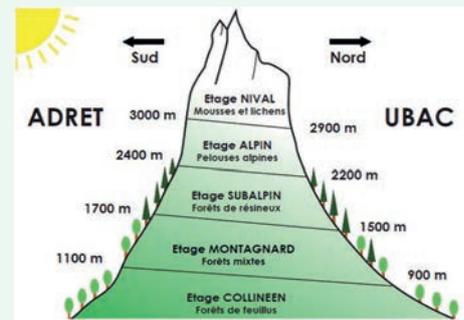
¹ Arbre : plante ligneuse comportant un tronc sur lequel s'insèrent des branches ramifiées portant le feuillage dont l'ensemble forme le houppier, appelé aussi couronne.

² Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

³ Espace libre ou retrait «généreux» : qui est grand, de taille importante, étendu, ample... permettant la plantation d'un arbre.

PaLETTE végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ont été mises en avant dans cette liste pour conforter le caractère de montagne agro-pastorale de l'ambiance. Les essences ont été distinguées en fonction de leur adaptation à l'altitude (voir schéma ci-contre). La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.



L'étagement de la végétation en montagne
 Source : www.jardinalpindulautaret.fr

Arbres			
■ Arbres de petit développement (< 15 m)			
Utilisation en arbre isolé, bosquets et en alignements sur de petits espaces (stationnements, devant de bâtiments, cours, espaces publics restreint / en accompagnement d'une haie, d'une noue d'une limite de propriété) - arbre tige ¹ et arbre en cépée ² (forme plus naturelle - branche depuis la base du tronc)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ³	Adapté milieu humide ⁴	Autres spécificités
Aubépines sp. (<i>Crataegus sp.</i>)			adapté étage collinéen ⁵ et montagnard ⁶
Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>)		x	adapté étage collinéen
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)			adapté étage collinéen
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)			adapté étage collinéen / très mellifère
Houx commun (<i>Ilex aquifolium</i>)			conifère / adapté étage collinéen et montagnard / épineux
If commun (<i>Taxus baccata</i>)			conifère / adapté étage collinéen et montagnard
Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraster</i>)			adapté étage collinéen et montagnard
Pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)			adapté étage collinéen et montagnard
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>) ...			adapté étage collinéen / à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifères
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>)			adapté étage collinéen / à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifères
■ Arbres de grand développement (> 15 m)			
Utilisation en bosquets isolés, en arbres d'alignements sur des voiries larges, en espaces publics de taille importante - en arbre tige			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)			adapté étage collinéen / graine en hiver
Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / baie en été
Noyer (<i>Juglans regia</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Pin sylvestre* (<i>Pinus sylvestris</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) - Érable negundo (<i>Acer negundo</i>) - Mimosa (<i>Acacia dealbata</i> , <i>Acacia saligna</i>) - Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudo acacia</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

3 Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

4 Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

5 Etage collinéen : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage collinéen, situé au-dessous de 900 à 1100 m environ.

6 Etage montagnard : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé entre 900 et 1700 m environ.

1

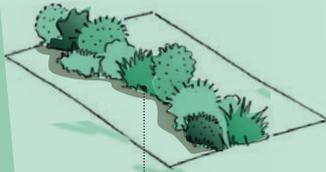
Dans le texte, le terme "arbuste" comprend les arbustes et arbrisseaux :
Arbuste : plante ligneuse d'une taille inférieure à 8 mètres et à tronc marqué
Arbrisseau : plante ligneuse de moins de 4 m de hauteur, se ramifiant dès la base et n'ayant pas de tronc. Sa forme est dite « buissonnante ».

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBUSTES¹

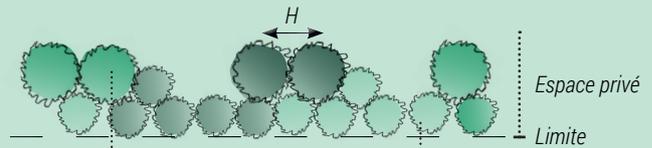
- ➔ Les arbustes seront **plantés dans un sol en pleine terre**, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, **et à une distance égale à la moitié de leur hauteur à maturité**, pour éviter la taille, préserver le caractère naturel des essences végétales, et de ce fait développer la biodiversité. 🌿
- ➔ Les essences d'arbustes disposés en haie ou en masse seront à dominante locales² et variées. Les haies assureront ainsi une diversité visuelle, floristique et faunistique (papillons, abeilles, oiseaux, chauves souris...). Le pétitionnaire préférera des arbustes à graines et baies favorables aux oiseaux et à la petite faune. 🌿
- ➔ Il pourra être intéressant de créer une haie épaisse sur plusieurs rangs, afin d'assurer une transition progressive entre l'espace public et l'espace privé, et de renforcer la qualité des habitats naturels. Dans ce cas, la distribution des arbustes sera réalisée sur plusieurs lignes de plantations et alternée avec : petits arbustes et vivaces en limite d'espace public, plantations plus hautes côté espace privé. Ce dispositif permettra de multiplier les caches, et renforcer la diversité végétale et l'attractivité pour la faune. 🌿

Haie d'arbustes variés



Plantation mélangée de :
 - au moins 3/4 des plants en essences locales²
 - au moins 3/4 des plants en essences caduques³
 - au moins 5 essences différentes

Haie épaisse sur deux lignes de plantation

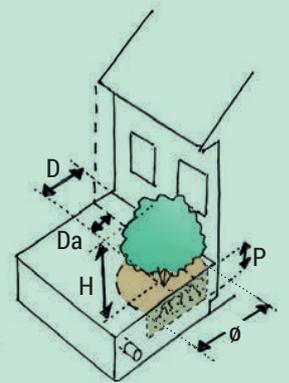


Ligne ou masse d'essences variées «hautes» :
 1 à 2 m de haut à maturité

Ligne d'essences variées «basses» :
 0,5 à 0,8 m de haut à maturité

ARBUSTES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	∅	D	Da	P	Volume fosse terre (m ³)
Hauteur de l'arbuste à maturité (mètre)	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre le tronc et le bâti et/ou la limite (mètre)	Distance entre le tronc et l'avancée de toiture ou de balcon (mètre)	Profondeur de la fosse de terre (mètre)	
Arbuste > 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	1
Arbuste < 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	0,5



2

Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique. L'espèce locale est donc particulièrement adaptée aux conditions du milieu (climat, sol, faune et flore qui l'entourent...), et n'a donc quasiment pas besoin de soin spécifique (arrosage, engrais ou pesticides). L'espèce locale permet de maintenir l'équilibre écologique de la région, en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

3

Espèce ou essence caduque : plante perdant ses feuilles annuellement (durant la période hivernale dans nos régions).

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ont été mises en avant dans cette liste pour conforter le caractère de montagne agropastorale de l'ambiance. Les essences ont été distinguées en fonction de leur adaptation à l'altitude (voir schéma ci-contre). La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

Arbustes			
■ Haies libres, bosquets libres et haies brise-vent			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)			adapté étage collinéen ³ et montagnard ⁴ / épineux / baie en hiver
Bourdaïne (<i>Frangula alnus</i>)		x	adapté étage collinéen / très mellifère
Camérisier à balais (<i>Lonicera xylosteum</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / baie en été
Cerisier de St-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	x		adapté étage collinéen / très mellifère / baie en été
Épine vinette (<i>Berberis vulgaris</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux
Fusain d'Europe (<i>Evonymus Europaeus</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en hiver
Houx * (<i>Ilex aquifolium</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / épineux / très mellifère
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux / mellifère
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / adapté montagne
Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraster</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux / baie en hiver
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Troène champêtre (<i>Ligustrum vulgare</i>)			adapté étage collinéen / tous sol / mellifère
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)		x	adapté étage collinéen
■ Abords des cours d'eau, des fossés, de zones humides...			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Bourdaïne (<i>Frangula alnus</i>)		x	adapté étage collinéen / très mellifère
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / baie en été
Saule (<i>Salix alba, Salix purpurea, Salix triandra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)		x	adapté étage collinéen
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Arbre aux papillons (<i>Buddleia davidii</i>) - Bambou (<i>Phyllostachys mitis, nigra et viridi glaucescens</i>) - Buisson ardent (<i>Pyracantha coccinea</i>) - Cyprès (<i>Cupressocyparis Leylandii, Chamaecyparis Lawsoniana</i>) - Impatience de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) - Laurier palme (<i>Prunus laurocerassus</i>) - Thuya (<i>Thuja occidentalis Brabant, Thuja plicata</i>) - Topinambour (<i>Helianthus tuberosus et laetiflorus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

1
Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

2
Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

3
Étage collinéen : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage collinéen, situé au-dessous de 900 à 1100 m environ.

4
Étage montagnard : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé entre 900 et 1700 m environ.

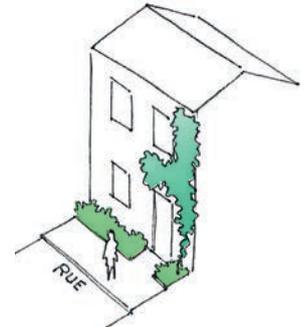
Retrait «pincé» : qui est mince, exigü, étriqué, restreint, resserré, fin... ne permettant pas la plantation d'un arbre ou d'un arbustes, mais de plantes grimpantes ou de la strate herbacée.

c_En cas de retrait «pincé»¹ entre la rue et le bâti

- Le pétitionnaire recherchera une végétalisation du pied de bâtiment, pour animer un linéaire, accompagner un «décroché» du bâtiment, intégrer une différence de niveau, ménager une certaine intimité...
- La végétalisation pourra être réalisée au moyen de **bandes herbacées et de plantes grimpantes** dont le feuillage sera perceptible depuis la rue (cas 2).
- Les murs végétalisés offrent un intérêt pour les insectes (pollinisateurs) et ils sont une ressource alimentaire pour les oiseaux. Ils contribuent en outre à l'isolation des locaux et apportent de la fraîcheur en période chaude. 🌿

Cas 2 - Végétalisation des façades et/ou pied de bâti

Plantes grimpantes, bande herbacée



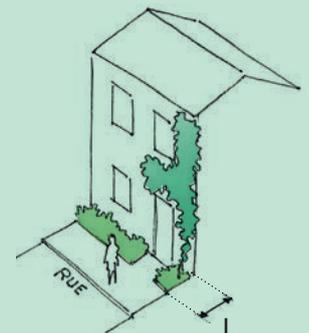
Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES PLANTES GRIMPANTES¹ ET BANDES HERBACÉES²

- Les plantes grimpantes seront plantées en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, en pied de bâtiment, de mur ou de tout type de support adapté. Les fondations des bâtiments pourront être protégées du système racinaire et de l'humidité par un dispositif adapté.
 - Les essences de plantes grimpantes seront choisies en fonction de la nature du support (grille, mur, façade...) et du mode de croissance de la plante (à volubiles, à crampons...).
- Les essences évoluant avec des vrilles³, volubiles⁴, ou lianes⁴ seront privilégiées et préférentiellement installées sur un support avec de larges mailles, un treillage ou des fils de fer, posés à 10 cm du mur.
- Les essences avec des crampons⁵ (lierre, vigne vierge...) ne seront pas installées sur des murs anciens (murs en pierres, murs enduits à la chaux) sans support pour ne pas les dégrader. Elles pourront accompagner les murs présentant une certaine rugosité, sans support complémentaire.

PLANTES GRIMPANTES et BANDES HERBACÉES : Distances minimales d'espace libre au sol

Type de plantation	Ø <i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	D <i>Distance entre la plante et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	L <i>Largeur de l'espace en terre</i>	P <i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>
Plantes grimpantes	0,3	0,15	0,3	0,5
Bandes herbacées			0,3	0,5



¹ Une plante grimpante est une plante capable de s'élever verticalement en s'appuyant, en s'accrochant ou en s'enroulant sur ou autour d'un support vertical, le plus souvent un autre végétal.

² La bande herbacée accueille une strate herbacée qui comprend les plantes vivaces (pérennes), plantes annuelles (durée de vie d'un an) et plantes bisannuelles (durée de vie de deux ans) : graminées, plantes potagères et aromatiques, plantes couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)... La strate herbacée peut, selon les essences, atteindre 1m à 1.5m de hauteur à maturité.

³ Vrille : organe filiforme qui s'enroule autour d'un support.

⁴ Volubile, liane : tige qui s'enroule autour du support.

⁵ Crampon : organe de fixation qui s'accroche sur un support rugueux.

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ont été mises en avant dans cette liste pour conforter le caractère de montagne agropastorale de l'ambiance. Les essences ont été distinguées en fonction de leur adaptation à l'altitude (voir schéma ci-contre). La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

VÉGÉTATION BASSE : VIVACES, HERBACÉES ET BULBES			
■ Bords des constructions et des clôtures : Pieds d'arbres, plates-bandes en pied de mur et couvre-sol (exemples d'espèces essentiellement horticoles)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Lis sp. (<i>Lilium sp.</i>)		x	floraison été
Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>)			floraison printemps/été
Narcisses sp. (<i>Narcissus sp.</i>)			bulbes / floraison printemps
Potentille (<i>Potentilla alba</i>)		x	tapissant / floraison printemps
Rose trémière ^H (<i>Alcea rosa</i>)	x		vivace / floraison été
Sauge des prés (<i>Salvia pratensis</i>)			floraison printemps / en plate-bande
Valériane rouge ^H (<i>Centranthus ruber</i>)	x		floraison printemps/été
■ Bords des constructions et des clôtures : Grimpantes (espèces essentiellement horticoles)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Chèvrefeuilles (<i>Lonicera</i>)			volubiles ⁴
Clématites ^H (<i>Clematis montana...</i>)			lianes ⁴
Hortensia grimpant (<i>Hydrangea petiolaris</i>)			racines aériennes
Houblon doré (<i>Humulus lupulus</i>)		x	volubiles ⁴
Lierre (<i>Hedera helix</i>)			crampon ⁵
Rosier grimpant ^H			à palisser
Vignes vierges ^H (<i>ampelopsis, parthenocissus</i>)			crampons ⁵
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) - Vergerette (<i>Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis</i>) - Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) - Sétaire gracile (<i>Setaria paviflora</i>) - Sporobole tenace (<i>Sporobolus indicus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

^H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

1

Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

2

Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

3 CLÔTURE

ORIENTATION 6_ASSURER LA TRANSPARENCE SUR LES JARDINS ET LA PERMÉABILITÉ DES CLÔTURES

- **Le pétitionnaire privilégiera l'absence de clôture** afin de partager les vues depuis la route et avec son voisinage, afin de faciliter la circulation de la faune et le déneigement. Les ruptures de pente et murets de soutènement seront souvent suffisants pour délimiter sans cloisonner la parcelle.
- La trame végétale des espaces agricoles et naturels jusqu'au cœur des hameaux est support de déplacement pour la petite faune terrestre. Les clôtures ne devront pas devenir des obstacles infranchissables pour cette petite faune, et assureront une certaine perméabilité physique, en limite sur rue comme en limite séparative (passage d'un jardin à l'autre).
- Les clôtures présenteront un maillage peu dense ou un espacement des ses éléments constitutifs de manière à laisser passer la neige lors du passage du chasse-neige.

a_Dans les hameaux

→ La clôture s'effacera sur le jardin.

- **Si une clôture est nécessaire**, le pétitionnaire veillera toutefois à sa transparence visuelle
 - en limitant la hauteur de sa clôture de manière à permettre des vues
 - en choisissant une clôture ajourée, pour permettre des vues à travers la clôture
 - en évitant les haies monospécifiques aux essences persistantes appelés «murs végétaux».
- La clôture participera au caractère rural, jardiné, voire naturel. Le pétitionnaire privilégiera une **clôture d'aspect «rustique¹»** dans l'emploi de matériaux naturels (bois, pierre locale, grillage souple...) et dans leur finition (absence de vernis ou peinture, utilisation de bois non équarri...)
- Si des couleurs sont nécessaires, les couleurs «neutres», plutôt sombres (gris, brun), seront préférées aux vives
Le pétitionnaire privilégiera ainsi :
 - une clôture en bois ajouré, (bois européen, brut de préférence ou lasuré incolore)
 - du grillage souple en acier galvanisé, sur poteau bois ou ganivelles
 - des haies vives, d'essences variées non taillées et utilisant la palette végétale proposée
 - un muret de pierres lorsqu'ils ont une fonction de soutènement des remblaisLes grillages rigides (type treillis soudé) employés seuls sans accompagnement végétal, et les éléments en PVC seront à éviter.
- **Pour les mêmes raisons que la clôture, le pétitionnaire privilégiera l'absence de portail.** S'il est nécessaire, il sera accordé avec la clôture et lui aussi totalement ou partiellement transparent, de facture simple et rustique.

1

Rustique :

- Qui est champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne
- Qui est inculte, près de la nature, qui a la simplicité des choses de la campagne
- Qui est brut, d'essence ou d'aspect

Absence de clôture physique



Absence de clôture - Séchilienne



Absence de clôture - Séchilienne



Absence de clôture - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

Murs, murets et clôtures rustiques ajourées et perméables



Muret seul - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Muret surmonté d'un grillage et accompagné de végétal - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Muret surmonté d'un grillage - Séchilienne



Clôture en bois - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Clôture en bois - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Muret et clôture en bois accompagné de végétal - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

Portails et portillons rustiques



Portail métallique peint et ajouré - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Portail en bois - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Portillon accordé à la clôture - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



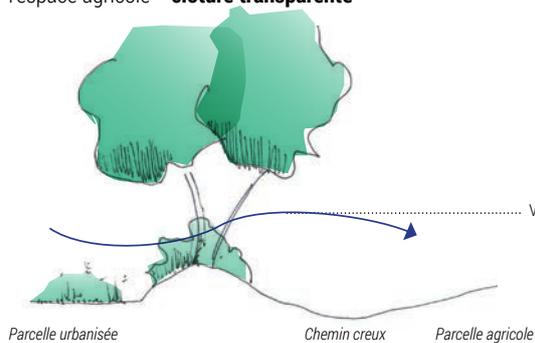
b_En limite ou à proximité de l'espace naturel ou agricole

→ La clôture sera la plus transparente possible, «fondue» dans l'espace qu'elle jouxte.

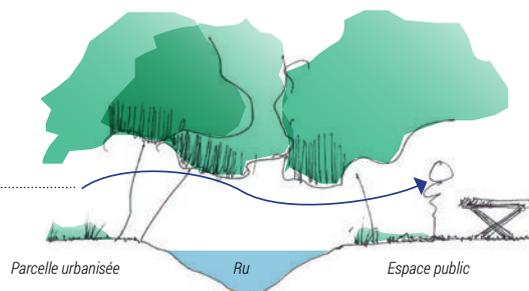
- Le pétitionnaire cherchera une **transition progressive et une transparence** avec l'espace agricole ou naturel. La végétation ne devra pas clore visuellement la parcelle, mais en suggérer ses limites sous la forme de filtre.
- Les **éléments naturels ou agricoles** en présence ou à proximité (fossé, ruisseau, structure arborée ou arbustive, clôture agricole...) seront **préservés et confortés, pour composer la limite**.
- Si elles sont nécessaires, les clôtures seront constituées de préférence de grillage à mouton sur piquets bois

Limites arborées en transition entre espace urbanisé et espace agricole ou naturel

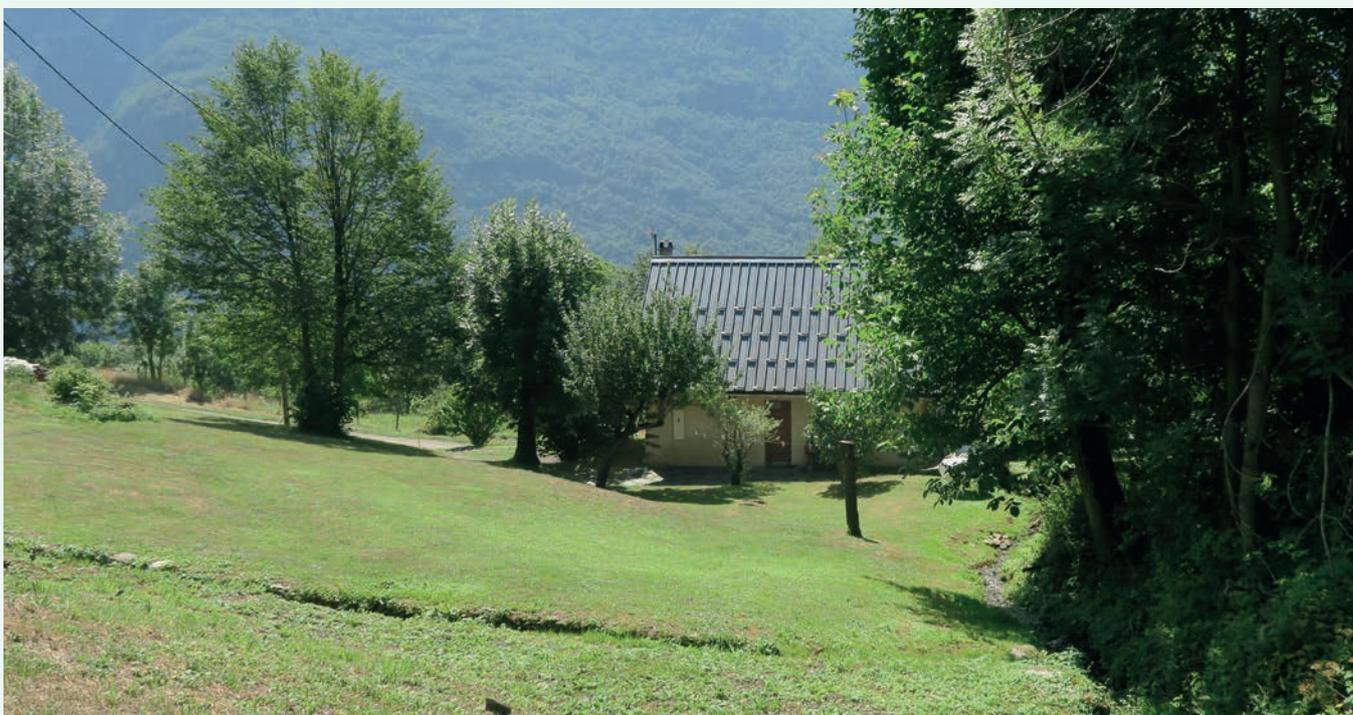
Haie bocagère en limite entre la parcelle urbanisée et l'espace agricole = **clôture transparente**



Ripisylve en limite entre la parcelle urbanisée et le cours d'eau = **clôture transparente**



Absence de clôture en limite avec l'espace naturel



Le ruisseau marque la limite de parcelle - Séchillienne

Clôture transparente et rustique en limite et à proximité de l'espace naturel ou agricole



Clôture agricole transparente (piquets bois + fils) - Saint-Barthélemy-de-Séchillienne



Clôture agricole transparente (grillage à moutons) - Saint-Barthélemy-de-Séchillienne



4_DESSERTE ET STATIONNEMENT

ORIENTATION 7_INTÉGRER LES GARAGES ET STATIONNEMENTS DANS LA PENTE

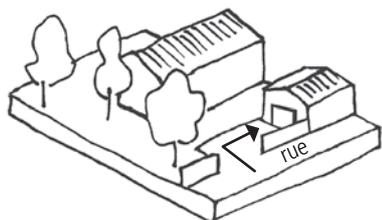
a_Principes généraux

- L'accès au bâti sera le plus réduit possible et limité au strict nécessaire (en largeur comme en longueur) tout en prenant en considération les problématiques liées à l'évacuation de la neige de la voirie.
- Le pétitionnaire cherchera à ne pas systématiser l'accès des voitures aux bâtiments en développant les modes doux (notamment en cas de pente), en implantant le stationnement à proximité de la voie publique et en mutualisant le stationnement et les garages. Cela permettra dans certains cas de valoriser les vues depuis l'espace public.
- Le pétitionnaire privilégiera les structures ouvertes pour éviter les fronts visuels de porte de garage (pilotis, coursives, carport, stationnement simple ...) et favoriser les transparences visuelles au cœur des hameaux.

b_En cas de stationnement individuel ou poche de stationnement

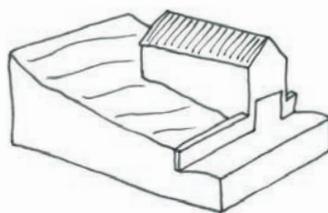
- Dans le cas de garages fermés, ils seront au maximum intégrés à la construction principale. A défaut, le pétitionnaire pourra garer ses véhicules soit sous une structure légère ouverte et végétalisée (plantes grimpantes, sources de nourriture et lieux de vie pour certains insectes et oiseaux) soit dans un garage fermé indépendant participant utilement à la tenue de la rue par une implantation à l'alignement (une qualité architecturale et une sobriété seront particulièrement attendues dans ce cas).
- Afin de participer à la qualité de la rue, le nombre d'entrée de garage situé aux abords de la voirie sera limité à une seule porte et les entrées latérales seront privilégiées aux entrées sur rue, pour une meilleure insertion paysagère (particulièrement lorsque le mur pignon sur rue est texturé ou accompagné de végétal). Le pétitionnaire veillera à la bonne intégration des portes de garage par l'usage de tons peu contrastants.
- En cas de pente notamment, l'implantation du stationnement privilégiera l'emplacement le plus proche de la rue, de manière à limiter le linéaire de voirie et à les intégrer à la topographie en limitant au maximum les terrassements :
 - accès par le bas : garage intégré dans les éléments construits existants ou projetés (façade, mur de clôture). (cas 1)
 - accès par le haut : «plateforme» ouverte afin de préserver les vues. (cas 2)

Insertion préférentielle d'un garage indépendant



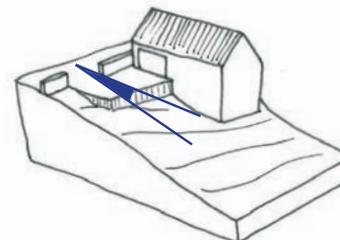
Garage indépendant, implanté à l'alignement, avec une seule entrée latérale vis à vis de la rue.

Cas 1 - Accès « par le bas »



Garage intégré dans les éléments construits (construction ou mur)

Cas 2 - Accès « par le haut »



« Plateforme » ouverte préservant des vues sur le grand paysage

Optimisation des accès



Accès direct, par le haut - Venon



Accès mutualisé - Venon



Accès mutualisé et intégré au bâti - Venon

Garages intégrés au bâti et à la pente



Garage intégré au bâti, au plus près de la rue - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

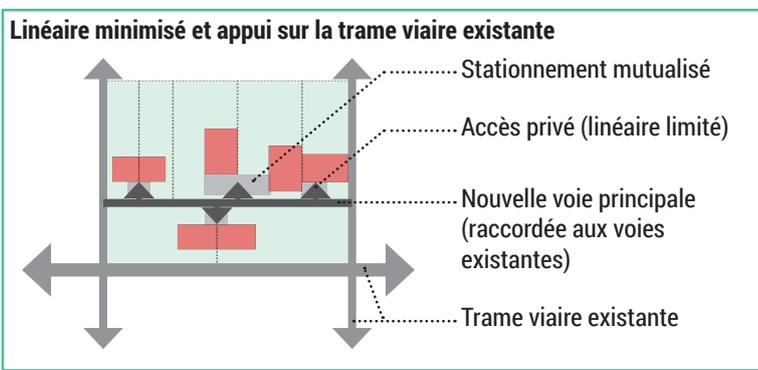
Stationnement ouverts



Stationnement en front de rue - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

c_En cas de stationnements collectifs sur des opérations d'ensemble, des secteurs d'activités ou des équipements

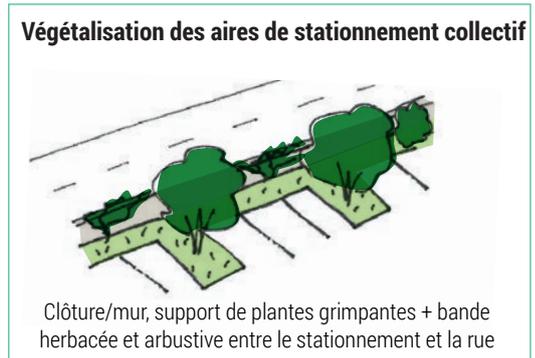
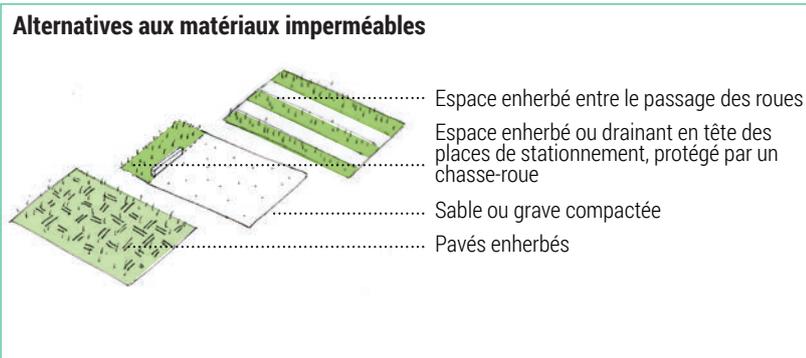
- Les accès et stationnements des opérations groupées de logements, des lotissements ou des secteurs d'activités et d'équipements seront composés de manière à :
 - **s'appuyer sur la trame viaire existante.** - **éviter les voies en zigzag ; éviter les voies en impasse avec dispositifs de retournement** hormis les cas de traitement spécifique de type courée, placette, mail... Un **maillage hiérarchisé des voies** pourra permettre d'avoir des rues étroites et partagées, facilitant leur appropriation par les habitants.
 - **mutualiser au maximum** le stationnement. La répartition des stationnements en «**poches**» **végétalisées** pourra limiter les linéaires de stationnement le long des voies.
- Les entrées et accès aux aires de stationnement seront composés de façon à générer le moins d'espaces résiduels possible. Les **rampes d'accès sous-terrain des logements collectifs** devront être considérées comme un élément de composition du projet, construit ou végétalisé. Elles seront de préférence **intégrées au volume bâti ou à un édicule d'entrée. À défaut, elles seront traitées comme un élément paysager et non comme un ouvrage technique.** Elles pourront par exemple s'intégrer dans un espace commun (stationnement, verger, potager, jeux...) ou être accompagnée d'une structure végétalisée. Le pétitionnaire cherchera le tracé le plus direct.



- Les tracés de voirie et stationnements **s'accorderont avec le site et la topographie**, ils limiteront au maximum les terrassements et développeront une certaine simplicité.
- Les aires de stationnement tireront partie des **structures végétales existantes ou projetées sur le site.** Elles développeront différentes strates arborées, arbustives et herbacées, qui participeront au caractère végétal de la rue ou du secteur, et favoriseront la biodiversité. L'implantation des arbres apportera un ombrage sur les emplacements.

ORIENTATION 8_PRIVILÉGIER LES ACCÈS ET STATIONNEMENTS EN REVÊTEMENTS NATURELS

- Les **surfaces non végétalisées seront réduites à leur maximum** : bandes de roulement.
- Les **revêtements du stationnement, et des accès privilégieront les matériaux perméables et naturels** en adaptant le type à l'usage et la fréquentation attendue tels que :
 - de type enherbé : mélange terre pierre, pavés ou dalles avec joints enherbés, associés à des bandes roulantes minéralisées (perméables)... Les surfaces en revêtement naturel et non compactées seront des lieux de vie pour la microfaune (lombrics) qui entretient des sols aérés à bonne perméabilité et participe à la biodiversité.
 - de type sable stabilisé, grave compactée, graviers retenus dans un système alvéolaire résistant à la circulation. Ces matériaux présentent moins d'intérêt au regard de la biodiversité. Les accès en revêtement «minéral» rechercheront un accompagnement végétal herbacé et arbustif.
 - pavage réalisé sur lit de sable.
- Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie pourront être continues ou discontinues mais en aucun cas résiduelles ou isolées, et devront démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique. Ces espaces pourront être le support à l'implantation d'une strate herbacée et arbustive selon les essences mentionnées au **chapitre 2-Végétal.**



Revêtements perméables des accès et stationnement



Graviers et bandes enherbées - Saint-Barthélemy-de-Séchillienne

Accès enherbés - Saint-Barthélemy-de-Séchillienne

Graviers et bandes enherbées - Séchillienne



Stationnement en bois, favorisant les usages multiples - Référence extérieur au territoire «Romanche»(Bois des Vouillants, Seyssinet-Pariset)

5_BÂTI

ORIENTATION 9_VALORISER ET RÉINTERPRÉTER L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

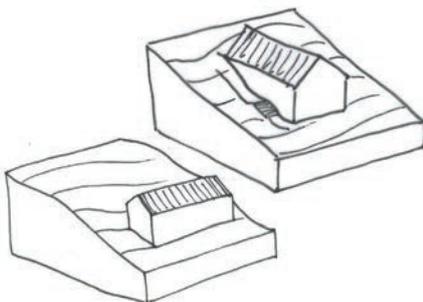
- Le **bâti ancien**¹ sera **préservé autant que possible et mis en valeur**. L'expression d'une architecture contemporaine en volume secondaire ou en réinterprétation de certains motifs architecturaux pourra participer à la mise en valeur du bâti ancien.
- Les **rénovations ou extensions du bâti ancien respecteront ses caractéristiques esthétiques, architecturales ou historiques**, et éviteront les dénaturations, en termes de volumétrie, modénature, matériaux (enduit à la chaux, pierre, bois), composition, ouvertures, encadrements peints, menuiseries et volets bois...
- Le pétitionnaire favorisera les aménagements dans les volumes existants, y compris le garage, afin d'éviter les extensions du bâti ancien. Toutefois, si elles ne peuvent être évitées, elles participeront alors à sa mise en valeur et assureront une cohérence d'ensemble (unité des gabarits, volumes et matériaux).
- Le pétitionnaire cherchera à **s'adapter au bâti ancien** (et non l'inverse). Les nouveaux matériaux employés seront compatibles avec les matériaux d'origine (ex : enduits respirant sur maçonnerie en pierres et non pas une isolation par l'extérieur).
- Lors de la restauration de bâtiments agricoles ou d'habitation, le pétitionnaire cherchera à préserver les habitats (ouvertures sous toiture) favorables à la présence de gîtes à chauves-souris ou oiseaux. 🦇
- **En cas de construction neuve, le pétitionnaire cherchera à réinterpréter l'architecture traditionnelle en :**
 - recherchant des volumétries simples, issues du logis ou de la grange et en jouant avec les juxtapositions de volumes simples
 - utilisant les matériaux naturels locaux (pierres et bois) et rustiques (tôle bac acier)
 - utilisant des teintes neutres proches des enduits naturels à base de sable et de pierres locales (ocre, sienne...)
 - s'inspirant des volumes non clos du petit patrimoine pour les annexes de type garage
 - favorisant les toitures à 2 pans

L'architecture contemporaine pourra trouver sa place aux côtés de constructions «d'inspiration ou à caractère traditionnel» et participer à la mise en valeur des lieux, en tirant parti des caractères du site et respectant les différentes orientations énoncées en termes d'implantation, d'accompagnement végétal, de clôture...

ORIENTATION 10_ADAPTER L'ARCHITECTURE À LA PENTE

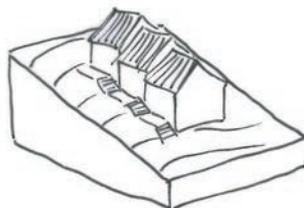
- Le pétitionnaire veillera à adapter son projet au terrain naturel et étudiera l'implantation en fonction de la pente du sol. Selon les caractéristiques du terrain et son inscription dans l'environnement, le choix pourra se porter sur l'une des **trois solutions techniques** suivantes ou sur la combinaison de plusieurs d'entre elles :
 - **Encastrement** de la construction dans la pente, avec remblais ou déblais, dans la mesure où ceux-ci n'excèdent pas 2 mètres de hauteur (Cas 1).
 - Inscription de la construction dans la pente, obtenue par la **succession de niveaux** ou de demi-niveaux suivant le degré d'inclinaison du terrain (Cas 2).
 - **Surélévation** de la construction par rapport au sol, en porte-à-faux ou perchée sur des pilotis (Cas 3). La sous-face des structures sur pilotis et poteaux, bénéficiera du même soin que les façades principales (enduits, couleurs...), les structures poteaux poutres seront si possible constituées de bois.

Cas 1 : Encastrement



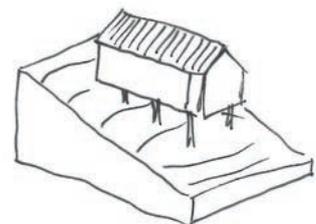
L'impact visuel est faible, le bâti offre une bonne isolation thermique **mais le volume des déblais-remblais peut être important**. La gestion des remblais doit être bien prise en compte.

Cas 2 : Succession de niveaux



Le terrain naturel est respecté, les déblais-remblais sont réduits, les différents volumes permettent une multiplicité d'accès de plain-pied au terrain et de vues. L'habitat traditionnel utilise majoritairement cette attitude. **C'est la solution à privilégier.**

Cas 3 : Sur-élévation



Cette attitude respecte le terrain naturel et limite les déblais-remblais, les vues sont multiples et magnifiées. C'est une attitude à adopter dans les terrains très pentus ou complexes **mais l'impact de cette solution dans le paysage peut être très fort et la gestion de la sous-face lorsqu'elle est inférieure à 2m reste souvent problématique.**

Architecture traditionnelle : volume simples, mixité des matériaux, transparence



Forme traditionnelle, volume rectangulaire et toiture à 2 pans - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Forme traditionnelle, volume rectangulaire, pignon à redents et toiture bac acier - Séchilienne



Pignons traditionnels à redents - Séchilienne

Association de matériaux



Bois et pierre - Séchilienne



Structure ouverte des fours à pain traditionnels - Séchilienne

Juxtaposition des volumes



Décomposition et juxtaposition des volumes - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

Insertion dans la pente



Construction encastrée dans la pente - Séchilienne



Construction en succession de niveaux - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



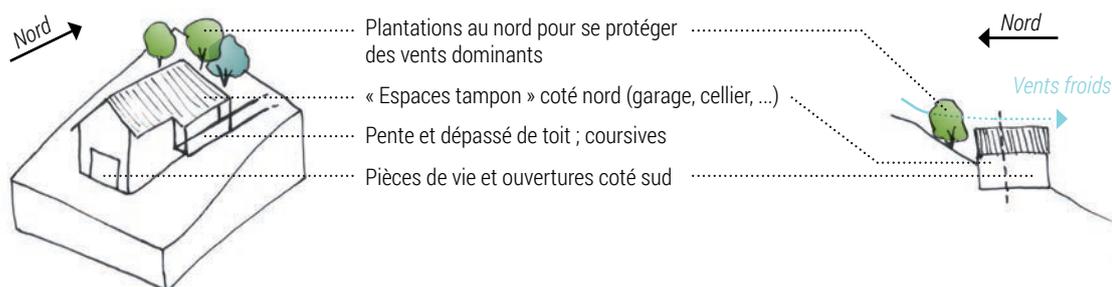
Construction récente épousant le relief par sur-élévation - Référence extérieure au territoire «Romanche»(Le Sappey en Chartreuse)



ORIENTATION 11_S'ADAPTER AU MILIEU MONTAGNARD

- Le pétitionnaire cherchera à protéger la construction du froid et en optimiser le soleil d'hiver : encastrement, dissymétrie des ouvertures de façades en fonction de l'orientation, rideaux d'arbres pour se protéger des vents froids au nord, répartition des pièces de vie au sud ...
- Le pétitionnaire cherchera à adapter sa construction au froid, au vent, à la neige et à la pluie en :
 - adoptant des toitures à 2 pans et à pente supérieure à 70 % dans les secteurs exposés pour évacuer rapidement la neige
 - adoptant des dénivelés de toiture supérieurs à 60 cm pour protéger les espaces extérieurs des chutes de neige et des eaux de fonte
 - privilégiant des coursives permettant les déplacements protégés à l'extérieur
 - utilisant des bâtiments ouverts mais couverts avec charpente apparente, pour rester au sec
 - utilisant des matériaux qui conservent la chaleur l'hiver et respirent l'été
 - prévoyant des dispositifs de toiture contre les chutes de neige
 - ...

Adaptations du bâti au climat montagnard



■ En cas de construction de bâtiments agricoles ou artisanaux

- Le pétitionnaire cherchera à réinterpréter l'architecture traditionnelle comme précité. Pour les bâtiments de grande dimension, de manière à éviter des volumes disproportionnés par rapport à l'architecture traditionnelle, le pétitionnaire recherchera la simplicité, la sobriété et la compacité des volumes, qui garantissent leur intégration. Le fractionnement mesuré en plusieurs volumes simples, lorsque l'usage le permet, pourra favoriser l'insertion et faciliter des évolutions ultérieures.
- De manière à éviter un caractère imposant, le pétitionnaire privilégiera dans la mesure du possible une charpente en partie apparente depuis l'extérieur du bâtiment, des transparences sur l'intérieur du volume, une complémentarité entre les espaces pleins et les espaces ouverts et couverts, l'utilisation de coursives et de façades en retrait...
- Le nombre de matériaux et de couleurs sera limité et leurs tons seront accordés : les matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage. Les matériaux naturels seront privilégiés (bois en structure et bardage ; bac acier en toiture). Le vieillissement naturel de ces matériaux permet une meilleure intégration du bâtiment dans le paysage. Les matériaux brillants ou réfléchissants seront évités, notamment afin de limiter les incidences visuelles et les risques de collision des oiseaux. L'association de différents matériaux par pans est possible.

Architecture adaptée au climat rigoureux de montagne



Toiture à 2 pans à forte pente - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Entrée couverte protégée de la neige - Référence extérieur au territoire «Romanche» (Venon)



Avancée de toiture et espace tampon (garage) au nord - Référence extérieur au territoire «Romanche» (Venon)

Bâtiment agricoles et artisanaux



Bâtiment agricole récent encastré dans la pente - Référence extérieur au territoire «Romanche» (Murianette)



Bâtiment artisanal intégré dans la pente - Référence extérieur au territoire «Romanche» (Miribel Lanchâtre)

ORIENTATION 12 DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LA CONSTRUCTION

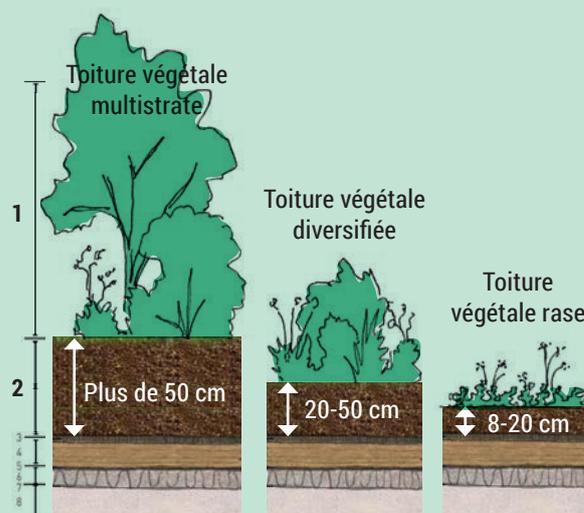
- **Les toitures végétalisées renforcent la biodiversité et stockent l'eau. Le pétitionnaire favorisera la végétation la plus intensive possible** en augmentant l'épaisseur du substrat. L'ajout de matières variées comme du sable, du gravier, des morceaux de souches et de pierres contribuera à diversifier les milieux d'habitat de la faune (insectes). Les essences seront sélectionnées en fonction de leur rusticité, de l'orientation du pan et de l'épaisseur du substrat.
- **Pour éviter les risques de collisions des oiseaux sur les vitrages, les grandes baies vitrées seront minimisées et/ou matérialisées** avec un marquage ou un traitement particulier afin de réduire la transparence et le réfléchissement.
- **Dans le cadre de rénovation et de fermeture de greniers ouverts, le pétitionnaire cherchera à maintenir les habitats naturels pour la faune ou à en recréer** (ex. nichoirs, notamment pour les hirondelles et martinets qui habitent sous les toitures, et pour les chauves souris présentes proches des lisières boisées).

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATIONS DES TOITURES VÉGÉTALISÉES

- - Les toitures végétales rases, avec 8 à 20 cm d'épaisseur de substrat et plantées de végétation rase, grasse, de mousses, bulbes et herbacées, sont les plus simples à mettre en œuvre mais ont un faible intérêt biologique (manque de diversité). Elles servent a minima de ressource nourricière. Pour plus de biodiversité, le pétitionnaire pourra ajouter des nichoirs ou des ruches.
 - Sur les toitures avec des substrats de 20 à 50 cm, la végétation peut être plus diversifiée avec des arbrisseaux.
 - Les toitures avec plus de 50 cm de substrat accueillent une végétation multistrata (arbres de troisième grandeur, arbustes et vivaces) plus favorable à la biodiversité.
- Toutes les toitures végétalisées présenteront des systèmes de rétention d'eau installés sur fond drainant.
- Les substrats en sphaignes et en tourbe sont des matériaux vivants rares. Ils seront donc évités.

1. Couvert végétal
2. Substrat
3. Couche filtrante
4. Couche drainante
5. Membrane d'étanchéité
6. Couche d'isolation
7. Pare vapeur (bitume)
8. Élément support



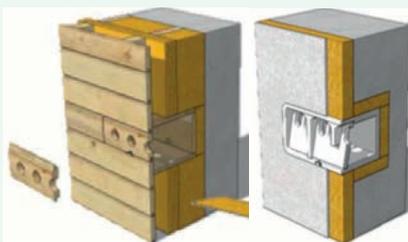
Nichoirs pour la faune



Gîte pour oiseaux, lézards et insectes inclus dans un muret



Gîte à chauves-souris sur un mur de façade



Gîte installé dans un bardage et intégré dans un mur

Source : Guide technique Biodiversité & bâti, CAUE Isère et LPO Isère

Toitures végétalisées



Toiture végétale diversifiée - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Seyssins)



Toiture végétale rase - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Venon)



Toiture végétale à substrat épais - Référence extérieure au territoire métropolitain (Finlande)



Toiture végétale intégrée au paysage - Référence extérieure au territoire métropolitain (Colorado)



Toiture végétale à substrat épais - Référence extérieure au territoire métropolitain (Hautes pyrénées)

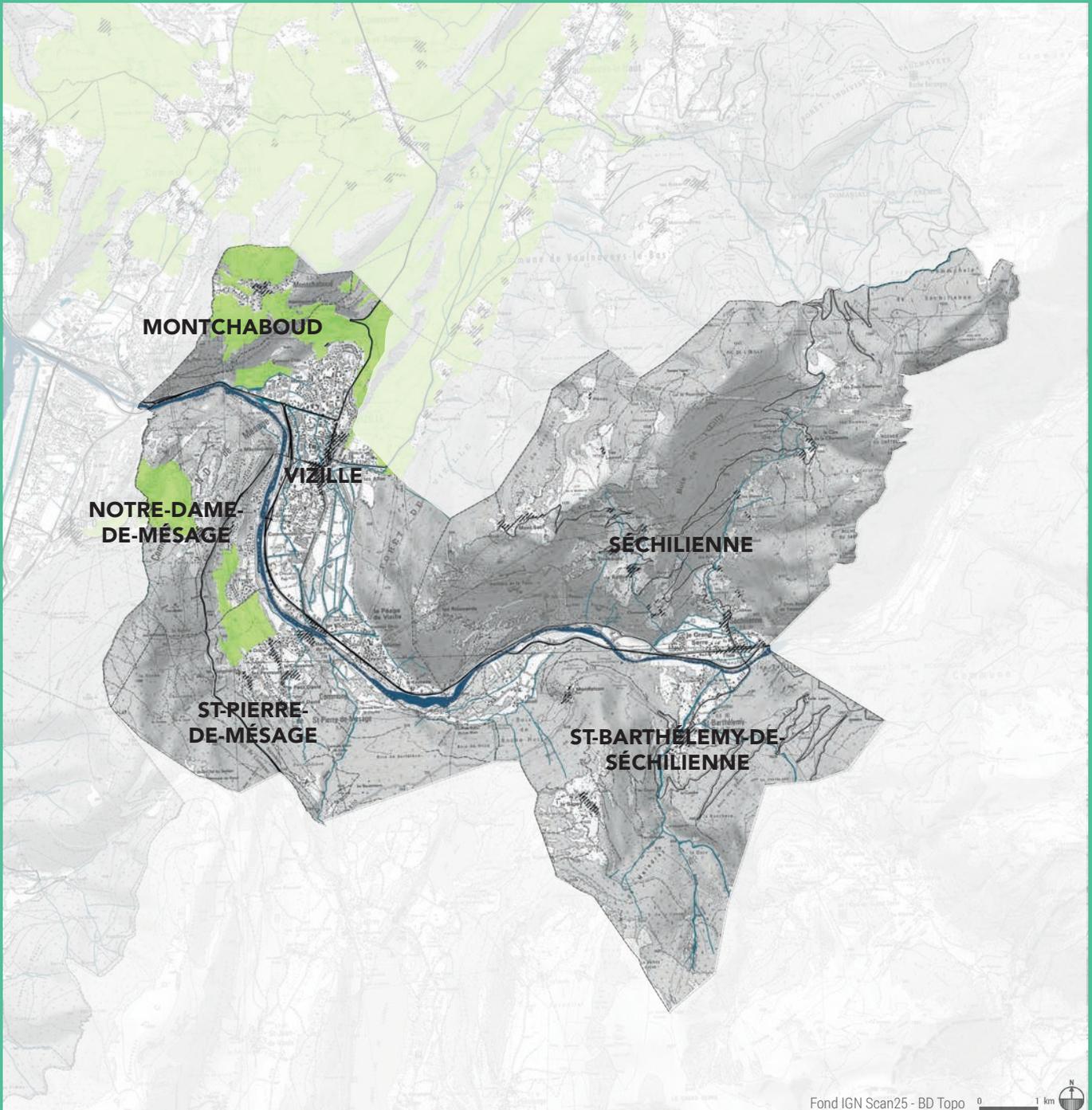
VIVACES & COUVRE-SOLS POUR TOITURE-TERRASSE	
Substrat de 8 à 20 cm d'épaisseur	
Essences à planter	Autres spécificités
Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)	Nectarifère
Ail à tête ronde (<i>Allium sphaerocephalon</i>)	Bulbe odorant
Phalangère (<i>Anthericum liliago</i>)	Nectarifère
Brome des toits (<i>Bromus tectorum</i>)	Graminée
Laîche précoce (<i>Carex caryophylla</i>)	Graminée
Carline (<i>Carlina vulgaris</i>)	Nectarifère
Cymbalaire (<i>Cymbalaria muralis</i>)	Nectarifère
Canche cespiteuse (<i>Deschampsia cespitosa</i>)	Nectarifère
Oeillet des chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>)	Nectarifère
Euphorbe petit-cyprés (<i>Euphorbia cyparissias</i>)	Nectarifère
Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>)	Vivace
Luzule printanière (<i>Luzula pilosa</i>)	Graminée
Orpin blanc (<i>Sedum album</i>)	Nectarifère
Seslerie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>)	Nectarifère
Hippocrévide chevelue (<i>Hippocrepis comosa</i>)	Mellifère
Thym tapissant (<i>Thymus Doerflery ou praecox</i>)	Aromatique
Petite rhinanthé (<i>Rhinanthus minor</i>)	Mellifère
Substrat supérieur à 20 cm d'épaisseur : voir chapitre 2-végétal	



2.3



AMBIANCE DE PENTE AGRICOLE



Localisation de l'ambiance sur l'unité de la vallée de la Romanche



CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE DE PENTE AGRICOLE

- L'ambiance de pente agricole couvre des espaces de balcon légèrement ondulés ou de pentes moyennes à fortes, perceptibles dans leurs grandes dimensions et dominés par les prairies (permanentes et temporaires). Ces espaces agricoles ouverts offrent de grandes ouvertures visuelles et des perceptions lointaines sur les massifs environnants (effet de balcon) ainsi que sur le cœur aggloméré de Vizille. Les espaces agricoles permettent aussi la lecture des groupements bâtis dans le paysage et participent au caractère rural de l'unité.

- Maintenir la continuité et l'ouverture des espaces agricoles.
- Maintenir les vues permises par les espaces agricoles ouverts.

- Au sein de ces espaces, les bâtiments agricoles, au caractère d'anciennes fermes, sont souvent regroupés en petits hameaux et signalés par des bouquets d'arbres. L'implantation de plusieurs bâtiments (activité, habitation, divers) à proximité de la voirie et autour d'une cour interne constitue le schéma traditionnel. De nombreux bâtiments agricoles se sont développés en frange, avec une attention d'insertion paysagère, accompagnés de structures végétales et utilisant des matériaux naturels.

L'ambiance de pentes agricoles est aussi concernée par quelques petites extensions résidentielles pavillonnaires.

- Minimiser l'impact des constructions au cœur des espaces agricoles.
- S'inspirer de la simplicité et des volumes de l'architecture traditionnelle des fermes.
- Privilégier le caractère naturel, minimaliste, perméable et végétalisé des abords des bâtiments.

- Une trame végétale très développée dessine un réseau bocager plus ou moins structuré, notamment sur les pentes, qui contribue à la diversité et à la qualité des paysages :

- Nombreux bosquets
- Haies vives de différents gabarits et hauteurs en limite parcellaire (dans le sens de la pente ou des courbes de niveau) ou le long des chemins
- Quelques arbres isolés le long des routes et chemins
- Ripisylves le long des ruisseaux et végétation spécifique des zones humides, des fossés et des canaux. L'eau et la végétation qui l'accompagne constituent localement un motif paysager fort
- Quelques vergers à l'approche du bâti
- Arbres de haut jet et arbres fruitiers ponctuant l'espace agricole

Ces milieux diversifiés présentent un intérêt écologique, lié à la présence de prairies, notamment permanentes, dans un maillage de bois, bosquets, haies et arbres isolés. La diversité des formations végétales et la bonne perméabilité créent des lieux de vie de qualité pour la faune.

Sur les espaces plans ou en pente douce, la trame arborée est moins dense, mais toujours présente, le parcellaire plus grand est plus ouvert.

- Préserver et développer la trame arborée liée à l'agriculture et aux cours d'eau.
- Préserver les porosités naturelles et les effets de lisières favorables aux déplacements de la faune.
- Utiliser la trame arborée (bosquet, haie, arbre isolé...) comme un élément de support pour l'installation de bâtiment agricole dans un espace non bâti.



SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

MAINTENIR LES OUVERTURES VISUELLES ET COUPURES VERTES ENTRE GROUPEMENTS BÂTIS

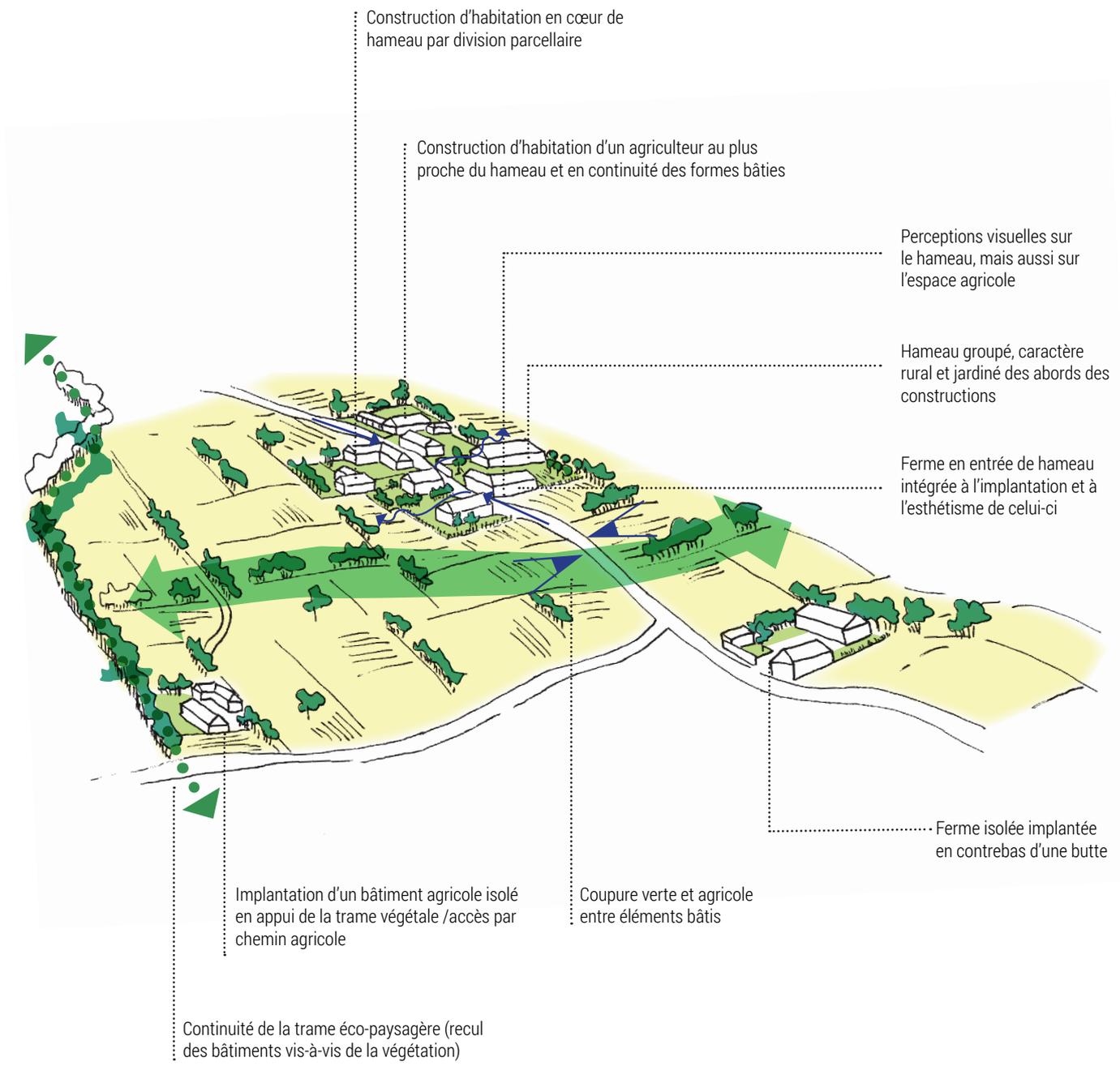
- Favoriser l'installation des nouveaux bâtiments au plus près des structures anciennes des hameaux afin de regrouper les espaces bâtis

S'APPUYER SUR LES ÉLÉMENTS DE PAYSAGE EXISTANTS

- Utiliser la trame arborée existante (bosquet, haie...) comme des éléments de support pour l'installation de bâtiment agricole dans un espace agricole non bâti
- Créer de nouvelles structures végétales en continuité de l'existant

S'INTÉGRER DANS L'AMBIANCE AGRICOLE ET MINIMISER LES IMPACTS PAYSAGERS DES BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

- Adapter finement le projet à la topographie
- S'inspirer de l'organisation historique des fermes, de la simplicité et des volumes de leur architecture traditionnelle
- Affirmer le caractère rural et jardiné des abords des constructions : transparences visuelles des clôtures, caractère naturel, minimaliste, perméable et végétalisé des accès, cours et stationnements



Légende :

Végétation arborée	Vue cadrée	Continuité végétale
Jardin	Échappée visuelle	Coupure verte entre éléments bâtis
Espace agricole	Cône de vue	



1

Structures paysagères : bâties, agricoles ou naturelles y compris les trames éco-paysagères constituées par les éléments naturels et hydrauliques existants (arbres, alignements d'arbres, haies, bosquets, boisements, ripisylves, fossés, canaux, ruisseaux...).

ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

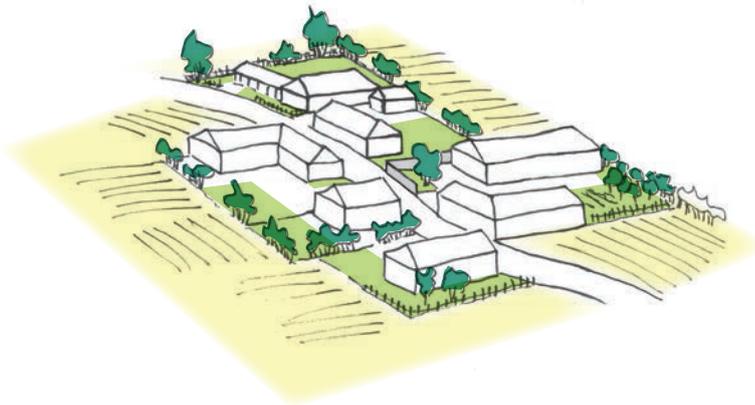
1 IMPLANTATION

ORIENTATION 1_ S'APPUYER SUR LES STRUCTURES PAYSAGÈRES' EXISTANTES OU À CRÉER AINSI QUE SUR LES FORMES BÂTIES TRADITIONNELLES, POUR INTÉGRER LES BÂTIMENTS DANS LE PAYSAGE AGRICOLE

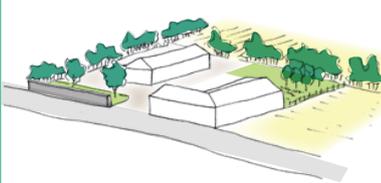
a_ Principes généraux

- Le pétitionnaire s'inspirera du schéma traditionnel des fermes :
 - des bâtiments et des annexes regroupés
 - une composition créant souvent un secteur de "type cour"
 - des espaces de stockage et de stationnement à l'abri des regards dans la cour ou en arrière des bâtiments
 - un rapport à la rue : alignement d'une façade d'un bâtiment ou mur de clôture
 - une implantation au contact d'un chemin d'accès existant ou un accès simple et court depuis les voies
 - un appui sur et en prolongement des structures naturelles (relief, végétation...)

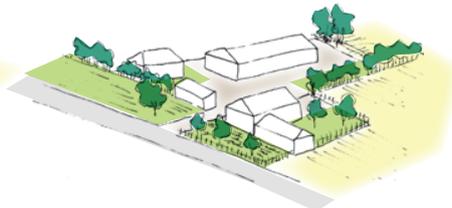
L'implantation des fermes et de l'habitat s'inspire du schéma traditionnel des fermes et permet la création d'un groupement bâti de type hameau



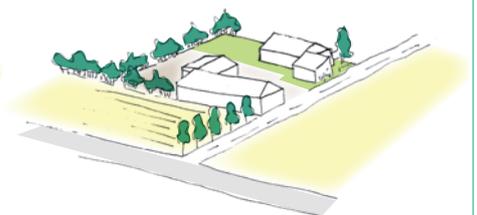
Une diversité d'implantation s'inspirant du schéma traditionnel des fermes



Accès direct depuis la rue et alignement des bâtiments sur rue.



Accès depuis un chemin court, mutualisé pour 2 parcelles. Un léger retrait depuis la rue est occupé par des jardins. L'alignement des bâtiments en retrait structure le secteur.



Accès depuis une piste agricole existante. L'alignement et le léger retrait vis-à-vis de la piste ainsi que la position du bâtiment le plus imposant parallèle à la route structurent le secteur.

Composition de plusieurs bâtiments sur une parcelle - Effet de cour



Bâtiments regroupés autour d'une cour - Vizille



Bâtiments mitoyens avec cour au devant - Vizille

Perception dans le paysage de plusieurs bâtiments "imbriqués" - Effet de hameau

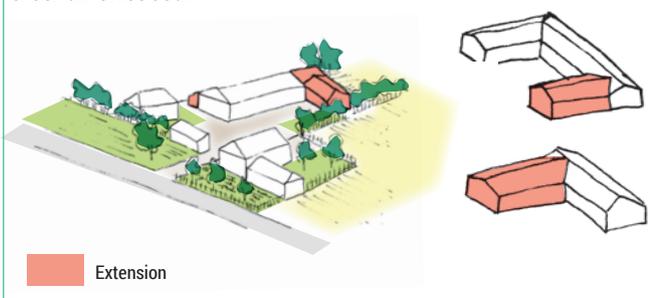


Regroupement du bâti avec effet de hameau au sein de l'espace agricole - Vizille

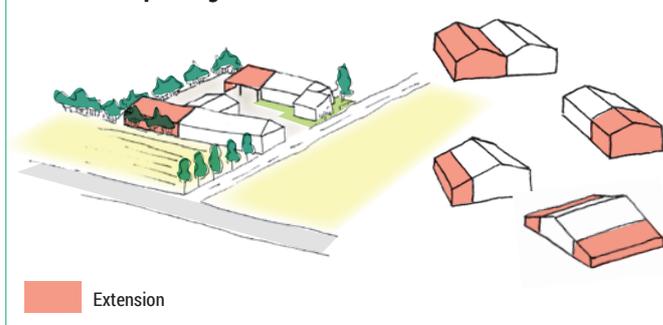


→ Dans le cas d'extension d'un corps de ferme existant, le pétitionnaire cherchera à associer le neuf et l'ancien dans une silhouette globale. L'implantation de la nouvelle construction sera cohérente et en relation logique avec celles des constructions déjà présentes (mitoyenneté, en prolongement, en alignement, symétrie, perpendicularité...).

Extension perpendiculaire au bâtiment existant permettant de créer un effet cour



Extension en prolongement du bâti existant



b_Situation en lisière du bourg ou du hameau

- Le pétitionnaire veillera à rapprocher la construction nouvelle des autres constructions en implantant son bâtiment au plus proche de la limite parcellaire en contact avec le groupement bâti.
- Le pétitionnaire recherchera une implantation et une orientation de son bâtiment de façon à s'accorder au contexte bâti environnant et à participer à la silhouette du bourg ou du hameau.
- Le pétitionnaire veillera à ce que la construction préserve les perspectives visuelles en entrée de village ou de hameau afin de conserver :
 - des vues dégagées sur les espaces agricoles avoisinant le village ou le hameau
 - des vues permettant de garder perceptible le groupement bâti traditionnel

Types d'implantations favorables à l'insertion dans le paysage comme à la biodiversité (variété d'espaces créés) 🌿

Une construction d'habitation qui utilise un espace vide créé par l'implantation d'une maison récente légèrement en extérieur du hameau. Cela permet de retrouver la perception visuelle d'un groupement bâti traditionnel

Une implantation en prolongement du bâti, parallèlement à la route, afin de minimiser l'impact visuel d'un bâti de grande ampleur et de conserver le mur existant en entrée de hameau

Une extension en prolongement du bâti existant permet de conserver le dégagement visuel sur le groupement bâti

Des limites entre le groupement bâti et l'espace agricole de qualité, reprenant le vocabulaire agricole (mur de pierre, clôtures de type agricole, végétation adaptée et formant un filtre visuel

Extension / nouvelle construction

Extension d'exploitations agricoles



Constructions successives dans le prolongement des premières bâtiments - Vizille

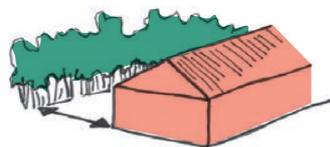
c_ Situation isolée au sein de l'espace agricole

- Le pétitionnaire cherchera en priorité à implanter son bâtiment en «appui» sur une trame végétale existante (haie bocagère, bosquet, bouquet d'arbres, alignement d'arbres, bois...) afin de les intégrer visuellement à une masse arborée. Une mise à distance du bâtiment au réseau hydraulique et naturel existant permettra de le préserver. Dans le cas où la trame végétale est inexistante sur la parcelle, le pétitionnaire cherchera à en constituer une en prolongement de la trame végétale environnante (en terme de lignes, formes et strates végétales, essences) pour adosser son bâtiment, voir chapitre 2-Végétal.
- En complément d'un «appui» sur la trame végétale, le pétitionnaire tirera parti de toutes structures paysagères existantes (butte, rupture de pente, léger vallonnement, trame parcellaire, chemins...) qui sont autant de lignes de force permettant d'adosser le bâtiment au paysage.
- Le pétitionnaire préférera une implantation parallèle aux lignes de force citées ci-dessus. Une implantation perpendiculaire à ces lignes attirerait le regard et augmenterait les incidences visuelles.

Adossement du bâtiment à une trame végétale tout en respectant une mise à distance du bâtiment



La trame végétale en arrière-plan permet d'accompagner les bâtiments agricoles et ainsi d'en minimiser sa taille

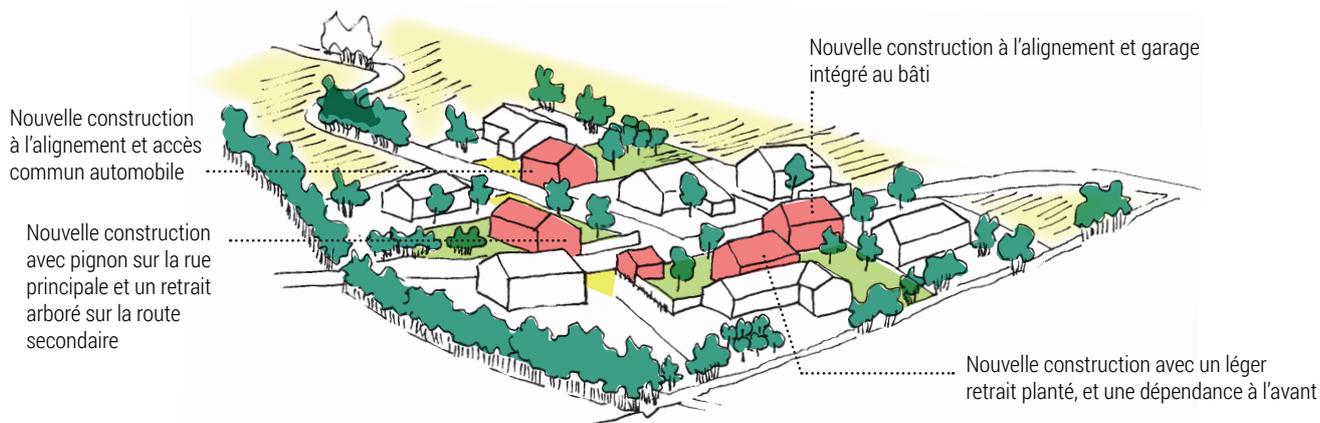


Le bâtiment s'implantera de manière à préserver un écart entre le bâtiment et la trame végétale au moins égal à la largeur du houppier d'un arbre adulte

d_ Situation au sein d'espaces déjà bâtis

- Le pétitionnaire cherchera à créer un rapport à la rue par l'implantation d'un élément construit ou végétal structurant tel que :
 - la construction nouvelle (à l'alignement sur la rue).
 - un garage ou une annexe (à l'alignement sur la rue), sous réserve d'une bonne intégration de la porte de garage, le cas échéant.
 - un espace planté (dans le cas de construction en recul de la rue) : cet espace, conçu comme une transition entre l'espace public et le bâti, peut accueillir divers usages privés ou communs à l'opération (stationnement, emplacement vélo, parvis, terrasse, cour, jardin de devant...) et participe à la qualité de la rue (il est perceptible visuellement, de façon entière, partielle ou filtrée).
- Le pétitionnaire veillera à développer des façades perceptibles depuis la rue et pensées comme des éléments participant pleinement à l'animation de celle-ci.
- Dans le cas de division parcellaire, le pétitionnaire cherchera aussi à mutualiser les accès, le stationnement, les équipements techniques (coffret électrique, point de collecte des déchets, ...) afin de limiter leur emprise et leur impact visuel en les intégrant aux éléments construits.

Exemples d'implantation des bâtiments



Appui du bâtiment sur la trame arborée et le relief



Bâti fondu dans la trame arborée et en pied de versant - Vizille



Bâti inséré dans la pente et la trame arborée - Vizille

Accompagnement arboré du bâtiment



Tilleul implanté dans la cour de l'exploitation agricole - Référence à proximité de l'ambiance (Montchaboud)



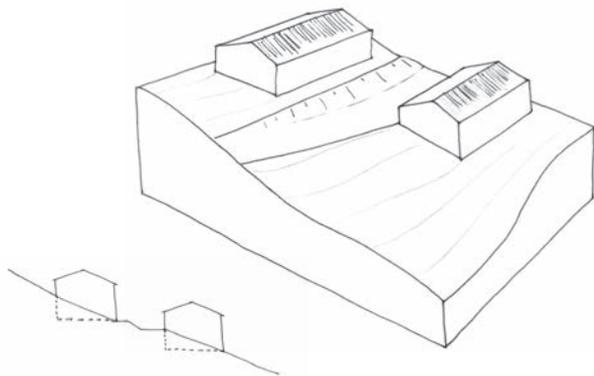
Tilleul implanté dans la cour de l'ancienne exploitation agricole - Vizille

ORIENTATION 2_INSÉRER MINUTIEUSEMENT LES BÂTIMENTS AU TERRAIN NATUREL

- Le pétitionnaire veillera à adapter son projet à la pente du terrain naturel (et non l'inverse) même dans des secteurs de très faible pente.
- Le sens du bâtiment pourra être parallèle (cas 1) ou perpendiculaire (cas 2) aux courbes de niveau suivant l'implantation des constructions voisines, de la voie, l'accessibilité du terrain, son orientation et les vues depuis le site et depuis les alentours.
- Le pétitionnaire cherchera à suivre autant que possible les nuances de la topographie et limiter au maximum les mouvements de terrain, même pour de faibles hauteurs.
- L'implantation parallèle aux courbes de niveau sera préférée dans le cas de bâtiments de grande taille ou de forte pente.

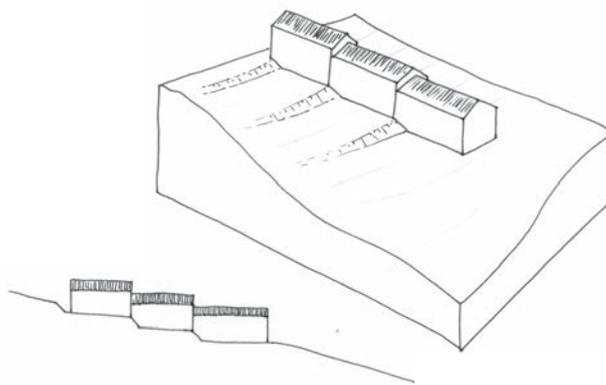
Cas 1 : construction parallèle aux courbes de niveau

Un niveau semi-enterré ou un soubassement permet de limiter les mouvements de terres et les terrassements dommageables pour le paysage (talus et plates-formes) et préserver ainsi le profil du terrain naturel.



Cas 2 : construction perpendiculaire aux courbes de niveau

Lorsque le bâtiment peut être fractionné en demi-niveaux, une implantation en terrasse dans la pente génère une silhouette étagée qui accompagne la topographie.



■ Les terrassements

- Les terrassements et remblais/déblais nécessaires à l'implantation de la construction seront **préférentiellement gérés par des talus, les plus longs possible pour retrouver la pente du terrain naturel de façon progressive**. L'enherbement des talus et la plantation de plusieurs strates végétales permettront d'atténuer leurs impacts dans le paysage.
- **Les murs** parallèles aux courbes de niveaux **de plus d'une dizaine de mètres de longueur seront évités** en raison de leur fort impact visuel.
- Les soutènements seront traités de manière à se rapprocher le plus possible de l'aspect des affleurements rocheux par le soulèvement de strates horizontales. **Les enrochements de hauteur importante et utilisant de gros blocs de pierre seront évités** en raison de leur fort impact visuel. **Le pétitionnaire préférera des associations de pierres aux tailles et aux teintes proches de celles utilisées dans les murs anciens, sur de faibles hauteurs. Si le dénivelé est trop important, la construction d'un mur ou muret sera préférée.**
- De manière à privilégier leur végétalisation, les murs et structures de soutènement seront bordés d'une bande de pleine terre de plusieurs dizaines de centimètres. Les joints, dans la mesure du possible, seront creux et prévoieront des poches de terre. Le pétitionnaire conservera et préférera des murs de pierres sèches, favorables à la faune (lézards, insectes...). 🌿

Insertion de bâtiments agricoles dans la pente



Insertion du bâtiment agricole parallèle aux courbes de niveau et gestion de la pente par talus enherbé - Montchaboud



Insertion du bâtiment agricole perpendiculaire aux courbes de niveau - Référence à proximité de l'ambiance (Montchaboud)

Insertion de constructions d'habitation dans la pente



Insertion des habitations parallèle aux courbes de niveau - Montchaboud



Insertion de l'habitation perpendiculaire aux courbes de niveau - Montchaboud

Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.

- la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.

- la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

2

Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

2_VÉGÉTAL

ORIENTATION 3_COMPOSER LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES EN CONFORTANT L'EXISTANT ET EN DÉVELOPPANT LA BIODIVERSITÉ

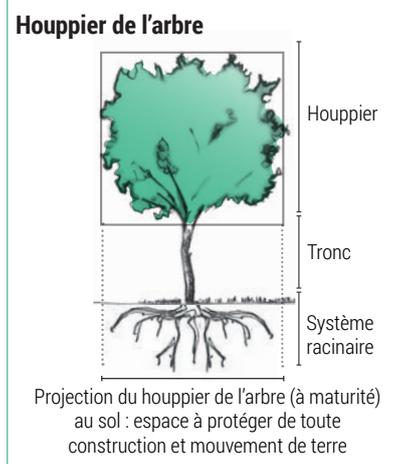
→ La végétalisation des espaces extérieurs répondra à un plan de composition d'ensemble et à un parti d'aménagement spécifique, elle ne constituera pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Elle ne sera pas non plus utilisée comme écran cachant des éléments ou édifices mal positionnés ou mal dimensionnés. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments suivants :

→ Le pétitionnaire cherchera à s'inscrire **en continuité, en confortement ou en développement de la trame éco-paysagère¹ existante. Les continuités végétales créées développeront différents espaces et différents usages** : transitions, espaces de mise en valeur, liens visuels ou physiques (déplacements doux, faune), espaces communs...

→ Les **structures arborées² existantes** et déjà bien développées **seront préservées, confortées voire prolongées**, autant que possible, pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage de la rue ou du quartier, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...). Les fruitiers des villages et hameaux ainsi que les arbres âgés à cavités et écorces décollées, qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics, etc.), seront également préservés en raison de leur fort intérêt écologique.

Pour protéger l'arbre et son système racinaire, le sol et le volume de terre sous son houppier à taille adulte, pourront être conservés par une mise à distance des constructions nouvelles (distance supérieure à la dimension du houppier) et un sol perméable, non tassé et sans intervention de déblai ou de remblai.

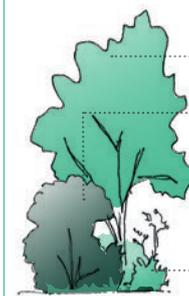
Les arbres abattus (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) pourront être remplacés par une essence similaire (hauteur, volume) et de force³ avancée. Les souches pourront être préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois).



→ La **composition multistratée (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible** avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune. Les arbres et arbustes fournissent des ressources nourricières (bourgeons, fleurs, graines et baies) à de nombreux oiseaux commensaux de l'homme surtout des passereaux (moineau, mésange charbonnière, mésange bleue, rouge gorge, fauvette à tête noire, verdier...), mais aussi le merle ou la tourterelle turque, et grande variété d'insectes qui nourrissent martinet et hirondelle des fenêtres.

Composition multistratée

Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.



Strate arborée de petit développement : 7 à 15 m
Strate arborée de grand développement : > 15 m

Strate arbustive haute : 2 à 7 m
Strate arbustive basse : 0,3 à 2 m

Strate herbacée : plantes jusqu'à 1,5 m de hauteur : vivaces (pérennes), annuelles et bisannuelles (durée de vie respectives de 1 et 2 ans, graminées, plantes potagères et aromatiques, couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)...

→ Le pétitionnaire choisira des essences végétales adaptées selon son contexte (secteur rural ou naturel ; milieu sec ou humide...; situation ensoleillée, ventée, ombragée...) et selon son projet (plantation libre, bord de construction ou de clôture...), **voir palette végétale**. Les essences seront de préférence locales⁴ afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides) et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

→ Les sols seront au maximum végétalisés (prairies, couvre-sols, arbustes...) de manière à ne jamais laisser un sol à nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives⁵.

3

Force d'un arbre : circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol. La force (18-20) peut être considérée comme une force avancée.

4

Les espèces ou essences locales comprennent :
- Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
- Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

5

Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Composition multistrat



Strate arborée

Strate arbustive

Strate herbacée

Montchaboud



ORIENTATION 4_ACCOMPAGNER LE BÂTI DE STRUCTURES ARBORÉES¹

- Les **structures arborées¹ existantes** serviront d'appui visuel au bâtiment et participer ainsi à son intégration paysagère tout en maintenant les habitats naturels des sites.
- En cas d'absence de structures arborées, le pétitionnaire cherchera à **en constituer au regard des structures existantes dans son environnement proche** :
 - soit en prolongement de structures arborées linéaires (haie continue ou discontinue, alignement, végétation rivulaire d'un cours d'eau)
 - soit en "rappel" des structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres, verger, bosquet, haie, alignement.
 Les structures, formes et essences utilisées seront de même nature que celles de l'espace agricole proche du projet. Les arbres de grand développement² seront préférés dès lors que l'espace le permet. Les plantations participeront au confortement de la trame verte du territoire et seront sources d'habitats naturels pour la faune.
- Les plantations accompagneront le bâtiment et participeront à son insertion paysagère, notamment lorsqu'il est perceptible depuis l'espace agricole. Elles permettront aussi de se protéger du vent. La plantation de "murs végétaux" monospécifiques (composés d'une seule essence) sera évitée dans tous les cas pour les impacts paysagers qu'ils génèrent.

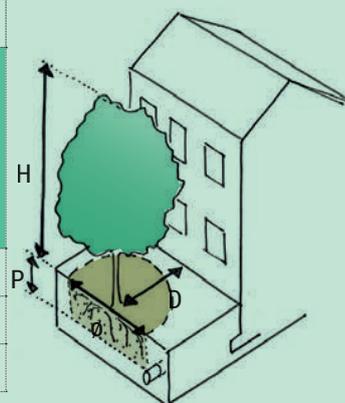
Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBRES

- Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée.
- L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence.
- L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvre-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.
- Dans le cas des espaces carrossables (stationnement, accès), l'arbre sera planté dans une fosse en mélange terre-pierre pour préserver les racines de l'écrasement et assurer la stabilité des revêtements. Il sera aussi préférable de choisir des essences au système racinaire plongeant plutôt que traçant.

ARBRES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	∅	D bâti	D limite sur rue	D limite séparative	P	Volume fosse terre (m ³)
<i>Hauteur de l'arbre à maturité (mètre)</i>	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et le bâti (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et la limite sur rue (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et la limite séparative (mètre)</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>	
Arbre < 15 m	4-6	3	2	3	1	12
15 m < Arbre < 25 m	6-8	5	2	5	1	14
Arbre > 25 m	8-10	7	3	7	1	16



¹ Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

Arbres	Hauteur à maturité
Grand développement	> 15 m
Petit développement	< 15 m

¹ Arbre : plante ligneuse comportant un tronc sur lequel s'insèrent des branches ramifiées portant le feuillage dont l'ensemble forme le houppier, appelé aussi couronne.

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ont été privilégiées dans cette liste pour s'insérer au mieux dans le contexte agricole et naturel de l'ambiance. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

Arbres			
■ Arbres de petit développement (< 15 m)			
Utilisation en arbre isolé, bosquets et en alignements sur de petits espaces (stationnements, devant de bâtiments, cours, espaces publics restreint / en accompagnement d'une haie, d'une noue d'une limite de propriété) - arbre tige ¹ et arbre en cépée ² (forme plus naturelle - branche depuis la base du tronc)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ³	Adapté milieu humide ⁴	Autres spécificités
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	x		très mellifère / graine en hiver / adapté montagne
Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>)	x		très mellifère / baie en été / adapté montagne
Aulne blanc (<i>Alnus incana</i>)		x	racine traçante
Cormier (<i>Sorbus domestica</i>)			à ré-introduire / baie en hiver
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x	x	racine pivotante / très mellifère / adapté montagne ⁵
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			mellifère / graine en hiver / adapté montagne
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)		x	racines traçantes et superficielles denses
Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)			racine pivotante / très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>), cognassier...			à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifère / adaptés montagne
■ Arbres de grand développement (> 15 m)			
Utilisation en bosquets isolés, en arbres d'alignements sur des voiries larges, en espaces publics de taille importante - en arbre tige			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)	x		racine pivotante / très mellifère / graine en hiver
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	x		adapté montagne / graine en hiver
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	racines mixtes / adapté montagne / graine en hiver
Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)		x	adapté montagne / graine en hiver
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	racine pivotante / mellifère / baie en été / adapté montagne
Noyer (<i>Juglans regia</i>)		x	graine en hiver
Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)		x	racines traçantes et superficielles / adapté montagne
Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)			racines mixtes / très mellifère / adapté montagne
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) - Érable negundo (<i>Acer negundo</i>) - Mimosa (<i>Acacia dealbata</i> , <i>Acacia saligna</i>) - Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudo acacia</i>)			

¹ Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.

² Arbre en cépée : arbre avec plusieurs ramifications ou troncs depuis la base.

³ Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

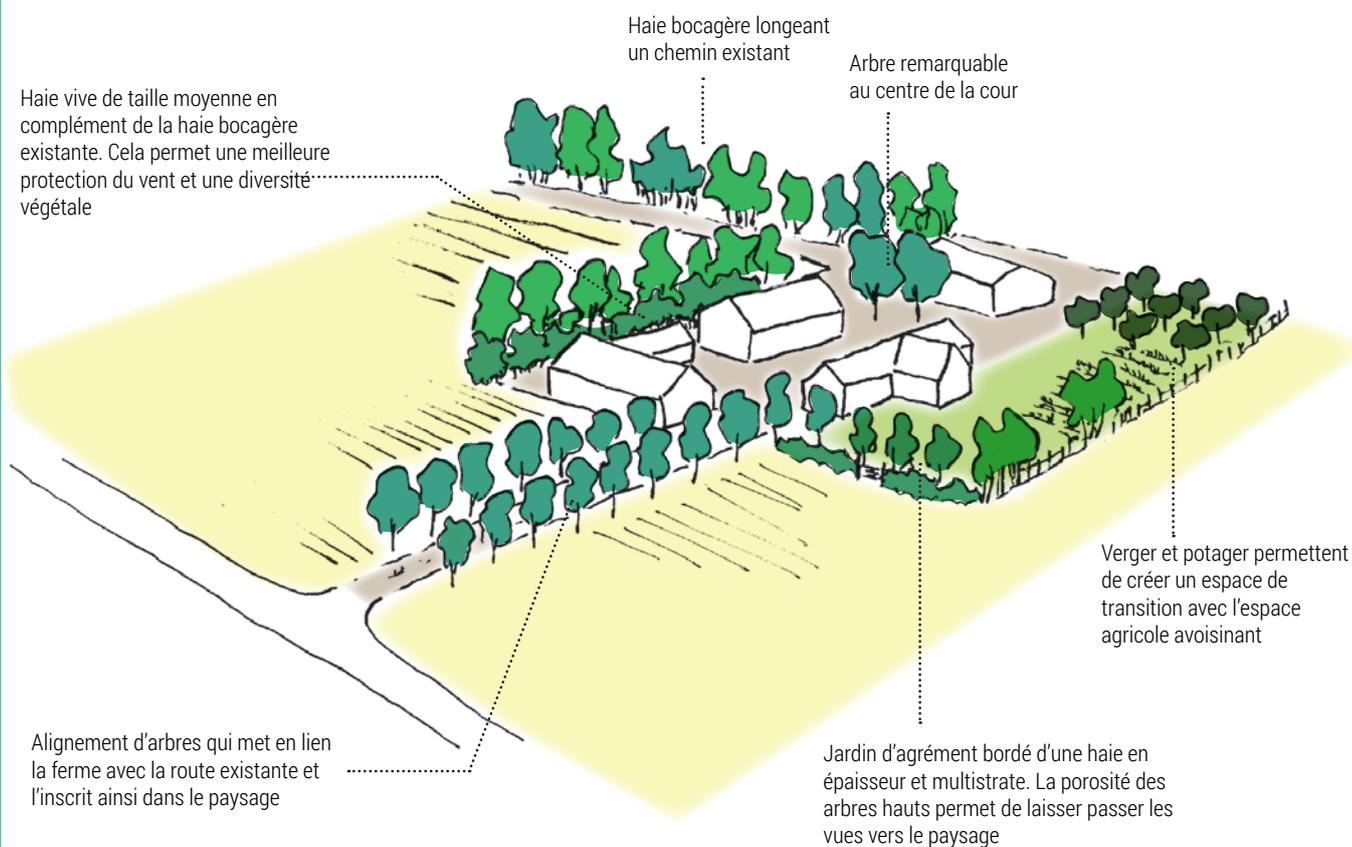
⁴ Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

⁵ Adapté montagne : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé au-dessus de 900 m environ.

a. Situation en lisière ou isolée au sein de l'espace agricole

- ➔ Le pétitionnaire veillera à développer un projet de plantations de structures arborées sur différents plans depuis les axes de communication d'où le bâtiment est perceptible, jusqu'au bâtiment lui-même, et selon la fonctionnalité de l'exploitation. Elles ne devront pas se limiter aux abords stricts du bâtiment.
- ➔ Les plantations n'auront pas pour objectif de masquer les bâtiments, mais de les accompagner et de créer un volume vertical et souple à proximité.
- ➔ Les structures arborées pourront souligner la composition et valoriser les abords du corps de l'exploitation de différentes façons afin de l'inscrire dans une trame végétale plus grande et de qualifier sa perception dans le paysage :
 - un arbre repère pour marquer l'entrée de l'exploitation
 - un arbre d'ombrage dans la cour
 - un alignement pour souligner la présence d'un chemin, pour relier l'exploitation à la voirie
 - une haie ou un bosquet pour lier des bâtiments entre eux, à l'espace agricole ou à un bois
 - des bosquets pour minimiser visuellement les ruptures de niveau ou l'impact paysager de bâtiments trop longs...
 - un verger ou un potager pour marquer la transition entre le secteur bâti et l'espace agricole autant de structures végétales propices aux oiseaux, aux insectes, aux petits mammifères... 🌿

Exemple de composition d'une trame végétale autour d'une exploitation isolée



Arbres isolés ou bouquet d'arbres en accompagnement du bâti



Bosquet de noyers marquant l'entrée de l'exploitation - Vizille



Tilleul apportant ombrage dans la cour de l'exploitation - Vizille



Noisetier en accompagnement du bâti - Saint-Pierre-de-Mésage



ORIENTATION 5_PRIVILÉGER LE CARACTÈRE NATUREL DES JARDINS ET DES PLANTATIONS, LES LIER À L'ESPACE AGRICOLE

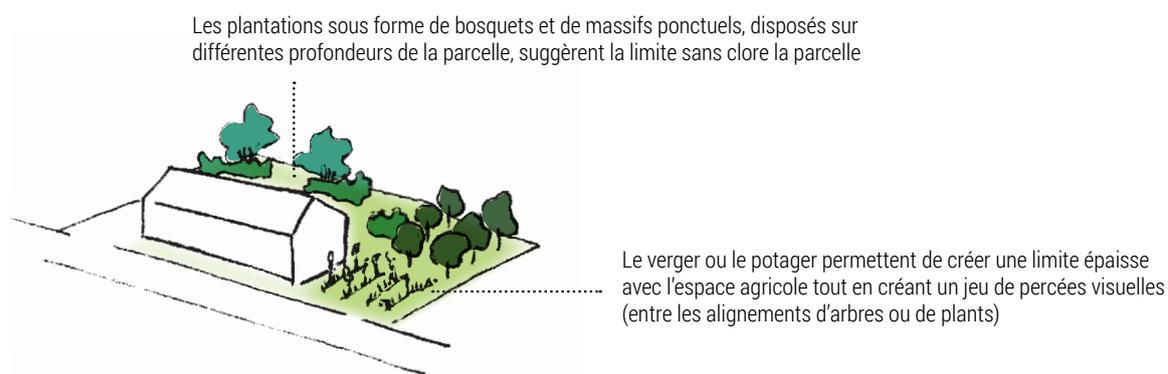
a_Principes généraux

- Le pétitionnaire s'inspirera des types de jardins et structures végétales représentatifs des motifs ruraux : motifs du vergers, du potager, de la haie bocagère, des canaux (le cas échéant). Il recherchera le caractère simple et pratique des jardins d'antan (herbe, usage de matériaux rustiques et naturels tels que le bois ou la pierre locale).
- Le pétitionnaire recherchera également le caractère naturel de la végétation (forme libre, espèces d'origine locale), non taillée.

b_Au contact de l'espace agricole

- Le jardin s'inscrira comme un prolongement de l'espace agricole qui le jouxte.
- Pour assurer la transition avec l'espace agricole, le pétitionnaire constituera, au contact de celui-ci, de préférence des jardins potagers, des vergers, des bosquets ponctuels, des haies bocagères poreuses ou des fossés végétalisés qui présentent de l'épaisseur.
- Le pétitionnaire veillera à maintenir des transparences ou percées visuelles vers les paysages agricoles.
- Les haies, le cas échéant, associeront plusieurs strates végétales (arborée, arbustive et herbacée) et plusieurs essences de préférence locale, afin de s'insérer dans le paysage champêtre et assurer ainsi au mieux leur fonction dans la chaîne alimentaire. Les oiseaux insectivores et prédateurs qu'elles abritent limiteront les proliférations d'insectes et de rongeurs dans les champs cultivés alentour.

Le jardin en prolongement de l'espace agricole



Transition entre espace agricole et bâti



Jardins ouverts en transition entre l'espace bâti et l'espace agricole - Notre-Dame-de-Mésage



Potager en transition entre l'espace bâti et l'espace agricole - Montchaboud



Verger en transition entre l'espace bâti et l'espace agricole - Saint-Pierre-de-Mésage



1

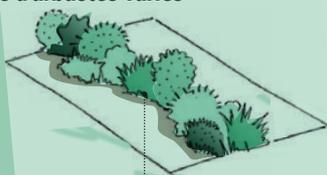
Dans le texte, le terme "arbuste" comprend les arbustes et arbrisseaux :
 Arbuste : plante ligneuse d'une taille inférieure à 8 mètres et à tronc marqué
 Arbrisseau : plante ligneuse de moins de 4 m de hauteur, se ramifiant dès la base et n'ayant pas de tronc. Sa forme est dite « buissonnante ».

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBUSTES¹

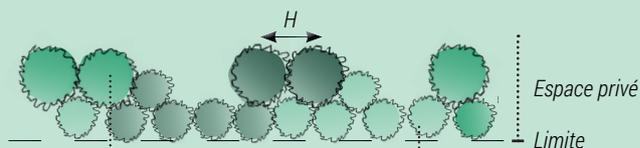
- ➔ Les arbustes seront **plantés dans un sol en pleine terre**, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, **et à une distance égale à la moitié de leur hauteur à maturité**, pour éviter la taille, préserver le caractère naturel des essences végétales, et de ce fait développer la biodiversité. 🌿
- ➔ Les essences d'arbustes disposés en haie ou en masse seront à dominante locales² et variées. Les haies assureront ainsi une diversité visuelle, floristique et faunistique (papillons, abeilles, oiseaux, chauves-souris...). Le pétitionnaire préférera des arbustes à graines et baies favorables aux oiseaux et à la petite faune. 🌿
- ➔ Il pourra être intéressant de créer une haie épaisse sur plusieurs rangs, afin d'assurer une transition progressive entre l'espace public et l'espace privé, et de renforcer la qualité des habitats naturels. Dans ce cas, la distribution des arbustes sera réalisée sur plusieurs lignes de plantations et alternée avec : petits arbustes et vivaces en limite d'espace public, plantations plus hautes côté espace privé. Ce dispositif permettra de multiplier les caches, et renforcer la diversité végétale et l'attractivité pour la faune. 🌿

Haie d'arbustes variés



- Plantation mélangée de :
- au moins 3/4 des plants en essences locales²
 - au moins 3/4 des plants en essences caduques³
 - au moins 5 essences différentes

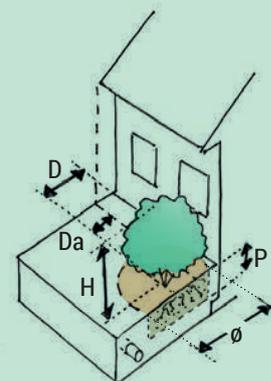
Haie épaisse sur deux lignes de plantation



- Ligne ou masse d'essences variées «hautes» :
1 à 2 m de haut à maturité
- Ligne d'essences variées «basses» :
0,5 à 0,8 m de haut à maturité

ARBUSTES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	∅	D	Da	P	Volume fosse terre (m³)
Hauteur de l'arbuste à maturité (mètre)	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre le tronc et le bâti et/ou la limite (mètre)	Distance entre le tronc et l'avancée de toiture ou de balcon (mètre)	Profondeur de la fosse de terre (mètre)	
Arbuste > 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	1
Arbuste < 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	0,5



2

Les espèces ou essences locales comprennent :

- Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
- Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

L'espèce locale est donc particulièrement adaptée aux conditions du milieu (climat, sol, faune et flore qui l'entourent...), et n'a donc quasiment pas besoin de soin spécifique (arrosage, engrais ou pesticides). L'espèce locale permet de maintenir l'équilibre écologique de la région, en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

3

Espèce ou essence caduque : plante perdant ses feuilles annuellement (durant la période hivernale dans nos régions).

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ont été privilégiées dans cette liste pour s'insérer au mieux dans le contexte agricole et naturel de l'ambiance. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

Arbustes			
■ Haies libres, bosquets libres et Haies brise-vent			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Argousier (<i>Hippophae rhamnoides</i>)	x		épineux / mellifère et baie en hiver / adapté montagne ³
Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)			épineux / baie en hiver / adapté montagne
Bourdaïne (<i>Frangula alnus</i>)		x	très mellifère
Camerisier à balais (<i>Lonicera xylosteum</i>)	x		baie en été / adapté montagne
Cerisier de St-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	x		très mellifère / baie en été
Églantier (<i>Rosa canina</i>)			épineux
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x	x	très mellifère / adapté montagne
Fusain d'Europe (<i>Evonymus Europaeus</i>)	x		très mellifère / baie en hiver / adapté montagne
Groseillier rouge (<i>Ribes rubrum</i>)		x	
Houx * (<i>Ilex aquifolium</i>)	x	x	épineux / très mellifère / adapté montagne
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	x		épineux / mellifère / adapté montagne
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			mellifère / adapté montagne
Poirier sauvage (<i>Pyrus communis</i>)	x		très mellifère / baie en été / adapté montagne
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	x		épineux / baie en hiver / adapté montagne
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	très mellifère / baie en été / adapté montagne
Troène champêtre (<i>Ligustrum vulgare</i>)			tous sol / mellifère
■ Abords des cours d'eau, des fossés et noues, de zones humides...			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Bourdaïne (<i>Frangula alnus</i>)		x	très mellifère
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)		x	mellifère / baie en hiver
Saule (<i>Salix alba, Salix purpurea, Salix triandra</i>)		x	
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Arbre aux papillons (<i>Buddleia davidii</i>) - Bambou (<i>Phyllostachys mitis, nigra et viridi glaucescens</i>) - Buisson ardent (<i>Pyracantha coccinea</i>) - Cyprés (<i>Cupressocyparis Leylandii, Chamaecyparis Lawsoniana</i>) - Impatience de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) - Laurier palme (<i>Prunus laurocerassus</i>) - Thuya (<i>Thuja occidentalis Brabant, Thuja plicata</i>) - Topinambour (<i>Helianthus tuberosus et laetiflorus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

1
Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

2
Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

3
Adapté montagne : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé au-dessus de 900 m environ.

ORIENTATION 6_VÉGÉTALISER LES PIEDS DE MURS ET FAÇADES "DOMESTIQUES"

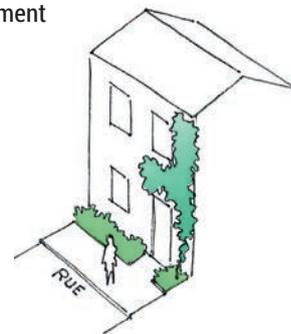
- Les façades donnant sur la cour ou sur la rue pourront être accompagnées de plantes grimpantes, afin d'affirmer le caractère rural et domestique.

Les murs végétalisés offrent un intérêt pour les insectes (pollinisateurs) et ils sont une ressource alimentaire pour les oiseaux. Ils contribuent en outre à l'isolation des locaux et apportent de la fraîcheur en période chaude. 🌿

Les plantes grimpantes ne seront pas utilisées pour masquer un grand bâtiment mal intégré.

- En pied de mur, des bandes herbacées pourront être réalisées afin de prolonger le caractère rural des hameaux et fermes anciennes.

Plantes grimpantes et strate herbacée en accompagnement des bâtiments



Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES PLANTES GRIMPANTES¹ ET BANDES HERBACÉES²

- Les plantes grimpantes seront plantées en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, en pied de bâtiment, de mur ou de tout type de support adapté. Les fondations des bâtiments pourront être protégées du système racinaire et de l'humidité par un dispositif adapté.

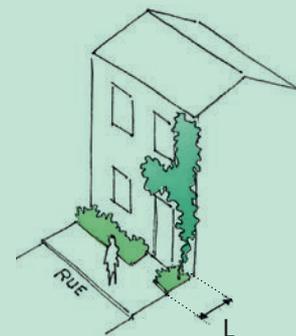
- Les essences de plantes grimpantes seront choisies en fonction de la nature du support (grille, mur, façade...) et du mode de croissance de la plante (à volubiles, à crampons...).

Les essences évoluant avec des vrilles³, volubiles ou lianes⁴ seront privilégiées et préférentiellement installées sur un support avec de larges mailles, un treillage ou des fils de fer, posés à 10 cm du mur.

Les essences avec des crampons⁵ (lierre, vigne vierge...) ne seront pas installées sur des murs anciens (murs en pierres, murs enduits à la chaux) sans support pour ne pas les dégrader. Elles pourront accompagner les murs présentant une certaine rugosité, sans support complémentaire.

PLANTES GRIMPANTES et BANDES HERBACÉES : Distances minimales d'espace libre au sol

Type de plantation	Ø <i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	D <i>Distance entre la plante et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	L <i>Largeur de l'espace en terre</i>	P <i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>
Plantes grimpantes	0,3	0,15	0,3	0,5
Bandes herbacées			0,3	0,5



¹ Une plante grimpante est une plante capable de s'élever verticalement en s'appuyant, en s'accrochant ou en s'enroulant sur ou autour d'un support vertical, le plus souvent un autre végétal.

² La bande herbacée accueille une strate herbacée qui comprend les plantes vivaces (pérennes), plantes annuelles (durée de vie d'un an) et plantes bisannuelles (durée de vie de deux ans) : graminées, plantes potagères et aromatiques, plantes couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)... La strate herbacée peut, selon les essences, atteindre 1m à 1.5m de hauteur à maturité.

³ Vrille : organe filiforme qui s'enroule autour d'un support.

⁴ Volubile, liane : tige qui s'enroule autour du support.

⁵ Crampon : organe de fixation qui s'accroche sur un support rugueux.

Plantes grimpantes et pieds de murs végétalisés



Rosiers grimpants et bande herbacée - Vizille



Hortensia et plantes grimpantes variées - Vizille



Bande plantée en pied de bâti - Vizille

Palette végétale (non exhaustive)

VÉGÉTATION BASSE : PETITS ARBUSTES, VIVACES, HERBACÉES, BULBES ET GRIMPANTES

■ Bords des constructions et des clôtures : Pieds d'arbres, plates-bandes en pied de mur et couvre-sol (exemples d'espèces essentiellement horticoles)

Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Acanthe ^H (<i>Acanthus mollis</i>)			floraison été / mi-ombre
Lin ^H (<i>Linum narbonense</i>)			graminée / floraison printemps
Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>)			floraison printemps/été
Potentille (<i>Potentilla alba</i>)		x	tapissant / floraison printemps
Sauge des prés (<i>Salvia pratensis</i>)			floraison printemps / en plate-bande
Valériane rouge ^H (<i>Centranthus ruber</i>)	x		floraison printemps/été
mélange de plantes herbacées de type prairie naturelle fleurie : (espèces locales à privilégier dans un mélange : Achillée millefeuille, Bleuet des champs, Mauve musquée...)	x		floraison printemps/été
mélange de plantes herbacées de type prairie naturelle pour pelouse : (espèces locales à privilégier dans un mélange : Paturin des prés, Fétuque rouge, Fétuque élevée, Trèfle sp.)	x		
bulbes naturalisables de milieu humide ^H : Eranthe (<i>Eranthis</i>)		x	
bulbes naturalisables ^H : Gloire des neiges (<i>Chionodoxa lucilliae</i>), Crocus sp., Muscari sp., Perce-Neige (<i>Galanthus Nivalis</i>)			floraison en sortie de l'hiver
bulbes naturalisables ^H : Étoile de printemps (<i>Ipeion uniflorum</i>), Érythron (<i>Erythronium</i>), Fritillaire (<i>Fritillaria</i>), Scille (<i>Scilla</i>), Tulipe (<i>Tulipa</i>), Narcisse (<i>Narcissus</i>), Iris des jardins (<i>Iris sp.</i>)			floraison au printemps
bulbes naturalisables ^H : Ail d'ornement (<i>Allium</i>), Calla (<i>Zantedeschia aethiopica</i>)			floraison estivale

■ Bords des constructions et des clôtures : Grimpante (espèces essentiellement horticoles)

Chèvrefeuilles (<i>Lonicera</i>)			volubiles
Houblon doré (<i>Humulus lupulus</i>)		x	volubiles
Pois ^H (<i>Lathyrus grandiflorus</i>)			vrilles foliaires
Rosier grimpant ^H			à palisser
Vigne ^H (<i>vitis vinifera</i>)			vrilles

■ Bords des cours d'eau, fossés, noues, zones humides...

Iris des marais (<i>Iris pseudacorus</i>)		x	
Jonc sp.		x	
Laïche espacée (<i>Carex remota</i>)		x	

■ Espèces à éviter dans les projets

Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations. Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) - Vergerette (*Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis*) - Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) - Sétaire gracile (*Setaria paviiflora*) - Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*)

^H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

¹ Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

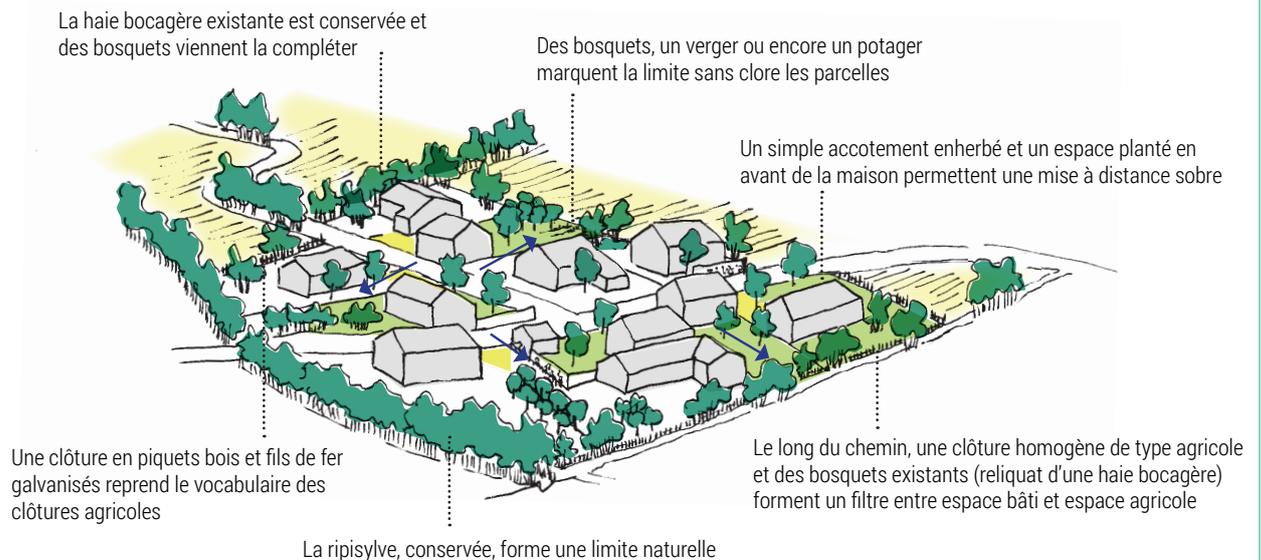
² Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

3 CLÔTURE

ORIENTATION 7 _CONSERVER LA TRANSPARENCE ET LA PERMÉABILITÉ DES CLÔTURES

- Le pétitionnaire privilégiera l'absence de clôture afin de partager les vues depuis la route et de ne pas créer de ruptures au sein de l'espace agricole.
- Si une clôture est nécessaire, le pétitionnaire cherchera à perpétuer les types de clôtures ou de limites rencontrés dans le milieu agricole environnant (haie bocagère, simple accotement enherbé, piquets bois et fils de fer galvanisés, ganivelles de châtaignier...). Il veillera dans tous les cas à assurer une transparence visuelle et à préserver la profondeur du champ de vision. Les «murs végétaux» (haies monospécifiques) et clôtures opaques, homogènes et continues seront évités, quel que soit le matériau utilisé.
- Pour ménager son espace intime, le pétitionnaire cherchera une **transition progressive et une transparence** avec l'espace agricole ou naturel. La végétation ne devra pas clore visuellement la parcelle, mais en suggérer ses limites sous la forme de filtre.
- Les **éléments naturels ou agricoles** en présence ou à proximité (fossé, ruisseau, structure arborée ou arbustive, clôture agricole...) seront **préservés et confortés, pour composer la limite**.
- La trame végétale des espaces agricoles est support de déplacement pour la petite faune terrestre. Les clôtures ne constitueront pas des obstacles infranchissables pour cette petite faune, et assureront une certaine perméabilité physique, en limite sur rue comme en limite séparative (passage d'un jardin à l'autre, d'une parcelle à l'autre).
- La **clôture, le cas échéant, aura un aspect «rustique¹»** et participera au caractère rural, jardiné voire naturel, par l'utilisation de grillage souple en acier galvanisé, clôture en bois ajourée (bois européen de préférence brut ou lasuré incolore : châtaignier, chêne, mélèze, douglas, robinier), ou ganivelles.
- Le **portail ou portillon**, s'il est nécessaire, sera accordé avec la clôture. Il sera lui aussi **totalemment ou partiellement transparent, simple et rustique**.
- Les grillages rigides (type treillis soudé), employés seuls sans accompagnement végétal, et les éléments en PVC seront à éviter. Les couleurs «neutres», plutôt sombres (gris, brun), seront préférées.

Utilisation ou confortement de la trame végétale pour composer la limite, sous forme de «filtre»



¹ Rustique :
 - Qui est champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne
 - Qui est inculte, près de la nature, qui a la simplicité des choses de la campagne
 - Qui est brut, d'essence ou d'aspect

Absence de clôture



Le talus enherbé marque la limite de la parcelle - Montchaboud



Le talus enherbé et la haie arborée marquent les limites de la parcelle - Montchaboud

Clôtures transparentes



Piquet bois et grillage - Montchaboud



Piquet bois et fil de fer - Montchaboud



Ganivelles en bois - Vizille

Portails et portillons «rustiques»



Portillon en fer - Vizille



Portillon et mobilier en bois - Montchaboud



Portail en bois - Vizille

4_DESSERTE ET STATIONNEMENT

ORIENTATION 8_CRÉER DES STATIONNEMENTS, COURS ET ACCÈS AU CARACTÈRE NATUREL ET VÉGÉTALISÉ

a_Principes généraux

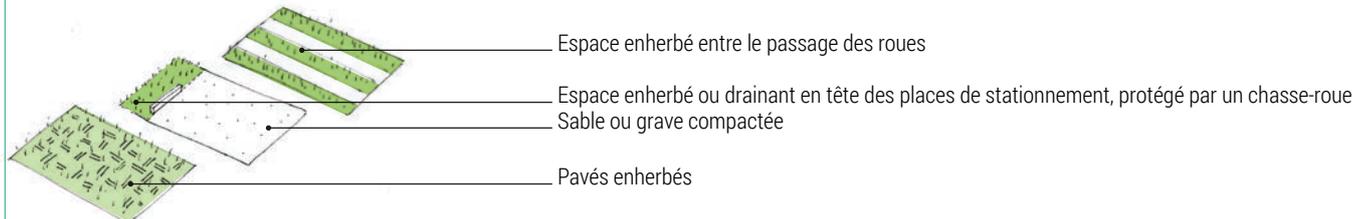
■ Desserte

- L'accès au bâti sera le plus réduit possible et limité au strict nécessaire (en largeur comme en longueur).
- Lorsque le bâtiment ne peut s'implanter au contact d'un chemin d'accès existant, le pétitionnaire recherchera un tracé de la voie de desserte au plus près du terrain naturel minimisant les terrassements.
- Les accotements des voies d'accès présenteront un caractère naturel (enherbé) ou une végétation herbacée d'accompagnement, voir chapitre 2-Végétal.

■ Matériaux

- Les revêtements des espaces extérieurs (stationnement, cour, espaces de stockage, aires de manœuvre...) et des accès privilégieront les matériaux perméables et majoritairement naturels en adaptant le type à l'usage et la fréquentation attendue tels que :
 - de type enherbé : mélange terre pierre, pavés ou dalles avec joints enherbés associés à des bandes roulantes minéralisées (perméables)...Les surfaces en revêtement naturel et non compactées seront des lieux de vie pour la microfaune (lombrics) qui entretient des sols aérés à bonne perméabilité et participe à la biodiversité. 🌱
 - de type sable stabilisé, grave compactée, graviers... Ces matériaux présentent moins d'intérêt au regard de la biodiversité. Les accès en revêtement «minéral» rechercheront un accompagnement végétal herbacé et arbustif.
 - de type terre battue
 - pavage réalisé sur lit de sable, localement pour mettre en valeur une cour ou un accès.

Revêtements de sol au caractère naturel



- Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie pourront être continues ou discontinues, mais en aucun cas résiduelles ou isolées, et devront démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique. Ces espaces pourront être le support à l'implantation d'une strate herbacée et arbustive selon les essences mentionnées au chapitre 2-Végétal.

Des accès perméables et naturels



Chemin agricole enherbé - Vizille



Bandes roulantes minérales et bandes enherbées - Montchaboud



Bandes roulantes minérales et bandes enherbées - Montchaboud

Des espaces de stationnement perméables et naturels



Stationnement collectif en graviers enherbés - Vizille



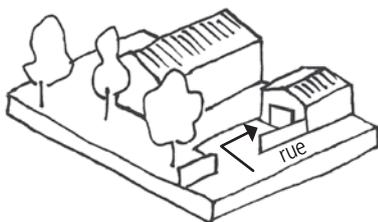
Stationnement enherbé - Vizille



b_En cas de stationnement individuel

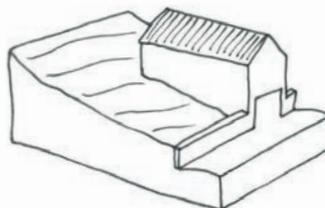
- Dans le cas de **garages fermés, ils seront au maximum intégrés à la construction principale**. A défaut, le pétitionnaire pourra garer ses véhicules soit sous une structure légère ouverte et végétalisée (plantes grimpantes, sources de nourriture et lieux de vie pour certains insectes et oiseaux) soit dans un garage fermé indépendant participant utilement à la tenue de la rue par une implantation à l'alignement (une qualité architecturale et une sobriété seront particulièrement attendues dans ce cas).
- Afin de participer à la qualité de la rue, le nombre d'**entrées de garage situé aux abords de la voirie sera limité à une seule porte** et les entrées latérales seront privilégiées aux entrées sur rue, pour une meilleure insertion paysagère (particulièrement lorsque le mur pignon sur rue est texturé ou accompagné de végétal). le pétitionnaire veillera à la bonne intégration des portes de garage, notamment par l'usage de tons peu contrastants.
- En cas de pente notamment, l'implantation du stationnement privilégiera l'emplacement le plus proche de la rue, de manière à limiter le linéaire de voirie et à les **intégrer à la topographie** en limitant au maximum les terrassements :
 - accès par le bas : garage intégré dans les éléments construits existants ou projetés (façade, mur de clôture). (cas 1)
 - accès par le haut : «plateforme» ouverte afin de préserver les vues. (cas 2)

Insertion préférentielle d'un garage indépendant



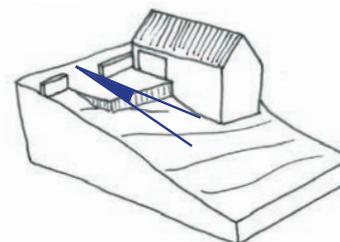
Garage indépendant, implanté à l'alignement, avec une seule entrée latérale vis-à-vis de la rue

Cas 1 - Accès « par le bas »



Garage intégré dans les éléments construits (construction ou mur)

Cas 2 - Accès « par le haut »



« Plateforme » ouverte préservant des vues sur le grand paysage

c_En cas de poche de stationnement

- Le pétitionnaire cherchera à **minimiser l'impact visuel des aires de stationnement**, espaces de circulation, lieux de stockage et abords en tirant parti des **structures végétales existantes ou projetées sur le site**.
- En l'absence de structures végétales existantes, le pétitionnaire veillera à intégrer ses espaces de stationnement, stockage et/ou circulation, le cas échéant, par l'implantation de **structures végétales de type masse arborée, bosquet, alignement, haie champêtre**.

Stationnement individuel



Plateforme ouverte permettant des vues sur le lointain - Montchaboud



Garage intégré au bâti et à la pente (accès par le haut) - Vizille

Poches de stationnement



Poche de stationnement végétalisée - Vizille



Poche de stationnement intégrée à la trame arborée - Vizille

5_BÂTI

ORIENTATION 9_VALORISER LE BÂTI ANCIEN'

- Le **bâti ancien sera préservé autant que possible et mis en valeur**. L'expression d'une architecture contemporaine en volume secondaire ou en réinterprétation de certains motifs architecturaux pourra participer à la mise en valeur du bâti ancien.
- Les **rénovations ou extensions du bâti ancien respecteront ses caractéristiques esthétiques, architecturales ou historiques**, et éviteront les dénaturations, en termes de volumétrie, modénature, matériaux (enduit à la chaux, pierre, bois), composition, ouvertures, encadrements peints, menuiseries et volets bois... Les extensions du bâti ancien participeront à sa mise en valeur et assureront une cohérence d'ensemble (unité des gabarits, volumes et matériaux).
- Le pétitionnaire cherchera à **s'adapter au bâti ancien** (et non l'inverse). Les nouveaux matériaux employés seront compatibles avec les matériaux d'origine (ex : enduits respirant sur maçonnerie en pierres et non isolation par l'extérieur).
- Lors de la restauration de bâtiments agricoles ou d'habitation, le pétitionnaire cherchera à préserver les habitats (ouvertures sous toiture) favorables à la présence de gîtes à chauves-souris ou oiseaux. 🦇

ORIENTATION 10_PRIVILÉGIER UN BÂTI SIMPLE ET INSPIRÉ DE L'ARCHITECTURE DES FERMES TRADITIONNELLES

- Le pétitionnaire recherchera une **cohérence avec les constructions traditionnelles**, en développant des volumes et gabarits inspirés de ces bâtiments
 - volumes simples et massifs issus du logis ou de la grange, éventuellement juxtaposés ;
 - plan rectangulaire dominant ;
 - toiture 2 pans majoritaire.**L'architecture contemporaine pourra trouver sa place aux côtés de constructions «d'inspiration ou à caractère traditionnel» et participer à la mise en valeur des lieux**, en tirant parti des caractères du site et respectant les différentes orientations énoncées en termes d'implantation, d'accompagnement végétal, de clôture...
- Pour les opérations d'ensemble, la répétition de formes identiques sera évitée. Le pétitionnaire **cherchera une déclinaison de volumes et formes variées** (imbrication des constructions les unes aux autres à l'image des groupements anciens) tout en assurant la cohérence d'ensemble.

a_En cas de bâtiments d'activité

- Pour les bâtiments de grande dimension, le pétitionnaire recherchera la **simplicité, la sobriété et la compacité des volumes**, qui garantissent leur intégration. Le fractionnement mesuré en plusieurs volumes simples, lorsque l'usage le permet, pourra favoriser l'insertion (notamment en cas de pente, même faible) et faciliter des évolutions ultérieures.
- Le **nombre de matériaux et de couleurs sera limité et leurs tons seront accordés** :
 - Les matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage. Les matériaux naturels seront privilégiés. Le bardage en bois permet souvent une bonne insertion dans le paysage. Le vieillissement naturel du bois permet une meilleure intégration du bâtiment dans le paysage. Les matériaux brillants ou réfléchissants seront évités, notamment afin de limiter les incidences visuelles et les risques de collision des oiseaux.
 - Les tons gris et les bruns (façade, toiture) ainsi que les couleurs mates s'adaptent relativement bien dans le paysage agricole. Les tons trop clairs, verts ou autres couleurs vives seront évités : les volumes de teinte claire paraissent plus grands et plus proches et le vert s'insère mal dans l'espace rural en créant des contrastes avec les nuances de "verts naturels".

b_En cas de construction individuelle

- Les enduits se rapprocheront des tons pierre ou sable. Les teintes dominantes des matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage et les constructions voisines.

Granges traditionnelles



Vizille

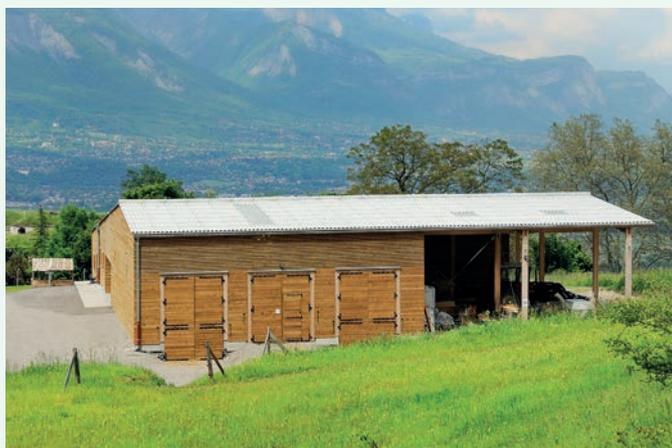


Vizille



Vizille

Bâtiment agricole récent : simplicité des volumes, nombre de matériaux limité



Nouveau bâtiment agricole - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Ferme du mûrier, Saint-Martin-d'Hères) - Source : CAUE de l'Isère, Crédit PWA

Construction individuelle à proximité de grandes traditionnelles



Volume similaire à la grange, toiture 2 pans et enduit couleur sable - Vizille

ORIENTATION 11 DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LA CONSTRUCTION

- Les toitures végétalisées renforcent la biodiversité et stockent l'eau. Le pétitionnaire favorisera la végétation la plus intensive possible en augmentant l'épaisseur du substrat. L'ajout de matières variées comme du sable, du gravier, des morceaux de souches et de pierres contribuera à diversifier les milieux d'habitat de la faune (insectes).
- Pour éviter les risques de collisions des oiseaux sur les vitrages, les grandes baies vitrées seront minimisées et/ou matérialisées avec un marquage ou un traitement particulier afin de réduire la transparence et le réfléchissement.
- Dans le cadre de rénovation et de fermeture de greniers ouverts, le pétitionnaire cherchera à maintenir les habitats naturels pour la faune ou à en recréer (ex. nichoirs, notamment pour les hirondelles et martinets qui habitent sous les toitures, et pour les chauves-souris présentes proches des lisières boisées).

Pour aller plus loin

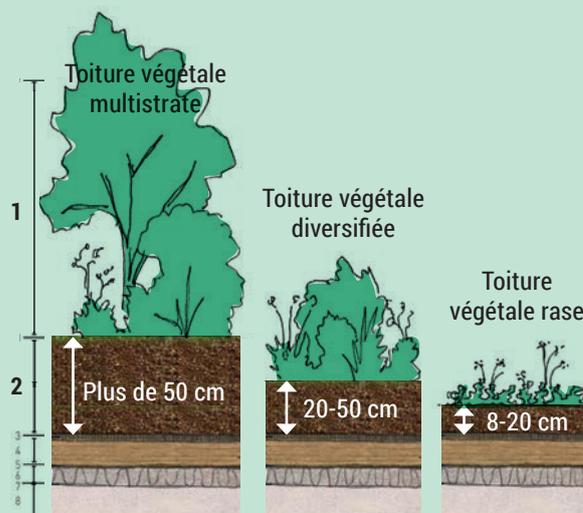
MODALITÉS DE PLANTATIONS DES TOITURES VÉGÉTALISÉES

- - Les toitures végétales rases, avec 8 à 20 cm d'épaisseur de substrat et plantées de végétation rase, grasse, de mousses, bulbes et herbacées, sont les plus simples à mettre en œuvre, mais ont un faible intérêt biologique (manque de diversité). Elles servent a minima de ressource nourricière. Pour plus de biodiversité, le pétitionnaire pourra ajouter des nichoirs ou des ruches.
- Sur les toitures avec des substrats de 20 à 50 cm, la végétation peut être plus diversifiée avec des arbustes.
- Les toitures avec plus de 50 cm de substrat accueillent une végétation multistratée (arbres de troisième grandeur, arbustes et vivaces) plus favorable à la biodiversité.
- Toutes les toitures végétalisées présenteront des systèmes de rétention d'eau installés sur fond drainant.
- Les substrats en sphaignes et en tourbe sont des matériaux vivants rares. Ils seront donc évités.

1. Couvert végétal

2. Substrat

3. Couche filtrante
4. Couche drainante
5. Membrane d'étanchéité
6. Couche d'isolation
7. Pare vapeur (bitume)
8. Élément support



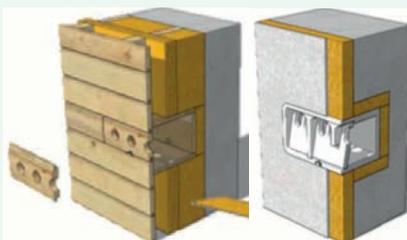
Nichoirs pour la faune



Gîte pour oiseaux, lézards et insectes inclus dans un muret



Gîte à chauves-souris sur un mur de façade



Gîte installé dans un bardage et intégré dans un mur

Source : Guide technique Biodiversité & bâti, CAUE Isère et LPO Isère

Toitures végétalisées



Toiture végétale diversifiée - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Seyssins)



Toiture végétale rase - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Venon)



Toiture végétale rase - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Corenc)

VIVACES & COUVRE-SOLS POUR TOITURE-TERRASSE	
Substrat de 8 à 20 cm d'épaisseur	
Essences à planter	Autres spécificités
Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)	Nectarifère
Ail à tête ronde (<i>Allium sphaerocephalon</i>)	Bulbe odorant
Phalangère (<i>Anthericum liliago</i>)	Nectarifère
Brome des toits (<i>Bromus tectorum</i>)	Graminée
Laïche précoce (<i>Carex caryophylla</i>)	Graminée
Carline (<i>Carlina vulgaris</i>)	Nectarifère
Cymbalaire (<i>Cymbalaria muralis</i>)	Nectarifère
Canche cespiteuse (<i>Deschampsia cespitosa</i>)	Nectarifère
Oeillet des chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>)	Nectarifère
Euphorbe petit-cyprés (<i>Euphorbia cyparissias</i>)	Nectarifère
Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>)	Vivace
Luzule printanière (<i>Luzula pilosa</i>)	Graminée
Orpin blanc (<i>Sedum album</i>)	Nectarifère
Seslerie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>)	Nectarifère
Hippocrévide chevelue (<i>Hippocrepis comosa</i>)	Mellifère
Thym tapissant (<i>Thymus Doerflery</i> ou <i>praecox</i>)	Aromatique
Petite rhinante (<i>Rhinanthus minor</i>)	Mellifère
Substrat supérieur à 20 cm d'épaisseur : voir chapitre 2-végétal	

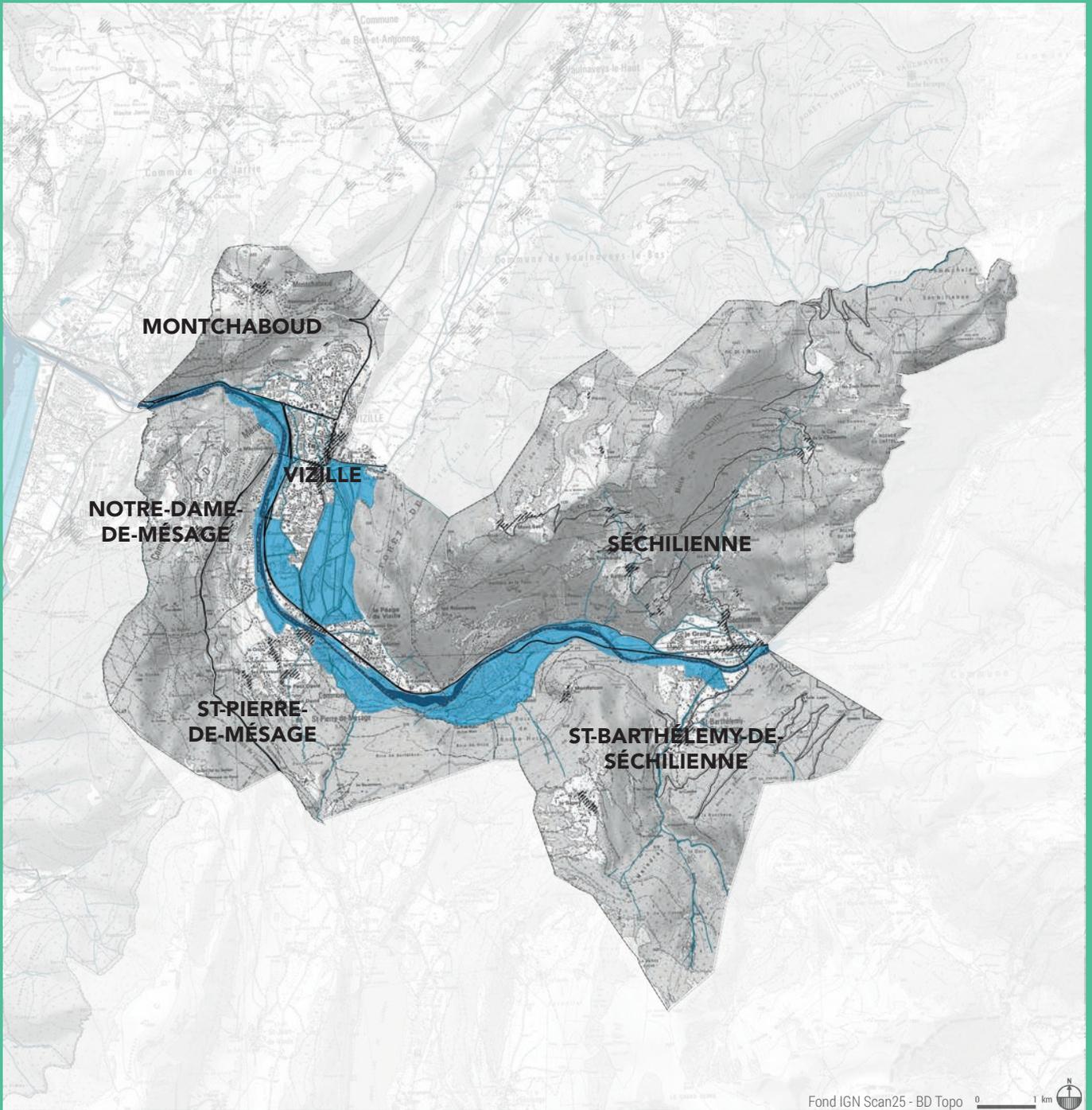




2.4



AMBIANCE FOND DE VALLÉE



Localisation de l'ambiance sur l'unité de la vallée de la Romanche



CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE

La Romanche, dont les perceptions depuis l'extérieur sont facilitées par le relief et l'axe de communication principal de l'unité (la RN91) longeant et franchissant à de nombreuses reprises la rivière, a été fortement endiguée mais l'impression de nature reste dominante avec des séquences fortement contrastées :

- des séquences «naturelles» avec des vues remarquables mêlant rivière encaissée, versant boisé et montagne en arrière plan, aux abords immédiats de la rivière (accessibles par les chemins des digues) et sur les ponts et passerelles.
- des séquences plus artificialisées, aux abords de la RN91, parfois très prégnante.

Support de richesse écologique et vecteur de continuité linéaire à l'échelle de l'agglomération vizilloise, le fond de vallée de la Romanche est ponctué d'évènements plus ou moins artificialisés et se caractérise par :

- Une identité forte avec des perceptions mêlant rivière et montagne.

→ Permettre et valoriser les accès aux berges.

- Une végétation alluviale, luxuriante et support d'une grande biodiversité.

→ Préserver / renforcer la biodiversité.

- Un linéaire naturel doublé de voies de communication à forte fréquentation.

→ Mettre en scène les routes de fond de vallée.

- Diverses activités de nature très variée au sein d'un espace soumis aux risques d'inondabilité :

- des activités de loisirs : château de Vizille et son parc, chemin de la digue...
- des activités de production : agriculture, industrie (carrière, papeteries et centrales hydroélectriques)...
- quelques habitations liées aux activités de production
- quelques potagers

→ Assurer une empreinte minimale sur les espaces naturels.

→ Assumer le caractère d'inondabilité.



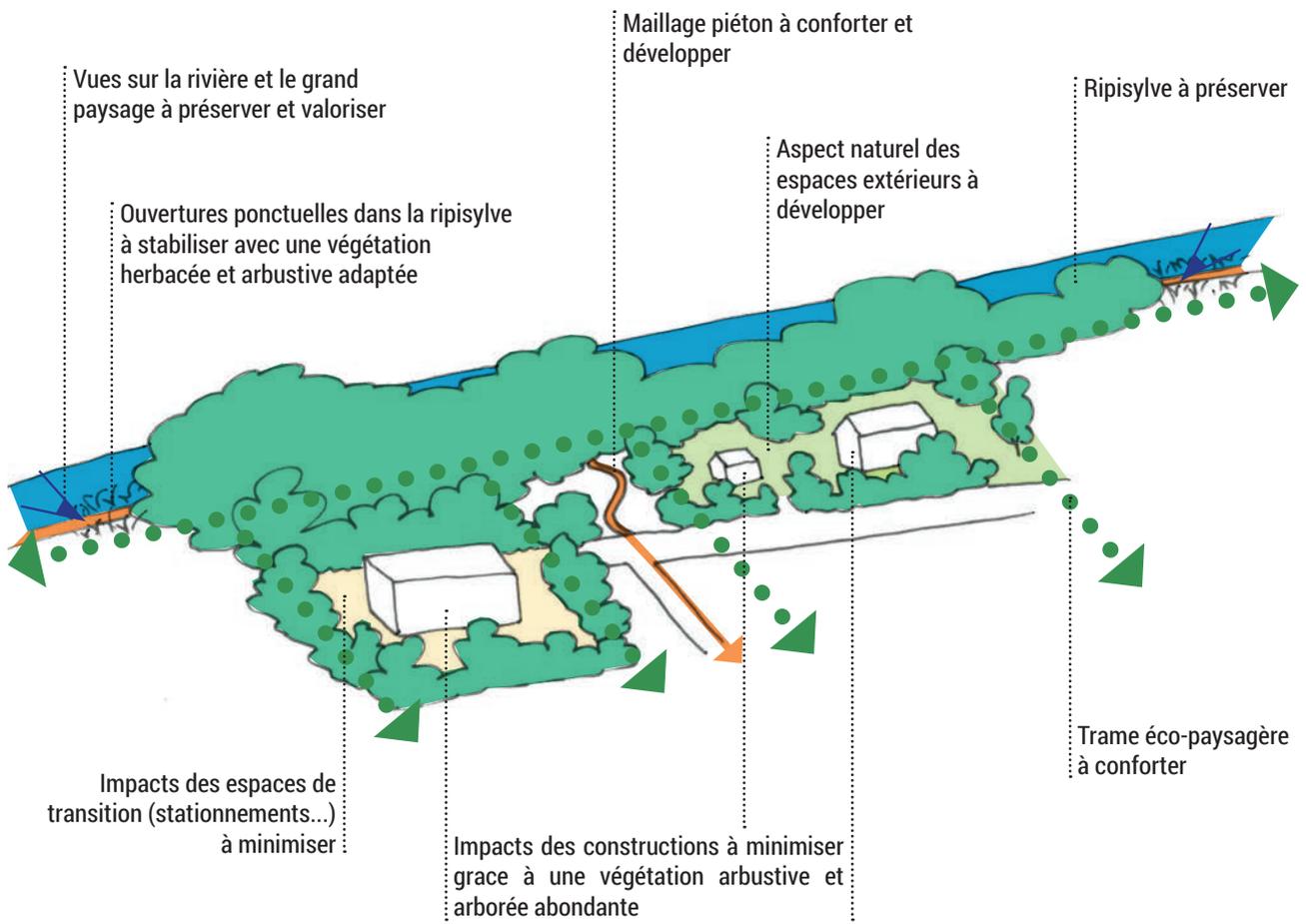
SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

S'ADAPTER AU CARACTÈRE ALLUVIAL ET INONDABLE

- **Limiter l'empreinte humaine** et minimiser l'impact de toute urbanisation.
- **Affirmer le caractère arboré des projets** pour une intégration maximale des aménagements.

VALORISER LES GRANDS COURS D'EAU

- **Permettre des accès sécurisés** à la rivière.
- **Valoriser les vues** sur les rivières et les vues depuis les rivières sur les sommets.



Légende :

	Végétation arborée		Cône de vue
	Jardin		Continuité végétale
	Espace de transition		Chemin
	Rivière		



ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1 IMPLANTATION

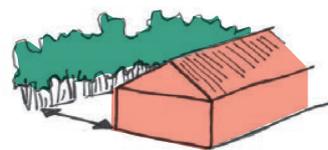
ORIENTATION 1_S'APPUYER SUR LA TRAME ÉCO-PAYSAGÈRE¹ EXISTANTE POUR INTÉGRER LES AMÉNAGEMENTS AU PAYSAGE NATUREL ET MINIMISER LEUR IMPACT VISUEL

- Le pétitionnaire cherchera à **préserver et à prolonger la trame éco-paysagère constituée par les éléments naturels et hydrauliques existants** (rivières, ruisseaux, canaux, fossés, ripisylve, bosquets, haies, boisements, ...).
- Le pétitionnaire cherchera à **implanter son bâtiment en «appui» sur la trame végétale existante** (lisière, haie bocagère, bosquet, alignement d'arbres, ripisylve, ...) afin de l'intégrer visuellement. Une mise à distance du bâtiment à cette trame permettra la **préservation, la gestion et le développement de cette dernière, voir chapitre 2-Végétal.**

Adossement du bâtiment à une trame végétale tout en respectant une mise à distance du bâtiment



La trame végétale en arrière plan permet d'accompagner les bâtiments à gros volume et ainsi d'en minimiser sa taille



Le bâtiment s'implantera de manière à préserver un écart entre le bâtiment et la trame végétale au moins égal à la largeur du houppier d'un arbre adulte

- Le pétitionnaire cherchera à **regrouper les constructions afin de dégager un maximum d'espace libre pour accueillir une végétation arborée** sous forme de bosquets et/ou de linéaires boisés qui confortera la trame végétale existante.
- Le pétitionnaire cherchera à **implanter son bâtiment en recul par rapport aux berges et par rapport à la voirie** afin de limiter son impact visuel en veillant à :
 - **Végétaliser les espaces de retrait** sous forme de bandes éco-paysagères denses favorisant les strates arbustives et arborées, voir chapitre 2-Végétal.
 - **Créer des accès et stationnements les plus naturels possibles, voir chapitre 4-Desserte et stationnement.**
- Les bandes éco-paysagères pourront **accueillir une circulation mode doux et des espaces de détente** pour les usagers en s'appuyant sur des éléments de paysages forts.
- **Les murs de soutènement seront texturés et associés à de la végétation : en pied, en tête et/ou dans les joints.**
- **Les talus seront les plus longs possibles pour retrouver la pente du terrain naturel de façon progressive et seront végétalisés.**

1

Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.

- la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.

- la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Regroupement des bâtiments et implantation en appui sur la trame éco-paysagère



Implantation en recul, regroupement des bâtiments et bande éco-paysagère accueillant les modes doux - Vizille



Implantation en appui sur la trame arborée - Vizille



Implantation en appui sur la trame arborée - Saint-Pierre-de-Mésage

Soutènements et talus



Soutènement texturé et progressif - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Grenoble)



Soutènement végétalisé - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Saint-Paul-de-Varces)



Soutènement en bois végétalisé - Référence extérieure au territoire (Parc du bois d'Amour, Charavines)



1

Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.

- la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.

- la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

2

Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

2_VÉGÉTAL

ORIENTATION 3_COMPOSER LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES EN CONFORTANT L'EXISTANT ET EN DÉVELOPPANT LA BIODIVERSITÉ

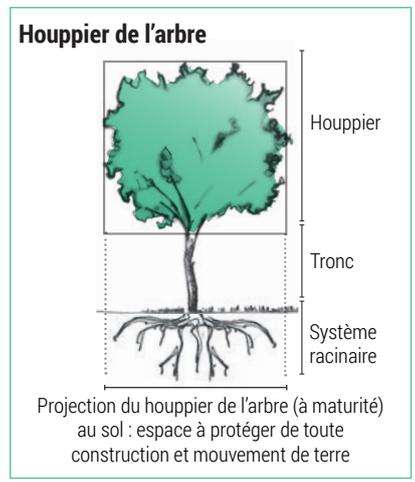
→ La végétalisation des espaces extérieurs répondra à un plan de composition d'ensemble et à un parti d'aménagement spécifique, elle ne constituera pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Elle ne sera pas non plus utilisée comme écran cachant des éléments ou édifices mal positionnés ou mal dimensionnés. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments suivants :

→ Le pétitionnaire cherchera à s'inscrire **en continuité, en confortement ou en développement de la trame éco-paysagère¹ existante. Les continuités végétales créées développeront différents espaces et différents usages** : transitions, espaces de mise en valeur, liens visuels ou physiques (déplacements doux, faune), espaces communs...

→ Les **structures arborées² existantes** et déjà bien développées **seront préservées, confortées voire prolongées**, autant que possible, pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage de la rue ou du quartier, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...). Les fruitiers des villages et hameaux ainsi que les arbres âgés à cavités et écorces décollées, qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics, etc.), seront également préservés en raison de leur fort intérêt écologique.

Pour protéger l'arbre et son système racinaire, le sol et le volume de terre sous son houppier à taille adulte, pourront être conservés par une mise à distance des constructions nouvelles (distance supérieure à la dimension du houppier) et un sol perméable, non tassé et sans intervention de déblai ou de remblai.

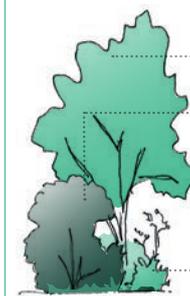
Les arbres abattus (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) pourront être remplacés par une essence similaire (hauteur, volume) et de force³ avancée. Les souches pourront être préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois).



→ La **composition multistratée (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible** avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune. Les arbres et arbustes fournissent des ressources nourricières (bourgeons, fleurs, graines et baies) à de nombreux oiseaux commensaux de l'homme surtout des passereaux (moineau, mésange charbonnière, mésange bleue, rouge gorge, fauvette à tête noire, verdier...), mais aussi le merle ou la tourterelle turque, et grande variété d'insectes qui nourrissent martinet et hirondelle des fenêtres.

Composition multistratée

Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.



Strate arborée de petit développement : 7 à 15 m
Strate arborée de grand développement : > 15 m

Strate arbustive haute : 2 à 7 m
Strate arbustive basse : 0,3 à 2 m

Strate herbacée : plantes jusqu'à 1,5 m de hauteur : vivaces (pérennes), annuelles et bisannuelles (durée de vie respectives de 1 et 2 ans, graminées, plantes potagères et aromatiques, couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)...

→ Le pétitionnaire choisira des essences végétales adaptées selon son contexte (secteur rural ou naturel ; milieu sec ou humide...; situation ensoleillée, ventée, ombragée...) et selon son projet (plantation libre, bord de construction ou de clôture...), **voir palette végétale**. Les essences seront de préférence locales⁴ afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides) et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

→ Les sols seront au maximum végétalisés (prairies, couvre-sols, arbustes...) de manière à ne jamais laisser un sol à nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives⁵.

3

Force d'un arbre : circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol. La force (18-20) peut être considérée comme une force avancée.

4

Les espèces ou essences locales comprennent :
- Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
- Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

5

Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Composition multistrat



..... Strate arborée

..... Strate arbustive

..... Strate herbacée

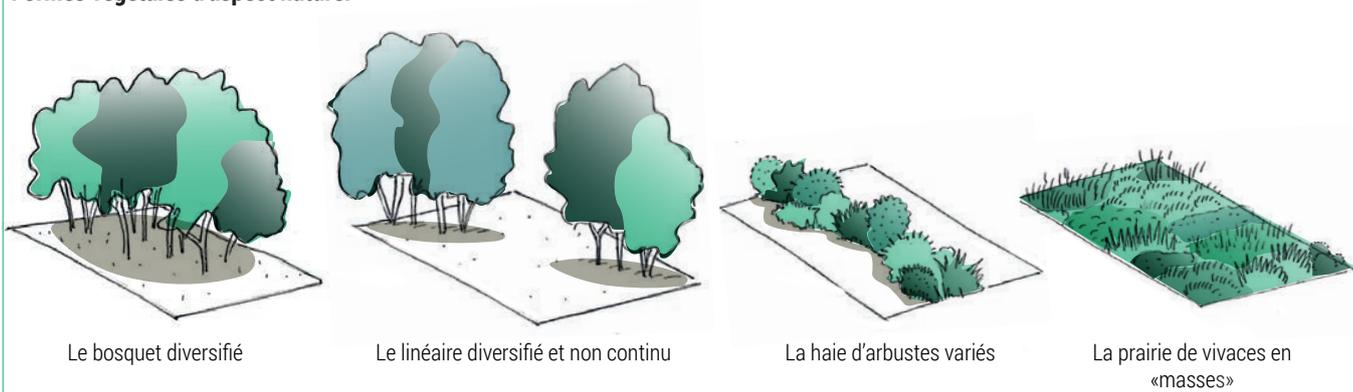
Vizille



ORIENTATION 3_FAVORISER UN ASPECT NATUREL DES PLANTATIONS

- Afin de garantir un aspect naturel aux plantations, le pétitionnaire veillera à composer des :
 - bosquets diversifiés (en termes d'essences) au port libre et répartis de façon aléatoire.
 - haies arborées et arbustives diversifiées, continues ou non, d'épaisseur variable et non rectilignes.
 - prairies de vivaces plantées sous forme de «masses».
 - parterres de fleurs composés de bulbes naturalisables, qui poussent en masse, restent en terre et se répandent plus chaque année.

Formes végétales d'aspect naturel



- Dans le cas d'espaces naturels existants, le pétitionnaire favorisera leur préservation, reprendra les essences locales déjà présentes sur le site et supprimera le cas échéant les espèces invasives¹.
- L'apport de lumière artificielle nocturne dans les espaces végétalisés sera minimisé afin de ne pas gêner la faune. Le pétitionnaire cherchera à limiter les éclairages permanents pour signaler les cheminements. Il pourra opter pour des sources lumineuses de faible intensité, de préférence par un marquage phosphorescent au sol associé à des détecteurs de mouvement. 🔄
- En complément des plantations réalisées en pleine terre, une végétalisation des constructions participera à leur intégration dans le paysage naturel :
 - bandes herbacées et arbustives en pied de façade
 - et/ou plantes grimpantes sur les façades
 - et/ou toitures végétalisées, voir chapitre 5-Bâti

1

Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Aspect naturel de la végétation de fond de vallée



Prairie fleurie, haies libres et bosquets - Saint-Pierre-de-Mésage



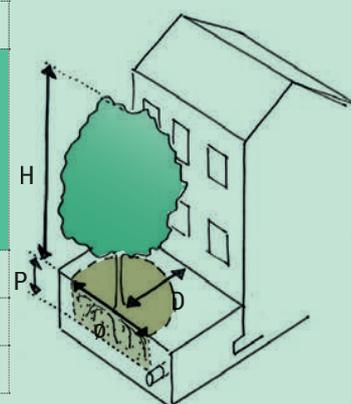


Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBRES¹

- Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée.
- L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence. Les fruitiers seront intéressants car particulièrement attractifs pour la faune. 🦋
- L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvre-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.
- Dans le cas des espaces carrossables (stationnement, accès), l'arbre sera planté dans une fosse en mélange terre-pierre pour préserver les racines de l'écrasement et assurer la stabilité des revêtements. Il sera aussi préférable de choisir des essences au système racinaire plongeant plutôt que traçant.

ARBRES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol						
H	∅	D bâti	D limite sur rue	D limite séparative	P	Volume fosse terre (m ³)
<i>Hauteur de l'arbre à maturité (mètre)</i>	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et le bâti (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et la limite sur rue (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et la limite séparative (mètre)</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>	
Arbre < 15 m	4-6	3	2	3	1	12
15 m < Arbre < 25 m	6-8	5	2	5	1	14
Arbre > 25 m	8-10	7	3	7	1	16



¹ Arbre : plante ligneuse comportant un tronc sur lequel s'insèrent des branches ramifiées portant le feuillage dont l'ensemble forme le houppier, appelé aussi couronne.

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ainsi que les essences adaptées aux milieux humides, ont été mises en avant dans cette liste pour redonner de la place à une végétation de type naturelle, de bords de cours d'eau et cela depuis la rivière jusqu'aux secteurs construits. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure et dans tous les projets.

Arbres			
■ Arbres de petit développement (< 15 m) Utilisation en arbre isolé, bosquets et en alignements sur de petits espaces (stationnements, devant de bâtiments, cours, espaces publics restreint / en accompagnement d'une haie, d'une noue d'une limite de propriété) - En arbre tige ¹ et en cépée ² (forme plus naturelle - branche depuis la base du tronc)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ³	Adapté milieu humide ⁴	Autres spécificités
Aulne blanc (<i>Alnus incana</i>)		x	racine traçante
Cerisier à grappes (<i>Prunus padus</i>)		x	racine pivotante / résistant à la pollution / baie en été
Cormier (<i>Sorbus domestica</i>)			à ré-introduire / baie en hiver
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)			racine pivotante / très mellifère
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			mellifère / graine en hiver
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)		x	racines traçantes et superficielles denses
Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)			racine pivotante / très mellifère / baie en hiver
Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)			racines traçantes et superficielles très denses
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>), cognassier...			à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifères
■ Arbres de grand développement (> 15 m) Utilisation en bosquets isolés accompagnant des poches de stationnements ou des clôtures, en arbres d'alignements sur des voiries larges, en espaces publics de taille importante - En arbre tige			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>)		x	
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)		x	racines mixtes
Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)			racine pivotante
Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanum</i>)			
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	racines mixtes / graine en hiver
Frêne oxyphylle (<i>Fraxinus angustifolia</i>)		x	
Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)		x	graine en hiver
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	racine pivotante / mellifère / baie en été
Noyer (<i>Juglans regia</i>)		x	graine en hiver
Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)		x	racines traçantes et superficielles
Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>)		x	
Orme de montagne (<i>Ulmus montana</i>)		x	
Peuplier blanc (<i>Populus alba</i>)		x	racines traçantes / dispersion importante
Peuplier tremble (<i>Populus tremula</i>)		x	racines traçantes et demi-pivotantes
Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)			racines mixtes / très mellifère
■ Espèces à éviter dans les projets Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations. Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) - Érable negundo (<i>Acer negundo</i>) - Mimosa (<i>Acacia dealbata</i> , <i>Acacia saligna</i>) - Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudo acacia</i>)			

¹ Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.

² Arbre en cépée : arbre avec plusieurs ramifications ou troncs depuis la base.

³ Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

⁴ Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

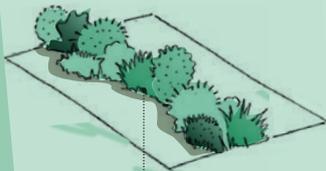
Dans le texte, le terme "arbuste" comprend les arbustes et arbrisseaux :
 Arbuste : plante ligneuse d'une taille inférieure à 8 mètres et à tronc marqué
 Arbrisseau : plante ligneuse de moins de 4 m de hauteur, se ramifiant dès la base et n'ayant pas de tronc. Sa forme est dite « buissonnante ».

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBUSTES¹

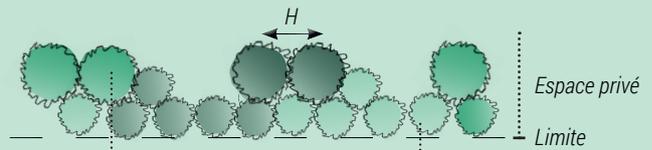
- ➔ Les arbustes seront **plantés dans un sol en pleine terre**, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, **et à une distance égale à la moitié de leur hauteur à maturité**, pour éviter la taille, préserver le caractère naturel des essences végétales, et de ce fait développer la biodiversité. 🌿
- ➔ Les essences d'arbustes disposés en haie ou en masse seront à dominante locales² et variées. Les haies assureront ainsi une diversité visuelle, floristique et faunistique (papillons, abeilles, oiseaux, chauves souris...). Le pétitionnaire préférera des arbustes à graines et baies favorables aux oiseaux et à la petite faune. 🌿
- ➔ Il pourra être intéressant de créer une haie épaisse sur plusieurs rangs, afin d'assurer une transition progressive entre l'espace public et l'espace privé, et de renforcer la qualité des habitats naturels. Dans ce cas, la distribution des arbustes sera réalisée sur plusieurs lignes de plantations et alternée avec : petits arbustes et vivaces en limite d'espace public, plantations plus hautes côté espace privé. Ce dispositif permettra de multiplier les caches, et renforcer la diversité végétale et l'attractivité pour la faune. 🌿

Haie d'arbustes variés



- Plantation mélangée de :
- au moins 3/4 des plants en essences locales²
 - au moins 3/4 des plants en essences caduques³
 - au moins 5 essences différentes

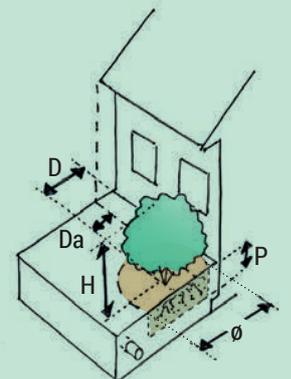
Haie épaisse sur deux lignes de plantation



- Ligne ou masse d'essences variées «hautes» : 1 à 2 m de haut à maturité
- Ligne d'essences variées «basses» : 0,5 à 0,8 m de haut à maturité

ARBUSTES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	Ø	D	Da	P	Volume fosse terre (m³)
<i>Hauteur de l'arbuste à maturité (mètre)</i>	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	<i>Distance entre le tronc et l'avancée de toiture ou de balcon (mètre)</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>	
Arbuste > 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	1
Arbuste < 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	0,5



Les espèces ou essences locales comprennent :

- Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
- Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique. L'espèce locale est donc particulièrement adaptée aux conditions du milieu (climat, sol, faune et flore qui l'entourent...), et n'a donc quasiment pas besoin de soin spécifique (arrosage, engrais ou pesticides). L'espèce locale permet de maintenir l'équilibre écologique de la région, en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

Espèce ou essence aduque : plante perdant ses feuilles annuellement (durant la période hivernale dans nos régions).

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ainsi que les essences adaptées aux milieux humides, ont été mises en avant dans cette liste pour redonner de la place à une végétation de type naturelle, de bords de cours d'eau et cela depuis la rivière jusqu'aux secteurs construits. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure et dans tous les projets.

Arbustes			
■ Haies libres, bosquets libres et Haies brise-vent			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)			épineux / baie en hiver
Charmille (<i>Carpinus betulus</i>)			attire les oiseaux
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)			très mellifère / baie en été
Églantier (<i>Rosa canina</i>)			épineux
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	x	x	très mellifère
Fusain d'Europe (<i>Evonymus Europaeus</i>)			très mellifère / baie en hiver
Groseillier rouge (<i>Ribes rubrum</i>)		x	
Houx * (<i>Ilex aquifolium</i>)			épineux / très mellifère
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			mellifère
Pommier commun (<i>Malus domestica</i>)		x	très mellifère / baie en hiver
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	très mellifère / baie en été
Troène champêtre (<i>Ligustrum vulgare</i>)			tous sol / mellifère
Viorne boule neige (<i>Viburnum opulus</i>)		x	espèce indigène, mais il existe des variétés horticoles / mellifères
■ Abords des cours d'eau, des fossés et noues, de zones humides...			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)		x	très mellifère
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)		x	mellifère / baie en hiver
Saule (<i>Salix alba, Salix purpurea, Salix triandra</i>)		x	
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Arbre aux papillons (<i>Buddleia davidii</i>) - Bambou (<i>Phyllostachys mitis, nigra et viridi glaucescens</i>) - Buisson ardent (<i>Pyracantha coccinea</i>) - Cyprés (<i>Cupressocyparis Leylandii, Chamaecyparis Lawsoniana</i>) - Impatience de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) - Laurier palme (<i>Prunus laurocerassus</i>) - Thuya (<i>Thuja occidentalis Brabant, Thuja plicata</i>) - Topinambour (<i>Helianthus tuberosus et laetiflorus</i>)			

¹ Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

² Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

* : espèce au feuillage persistant

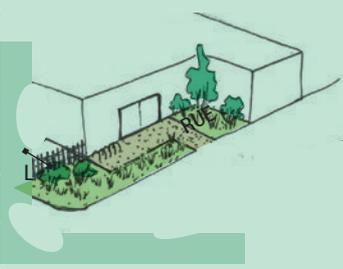
Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES PLANTES GRIMPANTES¹ ET BANDES HERBACÉES²

- ➔ Les plantes grimpantes seront plantées en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, en pied de bâtiment, de mur ou de tout type de support adapté. Les fondations des bâtiments pourront être protégées du système racinaire et de l'humidité par un dispositif adapté.
 - ➔ Les essences de plantes grimpantes seront choisies en fonction de la nature du support (grille, mur, façade...) et du mode de croissance de la plante (à volubiles, à crampons...).
- Les essences évoluant avec des vrilles³, volubiles ou lianes⁴ seront privilégiées et préférentiellement installées sur un support avec de larges mailles, un treillage ou des fils de fer, posés à 10 cm du mur.
- Les essences avec des crampons⁵ (lierre, vigne vierge...) ne seront pas installées sur des murs anciens (murs en pierres, murs enduits à la chaux) sans support pour ne pas les dégrader. Elles pourront accompagner les murs présentant une certaine rugosité, sans support complémentaire.

PLANTES GRIMPANTES et BANDES HERBACÉES : Distances minimales d'espace libre au sol

Type de plantation	Ø <i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	D <i>Distance entre la plante et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	L <i>Largeur de l'espace en terre</i>	P <i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>
Plantes grimpantes	0,3	0,15	0,3	0,5
Bandes herbacées			0,3	0,5



¹ Une plante grimpante est une plante capable de s'élever verticalement en s'appuyant, en s'accrochant ou en s'enroulant sur ou autour d'un support vertical, le plus souvent un autre végétal.

² La bande herbacée accueille une strate herbacée qui comprend les plantes vivaces (pérennes), plantes annuelles (durée de vie d'un an) et plantes bisannuelles (durée de vie de deux ans) : graminées, plantes potagères et aromatiques, plantes couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur). La strate herbacée peut, selon les essences, atteindre 1m à 1.5m de hauteur à maturité.

³ Vrille : organe filiforme qui s'enroule autour d'un support.
⁴ Volubile, liane : tige qui s'enroule autour du support.
⁵ Crampon : organe de fixation qui s'accroche sur un support rugueux.

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ainsi que les essences adaptées aux milieux humides, ont été mises en avant dans cette liste pour redonner de la place à une végétation de type naturelle, de bords de cours d'eau et cela depuis la rivière jusqu'aux secteurs construits. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure et dans tous les projets.

VÉGÉTATION BASSE : PETITS ARBUSTES, VIVACES, HERBACÉES, BULBES ET GRIMPANTES			
■ Bords des constructions et des clôtures : Pieds d'arbres, plates-bandes en pied de mur et couvre-sol (exemples d'espèces essentiellement horticoles)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Anémone sp. ^H		x	sol frais / floraison printemps/été
Fougère femelle (<i>Athyrium filix-femina</i>)		x	
Géranium sanguin ^H (<i>Géranium sanguineum</i>)			tapissant / floraison été
Lin ^H (<i>Linum narbonense</i>)			graminée / floraison printemps
Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>)			floraison printemps/été
Potentille (<i>Potentilla alba</i>)		x	tapissant / floraison printemps
Renoncule ficaria (<i>Ranunculus ficaria</i>)		x	
Sauge des prés (<i>Salvia pratensis</i>)			floraison printemps / en plate-bande
bulbes naturalisables ^H : Gloire des neiges (<i>Chionodoxa lucilliae</i>), Crocus sp., Muscari sp., Perce Neige (<i>Galanthus Nivalis</i>)			floraison en sortie de l'hiver
bulbes naturalisables ^H : Étoile de printemps (<i>Ipeion uniflorum</i>), Érythron (<i>Erythronium</i>), Scille (<i>Scilla</i>), Tulipe (<i>Tulipa</i>), Narcisse (<i>Narcissus</i>), Iris des jardins (<i>Iris sp.</i>)			floraison au printemps
bulbes naturalisables ^H : Ail d'ornement (<i>Allium</i>), Calla (<i>Zantedeschia aethiopica</i>)			floraison estivale
■ Bords des constructions et des clôtures : Grimpantes (espèces essentiellement horticoles)			
Bignone ^H (<i>Campis radicans</i>)			lianes
Chèvrefeuilles (<i>Lonicera</i>)			volubiles
Clématites ^H (<i>Clematis alba, amacropetala...</i>)			lianes
Glycine ^H (<i>Wisteria sinensis</i>)			vrilles
Hortensias grimpant ^H (<i>Hydrangea petiolaris</i>)			racines aériennes
Houblon doré (<i>Humulus lupulus</i>)		x	volubiles
Jasmin étoilé ^H (<i>Trachelospermum jasminoides</i>)			volubiles
Pois ^H (<i>Lathyrus grandiflorus</i>)			vrilles foliaires
Rosier grimpant ^H			à palisser
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations. Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) - Vergerette (<i>Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis</i>) - Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) - Setaire gracile (<i>Setaria paviiflora</i>) - Sporobole tenace (<i>Sporobolus indicus</i>)			

¹ Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

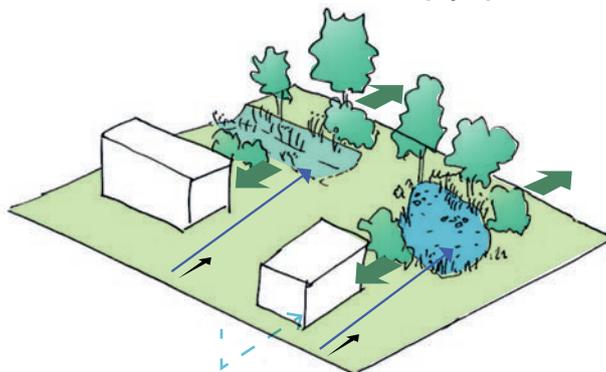
² Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

^H Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

ORIENTATION 5_CONFORTER LE RAPPORT À L'EAU

- ➔ L'eau, sous toutes ses formes, apparente ou enfouie, participera à la composition d'ensemble du projet.
Le pétitionnaire cherchera à valoriser les espaces continuellement ou épisodiquement en eau par un accès, une vue depuis la rue. Ces espaces seront des lieux potentiels de convivialité, ils seront favorisés pour être des espaces publics ou communs au sein des opérations.
- ➔ Le pétitionnaire accompagnera ces «lieux d'eau» par une végétation abondante multistrate, avec des essences adaptées au milieu, et cherchera à la diffuser vers le reste de la parcelle.
- ➔ Le pétitionnaire privilégiera l'aspect naturel des bassins¹ (matériaux de fond de rive, intégration des éléments d'alimentation et de surverse dans des massifs plantés).
- ➔ La mise en œuvre de noues², qui sont plus à même d'accueillir une diversité végétale et en conséquence la faune associée, sera privilégiée au regard des fossés³.
- ➔ Les berges des ruisseaux, fossés, canaux seront des lieux privilégiés de transit des espèces animales, il sera donc conseillé d'éviter de rompre ces continuités biologiques par des clôtures en travers de ceux-ci ou entre deux parcelles. Une partie des berges pourra être non fréquentée pour la tranquillité de la faune.

Mise en valeur de l'eau : accès visuel et/ou physique



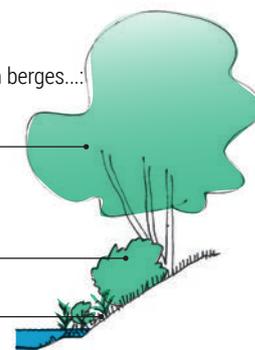
Végétalisation de berge

Agrément visuel, biodiversité, stabilisation berges...

Strate arborée (érable, frêne, aulne)

Strate arbustive (saules arborescent, viorne, fusain, ...)

Strate herbacées (graminées ripicoles et de berge)



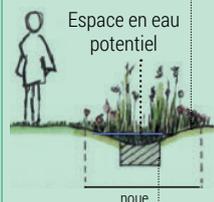
Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES BASSINS DE STOCKAGE¹, NOUES² ET FOSSÉS³

- ➔ Les noues seront peu profondes et leurs rives seront en pente douce (inférieure à 25 %), constituées de terre végétale peu argileuse sur environ 20 cm. En fond de noue, un espace filtrant (cailloux + géotextile) pourra être implanté afin d'optimiser la circulation et l'infiltration de l'eau.
- ➔ Les fossés et bassins de stockages seront souvent plus profonds et leurs pentes plus abruptes (talus souvent supérieur à 1 m en hauteur pour 1 m en largeur). De par leurs formes, il sera plus difficile de les végétaliser. Pour cela, le pétitionnaire cherchera à aménager une pente plus douce (inférieure à 25%) entre le talus et le terrain naturel, pour former des berges végétalisées.

Noue

Talus en pente douce (< 25 %) et végétalisé*
Terre peu argileuse : 20 cm d'épaisseur

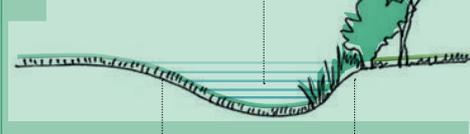


Espace filtrant : caillou 20/60 et géotextile

Les pentes douces de la noue sont plus propices à accueillir une diversité d'espèces végétales et en conséquence la faune associée.

Espace de stockage drainant

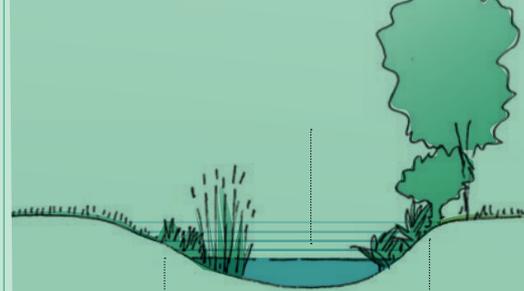
Fond de bassin ou de noue situé à 2m au dessus du niveau de la nappe



Pente douce enherbée* Berge plus pentue plantée*

* : avec des essences de berge supportant l'humidité : iris d'eau, cornouiller, saule...

Espace de stockage avec une partie imperméable préservant un fond continuellement en eau.



Pente douce plantée* Berge plus pentue plantée*

L'espace en eau permanente est un couloir de biodiversité et maintient les prédateurs naturels des nuisibles (moustiques...)

1 Un bassin de stockage ou de rétention des eaux est une zone de stockage destinée :
- soit à récupérer les eaux pluviales polluées issues de surfaces non-absorbantes créées pour les besoins d'aménagement humains
- soit à stocker de l'eau pour éviter des inondations en aval dans le bassin versant.
Cette zone de stockage peut être enterrée ou à ciel ouvert. Il est question dans le texte uniquement des bassins à ciel ouvert.

2 Une noue peut être apparentée à un fossé large et peu profond, végétalisé et dont les rives sont en pente douce. La noue recueille provisoirement de l'eau, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer ou pour l'infiltrer sur place permettant ainsi la reconstitution des nappes phréatiques.

3 Un fossé est linéaire, assez profond et ses rives sont abruptes. C'est un ouvrage qui destiné à drainer, collecter ou faire circuler des eaux ; on parle alors de fossé d'irrigation, de drainage, de collecte, d'évacuation.

Plantes de bords d'eau (fossés, berges...)



Végétation herbacée en rive droite et végétation arborée en rive gauche de la Romanche - Vizille

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ainsi que les essences adaptées aux milieux humides, ont été mises en avant dans cette liste pour redonner de la place à une végétation de type naturelle, de bords de cours d'eau et cela depuis la rivière jusqu'aux secteurs construits. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure et dans tous les projets.

VÉGÉTATION BASSE : PETITS ARBUSTES, VIVACES, HERBACÉES, BULBES ET GRIMPANTES		
■ Bords des cours d'eau, fossés, noues, zones humides...		
Essences à planter	Adapté milieu humide ¹	Autres spécificités
Anémone (<i>Anemone nemorosa</i>)	x	autres espèces horticoles pouvant se substituer
Iris des marais (<i>Iris pseudacorus</i>)	x	
Jonc sp.	x	
Laïche espacée (<i>Carex remota</i>)	x	
■ Espèces à éviter dans les projets		
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.		
Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) - Vergerette (<i>Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis</i>) - Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) - Setaire gracile (<i>Setaria paviiflora</i>) - Sporobole tenace (<i>Sporobolus indicus</i>)		

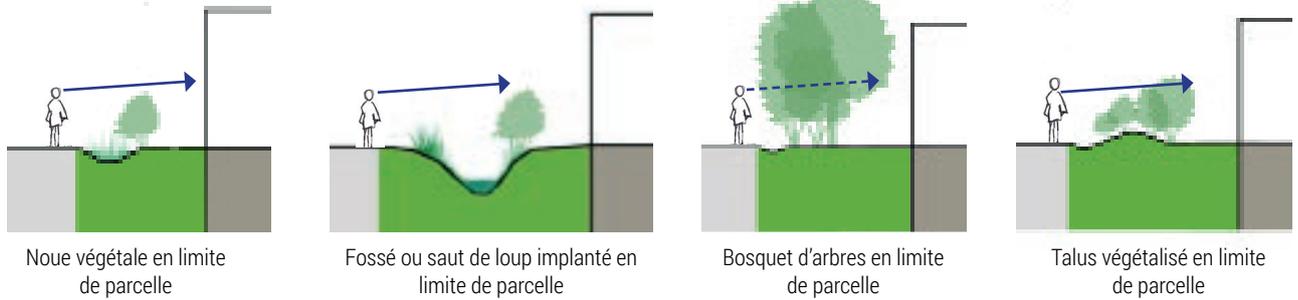
¹ Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

3_CLÔTURE

ORIENTATION 6_ ASSURER LA TRANSPARENCE ET LA PERMÉABILITÉ DES CLÔTURES

→ Le pétitionnaire privilégiera l'absence de clôture afin de partager les vues depuis la route et ne pas créer de barrières visuelles et physiques au sein de l'espace naturel. Le pétitionnaire peut alors utiliser des dispositifs permettant de rendre sa parcelle inaccessible aux véhicules et/ou aux personnes, sans clôturer ses limites (cf. schéma ci-dessous).

Dispositifs paysagers permettant de marquer les limites sans clôture



→ Si une clôture est nécessaire, le pétitionnaire veillera toutefois à **assurer une transparence visuelle sur l'espace naturel**. Les clôtures opaques, homogènes et continues seront donc évitées quel que soit le matériau utilisé.

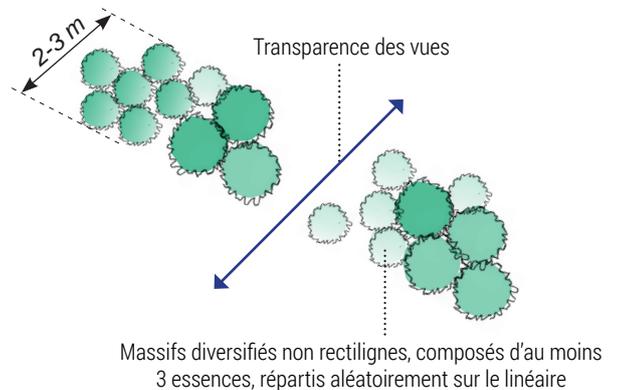
→ Les clôtures ne doivent pas devenir des obstacles infranchissables pour la faune. Pour favoriser la biodiversité, les clôtures assureront donc également une perméabilité physique. 🐾

→ La clôture présentera un aspect «rustique» et offrira une grande transparence visuelle sur l'espace naturel et le grand paysage. Elle participera au caractère naturel de l'ambiance par l'utilisation de grillage souple en acier galvanisé, clôture en bois ajourée (bois européen, brut de préférence ou lazuré incolore) ou ganivelles.

→ Le portail ou portillon, s'il est nécessaire, sera accordé avec la clôture. Il sera lui aussi totalement ou partiellement transparent, simple et rustique.

→ Dans le cas de clôtures végétales, il s'agira de haies composées d'essences locales, variées, non taillées et plantées de façon aléatoire et discontinue, pour ne pas constituer de « mur végétal » mais plutôt une structure végétale d'aspect le plus naturel possible, voir chapitre 2-Végétal. Elles peuvent devenir des supports importants de biodiversité. 🐾

→ Le pétitionnaire recherchera des interruptions pour favoriser les transparences visuelles sur l'espace naturel et le grand paysage.



Absence de clôtures



Jardin en contact avec la ripisylve - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Le-Sappey-en-Chartreuse)



Absence de clôture - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Meylan)



Absence de clôture - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Saint-Martin-d'Hères)

Transparence des clôtures



Grillage à mouton - Vizille



Piquet bois et grillage - Saint-Pierre-de-Mésage



Grillage transparent et haie variée - Vizille



Mur bahut surmonté d'une grille - Saint-Pierre-de-Mésage



4_DESSERTE ET STATIONNEMENT

ORIENTATION 7_INTÉGRER STATIONNEMENTS, COURS ET ACCÈS À LA TRAME ÉCO-PAYSAGÈRE

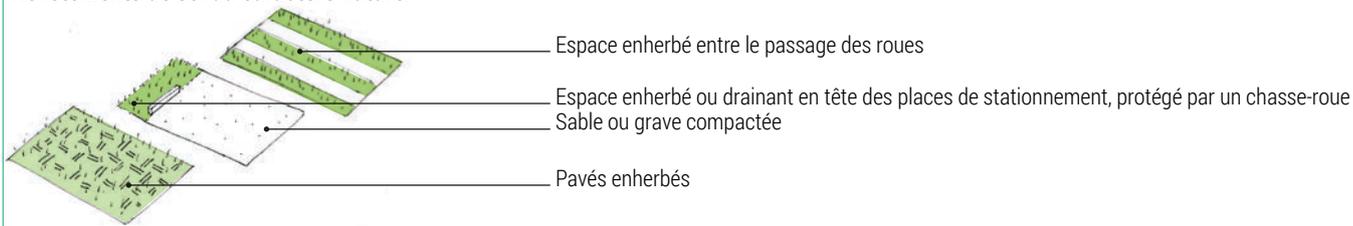
■ Desserte

- Les accès et les stationnements développeront une certaine simplicité et souplesse (légère sinuosité du tracé).
- Les entrées et accès aux aires de stationnement seront implantées de manière à créer le moins possible d'espaces résiduels.
- Les accotements des voies d'accès présenteront un caractère naturel (enherbé) ou une végétation herbacée d'accompagnement, voir chapitre 2-Végétal.

■ Matériaux

- Les revêtements du stationnement, des espaces de circulation, des abords et des accès **privilégieront les matériaux perméables et naturels de type sable stabilisé, grave compactée, graviers** retenus dans un système alvéolaire résistant à la circulation. Les accès en revêtement «minéral» seront préférentiellement accompagné de végétation herbacée et/ou arbustive.
- Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie pourront être continues ou discontinues mais en aucun cas résiduelles ou isolées, et devront démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique.
- Ces espaces (accès, stationnement) seront préférentiellement accompagnés d'une végétation multistrata (herbacée, arbustive et arborée) d'aspect naturel selon les essences mentionnées au chapitre 2-Végétal, si possible en continuité de la trame végétale existante pour favoriser la biodiversité.
- Les places inutilisées pourront être progressivement converties en site à usage ombragé (tables, bancs, jeux, ...).
- Les cours, accès et stationnement seront accompagnés d'une végétation multistrata (herbacée, arbustive et arborée) d'aspect naturel selon les essences mentionnées au chapitre 2-Végétal, si possible en continuité de la trame végétale existante pour favoriser la biodiversité. 🌿

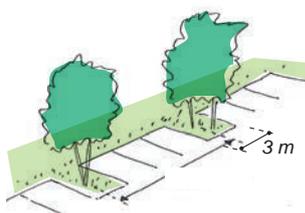
Revêtements de sol au caractère naturel



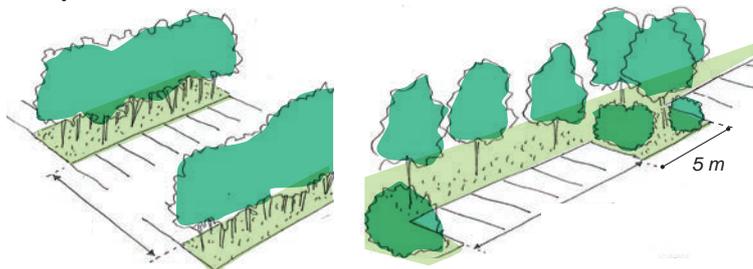
a_En cas de bâtiments d'activité

- Le pétitionnaire cherchera à **minimiser l'impact visuel et environnemental des espaces de stationnement, stockage et/ou circulation** en tirant parti des structures végétales existantes sur le site. En l'absence de structures végétales, le pétitionnaire veillera à **créer des structures végétales arborées variées** : bosquet, alignement, haie variée arborée, ...
- Pour réduire l'impact du stationnement, le pétitionnaire cherchera à **le mutualiser et le fractionner en poches séparées par des plantations** en favorisant les plantations en masses et en bosquets. La solution de **stationnement en silo** pourra également être étudiée.
- Les places inutilisées pourront être progressivement converties en site à usage (tables, bancs, jeux,...).

Exemple Un arbre planté tout les 10 m



Exemple Des masses arborées entre les espaces de stationnement de plus de 15 m



Accès perméables et naturels



Accès en graviers et bandes enherbées - Saint-Pierre-de-Mésage



Accès en graviers - Vizille

Stationnements perméables et matériaux naturels



Stationnement en graviers et bois - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Seyssinet-Pariset)



Stationnement en dalles béton et joints enherbés - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Saint-Martin-d'Hères)



Stationnement en graviers enherbés - Référence extérieure à l'ambiance (Montchaboud)

Végétalisation des stationnements



Bande arborée en front de stationnement - Référence extérieure à l'ambiance paysagère (Meylan)



Stationnement intégré à la trame arborée - Référence extérieure à l'ambiance (Montchaboud)



5_BÂTI

ORIENTATION 8_ADAPTER LES CONSTRUCTIONS AU CARACTÈRE NATUREL ET INONDABLE ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LA CONSTRUCTION

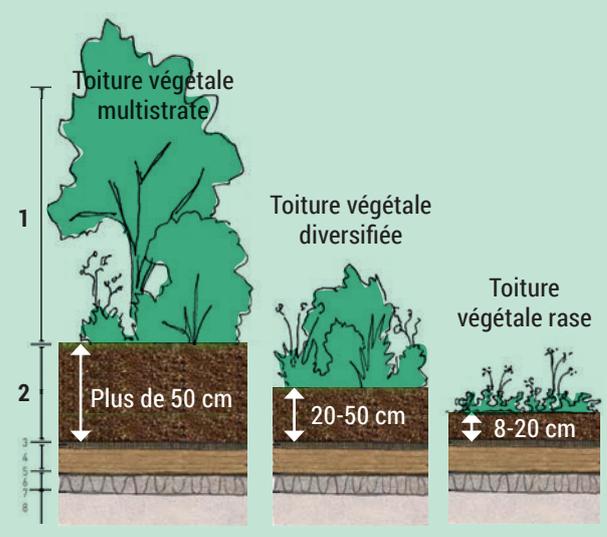
- Le pétitionnaire recherchera la simplicité des volumes et gabarits. L'architecture contemporaine pourra trouver sa place aux côtés de constructions «d'inspiration ou à caractère traditionnel» et participer à la mise en valeur des lieux, en tirant parti des caractères du site et respectant les différentes orientations énoncées en termes d'implantation, d'accompagnement végétal, de clôture...
- Le pétitionnaire s'inscrira dans le caractère des lieux en privilégiant le bois et en utilisant des teintes de matériaux se rapprochant des tons de la pierre locale.
- Le pétitionnaire cherchera à créer des ouvertures au niveau des rez-de-chaussée pour respecter les principes de la résilience.
- Les toitures végétalisées renforcent la biodiversité et stockent l'eau. Le pétitionnaire favorisera la végétation la plus intensive possible en augmentant l'épaisseur du substrat. L'ajout de matières variées comme du sable, du gravier, des morceaux de souches et de pierres contribuera à diversifier les milieux d'habitat de la faune (insectes).
- Pour éviter les risques de collisions des oiseaux sur les vitrages, les grandes baies vitrées seront minimisées et/ou matérialisées avec un marquage ou un traitement particulier afin de réduire la transparence et le réfléchissement.
- Dans le cadre de rénovation et de fermeture de greniers ouverts, le pétitionnaire cherchera à maintenir les habitats naturels pour la faune ou à en recréer (ex. nichoirs, notamment pour les hirondelles et martinets qui habitent sous les toitures, et pour les chauves souris présentes proches des lisières boisées).

Pour aller plus loin

Modalités de plantations des toitures végétalisées

- - Les toitures végétales rases, avec 8 à 20 cm d'épaisseur de substrat et plantées de végétation rase, grasse, de mousses, bulbes et herbacées, sont les plus simples à mettre en œuvre mais ont un faible intérêt biologique (manque de diversité). Elles servent a minima de ressource nourricière. Pour plus de biodiversité, le pétitionnaire pourra ajouter des nichoirs ou des ruches.
- Sur les toitures avec des substrats de 20 à 50 cm, la végétation peut être plus diversifiée avec des arbrisseaux.
- Les toitures avec plus de 50 cm de substrat accueillent une végétation multistrata (arbres de troisième grandeur, arbustes et vivaces) plus favorable à la biodiversité.
- Toutes les toitures végétalisées présenteront des systèmes de rétention d'eau installés sur fond drainant.
- Les substrats en sphaignes et en tourbe sont des matériaux vivants rares. Ils seront donc évités.

1. Couvert végétal
2. Substrat
3. Couche filtrante
4. Couche drainante
5. Membrane d'étanchéité
6. Couche d'isolation
7. Pare vapeur (bitume)
8. Élément support



Volume et matériaux des bâtiments



Volume simple et couleur neutre - Saint-Pierre-de-Mésage



Volume simple et pierre - Vizille



Volume simple et couleur neutre - Vizille

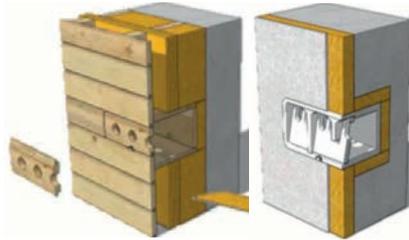
Nichoirs pour la faune



Gîte pour oiseaux, lézards et insectes inclus dans un muret



Gîte à chauves-souris sur un mur de façade



Gîte installé dans un bardage et intégré dans un mur

Source : Guide technique Biodiversité & bâti, CAUE Isère et LPO Isère

Toitures végétalisées



Toiture végétale multistratée - Référence extérieure au territoire métropolitain (Québec)



Toiture végétale diversifiée - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Seyssins)



Toiture végétale rase - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Corenc)

→ Vivaces & Couvre sol pour toiture terrasse

Substrat de 8 à 20 cm d'épaisseur

Essences à planter	Autres spécificités
Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)	Nectarifère
Ail à tête ronde (<i>Allium sphaerocephalon</i>)	Bulbe odorant
Phalangère (<i>Anthericum liliago</i>)	Nectarifère
Brome des toits (<i>Bromus tectorum</i>)	Graminée
Laïche précoce (<i>Carex caryophylla</i>)	Graminée
Carline (<i>Carlina vulgaris</i>)	Nectarifère
Cymbalaire (<i>Cymbalaria muralis</i>)	Nectarifère
Canche cespiteuse (<i>Deschampsia cespitosa</i>)	Nectarifère
Oeillet des chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>)	Nectarifère
Euphorbe petit-cyprès (<i>Euphorbia cyparissias</i>)	Nectarifère
Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>)	Vivace
Luzule printanière (<i>Luzula pilosa</i>)	Graminée
Orpin blanc (<i>Sedum album</i>)	Nectarifère
Seslerie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>)	Nectarifère
Hippocrélide chevelue (<i>Hippocrepis comosa</i>)	Mélicifère
Thym tapissant (<i>Thymus Doerflery ou praecox</i>)	Aromatique
Petite rhinante (<i>Rhinanthus minor</i>)	Mélicifère

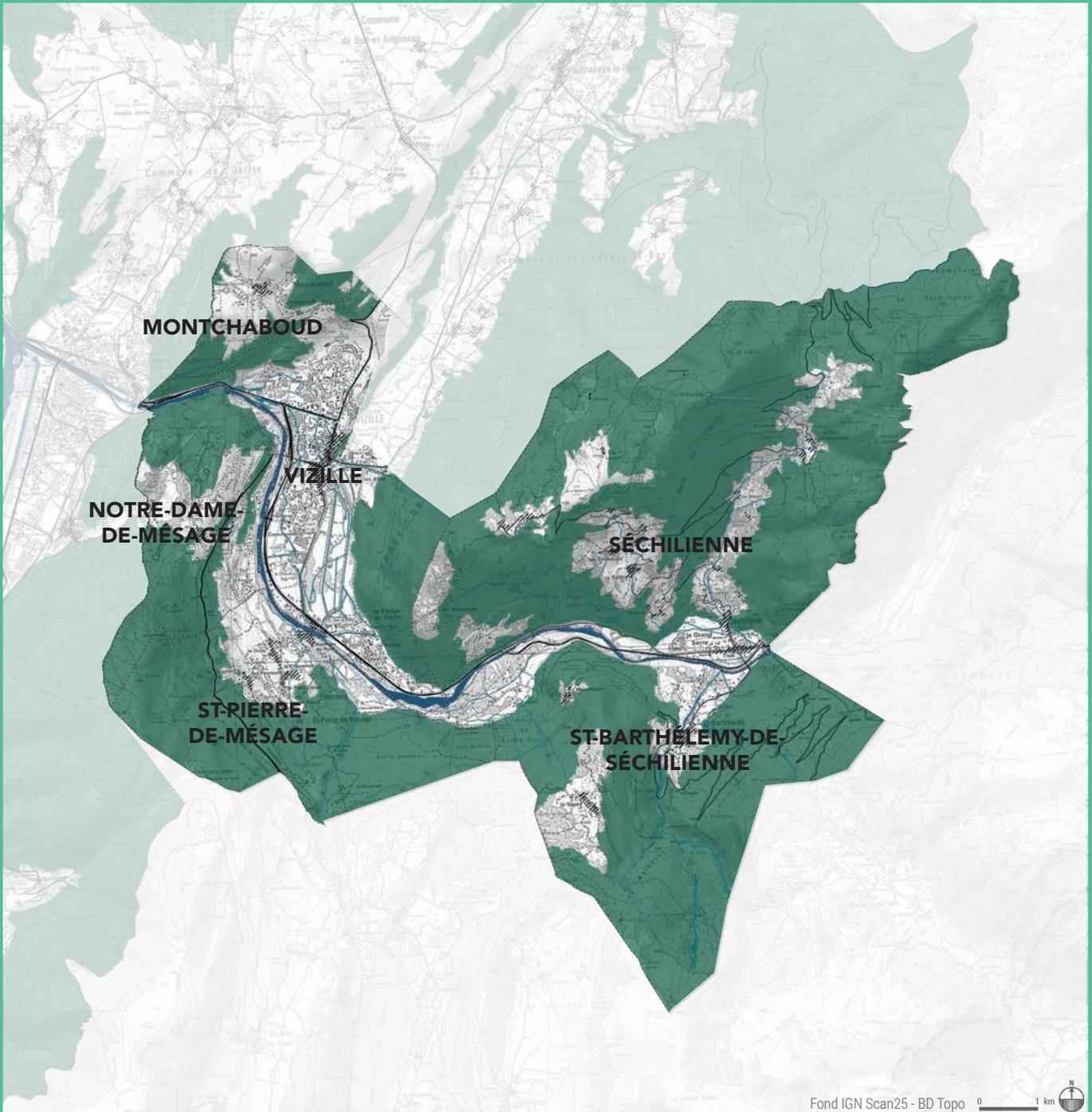
Substrat supérieur à 20 cm d'épaisseur : voir chapitre 2-végétal



2.5



AMBIANCE VERSANT BOISÉ



Localisation de l'ambiance sur l'unité de la vallée de la Romanche



CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'AMBIANCE

Les versants boisés sont la principale composante de l'unité de la vallée de la Romanche. En effet cette vallée glaciaire très abrupte présente un visage largement forestier, les versants sont en quasi totalité recouvert de cette ambiance.

Les versants boisés abritent plusieurs fonctions. Ce sont avant tout des espaces cultivés produisant bois, copeaux, terreaux..., mais aussi :

- Ils protègent des chutes de pierres, de l'érosion, des inondations....
- Ce sont de remarquables espaces de biodiversité, constitués d'habitats et de continuum écologiques
- Ils accueillent les principaux espaces de loisirs de la METRO proposant sentiers de randonnées, VTT, ..
- Ce sont enfin des espaces qui mettent en valeur les hameaux et espaces ouverts, formant un écrin paysager.

■ L'ambiance des versants boisés se caractérise par des espaces naturels, essentiellement boisés situés sur des pentes modérées à fortes difficilement exploitables par une agriculture notamment mécanisée. En fonction de l'altitude, de l'orientation et de la nature des sols, ces forêts varient dans leur composition et leur ambiance (forêt caduque de l'étage collinéen, forêts mixtes de l'étage montagnard, forêt de fond de vallon...).

→ Maintenir le caractère naturel des forêts de versants et leur rôle écologique.

■ Les versants sont majoritairement boisés et d'ambiance intime mais ils intègrent également des espaces agricoles (clairière pâturées) ou naturels (zone humide d'altitude du Luitel) non boisés et ouverts sur le grand paysage. Cette association d'espaces est riche d'un point de vue biodiversité et d'ambiances paysagères.

→ Maintenir les espaces ouverts de clairières et de sommets.

→ Accompagner la gestion des lisières dans le cas de déboisement.

→ Protéger la lisière forestière fragile et menacée par les zones urbaines et tenir la forêt à distance des bassins de vie et agricoles.

■ Les bâtiments sont rares, isolés ou plus rarement regroupés. Parfois patrimoniaux, ils ont la plupart du temps été édifiés pour des raisons techniques (granges agricoles, édifices techniques), de loisirs ou touristiques (accueil de la réserve du Luitel). Leur impact dans le paysage est fort, spécifiquement lorsqu'ils s'implantent dans les espaces non boisés (hangar sur replat, coupes à blanc et lisière décharnée, stationnement et accès...).

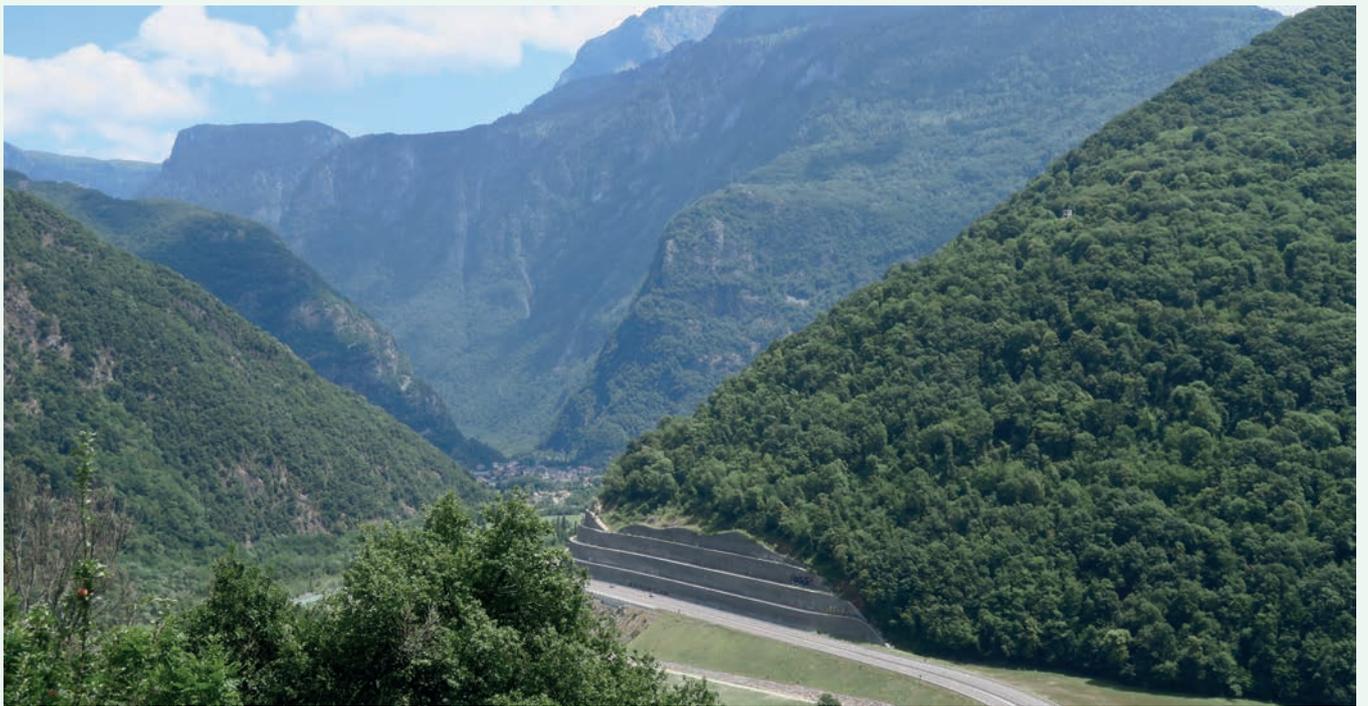
→ Retranscrire les principes traditionnels de composition architecturale et de volumétrie dans l'architecture contemporaine.

→ Minimiser l'impact des constructions, des accès et des stationnements.

■ La présence d'un patrimoine naturel (zones humides, ruisseaux), et culturel, la qualité des paysages et des sites entraînent une activité liée au tourisme et aux loisirs. Cette attractivité peut provoquer la fragilisation de certains milieux. Par ailleurs, la gestion des milieux, associée à l'activité de loisirs nécessitent des aménagements ponctuels et saisonniers (stationnement, accès, pistes forestières) qui risquent de dégrader ou artificialiser les milieux et les paysages naturels.

→ Conserver et mettre en valeur le patrimoine remarquable.

→ Prendre en compte la fragilité des milieux dans tout aménagement.



SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

PRÉSERVER ET AFFIRMER LE CARACTÈRE BOISÉ ET NATUREL DU MILIEU

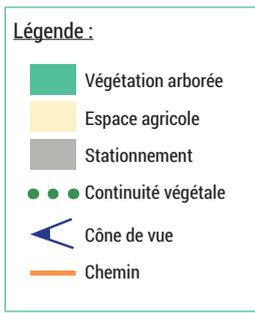
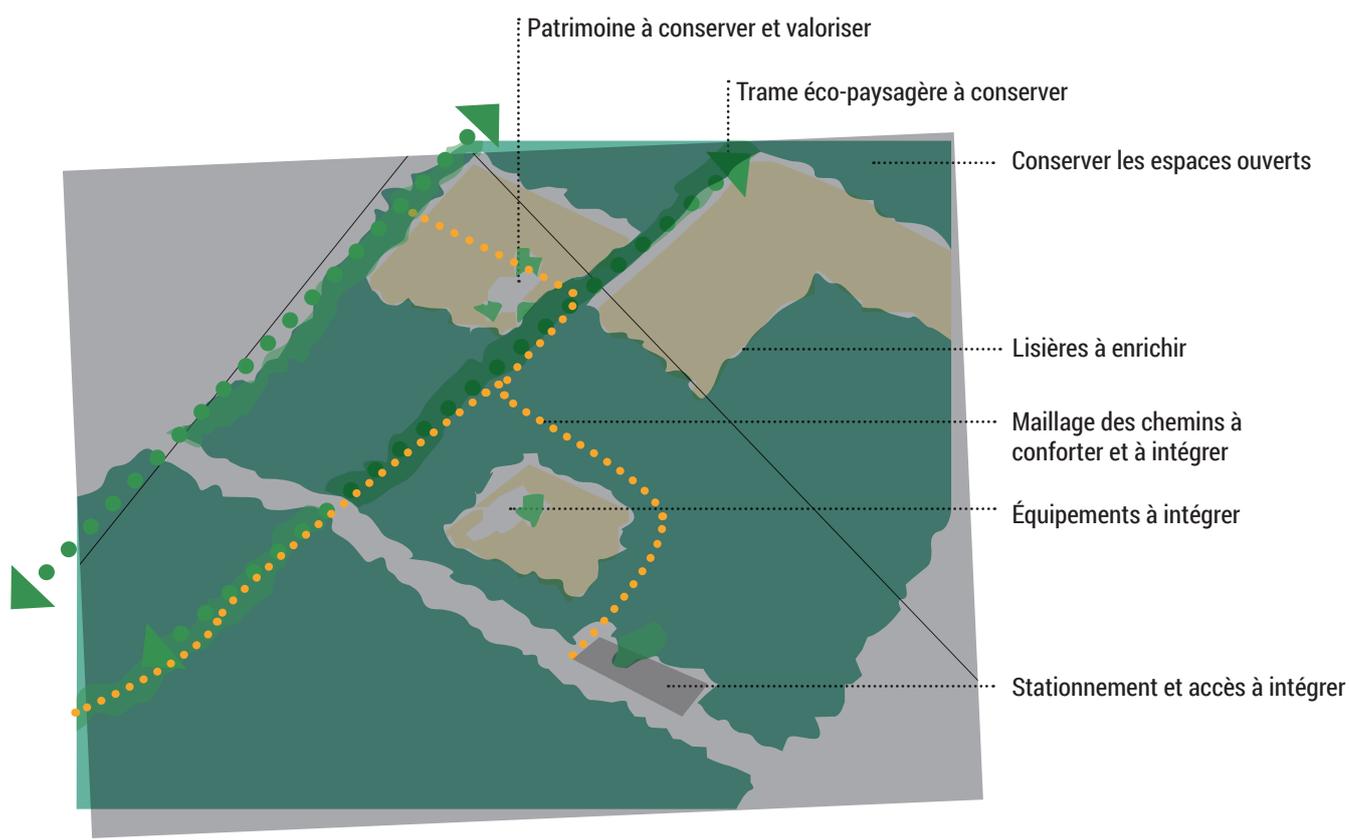
- Conserver au maximum le caractère naturel et non construit du milieu
- Minimiser ou encadrer les usages en fonction de la fragilité des milieux
- Conserver les espaces ouverts au sein et en limite des versants boisés
- Réduire l'impact paysager des lisières en cas de déboisement, améliorer leur richesse écologique
- Minimiser l'impact écologique et visuel des constructions et aménagements au profit de la valorisation du végétal

INSÉRER LES BÂTIMENTS ET AMÉNAGEMENTS DANS LA PENTE

- Insérer les constructions dans la pente de manière à limiter les mouvements de terrain et l'impact visuel du bâtiment dans le grand paysage
- Implanter les constructions de manière à ne pas faire obstacle aux ruissellements, à la circulation de la faune

VALORISER LES ÉLÉMENTS EMBLÉMATIQUES ET IDENTITAIRES DES VERSANTS BOISÉS

- Permettre des accès sécurisés aux cours d'eau et zones humides
- Valoriser les espaces emblématiques que sont les cols et sommets, les clairières
- Valoriser le patrimoine rural, naturel et militaire
- Préserver la simplicité, les volumes, le caractère naturel des matériaux et la transparence empruntée à l'architecture traditionnelle



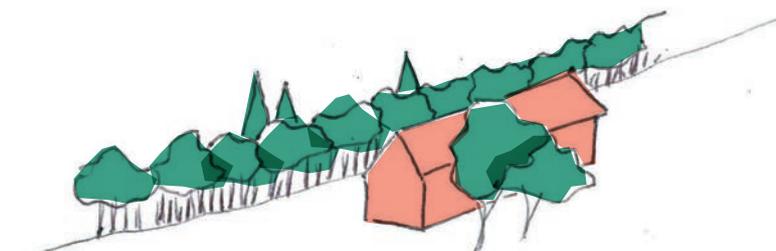
ORIENTATIONS CIBLÉES ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1 IMPLANTATION

ORIENTATION 1_MINIMISER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DES AMÉNAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS

a_Principes généraux

- Le pétitionnaire cherchera à s'implanter de manière à limiter son impact sur les milieux fragiles.
- Afin d'intégrer visuellement son bâtiment, le pétitionnaire cherchera à l'implanter en «appui» sur la trame végétale existante (lisière, haie bocagère, bosquet, alignement d'arbres, ripisylve..) tout en préservant une mise à distance du bâtiment à cette trame. Ceci permettra la **préservation, la gestion et le développement de la trame**, voir chapitre 2-Végétal.
- Le pétitionnaire cherchera à **prolonger la structure paysagère¹ constituée par les éléments naturels hydrauliques et arborés existants** (rivière, ruisseau, ripisylve, bosquet, haie, boisement...).



La trame végétale en arrière plan permet d'accompagner les bâtiments à gros volume et ainsi d'en minimiser leur taille



Le bâtiment s'implantera de manière à préserver un écart entre le bâtiment et la trame végétale au moins égal à la largeur du houppier d'un arbre adulte

- Les bandes éco-paysagères pourront **être support d'usages respectueux de l'environnement (chemins, espaces de détente et de convivialité)** s'appuyant sur des éléments de paysages forts.

b_Situation au sein d'espaces déjà bâtis

- Lorsque le bâtiment à implanter se situe à proximité d'un bâtiment existant, le pétitionnaire s'inspirera des modèles traditionnels existants :
 - regroupés autour d'une cour ou d'un chemin
 - juxtaposés, adossés, voir chapitre 5-Bâti.

c_Situation à proximité de routes et chemins en balcons

- Si une route, un chemin public jouxtant la parcelle d'implantation présente une vue sur le paysage ou un élément singulier (clocher, silhouette de hameau...), le pétitionnaire cherchera à implanter son bâtiment de manière à conserver le point de vue et à minimiser la présence du bâtiment, éventuellement par un recul de ce dernier. Le pétitionnaire veillera toutefois à minimiser l'impact de l'accès, voir chapitre 4-Desserte et stationnement.

¹ Structures paysagères : bâties, agricoles ou naturelles y compris les trames éco-paysagères constituées par les éléments naturels et hydrauliques existants (arbres, alignements d'arbres, haies, bosquets, boisements, ripisylves, fossés, canaux, ruisseaux...).

Utilisation de la trame arborée pour mieux s'intégrer dans le paysage



Séchilienne



Séchilienne

Implantation en recul de la voirie libérant les vues



Bâti en contrebas de la route en balcon - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Mont-Saint-Martin)



Bâti en contrebas de la route en balcon - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Proveysieux)



ORIENTATION 2_CONSTRUIRE DANS LA PENTE

■ Implantation des bâtiments

- ➔ Le pétitionnaire veillera à adapter son projet au terrain naturel et étudiera l'implantation en fonction de la pente du terrain. Il cherchera à suivre autant que possible les nuances de la topographie et limiter au maximum les mouvements de terrain.
- ➔ Le pétitionnaire cherchera à tirer parti de tous les éléments de la topographie (butte, rupture de pente, léger vallonement, ...) qui sont autant de lignes de force permettant d'adosser le bâtiment au paysage.
- ➔ **Le sens du bâtiment sera de préférence perpendiculaire aux courbes de niveau.** Le projet s'adaptera à l'implantation des constructions voisines, de la voie, l'accessibilité du terrain, son orientation et les vues depuis le site et depuis les alentours.

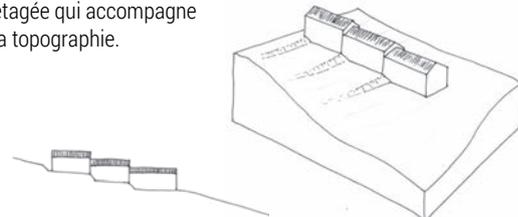
L'implantation parallèle aux courbes de niveau sera envisagée dans le cas de bâtiments de grande taille non divisibles, de forte pente, de possibilité d'encastrement partiel.

■ Gestion des remblais et terrassements

- ➔ **Le pétitionnaire privilégiera des solutions faisant appel au végétal**, permettant une intégration plus douce dans le paysage. Les murs de soutènement de piscine bénéficieront du même soin.
- ➔ **Sur des pentes inférieures à 50 % (talus à "2 pour 1"), le pétitionnaire pourra opter pour des remblais sous formes de talus végétalisés** ou de murets. Les talus seront le plus long possible pour retrouver la pente du terrain naturel de façon progressive (sauf pour l'accès aux garages enterrés). L'enherbement des talus et la plantation de plusieurs strates végétales permettront d'atténuer leurs impacts dans le paysage.
- ➔ **Au-delà de 50%, le pétitionnaire privilégiera des murets de remblais, en éventuelle association avec des talus végétalisés.** Ils seront fractionnés en autant d'entités qu'il est nécessaire pour que chaque mur qui les compose ne soit pas trop imposant au regard de l'échelle du piéton.
- ➔ De manière à privilégier leur végétalisation, **les murs et structures de soutènement seront bordés d'une bande de pleine terre de plusieurs dizaines de centimètres. Les joints, dans la mesure du possible, seront creux et prévoieront des poches de terre.** Le pétitionnaire conservera et préférera des murs de pierres sèches, favorables à la faune (lézards, insectes...).
- ➔ Les soutènements seront traités de manière à se rapprocher le plus possible de l'aspect des affleurements rocheux par le soulignement de strates horizontales. **Les enrochements de hauteur importante et utilisant de gros blocs de pierre seront évités** en raison de leur fort impact visuel. **Le pétitionnaire préférera des associations de pierres aux tailles et aux teintes proches de celles utilisées dans les murs anciens, sur de faibles hauteurs. Si le dénivelé est trop important, la construction d'un mur ou muret sera préférée.**
- ➔ **Les murs parallèles aux courbes de niveaux de plus d'une dizaine de mètres de longueur seront évités** en raison de leur fort impact visuel.

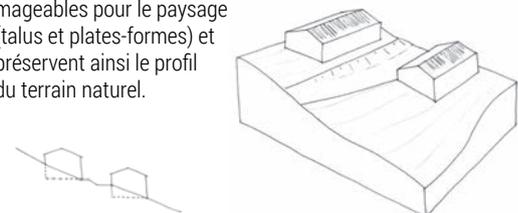
Construction perpendiculaire aux courbes de niveau

Lorsque le bâtiment peut être fractionné en demi-niveaux, une implantation en terrasse dans la pente génère une silhouette étagée qui accompagne la topographie.



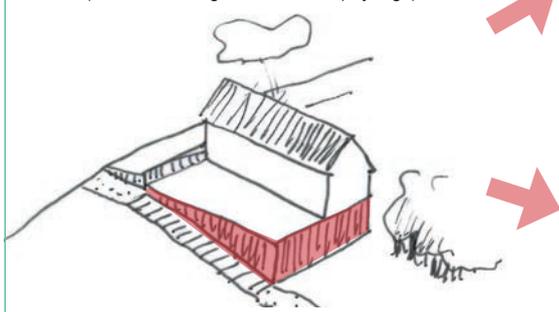
Construction parallèle aux courbes de niveau

Un niveau semi enterré ou un soubassement permettent de limiter les mouvements de terres et les terrassements dommageables pour le paysage (talus et plates-formes) et préservent ainsi le profil du terrain naturel.



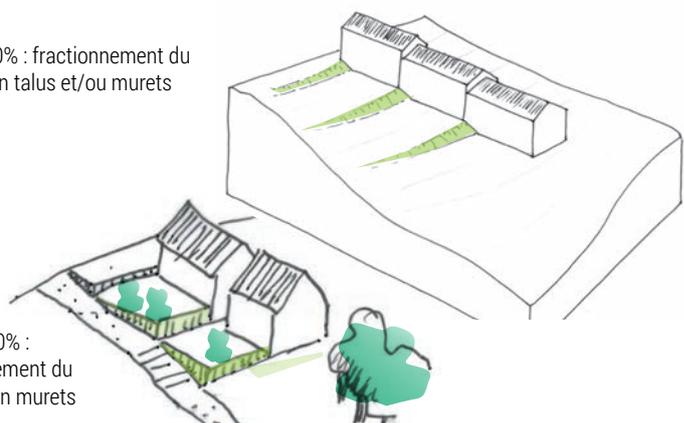
Remblais et terrassements

Mur de remblais d'un seul tenant à fort impact visuel (mauvaise intégration dans le paysage)



Pente < 50% : fractionnement du dénivelé en talus et/ou murets

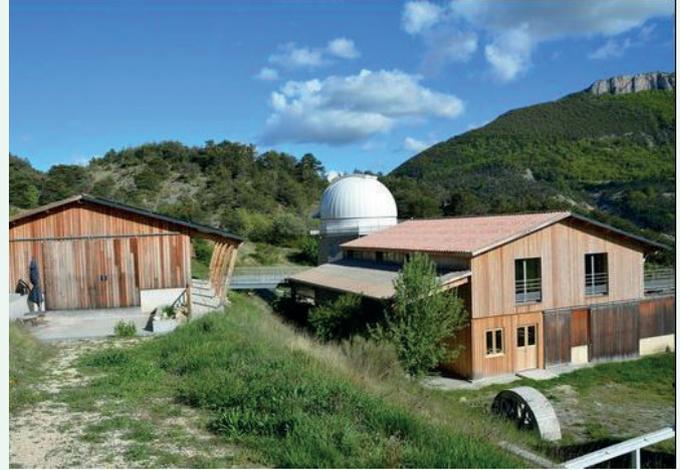
Pente > 50% : fractionnement du dénivelé en murets



Des constructions dans la pente



Implantation parallèle aux courbes de niveau d'un bâtiment agricole récent
- Référence extérieure au territoire «Romanche» (Ferme du mûrier, Saint Martin d'Hères) - Source : CAUE de l'Isère, Crédit PWA



Implantation parallèle aux courbes de niveau - Dissociation des bâtiments épousant la pente naturelle - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Baronnies)

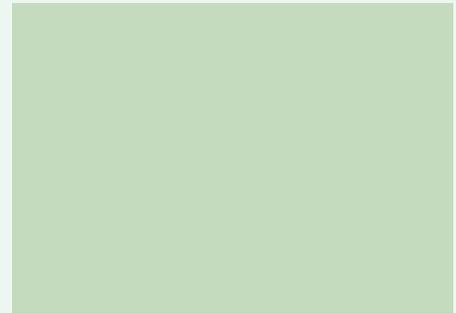
Des murs de remblais - matériaux et textures



Association de pierres de différents calibres et joints creux - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Vaulnaveys-le Haut)



Muret en béton accompagné de végétation - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Vaulnaveys-le Haut)



Mur de soutènement en blocs de pierre (Séchillienne)



1 Trame éco-paysagère : terme regroupant la trame paysagère et la trame écologique.
 - la **trame paysagère** : réseau plus ou moins connecté, sans exigence ou cohérence écologiques fortes, composé de structures arborées, jardins et parcs, espaces en herbe (entretenus, cultivés, pâturés), cours d'eau, présence d'eau et milieux humides et végétation associée, et éventuellement circulations douces et végétation associée.
 - la **trame écologique** ou **trame verte et bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées aux échelles régionales et locales. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

2 Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

2_VÉGÉTAL

ORIENTATION 3_COMPOSER LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES EN CONFORTANT L'EXISTANT ET EN DÉVELOPPANT LA BIODIVERSITÉ

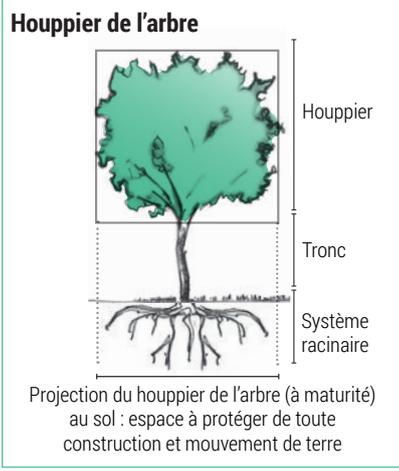
→ La végétalisation des espaces extérieurs répondra à un plan de composition d'ensemble et à un parti d'aménagement spécifique, elle ne constituera pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Elle ne sera pas non plus utilisée comme écran cachant des éléments ou édifices mal positionnés ou mal dimensionnés. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments suivants :

→ Le pétitionnaire cherchera à s'inscrire **en continuité, en confortement ou en développement de la trame éco-paysagère¹ existante. Les continuités végétales créées développeront différents espaces et différents usages** : transitions, espaces de mise en valeur, liens visuels ou physiques (déplacements doux, faune), espaces communs...

→ Les **structures arborées² existantes** et déjà bien développées **seront préservées, confortées voire prolongées**, autant que possible, pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage de la rue ou du quartier, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...). Les arbres âgés à cavités et écorces décollées, qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics...), seront également préservés en raison de leur fort intérêt écologique. 🌿

Pour protéger l'arbre et son système racinaire, le sol et le volume de terre sous son houppier à taille adulte, pourront être conservés par une mise à distance des constructions nouvelles (distance supérieure à la dimension du houppier) et un sol perméable, non tassé et sans intervention de déblai ou de remblai.

Les arbres abattus (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) pourront être remplacés par une essence similaire (hauteur, volume) et de force³ avancée. Les souches pourront être préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois). 🌿



→ La **composition multistratée (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible** avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune. Les arbres et arbustes fournissent des ressources nourricières (bourgeons, fleurs, graines et baies) à de nombreuses oiseaux commensaux de l'homme surtout des passereaux (moineau, mésange charbonnière, mésange bleue, rouge gorge, fauvette à tête noire, verdier...), mais aussi le merle ou la tourterelle turque, et grande variété d'insectes qui nourrissent martinet et hirondelle des fenêtres.

Composition multistratée
 Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.

Strate arborée de petit développement : 7 à 15 m
 Strate arborée de grand développement : > 15 m

Strate arbustive haute : 2 à 7 m
 Strate arbustive basse : 0,3 à 2 m

Strate herbacée : plantes jusqu'à 1,5 m de hauteur : vivaces (pérennes), annuelles et bisannuelles (durée de vie respectives de 1 et 2 ans, graminées, plantes potagères et aromatiques, couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)...

→ Le pétitionnaire choisira des essences végétales adaptées selon son contexte (adret ou ubac, altitude, milieu sec ou humide, situation ensoleillée, ventée, ombragée...) et selon son projet (plantation libre, bord de construction ou de clôture...), **voir palette végétale**. Les essences seront de préférence locales⁴ afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides) et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux). 🌿

→ Les sols seront au maximum végétalisés (prairies, couvre-sols, arbustes...) de manière à ne jamais laisser un sol à nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives⁵. 🌿

3 Force d'un arbre : circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol. La force (18-20) peut être considérée comme une force avancée.

4 Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique.

5 Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Forêt d'adret



Séchilienne

Forêt d'ubac



Saint-Barthélémy-de-Séchilienne



ORIENTATION 4_S'INTÉGRER DANS UN COUVERT FORESTIER

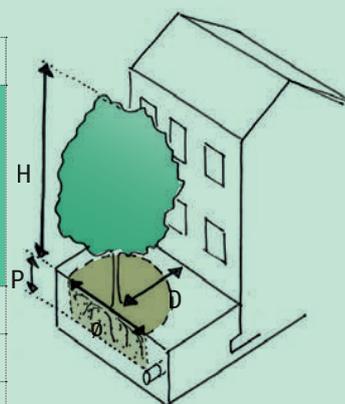
- Le végétal est une composante majoritaire et dominante des versants boisés, **le pétitionnaire privilégiera** dans la mesure du possible **le végétal au minéral (haies, revêtements de sol, architecture...)**.
- Le pétitionnaire s'inspirera des **ambiances naturelles boisées ou ouvertes représentatives des motifs des versants boisés** pour aménager son espace libre. Il recherchera des matériaux rustiques et naturels (bois, pierre), une composition en fonction de l'écoulement de l'eau...
- Les arbres de grand développement¹ seront préférés dès lors que l'espace le permet.
- Le pétitionnaire veillera à donner un caractère naturel aux plantations. En termes de gestion, la taille est possible pour son caractère sanitaire mais les haies ne seront pas taillées au cordeau. En conséquence, arbres, arbustes et haies auront un port libre.
- L'apport de lumière artificielle nocturne dans les espaces végétalisés sera minimisé afin de ne pas gêner la faune. Le pétitionnaire cherchera à limiter les éclairages permanents pour signaler les cheminements.

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBRES²

- Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée.
- L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence.
- L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvre-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.
- Dans le cas des espaces carrossables (stationnement, accès), l'arbre sera planté dans une fosse en mélange terre-pierre pour préserver les racines de l'écrasement et assurer la stabilité des revêtements. Il sera aussi préférable de choisir des essences au système racinaire plongeant plutôt que traçant.

ARBRES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol						
H	Ø	D bâti	D limite sur rue	D limite séparative	P	Volume fosse terre (m ³)
Hauteur de l'arbre à maturité (mètre)	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre le tronc et le bâti (mètre)	Distance entre le tronc et la limite sur rue (mètre)	Distance entre le tronc et la limite séparative (mètre)	Profondeur de la fosse de terre (mètre)	
Arbre < 15 m	4-6	3	2	3	1	12
15 m < Arbre < 25 m	6-8	5	2	5	1	14
Arbre > 25 m	8-10	7	3	7	1	16

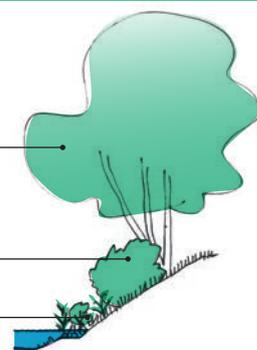


- Le pétitionnaire veillera à **ménager des berges aux pentes douces afin de les végétaliser avec une composition multistrate qui stabilisera les berges, favorisera la biodiversité et confortera les abords des cours d'eau comme corridors écologiques**. La végétalisation des berges permettra également de **limiter l'implantation de plantes invasives³** (renouée du Japon, buddleia, ...).

Végétalisation de berge

Agrément visuel, biodiversité, stabilisation de berges...

- Strate arborée (érable, frêne, aulne)
- Strate arbustive (saules arborescent, viorne, fusain, ...)
- Strate herbacées (graminées de berge et enracinement dans la vase)



1

Arbres	Hauteur à maturité
Grand développement	> 15 m
Petit développement	< 15 m

2

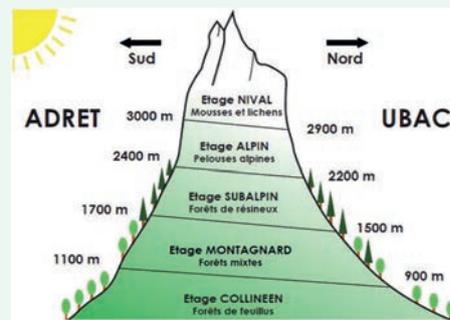
Arbre : plante ligneuse comportant un tronc sur lequel s'insèrent des branches ramifiées portant le feuillage dont l'ensemble forme le houppier, appelé aussi couronne.

3

Espèce invasive : espèce exogène, ou allochtone (qui vient d'ailleurs), importée, naturalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème.

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ont été mises en avant dans cette liste pour conforter le caractère forestier et naturel de l'ambiance. Les essences ont été distinguées en fonction de leur adaptation à l'altitude (voir schéma ci-contre). La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.



L'étagement de la végétation en montagne
Source : www.jardinalpindulautaret.fr

Arbres			
■ Arbres de petit développement (< 15 m)			
Utilisation en arbre isolé, bosquets et en alignements sur de petits espaces (stationnements, devant de bâtiments, cours, espaces publics restreint / en accompagnement d'une haie, d'une noue d'une limite de propriété) - arbre tige ¹ et arbre en cépée ² (forme plus naturelle - branche depuis la base du tronc)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ³	Adapté milieu humide ⁴	Autres spécificités
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	x		adapté étage montagnard ⁶ / très mellifère / graine en hiver
Aubépines sp. (<i>Crataegus sp.</i>)			adapté étage collinéen ⁵ et montagnard
Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>)		x	adapté étage collinéen
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)			adapté étage collinéen / très mellifère
Houx commun (<i>Ilex aquifolium</i>)			conifère / adapté étage collinéen et montagnard / épineux
If commun (<i>Taxus baccata</i>)			conifère / adapté étage collinéen et montagnard
Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraster</i>)			adapté étage collinéen et montagnard
Pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)			adapté étage collinéen et montagnard
Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)			adapté étage montagnard / très mellifère / baie en hiver
Arbre fruitier : cerisier (<i>Prunus cerasus</i>), pommier (<i>Malus communis</i>), poirier (<i>Pyrus communis</i>), néflier (<i>Mespilus germanica</i>) ...			adapté étage collinéen / à privilégier pour leur fonction vivrière / très mellifères
■ Arbres de grand développement (> 15 m)			
Utilisation en bosquets isolés, en arbres d'alignements sur des voiries larges, en espaces publics de taille importante - en arbre tige			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)			adapté étage collinéen / graine en hiver
Épicéa* (<i>Picea Abies</i>)			conifère / adapté étage montagnard / graine en hiver
Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)		x	adapté étage montagnard / graine en hiver
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / baie en été
Noyer (<i>Juglans regia</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Pin sylvestre* (<i>Pinus sylvestris</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Sapin* (<i>Abies alba</i>)			conifère / adapté étage montagnard / graine en hiver
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) - Érable negundo (<i>Acer negundo</i>) - Mimosa (<i>Acacia dealbata</i> , <i>Acacia saligna</i>) - Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudo acacia</i>)			

1 Arbre tige : arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc.

2 Arbre en cépée : arbre avec plusieurs ramifications ou troncs depuis la base.

* : espèce au feuillage persistant

3 Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

4 Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

5 Étage collinéen : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage collinéen, situé au-dessous de 900 à 1100 m environ.

6 Étage montagnard : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé entre 900 et 1700 m environ.

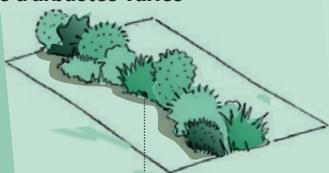
Dans le texte, le terme "arbuste" comprend les arbustes et arbrisseaux :
 Arbuste : plante ligneuse d'une taille inférieure à 8 mètres et à tronc marqué
 Arbrisseau : plante ligneuse de moins de 4 m de hauteur, se ramifiant dès la base et n'ayant pas de tronc. Sa forme est dite « buissonnante ».

Pour aller plus loin

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES ARBUSTES¹

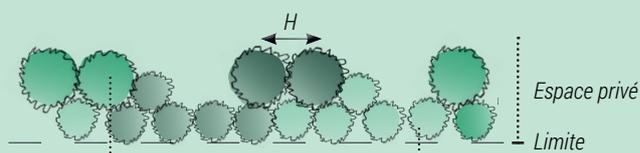
- ➔ Les arbustes seront plantés dans un sol en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, et à une distance égale à la moitié de leur hauteur à maturité, pour éviter la taille, préserver le caractère naturel des essences végétales, et de ce fait développer la biodiversité. 🌿
- ➔ Les essences d'arbustes disposés en haie ou en masse seront à dominante locales² et variées. Les haies assureront ainsi une diversité visuelle, floristique et faunistique (papillons, abeilles, oiseaux, chauves souris...). Le pétitionnaire préférera des arbustes à graines et baies favorables aux oiseaux et à la petite faune. 🌿
- ➔ Il pourra être intéressant de créer une haie épaisse sur plusieurs rangs, afin d'assurer une transition progressive entre l'espace public et l'espace privé, et de renforcer la qualité des habitats naturels. Dans ce cas, la distribution des arbustes sera réalisée sur plusieurs lignes de plantations et alternée avec : petits arbustes et vivaces en limite d'espace public, plantations plus hautes côté espace privé. Ce dispositif permettra de multiplier les caches, et renforcer la diversité végétale et l'attractivité pour la faune. 🌿

Haie d'arbustes variés



Plantation mélangée de :
 - au moins 3/4 des plants en essences locales²
 - au moins 3/4 des plants en essences caduques³
 - au moins 5 essences différentes

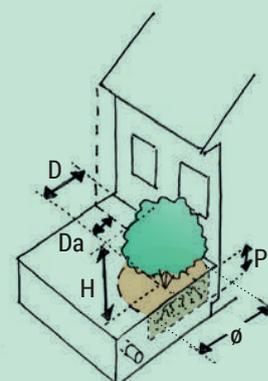
Haie épaisse sur deux lignes de plantation



Ligne ou masse d'essences variées «hautes» : 1 à 2 m de haut à maturité
 Ligne d'essences variées «basses» : 0,5 à 0,8 m de haut à maturité

ARBUSTES : Distances minimales d'espace libre au sol et en sous-sol

H	ø	D	Da	P	Volume fosse terre (m ³)
Hauteur de l'arbuste à maturité (mètre)	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre le tronc et le bâti et/ou la limite (mètre)	Distance entre le tronc et l'avancée de toiture ou de balcon (mètre)	Profondeur de la fosse de terre (mètre)	
Arbuste > 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	1
Arbuste < 2 m	H/2	H/2	0,3	0,5	0,5



Les espèces ou essences locales comprennent :
 - Espèce indigène : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.
 - Espèce endémique : que l'on retrouve uniquement dans un lieu bien déterminé, dans un environnement spécifique. L'espèce locale est donc particulièrement adaptée aux conditions du milieu (climat, sol, faune et flore qui l'entourent...), et n'a donc quasiment pas besoin de soin spécifique (arrosage, engrais ou pesticides). L'espèce locale permet de maintenir l'équilibre écologique de la région, en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux).

Espèce ou essence caduque : plante perdant ses feuilles annuellement (durant la période hivernale dans nos régions).

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ont été mises en avant dans cette liste pour conforter le caractère forestier et naturel de l'ambiance. Les essences ont été distinguées en fonction de leur adaptation à l'altitude. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

Arbustes			
■ Haies libres, bosquets libres et haies brise-vent			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)			adapté étage collinéen ³ et montagnard ⁴ / épineux / baie en hiver
Bourdaïne (<i>Frangula alnus</i>)		x	adapté étage collinéen / très mellifère
Buis * (<i>Buxus sempervirens</i>)	x		adapté étage montagnard
Épine vinette (<i>Berberis vulgaris</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)			très mellifère / adapté montagne
Fusain d'Europe (<i>Evonymus Europaeus</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en hiver
Groseillier des Alpes (<i>Ribes alpinum</i>)			adapté étage montagnard / mellifère
Houx * (<i>Ilex aquifolium</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / épineux / très mellifère
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux / mellifère
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)			adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / adapté montagne
Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraster</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	x		adapté étage collinéen et montagnard / épineux / baie en hiver
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Troène champêtre (<i>Ligustrum vulgare</i>)			adapté étage collinéen / tous sol / mellifère
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)		x	adapté étage collinéen
Abords des cours d'eau, des fossés, de zones humides...			
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)		x	graine en hiver
Bourdaïne (<i>Frangula alnus</i>)		x	très mellifère
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>)		x	adapté étage collinéen / graine en hiver
Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / graine en hiver
Merisier (<i>Prunus avium</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / mellifère / baie en été
Saule (<i>Salix alba, Salix purpurea, Salix triandra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard
Sureau Noir (<i>Sambucus nigra</i>)		x	adapté étage collinéen et montagnard / très mellifère / baie en été
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)		x	adapté étage collinéen
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Arbre aux papillons (<i>Buddleia davidii</i>) - Bambou (<i>Phyllostachys mitis, nigra et viridi glaucescens</i>) - Buisson ardent (<i>Pyracantha coccinea</i>) - Cyprès (<i>Cupressocyparis Leylandii, Chamaecyparis Lawsoniana</i>) - Impatience de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) - Laurier palme (<i>Prunus laurocerassus</i>) - Thuya (<i>Thuja occidentalis Brabant, Thuja plicata</i>) - Topinambour (<i>Helianthus tuberosus et laetiflorus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

¹ Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

² Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

³ Étage collinéen : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage collinéen, situé au-dessous de 900 à 1100 m environ.

⁴ Étage montagnard : essence pouvant être plantée dans des secteurs de l'étage montagnard, situé entre 900 et 1700 m environ.



- Le pétitionnaire s'inscrit dans un milieu naturel. Il privilégiera l'intégration de sa construction en développant des dispositifs de végétalisation de cette dernière :
 - préserver des bandes de pleine terre en pied de bâtiment (voir modalités ci-dessous),
 - couvrir les murs de plantes grimpantes (voir modalités ci-dessous),
 - végétaliser la toiture. Dans ce cadre, le pétitionnaire favorisera la végétation la plus intensive possible en augmentant l'épaisseur du substrat (au moins 20 cm pour une toiture enherbée). Les essences seront choisies en fonction de l'épaisseur du substrat, de l'orientation de la toiture, de l'altitude du projet.

Pour aller plus loin

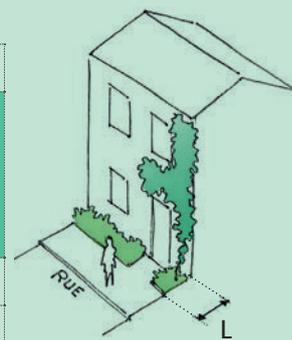
MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES PLANTES GRIMPANTES¹ ET BANDES HERBACÉES²

- Les plantes grimpantes seront plantées en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, en pied de bâtiment, de mur ou de tout type de support adapté. Les fondations des bâtiments pourront être protégées du système racinaire et de l'humidité par un dispositif adapté.
- Les essences de plantes grimpantes seront choisies en fonction de la nature du support (grille, mur, façade...) et du mode de croissance de la plante (à volubiles, à crampons...).

Les essences évoluant avec des vrilles³, volubiles ou lianes⁴ seront privilégiées et préférentiellement installées sur un support avec de larges mailles, un treillage ou des fils de fer, posés à 10 cm du mur.

Les essences avec des crampons⁵ (lierre, vigne vierge...) ne seront pas installées sur des murs anciens (murs en pierres, murs enduits à la chaux) sans support pour ne pas les dégrader. Elles pourront accompagner les murs présentant une certaine rugosité, sans support complémentaire.

PLANTES GRIMPANTES et BANDES HERBACÉES : Distances minimales d'espace libre au sol				
Type de plantation	Ø	D	L	P
	<i>Diamètre fosse de terre (mètre)</i>	<i>Distance entre la plante et le bâti et/ou la limite (mètre)</i>	<i>Largeur de l'espace en terre</i>	<i>Profondeur de la fosse de terre (mètre)</i>
Plantes grimpantes	0,3	0,15	0,3	0,5
Bandes herbacées			0,3	0,5



¹ Une plante grimpante est une plante capable de s'élever verticalement en s'appuyant, en s'accrochant ou en s'enroulant sur ou autour d'un support vertical, le plus souvent un autre végétal.

² La bande herbacée accueille une strate herbacée qui comprend les plantes vivaces (pérennes), plantes annuelles (durée de vie d'un an) et plantes bisannuelles (durée de vie de deux ans) : graminées, plantes potagères et aromatiques, plantes couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)... La strate herbacée peut, selon les essences, atteindre 1m à 1.5m de hauteur à maturité.

³ Vrille : organe filiforme qui s'enroule autour d'un support.
⁴ Volubile, liane : tige qui s'enroule autour du support.
⁵ Crampon : organe de fixation qui s'accroche sur un support rugueux.

Palette végétale (non exhaustive)

La palette végétale propose une liste non exhaustive d'essences adaptées à cette ambiance et à cette unité paysagère. Les essences indigènes (qui poussent naturellement dans la région), ont été mises en avant dans cette liste pour conforter le caractère forestier et naturel de l'ambiance. La diversité des essences est à privilégier dans tous les cas de figure.

■ Bords des constructions et des clôtures : Grimpances (espèces essentiellement horticoles)			
Essences à planter	Adapté milieu sec ¹	Adapté milieu humide ²	Autres spécificités
Chèvrefeuilles (<i>Lonicera</i>)			volubiles ³
Clématites ^H (<i>Clematis montana...</i>)			lianes ³
Houblon doré (<i>Humulus lupulus</i>)		x	volubiles ³
Lierre (<i>Hedera helix</i>)			crampon ⁴
Rosier grimpant ^H			à palisser
Vignes vierges ^H (<i>ampelopsis, parthenocissus</i>)			crampon ⁴
■ Espèces à éviter dans les projets			
Les espèces exogènes ou exotiques (qui viennent d'ailleurs) peuvent devenir envahissantes et invasives. Elles concurrencent alors les espèces locales, modifient les paysages, déséquilibrent et provoquent d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la biodiversité d'un écosystème. En raison de leur caractère invasif et/ou de leur faible valeur écologique, les espèces ci-après seront évitées dans les plantations.			
Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) - Vergerette (<i>Conyza bonariensis, canadensis, et sumatrensis</i>) - Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) - Sétaire gracile (<i>Setaria paviiflora</i>) - Sporobole tenace (<i>Sporobolus indicus</i>)			

* : espèce au feuillage persistant

^H
Espèce non indigène (c'est à dire ne poussant pas naturellement dans la région). Il s'agit le plus souvent d'espèces horticoles, plantes cultivées introduites à des fins décoratives.

1

Adapté milieu sec : essences à privilégier en situation de versant ensoleillé ou en terrain sec.

2

Adapté milieu humide : essences à privilégier en secteur humide.

ORIENTATION 5_INTÉGRER LES COUPES FORESTIÈRES

a_Traitement des déboisements (coupes de régénération des boisements, pistes forestières...)

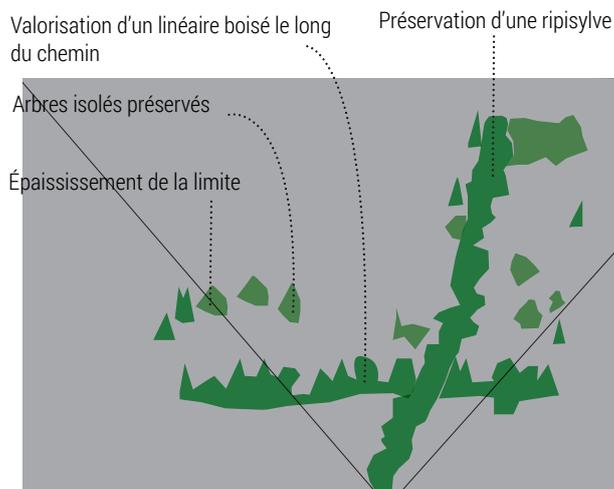
De manière à limiter l'impact visuel dans la pente des parcelles à déboiser, le cas échéant :

- Le pétitionnaire veillera à ne pas suivre les limites cadastrales lorsque celles-ci sont géométriques. Il pourra conserver des épaisseurs de boisements en limite de parcelle de manière à obtenir des courbes en cohérence avec les structures naturelles et les éléments du paysage.
- De même, le pétitionnaire pourra conserver au cœur de la parcelle des linéaires boisés, arbres en isolés ou en bosquets.
- Le pétitionnaire cherchera à déboiser des bandes étroites parallèlement aux courbes de niveau

Traitement des parcelles déboisées



Coupe de régénération épousant la limite parcellaire géométrique



Coupe respectant la structure naturelle du paysage, à privilégier

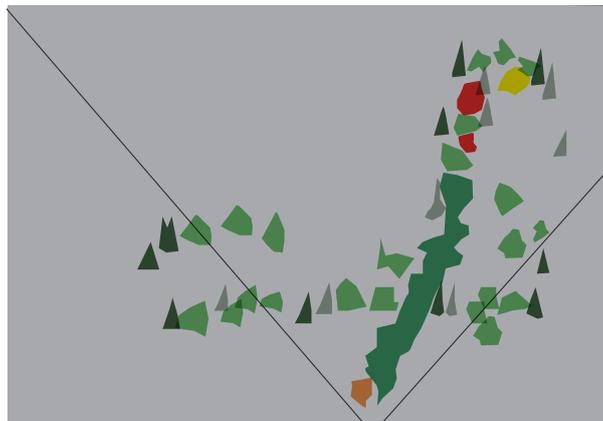
b_Traitement des lisières (coupes de régénération des boisements...)

- Le pétitionnaire cherchera à créer une lisière multistratée (strates arborées, arbustives, et herbacées) aux couleurs et textures variées. Il utilisera si possible des essences caduques et résineuses.

Traitement des lisières en essences diversifiées



Lisière monospécifique présentant une strate unique



Lisière aux essences et strates variées, riche en matière de biodiversité, à privilégier

Lisières recherchées



Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Saint-Barthélemy-de-Séchilienne



Séchilienne

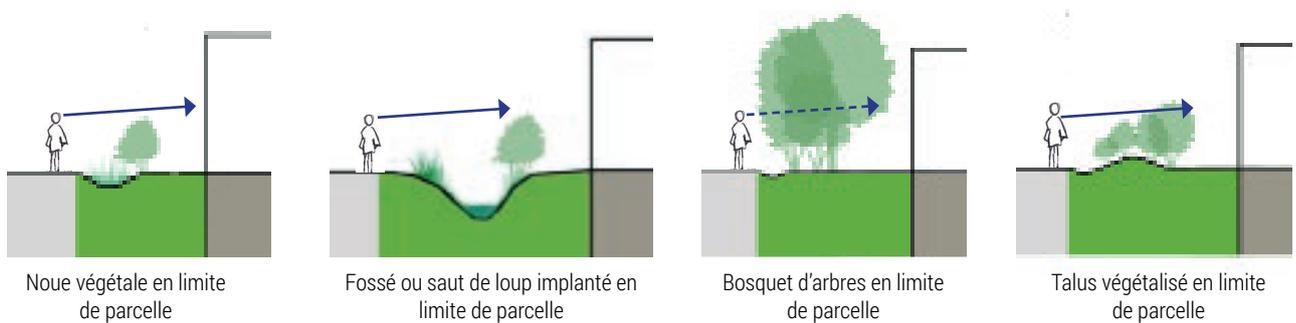


3_CLÔTURE

ORIENTATION 6_CONSERVER LA TRANSPARENCE ET LA PERMÉABILITÉ DES CLÔTURES

- Le pétitionnaire privilégiera l'absence de clôture afin de ne pas créer de barrières visuelles et physiques au sein de l'espace naturel. Le pétitionnaire pourra alors utiliser des dispositifs permettant de rendre sa parcelle inaccessible aux véhicules et/ou aux personnes, sans clôturer ses limites (cf. schéma ci-dessous).

Dispositifs paysagers permettant de marquer les limites sans clôture



- Si une clôture est nécessaire, le pétitionnaire veillera toutefois à **assurer une transparence visuelle sur l'espace naturel**. Les clôtures opaques, homogènes et continues seront donc évitées quel que soit le matériau utilisé. **Le pétitionnaire recherchera des interruptions des clôtures végétales pour favoriser les vues sur l'espace naturel et le grand paysage.**
- **Les clôtures ne constitueront pas des obstacles infranchissables pour la faune.** Pour favoriser la biodiversité, les clôtures assureront donc également une perméabilité physique en permettant des passages réguliers. 🐾
- **La clôture présentera un aspect «rustique» et offrira une grande transparence visuelle sur l'espace naturel et le grand paysage.** Elle participera au caractère naturel de l'ambiance par l'utilisation de grillage souple en acier galvanisé, clôture en bois ajourée (bois européen, brut de préférence ou lasuré incolore), ou ganivelles.
- **Le portail ou portillon, s'il est nécessaire, sera accordé avec la clôture. Il sera lui aussi totalement ou partiellement transparent, simple et rustique.**
- Dans le cas de clôtures végétales, **il s'agira de haies composées d'essences locales, variées, non taillées et plantées de façon aléatoire et discontinue, pour ne pas constituer de « mur végétal » mais plutôt une structure végétale d'aspect le plus naturel possible.** Elles pourront devenir des supports importants de biodiversité. 🌿

Absence de clôture physique



Séchillienne

Grillage fin et rustique



Clôture bois - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Venon)



Grillage à mouton - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Venon)

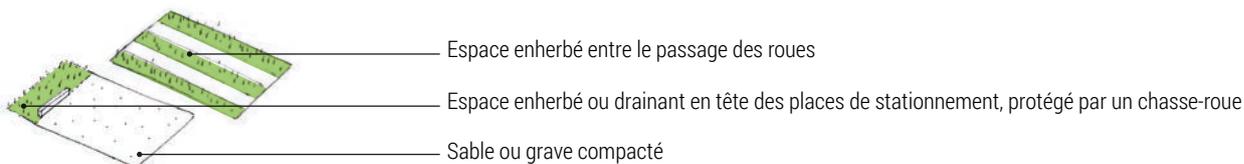


4_DESSERTE ET STATIONNEMENT

ORIENTATION 7_PRIVILÉGIER LES ACCÈS ET STATIONNEMENTS EN REVÊTEMENTS NATURELS

- Les surfaces non végétalisées seront réduites à leur maximum : bandes de roulement.
- Les revêtements du stationnement, et des accès privilégieront les matériaux perméables et naturels en adaptant le type à l'usage et la fréquentation attendue tels que :
 - de type enherbé : mélange terre pierre, pavés ou dalles avec joints enherbés, associés à des bandes roulantes minéralisées (perméables)... Les surfaces en revêtement naturel et non compactées seront des lieux de vie pour la microfaune (lombrics) qui entretient des sols aérés à bonne perméabilité et participe à la biodiversité.
 - de type sable stabilisé, grave compactée, graviers retenus dans un système alvéolaire résistant à la circulation. Ces matériaux présentent moins d'intérêt au regard de la biodiversité. Les accès en revêtement «minéral» rechercheront un accompagnement végétal herbacé et arbustif.
 - pavage réalisé sur lit de sable.
- Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie pourront être continues ou discontinues mais en aucun cas résiduelles ou isolées, et devront démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique. Ces espaces pourront être le support à l'implantation d'une strate herbacée et arbustive selon les essences mentionnées, voir chapitre 2-Végétal.

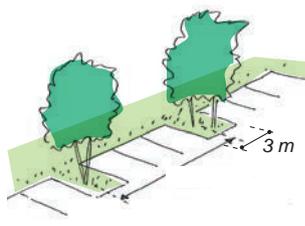
Revêtements de sol au caractère naturel



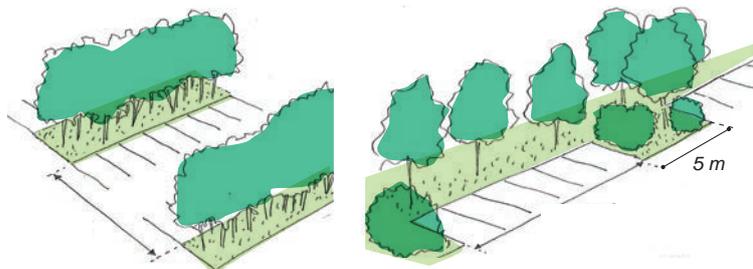
a_En cas d'aménagements de nappes de parking pour équipements touristiques

- Le pétitionnaire cherchera à adapter la taille et le revêtement des aires de stationnement en fonction de leur usage et de leur fréquence en évitant leur surdimensionnement
- Le pétitionnaire cherchera à minimiser l'impact visuel et environnemental des aires de stationnement ou espaces de circulation et abords en tirant parti des structures végétales existantes ou projetées sur le site
- En l'absence de structures végétales existantes, le pétitionnaire veillera à intégrer ses espaces de stationnement, stockage et/ou circulation par l'implantation de structures végétales arborées : bosquet, alignement, haie variée arborée...

Exemple un arbre planté tous les 10 m



Exemple : des masses arborées entre les espaces de stationnement de plus de 15 m.



Végétalisation des accès - Minimalisation des bandes de roulement



Minimalisation de la bande roulement - Références extérieures au territoire «Romanche» (Saint-Martin-Le-Vinoux et Quaix-en-Chartreuse)



Aire de roulement enherbé - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Proveysieux)

Revêtement de sols des stationnements collectifs



Aire de stationnement en grave - Le Luitel, Séchilienne



Aire de stationnement en stabilisé renforcé à la chaux - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Bois des Vouillants, Seyssinet-Pariset)

Mobilier bois



Passerelle bois - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Chartreuse de Prémol, Vaulnaveys-le-Haut)



Table de pique-nique bois - Le Luitel, Séchilienne



Cheminement bois en zone humide - Le Luitel, Séchilienne

5_BÂTI

ORIENTATION 8_PRIVILÉGIER UN BÂTI SIMPLE ET ADAPTÉ AU CADRE NATUREL

→ Le pétitionnaire recherchera la **simplicité, la sobriété et la compacité des volumes**, qui garantissent leur intégration. Le fractionnement mesuré en plusieurs volumes simples, lorsque l'usage le permet, pourra favoriser l'insertion (notamment en cas de pente, même faible) et faciliter des évolutions ultérieures. **L'architecture contemporaine pourra trouver sa place aux côtés de constructions «d'inspiration ou à caractère traditionnel» et participer à la mise en valeur des lieux**, en tirant parti des caractères du site et respectant les différentes orientations énoncées en termes d'implantation, d'accompagnement végétal, de clôture...

→ **Le nombre de matériaux et de couleurs sera limité et leurs tons seront accordés :**

- Les matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage. Les matériaux naturels seront privilégiés. L'utilisation de bois permet une bonne insertion dans le paysage boisé. Le vieillissement naturel du bois permet une meilleure intégration du bâtiment dans le paysage. Les matériaux brillants ou réfléchissants seront évités, notamment afin de limiter les incidences visuelles et les risques de collision des oiseaux.

- Les tons gris et les bruns (façade, toiture) ainsi que les couleurs mates s'adaptent relativement bien dans le paysage agricole. Les tons trop clairs, verts ou autres couleurs vives seront évités : les volumes de teinte claire paraissent plus grands et plus proches et le vert s'insère mal dans l'espace rural en créant des contrastes avec les nuances de "verts naturels".

■ Cas de bâti en milieu montagnard

Le pétitionnaire cherchera à adapter sa construction au vent, à la neige, et à la pluie en :

- adoptant des toitures à 2 pans et à pente supérieure à 70 % dans les secteurs exposés pour évacuer rapidement la neige. Les toitures végétalisées sont possibles sous réserve d'une charpente dimensionnée à cet usage et avec une pente inférieure à 70 % possible.

- adoptant des dépassés de toitures supérieurs à 60 cm et des crochets à neige pour protéger les espaces extérieurs des chutes de neige.

- privilégiant des coursives permettant les déplacements protégés à l'extérieur et utilisant des bâtiments ouverts mais couverts pour rester au sec, avec charpente apparente

ORIENTATION 9_ADAPTER L'ARCHITECTURE À LA PENTE

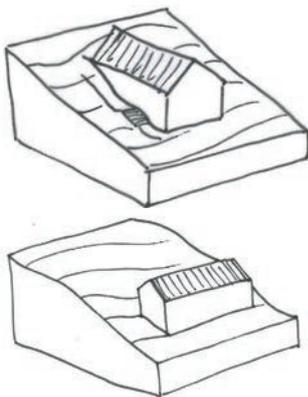
→ **Le pétitionnaire veillera à adapter son projet au terrain naturel** et étudiera l'implantation en fonction de la pente du sol. Selon les caractéristiques du terrain et son inscription dans l'environnement, le choix pourra se porter sur l'une des **trois solutions techniques** suivantes ou sur la combinaison de plusieurs d'entre elles :

- **Encastrement** de la construction dans la pente, avec remblais ou déblais, dans la mesure où ceux-ci n'excèdent pas 2 mètres de hauteur (Cas 1).

- Inscription de la construction dans la pente, obtenue par la **succession de niveaux** ou de demi-niveaux suivant le degré d'inclinaison du terrain (Cas 2).

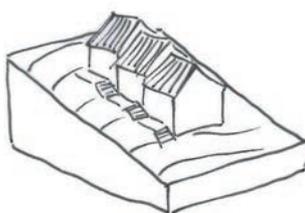
- **Surélévation** de la construction par rapport au sol, en porte-à-faux ou perchée sur des pilotis (Cas 3). La sous-face des structures sur pilotis et poteaux, bénéficiera du même soin que les façades principales (enduits, couleurs...), les structures poteaux poutres seront si possible constituées de bois.

Cas 1 : Encastrement



L'impact visuel est faible, le bâti offre une bonne isolation thermique **mais le volume des déblais-remblais peut être important**. La gestion des remblais doit être bien prise en compte.

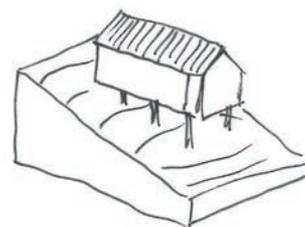
Cas 2 : Succession de niveaux



Le terrain naturel est respecté, les déblais-remblais sont réduits, les différents volumes permettent une multiplicité d'accès de plain-pied au terrain et de vues. L'habitat traditionnel utilise majoritairement cette attitude.

C'est la solution à privilégier.

Cas 3 : Sur-élévation



Cette attitude respecte le terrain naturel et limite les déblais-remblais, les vues sont multiples et magnifiées. C'est une attitude à adopter dans les terrains très pentus ou complexes **mais l'impact de cette solution dans le paysage peut être très fort et la gestion de la sous-face lorsqu'elle est inférieure à 2m reste souvent problématique.**

Matériaux naturels et formes simples



Petit volume en bardage bois et toilettes sèches - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Bois des Vouillants, Seyssinet-Pariset)



Volume simple et parallèle à la pente - Séchilienne



Chalet d'accueil de la réserve naturelle du Luitel - Séchilienne



ORIENTATION 10_VALORISER LE BÂTI ANCIEN¹ EN S'INSPIRANT DU CARACTÈRE NATUREL, MINIMALISTE, DES LIEUX

- Le **bâti ancien** sera **préservé autant que possible** et mis en valeur. L'expression d'une architecture contemporaine en volume secondaire ou en réinterprétation de certains motifs architecturaux pourra participer à la mise en valeur du bâti ancien.
- Les **rénovations ou extensions du bâti ancien** respecteront ses **caractéristiques esthétiques, architecturales ou historiques**, et éviteront les dénaturations, en termes de volumétrie, modénature, matériaux (enduit à la chaux, pierre, bois), composition, ouvertures, encadrements peints, menuiseries et volets bois... Les extensions du bâti ancien participeront à sa mise en valeur et assureront une cohérence d'ensemble (unité des gabarits, volumes et matériaux).
- Le pétitionnaire cherchera à **s'adapter au bâti ancien** (et non l'inverse). Les nouveaux matériaux employés seront compatibles avec les matériaux d'origine (ex : enduits respirant sur maçonnerie en pierres et non isolation par l'extérieur).
- Lors de la **restauration de bâtiments**, le pétitionnaire cherchera à **préserver les habitats (ouvertures sous toiture) favorables à la présence de gîtes à chauves-souris ou oiseaux.** 🦇

ORIENTATION 11_DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LA CONSTRUCTION 🦋

- Les **toitures végétalisées renforcent la biodiversité et stockent l'eau**. Le pétitionnaire favorisera la **végétation la plus intensive possible** en augmentant l'épaisseur du substrat. L'ajout de matières variées comme du sable, du gravier, des morceaux de souches et de pierres contribuera à diversifier les milieux d'habitat de la faune (insectes).

Pour aller plus loin

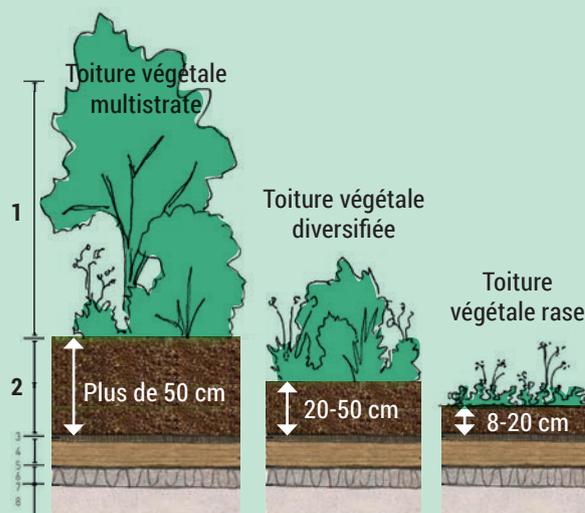
MODALITÉS DE PLANTATIONS DES TOITURES VÉGÉTALISÉES

- Les toitures végétales rases, avec 8 à 20 cm d'épaisseur de substrat et plantées de végétation rase, grasse, de mousses, bulbes et herbacées, sont les plus simples à mettre en œuvre mais ont un faible intérêt biologique (manque de diversité). Elles servent a minima de ressource nourricière. Pour plus de biodiversité, le pétitionnaire pourra ajouter des nichoirs ou des ruches.
- Sur les toitures avec des substrats de 20 à 50 cm, la végétation peut être plus diversifiée avec des arbrisseaux.
- **Les toitures avec plus de 50 cm de substrat accueillent une végétation multistrata (arbres de troisième grandeur, arbustes et vivaces) plus favorable à la biodiversité.**
- Toutes les toitures végétalisées présenteront des systèmes de rétention d'eau installés sur fond drainant.
- Les substrats en sphaignes et en tourbe sont des matériaux vivants rares. Ils seront donc évités.

1. Couvert végétal

2. Substrat

3. Couche filtrante
4. Couche drainante
5. Membrane d'étanchéité
6. Couche d'isolation
7. Pare vapeur (bitume)
8. Élément support



1

Bâti ancien : bâti dont la construction est antérieure à 1948.

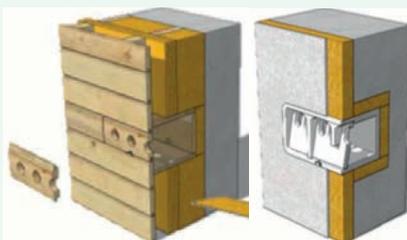
Nichoirs pour la faune



Gîte pour oiseaux, lézards et insectes inclus dans un muret



Gîte à chauves-souris sur un mur de façade



Gîte installé dans un bardage et intégré dans un mur

Source : Guide technique Biodiversité & bâti, CAUE Isère et LPO Isère

Toitures végétalisées



Toiture végétale diversifiée - Référence extérieure au territoire «Romanche» (Seyssins)



Toiture végétale rase - Venon



Toiture végétale à substrat épais - Référence extérieure au territoire métropolitain (Finlande)

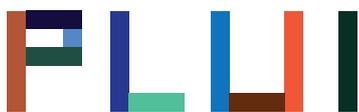


Toiture végétale intégrée au paysage - Référence extérieure au territoire métropolitain (Colorado)



Toiture végétale à substrat épais - Référence extérieure au territoire métropolitain (Hautes pyrénées)

VIVACES & COUVRE-SOLS POUR TOITURE-TERRASSE	
Substrat de 8 à 20 cm d'épaisseur	
Essences à planter	Autres spécificités
Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)	Nectarifère
Ail à tête ronde (<i>Allium sphaerocephalon</i>)	Bulbe odorant
Phalangère (<i>Anthericum liliago</i>)	Nectarifère
Brome des toits (<i>Bromus tectorum</i>)	Graminée
Laïche précoce (<i>Carex caryophylla</i>)	Graminée
Carline (<i>Carlina vulgaris</i>)	Nectarifère
Cymbalaire (<i>Cymbalaria muralis</i>)	Nectarifère
Canche cespiteuse (<i>Deschampsia cespitosa</i>)	Nectarifère
Oeillet des chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>)	Nectarifère
Euphorbe petit-cyprés (<i>Euphorbia cyparissias</i>)	Nectarifère
Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>)	Vivace
Luzule printanière (<i>Luzula pilosa</i>)	Graminée
Orpin blanc (<i>Sedum album</i>)	Nectarifère
Seslerie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>)	Nectarifère
Hippocrévide chevelue (<i>Hippocrepis comosa</i>)	Mellifère
Thym tapissant (<i>Thymus Doerflery</i> ou <i>praecox</i>)	Aromatique
Petite rhinante (<i>Rhinanthus minor</i>)	Mellifère
Substrat supérieur à 20 cm d'épaisseur : voir chapitre 2-végétal	



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le Forum

3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01

T - 04 76 59 59 59 F - 04 76 42 33 43

lametro.fr

Réalisation, groupement d'étude

Paysagistes concepteurs :

- Atelier Verdance
- Sites & Paysages
- Atelier Takt
- Claire Bonneton

Écologue :

- Agnès Guigue

Identité, mise en page : www.studioplay.fr

Crédits photos :

- Christian Pedrotti
- Nacho Grez
- Nicolas Bohere
- Guillaume Rossetti
- Les photographes et services Communication des communes de la métropole et de la direction de la communication de Grenoble Alpes Métropole
- Les paysagistes concepteurs